

RÉALISÉ À PARTIR DES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2018 DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

PERSONNES MIGRANTES :
UNE MÊME ASPIRATION À VIVRE DIGNEMENT

RAPPORT   
STATISTIQUE 2019

secours-catholique.org


Secours
Catholique
Caritas France

SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES

Pascale Novelli, département enquêtes et analyses statistiques.

Camille Saint-Macary, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Jean-Noël Senne, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Sud - Paris Saclay, chercheur associé à l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Avec l'assistance de Lilian Martin, apprenti, Claire Caumel, stagiaire, et Bertrand Mignot, bénévole.

Avec la contribution de membres de la Direction Action et Plaidoyer - France Europe et de la Direction Action et Plaidoyer internationaux.

Partenaires ayant contribué à ce rapport : Ovivashi Karmi Unnayan Program (Okup) au Bangladesh, Caritas Africa, Caritas Europa, Caritas Italie, Caritas Espagne, Organisation de migrants de Nouadhibou (OMN) en Mauritanie, Service jésuite aux migrants (SJM) au Mexique, Tong Jahoni en Russie, Caritas Turquie.



Merci à tous les bénévoles qui complètent les fiches statistiques.

CORRECTION - RÉVISION

Claire Bélet, Anne Mars - Le Champ rond.

MAQUETTE

Véronique Baudoin - Direction de la communication - Pôle production éditoriale.

PHOTO DE COUVERTURE

Christophe Hargoues / SCCF

FABRICATION

Sandrine Routier - Direction de la communication.

IMPRESSION

Wagram Éditions.

TIRAGE

XXX exemplaires.

Date de publication : novembre 2019.



VÉRONIQUE FAYET,
PRÉSIDENTE NATIONALE

VINCENT DESTIVAL,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ÉDITORIAL

CONTRIBUER ET ÊTRE PROTÉGÉ, DES ASPIRATIONS UNIVERSELLES

Contribuer, être protégé : parce que la société n'offre pas à chacun de réponse à ces aspirations fondamentales, des centaines de milliers de personnes poussent chaque année la porte du Secours Catholique. Voilà l'une des constantes qui se dégagent, année après année, de nos rapports statistiques sur l'état de la pauvreté en France. Contribuer et être protégé : les personnes migrantes ne demandent rien de plus. La plupart d'entre elles n'ont-elles pas quitté leur pays pour échapper à des menaces multiples, pour exprimer tous leurs talents ou pour améliorer la situation des leurs ? Cette édition étudie plus précisément la situation de ces pauvres parmi les pauvres, en France mais aussi, par exemple, au Mexique, au Bangladesh ou en Mauritanie, en lien avec nos partenaires internationaux.

Être protégé, c'est d'abord avoir une terre où vivre, où se projeter sans crainte du lendemain. Or, en Amérique centrale, au Niger ou en Libye, le chemin des migrations ne laisse guère de répit. En France, l'application absurde du règlement européen de Dublin, comme le refus de régulariser des ménages installés de longue date sur notre sol, condamnent des dizaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants à la fuite et à l'errance permanentes. Parmi les étrangers accueillis au Secours Catholique, 37 % sont en attente de statut, 21 % sont sans papiers, une population particulièrement vulnérable.

Être protégé, c'est aussi avoir un toit. Or, parmi les personnes que l'on accueille, la part de celles vivant en logement précaire ne cesse de croître (30 % aujourd'hui contre 20 % en 2010). Du fait de la baisse des APL, les autres voient augmenter le poids du logement dans un budget déjà serré. Le droit français a beau consacrer le droit à l'accueil inconditionnel, le manque de places d'hébergement conduit à la rue un nombre croissant de demandeurs d'asile, mais aussi de familles, tandis que les gestionnaires du 115 rivalisent d'une triste inventivité pour gérer la pénurie.

Contribuer suppose de s'y sentir autorisé, de trouver une oreille à qui parler : être reconnu, simplement, comme un être humain digne d'intérêt. Si le Secours Catholique en appelle à la « révolution fraternelle », c'est que l'écoute reste, de loin, le premier besoin exprimé par les personnes accueillies (61 %). Mais contribuer, c'est aussi pouvoir travailler. Or, 84 % des personnes que nous accueillons (dont les deux tiers ont pourtant entre 25 et 50 ans) ne sont pas en emploi. Sur dix personnes accueillies, trois sont au chômage (un chômage qui ne cesse de s'allonger) et cette part ne risque pas de faiblir, tant la récente réforme des assurances chômage risque de faire basculer de personnes dans la pauvreté. Une personne sur dix a une inaptitude liée à la santé ou au handicap. Et une part croissante (20 %) est privée du droit de travailler. Ainsi de nombreux migrants, qui en rêvent pourtant, sont condamnés à l'oisiveté et à la misère. D'autres qui travaillent, trop souvent, ne voient pas leurs compétences reconnues.

Une terre, un toit, un travail : des « droits sacrés », selon le pape François. « Trois T » pour lesquels se lèvent, partout à travers le monde, des mouvements populaires qui méritent notre soutien. Les pauvres de France, on le voit, ne sont pas différents des pauvres venus d'ailleurs. Et l'on aurait tort de les opposer. Leurs aspirations – pouvoir contribuer à la société et bénéficier de sa protection – ont bel et bien quelque chose d'universel.

BESOINS EXPRIMÉS EN 2018



ÉCOUTE, CONSEIL, ACCUEIL
61 %

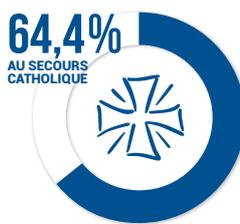
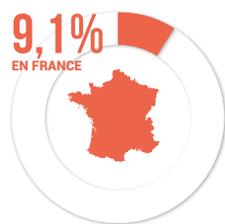


LOYER, FACTURES D'ÉNERGIE, D'EAU
17 %



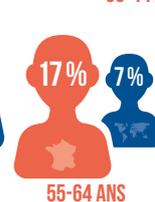
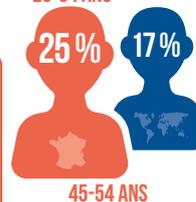
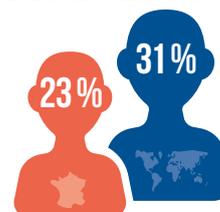
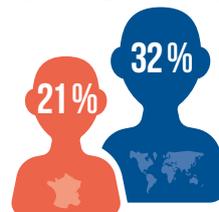
ALIMENTATION
52 %

TAUX DE CHÔMAGE 2018



ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2018

FRANÇAIS
ÉTRANGERS



NATURE DES IMPAYÉS EN 2018



LOYER **41 %**



GAZ, ÉLECTRICITÉ **40 %**



DÉCOUVERT BANCAIRE **22 %**



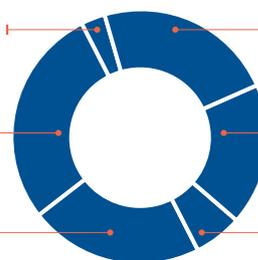
EAU **17 %**

TYPES DE MÉNAGES ACCUELLIS EN 2018

MÉNAGE COMPLEXE **3 %**

FAMILLE MONOPARENTALE **28 %**

COUPLE AVEC ENFANTS **22 %**



HOMME SEUL **23 %**

FEMME SEULE **18 %**

COUPLE SANS ENFANTS **6 %**

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4
PROFIL GÉNÉRAL 6

1. Principales caractéristiques sociodémographiques des ménages et personnes rencontrés 8

1.1. La situation des femmes continue de se précariser 8

1.1.1. Une augmentation de la proportion de femmes plus prononcée au sein des ménages français 9

1.1.2. Une pauvreté persistante des hommes seuls 9

1.2. Des jeunes adultes aux situations toujours très précaires 10

1.2.1. Un vieillissement progressif des personnes françaises accueillies 10

1.2.2. Une population étrangère plus jeune et plus précaire 10

1.3. Une grande vulnérabilité des parents et personnes isolées 12

1.3.1. Une augmentation de la part des ménages sans enfants qui se poursuit 12

1.3.2. Une augmentation nette des femmes seules au sein des ménages français et des couples avec enfants au sein des ménages étrangers 13

1.4. Une progression soutenue de la proportion d'étrangers 14

1.4.1. Une précarisation croissante du statut légal des étrangers 15

1.4.2. Une population étrangère hétérogène 15

2. Emploi, chômage et inactivité 18

2.1. Taux d'activité en recul 19

2.1.1. Augmentation de la part de personnes sans droit au travail 20

2.1.2. Augmentation de la part d'inactivité quels que soient le statut et le sexe 20

2.2. Des emplois toujours précaires 22

2.2.1. Temps partiel et CDI sont les deux premiers types d'emplois occupés 22

2.2.2. Hausse de la part de personnes qui sont en emploi depuis plus de deux ans 24

2.3. Des chômeurs en fragilité 24

2.3.1. Un taux de chômage en légère baisse 24

2.3.2. Des chômeurs indemnisés en situation précaire 25

2.3.3. Des situations de chômage non indemnisé qui semblent basculer vers l'inactivité 26

2.4. Situations d'inactivité visibles et invisibles 27

2.4.1. L'inaptitude pour raison de santé continue à être très présente 27

2.4.2. Le non-droit au travail s'installe dans la durée 28

2.5. Un niveau d'études en hausse 28

Regard du Secours Catholique : Adaptions le travail et l'activité pour les rendre accessibles à tous ! 30

3. Ressources et conditions de vie 31

3.1. Situation financière des ménages 31

3.1.1. Un niveau de vie médian en baisse 31

3.1.2. Une forte précarisation des familles avec enfants 34

3.1.3. Baisse des transferts formels et hausse des revenus informels 35

3.2. Taux de pauvreté et intensité 37

3.2.1. Hausse de l'extrême pauvreté 37

3.2.2. Profils des ménages dans l'extrême pauvreté 39

3.3. Précarisation des conditions de logement et poids du loyer 39

3.3.1. Une précarisation des conditions de logement qui se poursuit 39

3.3.2. Précarisation du logement des étrangers et des familles 40

3.3.3. Des loyers et taux d'effort nets en augmentation 41

Regard du Secours Catholique : Renforcer l'accès et le maintien dans le logement 42

3.4. La moitié des ménages en situation d'impayés 43

3.4.1. Des profils différents selon la présence ou non d'impayés 43

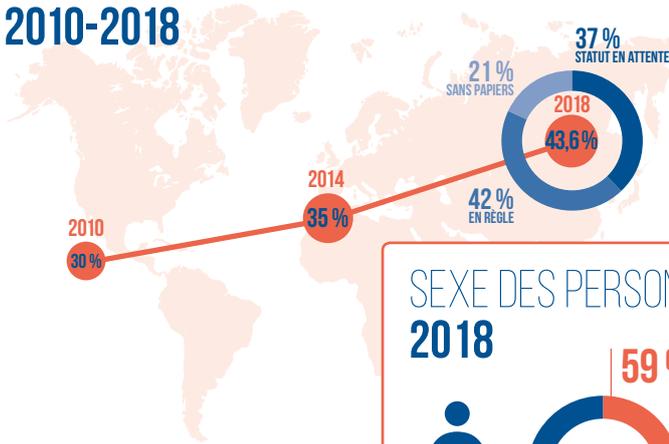
3.4.2. Des impayés toujours fortement liés au logement 44

3.5. Accès et nonaccès aux prestations sociales 44

3.5.1. Baisse de l'éligibilité au RSA et hausse du non-recours 45

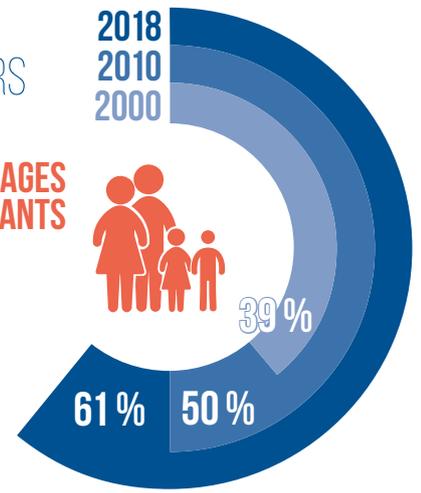
3.5.2. Hausse du non-recours aux allocations familiales 46

PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL 2010-2018

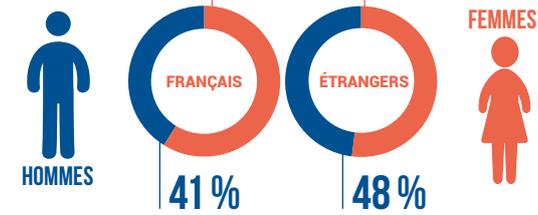


ÉTRANGERS SANS PAPIERS

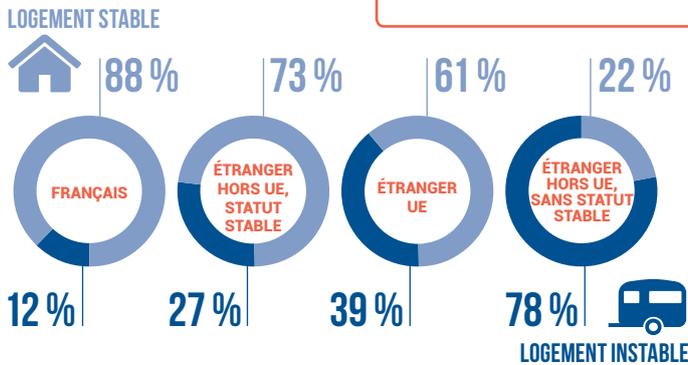
PART DES MÉNAGES AVEC ENFANTS



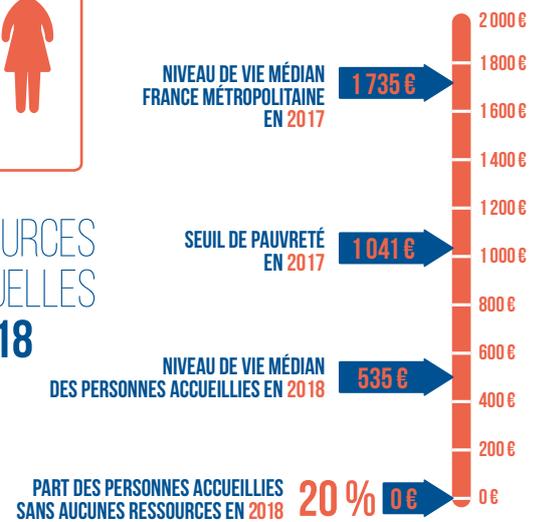
SEXE DES PERSONNES ACCUEILLIES 2018



LOGEMENT EN 2018



RESSOURCES MENSUELLES EN 2018



Regard du Secours Catholique : Faire de l'égalité en matière d'accès aux droits sociaux une réalité. 48

3.6. Des demandes exprimées qui reflètent des situations diverses 49

3.6.1. Hausse des demandes d'écoute, d'aide dans les démarches administratives et de mobilité 49

3.6.2. Reflet des dimensions de la pauvreté 50

PERSONNES MIGRANTES : UNE MÊME ASPIRATION À VIVRE DIGNEMENT ... 53

1. Les étrangers en France : des profils très divers 54

1.1. Une analyse du profil des étrangers selon leur durée de présence en France 55

1.1.1. Des migrants récents au statut légal très précaire 55

1.1.2. Des profils similaires chez les migrants plus anciens et les Français 57

1.1.3. ... qui se traduisent par une convergence du niveau et des conditions de vie 57

1.2. Profil démographique des personnes sans papiers 59

1.2.1. Un phénomène marginal mais d'ampleur grandissante au Secours Catholique 59

1.2.2. Évolution des profils migratoires des personnes sans papiers 61

1.2.3. Forte augmentation des enfants parmi les sans-papiers 62

1.2.4. Les femmes de plus en plus nombreuses parmi les personnes sans papiers 64

2. Regards sur l'accès aux droits des migrants dans le monde 67

- Bangladesh, Okup : Accompagner l'émigration des travailleurs bangladais 68
- Caritas Italie et Caritas Espagne : Aux frontières de l'Europe avec les migrants 71
- Mauritanie, OMN : Favoriser les liens entre associations de migrants et population locale 74
- Mexique, SJM : Un réseau de vingt-trois refuges pour accompagner et documenter la migration à travers le pays 76
- Russie, Tong Jahoni : Accompagner l'accès aux droits des migrants 80
- Turquie, Caritas Turquie : Immigration. L'impact du conflit syrien 84
- Afrique, Caritas Africa : « Avec dignité. Les visages de la mobilité humaine en Afrique subsaharienne » 87
- Migrations et traite des êtres humains 89

Regards croisés sur l'accès aux droits en France et dans le monde : encore loin du compte ! 91

Les enjeux de l'accès aux droits en France et dans le monde 91

Les actions qui favorisent l'accès aux droits en France et dans le monde 93

Conclusion 94

3. Favoriser le changement de regard sur les personnes migrantes et reconnaître leur contribution à notre société 96

- Aider à surmonter les peurs : un engagement sur le long terme 97
- Accueillir et préparer les conditions d'un vivre-ensemble harmonieux 98
- Engagement dans le bénévolat 98
- Les personnes migrantes sont des personnes comme les autres : des acteurs de solidarité 99
- Engagement dans les actions collectives : sportives, culturelles, festives 100
- Le football, outil d'intégration 100
- Dans l'action : s'interroger sur ses propres codes culturels et ne pas se méprendre sur ceux des autres 101
- Relire une expérience d'accueil de personnes réfugiées 101
- L'engagement dans les démarches d'intégration 101
- L'apprentissage du Français, un sésame pour être citoyen ! 102
- Le travail et la création d'activité économique 103
- Les contributions des personnes migrantes à la société d'accueil... et à leur pays d'origine : une étude de Caritas Europa 104

Encourager une vision positive des migrations 105

- Universalité due au respect des droits fondamentaux : chaque personne est sacrée 105
- Priorité absolue à la protection des personnes vulnérables 106
- Solidarité internationale et entre États européens 106
- Viser l'égalité des droits 106
- Pragmatisme et intérêt général 106
- Pour une vision positive des migrations : changer le regard, encourager la solidarité 107

INTRO- DUCTION



© STEVEN WASSENAAR / SCCF

En 2018, au Secours Catholique - Caritas France, 66 000 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes ont accompagné les 1 347 500 personnes rencontrées¹. Ce sont 716 500 adultes et 631 000 enfants qui ont ainsi été accompagnés. Le recueil d'information réalisé concernant 72 343 ménages permet l'étude des situations des personnes rencontrées cette année.

Ce rapport comprend deux parties :

- › le profil général des ménages rencontrés ;
- › la partie thématique qui aborde cette année les migrations en France dans les accueils du Secours Catholique, mais également ces mêmes migrations vues par des partenaires du Secours Catholique dans neuf autres pays ou continents.

En complément des éléments d'analyse statistique, des études et des constats de terrain du Secours Catholique ainsi que des exemples d'actions mises en œuvre et des propositions sont intégrés au rapport. Les partenaires suivants y ont réalisé une contribution : Ovibashi Karmi Unnayan Program (Okup) au Bangladesh, Caritas Africa, Caritas Europa, Caritas Italie, Caritas Espagne, Organisation de migrants de Nouadhibou (OMN) en Mauritanie, SJM (Service jésuite aux migrants) au Mexique, Tong Jahoni en Russie, Caritas Turquie.

Enfin, les analyses régionales font un point sur les évolutions et les particularités des situations de pauvreté dans les régions françaises. Elles sont publiées sur le site web du Secours Catholique : www.secours-catholique.org.

1 - Nous emploierons indifféremment les expressions « personnes/ménages accueillis/rencontrés » et « personnes/ménages accueillis/rencontrés par le Secours Catholique ». Nous pourrions aussi employer les termes « accueilli » ou « rencontré » au sens large : un ménage accueilli/rencontré l'est au travers de sa personne de référence (voir ci-après, « Définitions »).

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes exprimées...

Certaines situations, comme l'accueil de jour, avec douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à

un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particulier. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Tous les ans, chaque équipe établit un recensement du nombre de ménages qu'elle a rencontrés pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées.

DÉFINITIONS

♦ **Décile** : même définition que quintile, en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

♦ **Euros courants/euros constants** : les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2018, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2018.

♦ **Médiane d'un ensemble de valeurs** : c'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

♦ **Ménage** : un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

♦ **Ménage étranger** : ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

♦ **Niveau de vie ou revenu par unité de consommation (UC)** : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence

est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages.

♦ **Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté d'un pays** : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

♦ **Personne de référence** : au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

♦ **Quintile** : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quintile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 20 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 80 % des salaires. Le deuxième quintile est le salaire au-dessous duquel se situent 40 % des salaires.

♦ **Taux de pauvreté** : proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Remarque : Quelques données concernant 2017 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2017 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport.

PROFIL GÉNÉRAL





Les données recueillies concernant les ménages accompagnés par le Secours Catholique depuis de nombreuses années permettent de suivre les évolutions des situations d'une bonne partie des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France.

Le profil général aborde dans un premier temps les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés par le Secours Catholique, soit, en 2018 : la pauvreté persistante des hommes seuls, la grande vulnérabilité des familles monoparentales, le vieillissement progressif d'une partie des personnes rencontrées qui est parallèle à la précarisation croissante des jeunes adultes. La partie thématique de ce rapport aborde les migrations et revient donc notamment sur les caractéristiques des étrangers rencontrés par le Secours Catholique, mais dès le profil général, les profils en fonction de la nationalité et du statut sont abordés, étant donné la forte influence de ceux-ci sur les conditions de vie. La part d'étrangers accueillis par le Secours Catholique continue de croître, leurs profils sont divers et leur statut légal est de plus en plus instable.

Dans la deuxième section du profil général, ce sont les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité qui sont abordées : les personnes en inactivité sont désormais majoritaires au sein des accueils du Secours Catholique en 2018, notamment du fait de l'augmentation de la part de personnes n'ayant pas le droit de travailler, mais aussi de personnes en incapacité de travail. Les personnes en emploi, principalement en CDI temps plein ou en temps partiel (CDD ou CDI), vivent toujours dans des conditions précaires tout en étant en emploi depuis plus longtemps qu'auparavant. Les chômeurs indemnisés sont en situation précaire, qui pourrait se dégrader selon les réformes de l'assurance chômage annoncées. La hausse du niveau d'études constatée ne semble pas prémunir suffisamment contre les situations de pauvreté.

Sont ensuite étudiées, dans la troisième section, les ressources financières et conditions de vie des ménages : le niveau de vie médian baisse, la part de personnes sous le seuil d'extrême pauvreté augmente, les conditions de vie des familles avec enfants se dégradent. Les conditions de logement se précarisent et les taux d'effort sont en augmentation. Le non-recours au revenu de solidarité active (RSA) et aux allocations familiales augmente encore en 2018. Les besoins d'écoute et d'accompagnement concernent une large majorité des personnes rencontrées.



1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES ET PERSONNES RENCONTRÉS

Au travers des caractéristiques sociodémographiques des personnes qui les composent, à savoir le sexe, l'âge, la nationalité et la situation familiale, la première section de ce rapport dresse un profil des ménages rencontrés dans les accueils du Secours Catholique en 2018. Les évolutions marquantes par rapport à l'année précédente, mais également depuis 2010, sont soulignées.

1.1. LA SITUATION DES FEMMES CONTINUE DE SE PRÉCARISER

Les femmes représentent toujours la majorité des adultes² au sein des ménages rencontrés (56,4 %). Après une baisse en 2017, la proportion de femmes augmente de nouveau en 2018, au rythme lent mais régulier observé les années précédentes. Mise en parallèle de la stabilité, voire de la baisse tendancielle de la proportion de femmes dans la population générale résidant en France, cette évolution traduit une précarisation de la situation socio-économique des femmes rencontrées, dont l'indice de fragilité augmente (voir tableau 1).

Tableau 1. Évolution de la proportion de femmes par nationalité (2010-2018)

	2010	2014	2017	2018
Ensemble	55,7 %	56,2 %	56,1 %	56,4 %
Français	58,3 %	58,4 %	58,7 %	59,4 %
Étrangers	50,6 %	50,8 %	51,5 %	51,8 %
Indice de fragilité (ensemble)	1,07	1,09	1,07	1,08

Source : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population (RP) 2010-2018.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 56,4 % des personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique étaient des femmes. L'indice de fragilité se calcule comme le rapport entre cette proportion et la proportion observée dans la population générale issue des recensements.

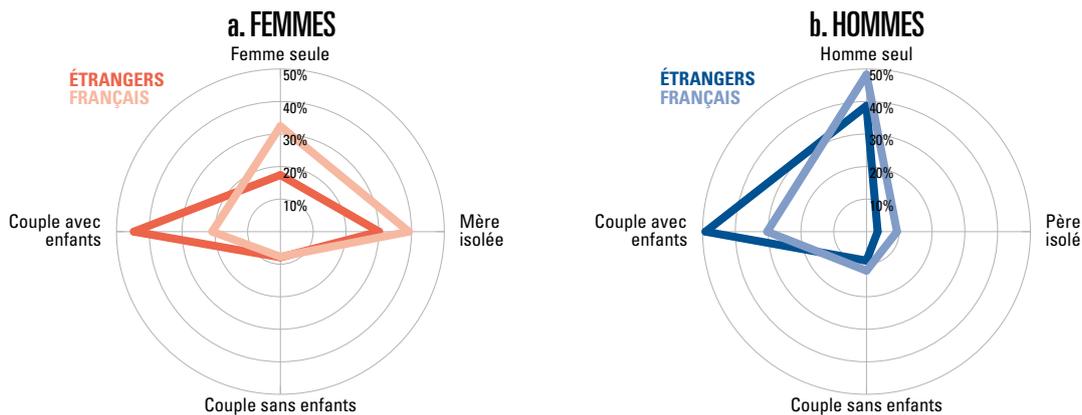
2 - Ici comme dans l'ensemble du rapport, est définie comme adulte toute personne de plus de 15 ans (inclus) s'étant déclarée comme personne de référence ou conjoint de la personne de référence du ménage. Cela permet les comparaisons avec les statistiques institutionnelles.

1.1.1. UNE AUGMENTATION DE LA PROPORTION DE FEMMES PLUS PRONONCÉE AU SEIN DES MÉNAGES FRANÇAIS

Cette précarisation touche principalement les femmes françaises, qui restent fortement surreprésentées au sein de leurs ménages, dans lesquels leur part a par ailleurs plus fortement augmenté en 2018 (0,7 point). Cela s'explique par la structure des ménages dans lesquels elles se trouvent : près des trois quarts d'entre elles sont des mères isolées ou des femmes seules plus âgées (respectivement 39,2 % et 32,4 %). La proportion de ces ménages a plus particulièrement augmenté cette année et elles en sont par définition les uniques adultes référents enregistrés dans les accueils (voir graphique 1). Leur fragilité croissante tient aux maigres ressources ou à la faiblesse des pensions de retraite dont elles disposent.

À l'inverse, la quasi-parité hommes-femmes au sein des ménages étrangers s'explique par une augmentation continue de la proportion de couples et la diminution concomitante et tendancielle de la proportion d'hommes seuls dans ces ménages. En effet, plus de la moitié des étrangers rencontrés en 2018 vivent avec conjoint, et le plus souvent avec des enfants, associant ainsi mécaniquement dans la précarité femmes et hommes, et leurs enfants cohabitants. Il convient toutefois de souligner que la part légèrement majoritaire des femmes dans les ménages étrangers reflète également une proportion importante de mères isolées (30 % des femmes étrangères).

GRAPHIQUE 1. STRUCTURE DES MÉNAGES SELON LE SEXE ET LA NATIONALITÉ (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés, hors ménages complexes.

Lecture : En 2018, 39,2 % des femmes adultes de nationalité française rencontrées par le Secours Catholique étaient des mères isolées. C'était le cas de 30,1 % des femmes adultes de nationalité étrangère. Les sommets des polygones indiquent la proportion de ménages du type considéré. Les graphiques (a) et (b) représentent respectivement la structure des ménages par nationalité, parmi les femmes et les hommes adultes.

1.1.2. UNE PAUVRETÉ PERSISTANTE DES HOMMES SEULS

La moindre fragilité relative des hommes par rapport aux femmes cache une pauvreté persistante au sein de la catégorie des hommes seuls, quelle que soit leur nationalité (voir graphique 1). Leur proportion augmente au sein des ménages français et les hommes seuls y représentent désormais près de la moitié des hommes rencontrés (47 %). Ces hommes sont en moyenne plus âgés et souvent bien connus des accueils. Toutefois, bien que considérablement plus faible, la proportion de pères isolés parmi les hommes français poursuit également sa progression pour atteindre près de 10 % en 2018. En ce sens, une convergence de profils semble progressivement se dessiner entre hommes et femmes au sein des ménages français rencontrés : la pauvreté se vit de manière isolée chez une population de personnes seules et vieillissantes ou de familles monoparentales d'âge médian dont les conditions de vie demeurent précaires.

À l'inverse, bien que liée en partie aux différences de structure familiale entre Français et étrangers résidant en France, la pauvreté des ménages étrangers touche disproportionnellement plus de jeunes familles avec enfants. Toutefois, même si leur proportion tend à diminuer, les hommes seuls de nationalité étrangère restent extrêmement vulnérables et représentent toujours près de 40 % des hommes étrangers rencontrés. Contrairement aux Français, ils sont plus jeunes, récemment arrivés sur le territoire et leur statut légal reste très précaire.

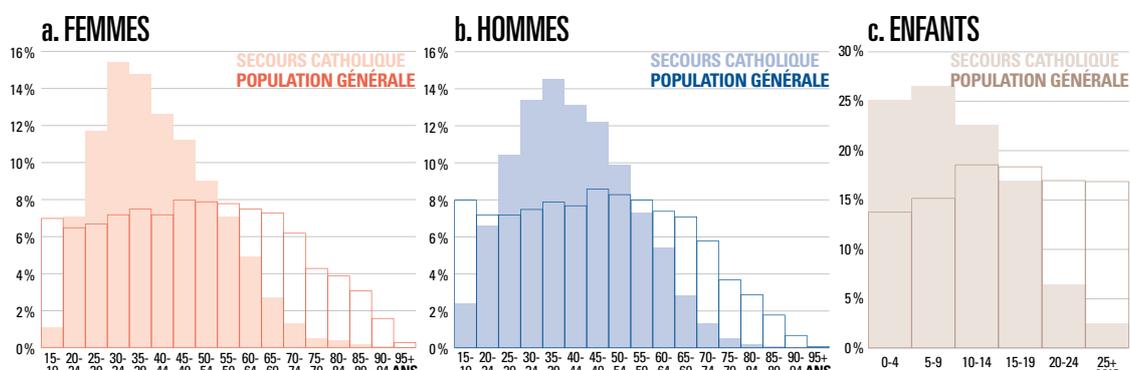
1.2. DES JEUNES ADULTES AUX SITUATIONS TOUJOURS TRÈS PRÉCAIRES

En 2018, l'âge médian des adultes rencontrés est de 41 ans pour les hommes et de 39 ans pour les femmes, soit une augmentation d'un an par rapport à 2017, qui indique un vieillissement progressif de la population accueillie. Néanmoins, cet âge médian reste toujours inférieur de près de 10 ans à l'âge médian des adultes dans la population générale résidant en France.

En effet, la tranche d'âge de 25 à 50 ans concentre près des deux tiers des adultes accompagnés par le Secours Catholique et est systématiquement surreprésentée dans les accueils : sa part y est près de deux fois plus élevée que la part observée dans la population générale (voir graphique 2 [a] et [b]). Ces chiffres témoignent en premier lieu de la grande précarité des jeunes adultes au sein des tranches d'âge les plus actives.

En outre, il convient de souligner qu'au sein de ces tranches d'âge, quatre femmes sur cinq vivent au sein de familles avec enfants, dont la moitié sont des mères isolées, l'autre moitié vivant en couple avec enfants. C'est le cas de plus d'un homme sur deux, quasi exclusivement en couple avec enfants, les pères isolés représentant seulement 7 % des hommes de cette catégorie d'âge. Toutefois, 40 % d'entre eux restent des hommes seuls.

GRAPHIQUE 2. DISTRIBUTION PAR ÂGE : ADULTES ET ENFANTS DES MÉNAGES RENCONTRÉS ET POPULATION GÉNÉRALE (2018)



Source : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population (RP) 2018.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 14,5 % des hommes adultes rencontrés par le Secours Catholique étaient âgés de 35 à 40 ans. C'était le cas de 7,9 % des hommes adultes dans la population générale. Les graphiques (a), (b) et (c) représentent respectivement la distribution par âge au Secours Catholique et dans la population générale, parmi les femmes, les hommes et les enfants rencontrés.

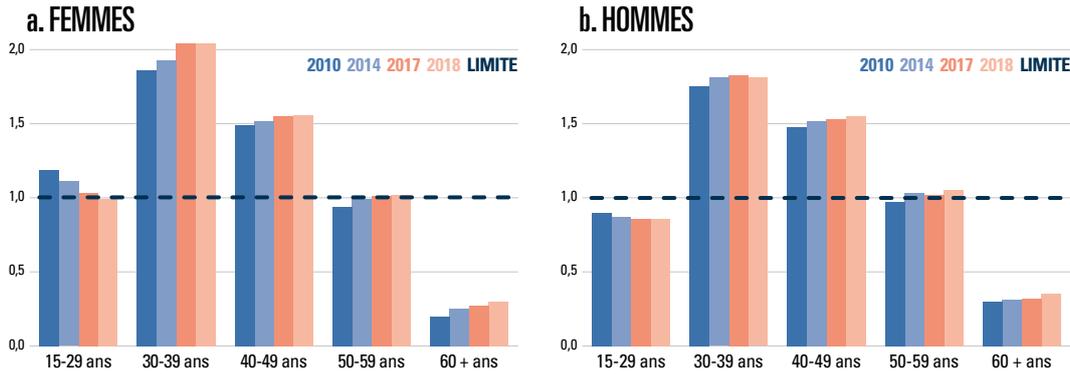
Ainsi, si l'on exclut la précarité persistante des hommes seuls, ce constat met en lumière la grande fragilité socio-économique des jeunes familles monoparentales, très majoritairement françaises, et des jeunes couples avec enfants, plus souvent étrangers. Leurs enfants cohabitants³ sont de fait extrêmement sensibles à la pauvreté : les trois quarts de ces enfants ont moins de 15 ans, la moitié a moins de 10 ans, et la part des enfants de moins de 15 ans accompagnés par le Secours Catholique (via le ménage dans lequel ils vivent) est près de deux fois plus importante que la part observée dans la population générale (voir graphique 2 [c]). La pauvreté des jeunes adultes touche en réalité des familles entières, dont les enfants sont en outre plus nombreux et plus jeunes que dans la population générale.

1.2.1. UN VIEILLISSEMENT PROGRESSIF DES PERSONNES FRANÇAISES ACCUEILLIES

La grande vulnérabilité des jeunes familles et de leurs enfants occulte toutefois le vieillissement continu des personnes rencontrées. Depuis le début de la décennie, la part des personnes de plus de 50 ans augmente progressivement, au détriment, principalement, de la part des jeunes de moins de 25 ans. Ce vieillissement, plus prononcé chez les femmes, concerne essentiellement les ménages français : l'âge médian des Français rencontrés a augmenté de 4 ans entre 2010 et 2018 (passant de 40 à 44 ans), tandis que la part des plus de 60 ans a presque doublé en moins de dix ans (pour atteindre 14 % en 2018). La très grande majorité des Français de plus de 60 ans rencontrés sont des personnes âgées isolées (87 %), n'ayant pas eu d'enfants ou dont les enfants ont désormais quitté le foyer. Il s'agit pour moitié de femmes seules et pour un quart d'hommes seuls, les couples représentant une minorité.

Si ce vieillissement fait écho à celui de la population française dans son ensemble, il est important de noter qu'il est plus rapide au sein des ménages accueillis par le Secours Catholique. Bien que les plus de 60 ans y restent largement sous-représentés en comparaison de leur part observée dans la population générale (plus d'un quart de la population résidant en France a désormais plus de 60 ans), leur indice de fragilité augmente en effet de manière constante et traduit une précarisation continue de la situation des seniors (voir graphique 3). Cette précarisation des conditions de vie touche aussi bien les hommes que les femmes et s'observe dans une ampleur moindre pour les tranches d'âge médian, même si elles restent comparativement beaucoup plus vulnérables à la pauvreté.

3 - Ici comme dans l'ensemble du rapport, est défini comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s), sans limite d'âge fixée.

GRAPHIQUE 3. ÉVOLUTION DES INDICES DE FRAGILITÉ PAR SEXE ET CATÉGORIE D'ÂGE (2010-2018)

Sources : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population (RP) 2010-2018.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

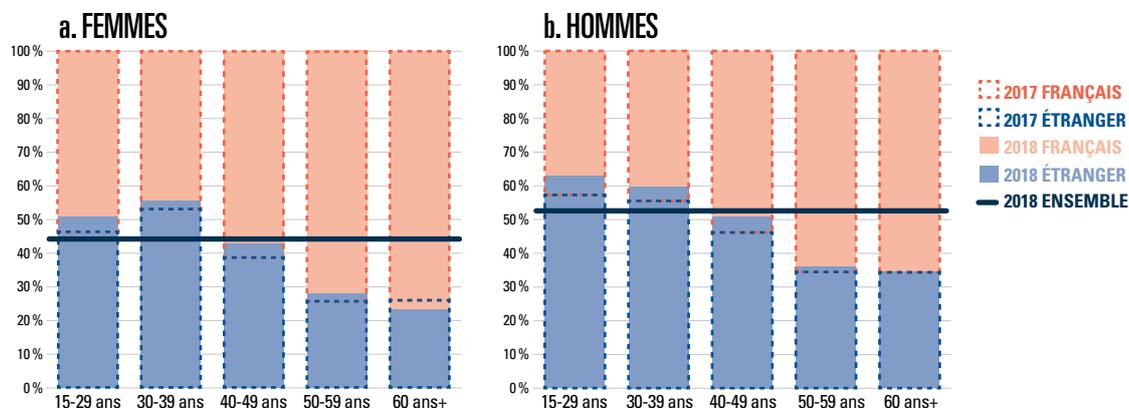
Lecture : En 2018, l'indice de fragilité des femmes adultes âgées de 30 à 39 ans rencontrées s'élevait à 2, ce qui signifie que leur proportion au sein des ménages accueillis était deux fois plus importante que celle observée dans la population générale résidant en France. Les graphiques (a) et (b) représentent respectivement l'évolution entre 2010 et 2018 des indices de fragilité par catégorie d'âge, parmi les femmes et les hommes adultes rencontrés. La ligne noire indique comme repère un indice de fragilité égal à 1, qui dénote une répartition égale au sein des adultes accueillis et dans la population générale. Les barres supérieures indiquent ainsi une surreprésentation de la catégorie d'âge considérée au sein des adultes accueillis. À l'inverse, les barres inférieures indiquent une sous-représentation.

Seuls les jeunes de moins de 30 ans, également sous-représentés dans les accueils, voient leur indice de fragilité diminuer au cours des dernières années. Cette évolution masque vraisemblablement un recul de leur autonomie et une cohabitation plus tardive avec leurs parents, que confirme l'augmentation parallèle de leur part au sein des ménages avec enfants. Elle masque par ailleurs l'extrême précarité de la situation de ces jeunes autonomes qui continuent d'être accueillis : il s'agit principalement de jeunes adultes isolés ou de très jeunes familles avec enfants, dont les ressources sont très faibles, le logement instable et le statut légal souvent précaire lorsqu'ils sont étrangers.

En d'autres termes, si les conditions de vie des jeunes adultes très vulnérables ne connaissent aucune amélioration notable, celles des seniors, certes comparativement plus favorables, ont tendance à se détériorer progressivement.

1.2.2. UNE POPULATION ÉTRANGÈRE PLUS JEUNE ET PLUS PRÉCAIRE

Les étrangers accueillis sont comparativement bien plus jeunes que les Français : leur âge médian a eu tendance à diminuer au cours de la dernière décennie pour se stabiliser autour de 37 ans, soit 7 ans de moins que l'âge médian des Français rencontrés. En effet, les étrangers sont fortement surreprésentés dans la catégorie d'âge des moins de 40 ans : sur dix personnes de moins de 40 ans accueillies au Secours Catholique, près de six sont de nationalité étrangère. À l'inverse, les Français sont largement surreprésentés parmi les plus de 50 ans : sept personnes sur dix de plus de 50 ans accueillies sont de nationalité française (voir graphique 4).

GRAPHIQUE 4. PROPORTION D'ÉTRANGERS PAR CATÉGORIE D'ÂGE (2017-2018)

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 50,9 % des femmes adultes âgées de 15 à 29 ans rencontrées étaient de nationalité étrangère. Cette proportion s'élevait à 46,6 % en 2017. Les graphiques (a) et (b) représentent respectivement la proportion d'étrangers par catégorie d'âge en 2017 et 2018, parmi les femmes et les hommes adultes rencontrés. La ligne noire indique comme repère la proportion d'étrangers en 2018 dans l'ensemble de l'échantillon (tous âges confondus), soit 44 % parmi les femmes et 51,7 % parmi les hommes.

En outre, l'augmentation de la proportion d'étrangers est en moyenne plus forte au sein des catégories d'âge les plus jeunes, ce qui traduit un rajeunissement progressif et un renouvellement continu de la population étrangère accueillie. La plupart des jeunes étrangers de moins de 40 ans accueillis sont des migrants récents : plus de la moitié sont entrés sur le territoire français depuis moins de deux ans, les trois quarts depuis moins de 5 ans. Plus de 60 % vivent au sein de familles avec enfants, dont la majorité sont des couples avec enfants et un quart des familles monoparentales, essentiellement des mères isolées. Les 40 % restants sont des personnes isolées ou des couples sans enfants, dont les deux tiers sont en réalité des hommes seuls. Leur statut légal est enfin très précaire : près de la moitié ont déposé une demande de régularisation de leur situation et près d'un quart ont été déboutés de cette demande et/ou sont sans papiers.

Les étrangers de plus de 50 ans, plus minoritaires et dont la part a tendance à diminuer, sont à l'inverse plus intégrés : présents sur le territoire français depuis plus de dix ans en moyenne, trois sur cinq y résident de façon régulière et sont des personnes isolées ou des couples vieillissants sans enfants. En ce sens, leurs caractéristiques tendent à se rapprocher de celles des Français accueillis⁴.

4 - Voir la section 1.4 et la partie thématique pour plus de détails sur les caractéristiques des personnes étrangères rencontrées.

Tableau 2. Évolution de la structure des ménages avec enfants (2010-2018)

	2010	2014	2017	2018
Mère isolée	25,0 %	25,6 %	24,9 %	23,9 %
Père isolé	3,1 %	3,5 %	3,4 %	3,5 %
Couple avec enfants	21,1 %	22,0 %	22,8 %	22,4 %
Total ménages avec enfants	49,2 %	51,1 %	51,1 %	49,8 %
Ménage complexe	5,1 %	2,9 %	3,1 %	3,3 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2018, 23,9 % des ménages rencontrés étaient constitués de mères isolées, avec un ou plusieurs enfants, et 3,3 % étaient des ménages complexes. Les ménages complexes se définissent par opposition aux autres catégories de ménages. Ils sont qualifiés de complexes car ils ne présentent pas de structure type : ils comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées, avec ou sans lien de parenté.

1.3. UNE GRANDE VULNÉRABILITÉ DES PARENTS ET PERSONNES ISOLÉES

La moitié des ménages rencontrés en 2018 (49,8 %) sont des familles avec enfants (voir tableau 2). Il s'agit majoritairement de familles monoparentales, en ce cas quasi exclusivement des mères isolées. Elles représentent à elles seules près d'un quart de l'ensemble des ménages accueillis par le Secours Catholique. Bien que leur proportion ait amorcé une diminution lente et continue depuis le début de la décennie, les familles monoparentales restent le type de ménage le plus sensible à la pauvreté extrême : elles sont trois fois plus présentes dans les accueils que dans la population générale.

Les familles biparentales, qui représentent un peu plus d'un ménage sur cinq rencontrés, sont comparativement moins vulnérables et toujours sous-représentées dans les accueils par rapport à la proportion observée dans la population générale. Leur fragilité tend toutefois à augmenter progressivement. Cela tient à des caractéristiques différentes de celles des familles biparentales observées dans la population générale : la personne de référence de ces familles est plus jeune (36 ans d'âge médian), plus souvent étrangère et au statut légal précaire, et le nombre d'enfants est plus élevé (2,4 en moyenne, contre moins de 2 dans la population générale).

Ces deux constats soulignent la grande sensibilité aux situations de pauvreté des enfants qui vivent au sein de ces familles : près de la moitié (46 %) de l'ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique, par l'intermédiaire de la personne de référence du ménage, sont désormais des enfants, soit plus de deux fois plus que dans la population générale. La moitié vit au sein d'une famille monoparentale (contre moins d'un quart dans la population générale) et près de 90 % sont des mineurs de moins de 18 ans (contre 80 % dans la population générale).

Tableau 3. Évolution de la structure des ménages sans enfants (2010-2018)

	2010	2014	2017	2018
Homme seul	24,2 %	23,6 %	23,3 %	23,5 %
Femme seule	15,5 %	16,4 %	16,6 %	17,5 %
Couple sans enfants	6,0 %	6,0 %	5,9 %	5,9 %
Total ménages sans enfants	45,7 %	46,0 %	45,8 %	46,9 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2018, 23,5 % des ménages rencontrés étaient constitués d'hommes seuls.

1.3.1. UNE AUGMENTATION DE LA PART DES MÉNAGES SANS ENFANTS QUI SE POURSUIT

La grande vulnérabilité des familles, notamment monoparentales, occulte toutefois une tendance récente à l'augmentation de la part des ménages sans enfants cohabitant (46,9 %) : elle a progressé de plus de 1 point en 2018 alors qu'elle s'était

stabilisée, voire avait légèrement diminuée jusqu'en 2017 (voir tableau 3). Cette tendance reflète le vieillissement des personnes accueillies : l'âge médian des adultes au sein des ménages sans enfants approche les 50 ans, alors qu'il est de 38 ans au sein des familles avec enfants.

Les hommes seuls demeurent, après les parents isolés, le second type de ménage le plus sensible à l'extrême pauvreté. Ils représentent près d'un quart de l'ensemble des ménages rencontrés et leur part est 1,5 fois plus élevée dans les accueils que dans la population générale. Toutefois, cette part n'a que très légèrement augmenté en 2018.

Inversement, les femmes seules et les couples sans enfants sont moins fragiles et proportionnellement moins présents dans les accueils que dans la population générale. Il convient cependant de souligner que, alors que les couples sans enfants restent très minoritaires et leur part stable, c'est bien la proportion de femmes seules qui connaît une progression lente mais régulière depuis plusieurs années. Elle a crû de près de 1 point en 2018 pour atteindre 17,5 %, dénotant une fragilisation de leur situation.

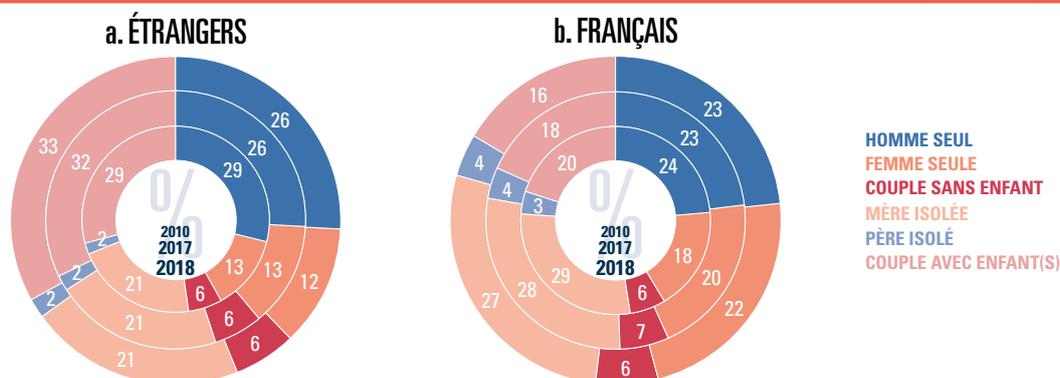
1.3.2. UNE AUGMENTATION NETTE DES FEMMES SEULES AU SEIN DES MÉNAGES FRANÇAIS ET DES COUPLES AVEC ENFANTS AU SEIN DES MÉNAGES ÉTRANGERS

Cette évolution globale de la structure des ménages rencontrés masque également d'importantes différences en fonction de la nationalité de la personne de référence du ménage (voir graphique 5).

En effet, les familles, et plus précisément les couples avec enfants, sont fortement surreprésentées parmi les ménages dont la personne de référence est étrangère. En outre, leur part a connu une augmentation soutenue de 4 points depuis 2010, au détriment de la proportion d'hommes seuls qui étaient au tournant de la décennie le type de ménage étranger le plus fréquemment rencontré dans les accueils. Les couples avec enfants représentent désormais un tiers des ménages étrangers accueillis, une proportion deux fois plus importante qu'au sein des ménages français. Le statut légal de ces familles est majoritairement précaire : 60 % des couples étrangers avec enfants sont en attente de régularisation de leur statut ou sont sans papiers. C'est en outre le cas de plus de la moitié des familles monoparentales étrangères.

Par conséquent, l'augmentation de la part des personnes seules concerne en réalité uniquement les ménages dont la personne de référence est française. Elle est plus particulièrement liée à une forte progression de la proportion de femmes seules, qui atteint désormais 22 % au sein des ménages français et égalise presque la proportion d'hommes seuls. Elle a augmenté de plus de 2 points en 2018, soit une progression équivalente à la progression totale observée au cours des sept années précédentes. L'âge médian de ces femmes atteint désormais 54 ans.

GRAPHIQUE 5. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES SELON LA NATIONALITÉ (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés, hors ménages complexes.

Lecture : En 2018, 33 % des ménages étrangers rencontrés étaient des couples avec enfants. Cette proportion s'élevait à 29 % en 2010. Les graphiques (a) et (b) représentent respectivement l'évolution entre 2010 et 2018 de la structure des ménages, parmi les étrangers et les Français rencontrés.

La proportion d'hommes seuls au sein des ménages français a également augmenté, mais de manière plus modérée (0,4 point). Leur profil est toutefois distinct de celui des hommes seuls étrangers. Leur âge médian est de 48 ans, soit 15 ans de plus que leurs homologues de nationalité étrangère dont les deux tiers sont sans statut légal stable et récemment entrés sur le territoire. Cette progression lente de la part des personnes seules et de l'âge moyen des personnes de nationalité française fait écho à la précarisation des seniors, et plus particulièrement des femmes parmi eux.

De fait, la part des familles avec enfants au sein des ménages français diminue nettement. La proportion de couples avec enfants a enregistré une baisse de 2 points durant la seule année 2018 et de 4 points au total depuis 2010. Les familles monoparentales restent le type de ménage le plus fréquemment rencontré et sont surreprésentées au sein des ménages français. Mais leur proportion a également diminué de 2 points depuis 2010, sous l'effet unique de la baisse de la part des mères isolées.



© ELODIE PERRIOT / SCCF

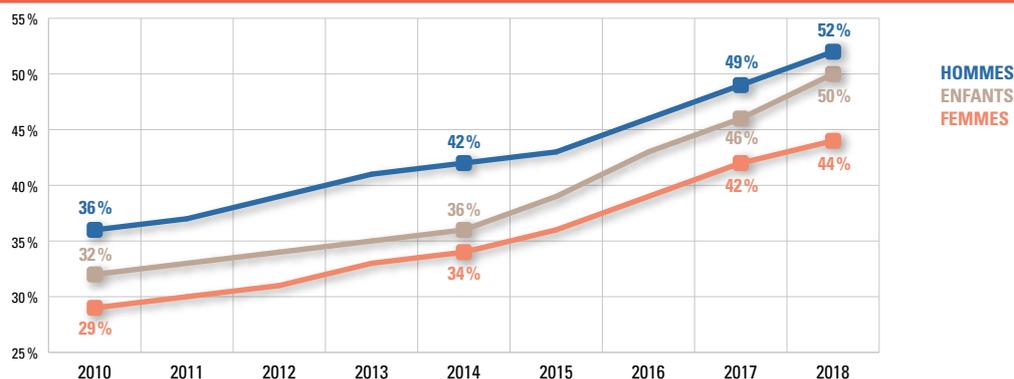
Si l'analyse précédente fait globalement apparaître de nombreuses disparités sociodémographiques entre les personnes de nationalité française et étrangère, la population étrangère accueillie par le Secours Catholique n'en demeure pas moins hétérogène. La section qui suit propose un examen détaillé des caractéristiques des étrangers rencontrés.

1.4. UNE PROGRESSION SOUTENUE DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS

En 2018, 43,6 % des personnes de référence des ménages rencontrés sont de nationalité étrangère, soit une croissance de 2 points par rapport à 2017. Toutefois, si l'on tient compte de la composition de leurs ménages, et que l'on considère également la nationalité de leur conjoint éventuel, les étrangers représentent plus précisément 47,4 % de l'ensemble des adultes au sein des ménages accueillis, à savoir 44 % des femmes et 51,7 % des hommes⁵. En outre, la moitié des enfants rencontrés au travers de leur famille vivent au sein d'un ménage dont la personne de référence est étrangère (voir graphique 6).

5 - En effet, les statistiques portant sur la nationalité de la personne de référence des ménages ne tiennent pas compte de la nationalité de leur conjoint, qui peut également être étranger.

GRAPHIQUE 6. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS PARMIS LES ADULTES ET LES ENFANTS (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

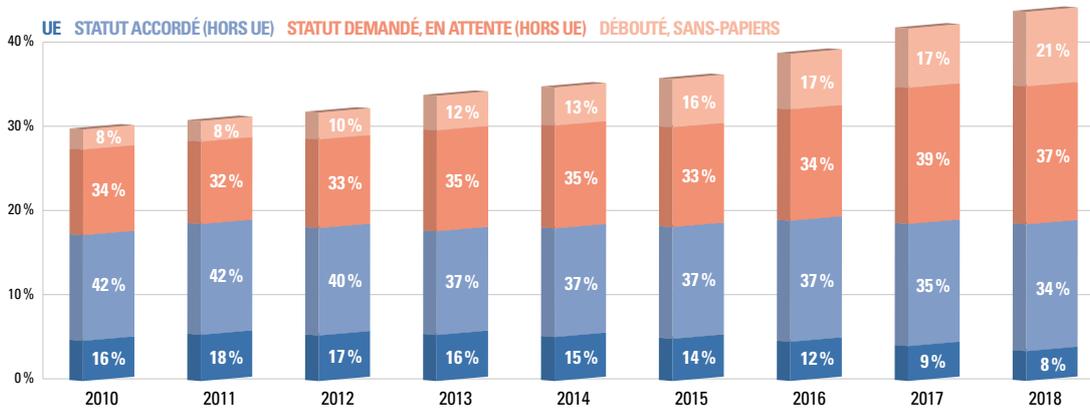
Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 52 % des hommes et 44 % des femmes adultes rencontrés étaient de nationalité étrangère. 50 % des enfants vivaient au sein d'un ménage dont la personne de référence était étrangère.

Si l'augmentation de la proportion d'étrangers au sein des accueils est continue depuis le début de la décennie, elle s'est plus particulièrement accélérée depuis 2016, affichant une croissance moyenne de 3 points par an qui est légèrement plus prononcée chez les hommes que chez les femmes. L'augmentation plus soutenue encore de la proportion d'étrangers chez les enfants fait écho à l'augmentation de la part des familles au sein des ménages étrangers. En effet, bien que les hommes seuls continuent de représenter une part importante des ménages étrangers rencontrés, notamment parmi ceux entrés récemment sur le territoire, ils ne sont aujourd'hui plus la figure majoritaire. La population étrangère se féminise durablement et la migration concerne de plus en plus de femmes et d'enfants, notamment *via* le regroupement familial mais également *via* la migration de familles entières et de femmes de manière autonome.

Cette accélération est vraisemblablement à mettre en lien avec la récente crise migratoire européenne, liée aux récents conflits armés et diverses situations de violation des droits humains, et de fait avec la grande précarité de la situation des étrangers rencontrés. Leur proportion dans les accueils est en effet près de sept fois plus élevée que dans la population générale. Il convient toutefois de souligner que la proportion d'étrangers en France n'augmente quant à elle que très faiblement et se fixe autour de 7 %. C'est donc bien l'extrême vulnérabilité de leur statut légal et socio-économique et parfois l'absence de ressources et de droits reconnus (ou leur non-connaissance) qui expliquent leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique.

GRAPHIQUE 7. ÉVOLUTION DU STATUT LÉGAL DES ÉTRANGERS (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 58 % des étrangers rencontrés étaient sans statut légal stable : 37 % avaient déposé une demande et étaient en attente d'une régularisation, et 21 % avaient vu leur demande déboutée et/ou étaient sans papiers. En outre, 42 % avaient une situation légale stable : 34 % ont vu leur statut de résidence accordé et stabilisé, et 8 % étaient ressortissants de l'UE (en situation régulière par définition).

1.4.1. UNE PRÉCARISATION CROISSANTE DU STATUT LÉGAL DES ÉTRANGERS

En effet, la surreprésentation croissante des étrangers dans les accueils est en grande partie imputable à une nette précarisation de leur statut légal. Alors que les étrangers en situation légale stable (c'est-à-dire ressortissants de l'Union européenne [UE] ou non, disposant d'un droit au séjour pérenne) étaient largement majoritaires au début de la décennie⁶, leur proportion a diminué de 16 points depuis 2010, enregistrant une baisse de 7 points sur les deux dernières années seulement⁷. La situation s'est ainsi inversée depuis 2016 et les étrangers au statut légal précaire sont désormais fortement surreprésentés. En 2018, près de trois étrangers sur cinq rencontrés (58 %) avaient un statut légal précaire : près de deux sur cinq (37 %) avaient déposé une demande de régularisation⁸ et un sur cinq (21 %) avait vu sa demande déboutée et/ou était sans papiers (voir graphique 7).

Cette évolution est sans doute à rapprocher de la hausse des demandes d'asile dans les pays de l'UE, et en France en particulier. Or le taux de protection accordée reste faible et avoisine seulement le tiers ces trois dernières années, contre une moyenne européenne de plus de 50 %, ce qui place la France au bas de l'échelle⁹. Ainsi, par un phénomène quasi mécanique de vases communicants, la forte hausse de 5 points de la proportion d'étrangers en attente de régularisation observée l'année passée se traduit cette année par une hausse de 4 points de la proportion d'étrangers déboutés et sans papiers, le délai moyen de dépôt et de traitement des demandes oscillant entre un et deux ans¹⁰.

Sans autres ressources que l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) le cas échéant, l'extrême pauvreté des étrangers au statut légal précaire, souvent associée à une absence de droits reconnus et à une impossibilité d'occuper une activité formelle génératrice de revenus, tend à s'installer et à s'aggraver. Hors du cadre d'action des services sociaux et de l'État, d'autant plus lorsque leur demande de régularisation est rejetée, ces étrangers n'ont souvent pour alternative que de recourir au soutien des associations.

1.4.2. UNE POPULATION ÉTRANGÈRE HÉTÉROGÈNE

Ces disparités croissantes en termes de statut légal des étrangers révèlent la grande hétérogénéité de la population étrangère accueillie par le Secours Catholique.

Les étrangers originaires de l'UE, dont le statut de résidence est stable par définition, sont désormais très minoritaires (8 %) et leur part a été divisée par deux en moins de dix ans. Près de la moitié est originaire des anciens pays d'émigration du sud de l'Europe (Italie, Portugal et Espagne). Installées sur le territoire durablement, ces personnes sont le plus souvent seules ou des couples vieillissant sans enfants. Plus d'un tiers sont cependant originaires de pays plus récemment entrés dans l'UE, en particulier de Roumanie (32 %) mais également de Bulgarie ou de Pologne.

6 - Dans l'ensemble de ce rapport, sont définis comme sans statut légal stable ou au statut légal précaire les étrangers ayant déposé une demande d'asile, une demande de régularisation d'un statut de résidence illégal, ayant été déboutés de leur demande ou étant sans papiers. Sont à l'inverse définis comme ayant un statut légal stable et régulier les étrangers disposant d'un titre de séjour pérenne ou auxquels le statut de réfugiés a été accordé.

7 - Le statut légal n'étant renseigné que pour les personnes de référence de nationalité étrangère, le champ des sections qui suivent est donc restreint aux personnes de référence des ménages, sauf mention contraire.

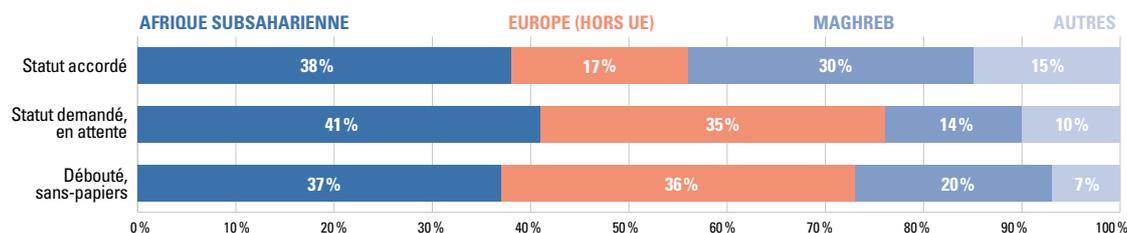
8 - Ces demandes recouvrent les premières demandes de titre de séjour ou les renouvellements, la régularisation d'un statut de résidence illégale ou encore les demandes d'asile.

9 - Source : Ofpra, 2018 et François Héran CNRS le Journal (2018).

10 - Voir la partie thématique pour un examen détaillé des caractéristiques de la population étrangère sans-papier rencontrée.

Ces personnes sont à l'inverse plus jeunes, plus souvent en couple avec enfants et arrivées plus récemment en France (voir graphique 9).

GRAPHIQUE 8. ORIGINE DES ÉTRANGERS (HORS UE) SELON LE STATUT LÉGAL (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère (hors UE) des ménages rencontrés.

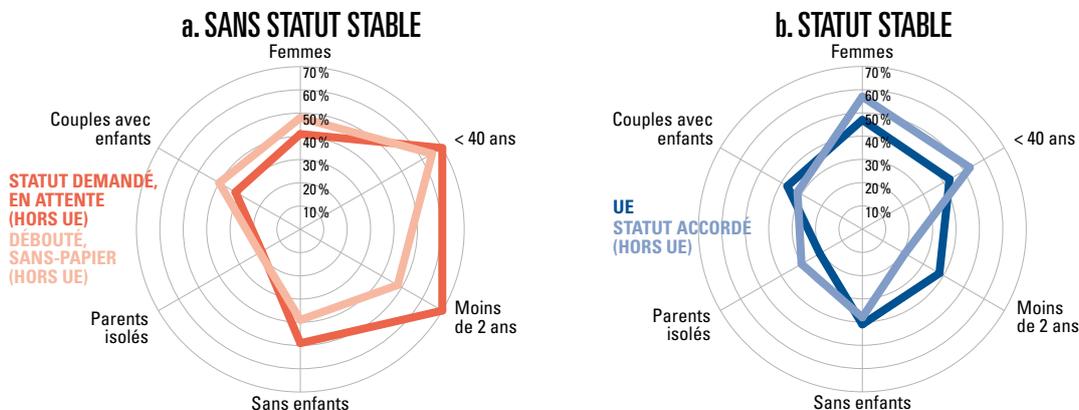
Lecture : En 2018, 38 % des étrangers rencontrés et dont le statut de résidence était stable et régulier (personnes de référence hors UE) étaient originaires d'Afrique subsaharienne. 17 % étaient originaires d'Europe (hors UE).

Parmi les étrangers hors UE, les étrangers en situation régulière et stable sont également plus âgés et arrivés en France depuis plus de dix ans en moyenne. Près de 70 % sont issus de phases migratoires plus anciennes, originaires des pays traditionnels d'émigration d'Afrique subsaharienne (Afrique de l'Ouest et centrale francophone) et du Maghreb, et sont entrés légalement sur le territoire ou ont un statut désormais régularisé (voir graphique 8). Il s'agit souvent de personnes seules dont l'âge moyen augmente (lorsqu'elles sont originaires du Maghreb) ou de femmes et plus particulièrement de mères isolées (lorsqu'elles sont originaires d'Afrique subsaharienne). Bien que plus marginale, il convient toutefois de noter une part croissante, au sein de ces étrangers dont le statut légal de résidence est stable, de jeunes familles (biparentales), et dans une moindre mesure d'hommes seuls, plus récemment entrés sur le territoire, originaires d'Asie centrale et du Moyen-Orient, et plus précisément de pays pour lesquels le statut de réfugié est plus facilement accordé, tels que la Syrie ou l'Afghanistan (voir graphique 9).

Les étrangers sans statut légal stable sont à l'inverse bien plus jeunes et plus récemment entrés sur le territoire : trois sur cinq ont moins de 40 ans, pour un âge médian de 35 ans. La moitié est arrivée en France depuis moins de deux ans, les trois quarts depuis moins de trois ans. Si les hommes seuls continuent de représenter près de 30 % de cette catégorie, la proportion de femmes seules (plus de 10 %) et plus particulièrement de familles avec enfants (plus de 50 %, dont une majorité de familles biparentales) marque une progression nette. Ce sont désormais plus de la moitié (52 %) des enfants des ménages étrangers accueillis qui vivent au sein de ménages dont la personne de référence est sans statut légal stable. 20 % vivent au sein de ménages sans papiers. Ces étrangers sont très majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne (République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et Nigeria en tête), d'Europe, hors UE¹¹ (Albanie, Géorgie et Russie en tête) et du Maghreb (Algérie en tête), et précisément de nationalités pour lesquelles les taux d'acceptation du statut de réfugié et/ou de régularisation sont parmi les plus faibles. Par conséquent, la frontière entre étrangers en attente de régularisation et étrangers sans papiers demeure très poreuse.

11 - L'Europe, hors UE, inclut l'ensemble des pays européens non membres de l'Union européenne et la Géorgie.

GRAPHIQUE 9. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ÉTRANGERS SELON LE STATUT LÉGAL (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 48 % des étrangers rencontrés déboutés de leur demande et/ou sans papiers étaient des femmes. C'était le cas de 41 % des personnes en attente de régularisation de leur statut. Les sommets des polygones indiquent la proportion de personnes de référence du statut indiqué ayant la caractéristique considérée. Les graphiques (a) et (b) représentent respectivement les caractéristiques sociodémographiques des étrangers sans statut légal stable et au statut stable et régulier.



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCSF

Ce panorama global des caractéristiques des étrangers met ainsi en lumière des situations de précarité distinctes, avec d'un côté une population étrangère plus ancienne et insérée, au statut légal stabilisé, vieillissante et plus féminine et dont les caractéristiques tendent finalement à converger vers celles des ménages français rencontrés, et de l'autre, une population étrangère plus récente, au statut légal très instable, plus jeune et masculine ou composée de familles, et dont la fragilité est extrême. Cette hétérogénéité implique un accès aux droits et aux ressources et des conditions de vie très divers, et par conséquent des demandes d'appui multiples et variées au sein des accueils du Secours Catholique. La partie thématique de ce rapport propose un examen plus détaillé des caractéristiques et conditions de vie des étrangers rencontrés en fonction de leur durée de présence et insertion en France, et en fonction de la précarité de leur statut légal.



© STEVEN WASSENAAR / SCCF

2. EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ

Dans cette section est abordée la situation des ménages rencontrés vis-à-vis de l'emploi, du chômage et de l'inactivité. Après une présentation d'ensemble, sont évoqués l'évolution de chaque situation et le niveau d'éducation et de formation des ménages.

Une personne est soit en activité, c'est-à-dire en emploi, au chômage ou en formation, soit en inactivité, statut qui regroupe toutes les situations ne faisant pas partie des catégories considérées actives. D'après les définitions institutionnelles¹², ce statut concerne principalement les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler. À ces personnes s'ajoutent, parmi celles que le Secours Catholique rencontre, les étrangers sans papiers ou demandeurs d'asile n'ayant pas le droit de travailler et les personnes très éloignées de l'emploi.

12 - Insee.fr, définitions.

CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

Catégories des fiches statistiques (personne de référence et éventuel conjoint)

En emploi : contrats à durée indéterminée (CDI) à plein temps, contrats à durée déterminée (CDD) à plein temps, travail intérimaire ou saisonnier, travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), emplois aidés/contrats aidés, à son compte, autre (travail non déclaré principalement).

Formation professionnelle : personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

Chômage ou recherche d'emploi : cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre : chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations chômage, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

Inactif, sans emploi ni recherche : personnes qui ne recherchent pas d'emploi. Elles se trouvent dans l'une de ces situations : étudiant, inaptitude santé, retraite, préretraite, au foyer, sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de statut ou sans papiers), autre (cet item permet de regrouper les autres raisons, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici qu'on notera les personnes sans domicile fixe très éloignées du travail).



Définitions

Bureau international du travail (BIT) et recensement de la population

Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. Il en découle que la définition des personnes en emploi et des inactifs a la même sensibilité. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

Chômage BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Chômage recensement : les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi), ou qui ont déclaré rechercher un emploi.

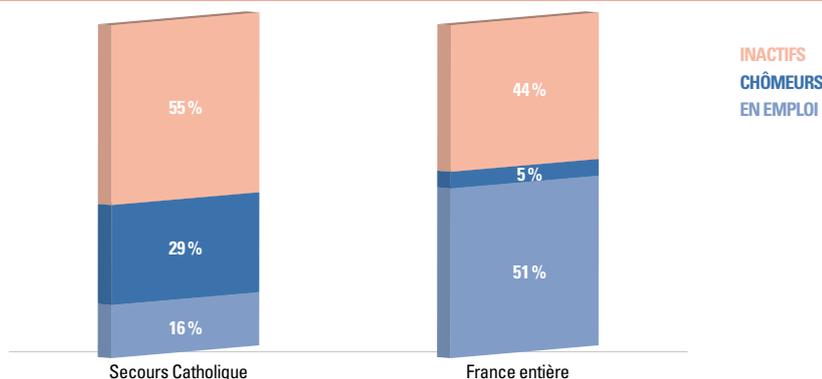
En emploi : les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population, qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

2.1. TAUX D'ACTIVITÉ EN REcul

Le profil des situations face à l'emploi de la population rencontrée par les équipes du Secours Catholique est éloigné de celui de la population résidant en France dans son ensemble. Quand, en 2018, dans cette dernière, le taux d'activité atteint son plus haut niveau depuis 1975, soit 71,9 % des 15-64 ans¹³, dans les accueils du Secours Catholique, c'est le taux d'inactivité qui atteint son plus haut niveau, soit 52 % des 15-64 ans (10 points d'augmentation en dix ans).

13 - « Une photographie du marché du travail en 2018 », Insee première, n° 1740, mars 2019.

GRAPHIQUE 10. RÉPARTITION EMPLOI/CHÔMAGE/INACTIVITÉ POUR LES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LE SECOURS CATHOLIQUE ET POUR LA POPULATION GÉNÉRALE (2018)



Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champs : À gauche, ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2018 ; à droite, France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : 16 % des adultes rencontrés en 2018 sont en emploi.

Nota : Les définitions sont au sens du BIT et ne correspondent pas complètement aux définitions des fiches de saisie du Secours Catholique. Néanmoins, ces graphiques permettent la comparaison d'ordres de grandeur.

Pour la population résidant en France en 2018 et âgée de 15 ans ou plus, la répartition actifs/inactifs est la suivante : 56 % d'actifs et 44 % d'inactifs. Cette dernière part a légèrement augmenté ces dernières années (0,5 point depuis 2010). Elle a fortement augmenté pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique, de 11 points en quatre ans, pour atteindre 54,4 % en 2018.

Les inactifs de la population de France métropolitaine se situent principalement aux extrêmes de la pyramide des âges. À l'inverse, seules 9 % des personnes inactives accueillies par le Secours Catholique ont moins de 25 ans et elles sont également 9 % à avoir plus de 65 ans. Dans ces tranches d'âge, les personnes accueillies par le Secours Catholique sont beaucoup plus actives : les jeunes en situation de précarité ont ou recherchent plus tôt un emploi. Les plus âgés ne disposent pas de ressources suffisantes pour cesser une activité ou une recherche d'activité. Dans la population de France métropolitaine en 2018, 29 % des inactifs ont entre 25 et 64 ans ; parmi les personnes accueillies par le Secours Catholique, la proportion est de 82 %.

Par ailleurs, dans la population vivant en France, 9,1 % des actifs sont chômeurs en 2018 (au sens du BIT). Cette proportion atteint 64,5 % en 2018 pour les personnes accueillies par le Secours Catholique.

2.1.1. AUGMENTATION DE LA PART DE PERSONNES SANS DROIT AU TRAVAIL

Le tableau ci-après prend en compte toutes les situations vécues par les personnes accompagnées par le Secours Catholique, y compris les situations de non-droit au travail.

Tableau 4. Évolution de la situation par rapport à l'emploi de l'ensemble des adultes rencontrés (2010-2018)

	ENSEMBLE DES ADULTES RENCONTRÉS			
	2010	2014	2017	2018
CDI plein temps	5,1 %	4,7 %	4,1 %	4,1 %
CDD plein temps	1,5 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %
Intérim, saisonnier	2,8 %	2,7 %	2,8 %	2,7 %
Temps partiel	5,1 %	5,2 %	4,9 %	4,7 %
Emploi aidé	0,8 %	0,6 %	0,6 %	0,4 %
Travail indépendant	0,8 %	0,9 %	0,8 %	0,8 %
Autre travail	1,3 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %
Formation professionnelle	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %
Sous-total Emploi	18,9 %	17,9 %	17,0 %	16,3 %
Chômage indemnisé ou en attente	12,8 %	11,3 %	11,1 %	10,9 %
Chômage sans droits reconnus	25,0 %	26,1 %	21,8 %	18,4 %
Sous-total Chômage	37,8 %	37,4 %	32,9 %	29,3 %
Étudiant	1,1 %	1,1 %	1,2 %	1,2 %
Inaptitude santé	10,3 %	9,4 %	9,8 %	10,0 %
Retraite, préretraite	4,9 %	5,0 %	5,1 %	5,7 %
Au foyer, congé maternité	10,6 %	6,9 %	5,5 %	4,8 %
Sans droit au travail	8,1 %	11,6 %	16,6 %	20,4 %
Autre sans emploi	8,3 %	10,7 %	11,9 %	12,3 %
Sous-total Inactivité	43,3 %	44,7 %	50,1 %	54,4 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : 4,1 % des adultes rencontrés en 2018 sont en CDI plein temps, ils sont 16,3 % à être en emploi.

L'augmentation de la part d'inactifs est due principalement à la forte augmentation de la part de personnes sans droit au travail : 8 % en 2010, 16 % en 2017 et 20 % en 2018. La part d'inactifs de nationalité française augmente également : elle atteint près de 41 %, soit 5 points de plus qu'en 2014 et 2 points de plus qu'en 2017. La baisse de 3,5 points de la part de chômeurs vient de l'évolution à la baisse de la part de chômeurs sans droits reconnus (- 8 points entre 2014 et 2018). C'est notable chez les Français mais également chez les étrangers ayant un statut légal stable. La part de personnes en formation professionnelle concerne à peine 1 % des personnes rencontrées en 2018, c'est le cas de 1,4 % des Français et les étrangers ayant un statut légal stable rencontrés.

2.1.2. AUGMENTATION DE LA PART D'INACTIVITÉ QUELS QUE SOIENT LE STATUT ET LE SEXE

Le tableau suivant concerne uniquement celles et ceux qui n'ont pas d'interdiction de travailler, c'est-à-dire les Français et les étrangers ayant un statut légal stable.

Tableau 5. Évolution de la situation par rapport à l'emploi des Français et étrangers ayant un statut légal stable (2010-2018)

	PERSONNES DE RÉFÉRENCE FRANÇAISES OU ÉTRANGÈRES AYANT UN STATUT LÉGAL STABLE			
	2010	2014	2017	2018
CDI plein temps	5,1 %	5,0 %	4,5 %	4,8 %
Intérim, saisonnier	3,0 %	2,9 %	3,2 %	3,2 %
Temps partiel	5,9 %	6,1 %	6,2 %	6,2 %
Formation professionnelle	1,8 %	1,3 %	1,5 %	1,4 %
Sous-total Emploi	20,4 %	19,7 %	19,9 %	19,9 %
Chômage indemnisé ou en attente	14,5 %	13,6 %	14,6 %	15,2 %
Chômage sans droits reconnus	27,1 %	30,0 %	26,5 %	23,3 %
Sous-total Chômage	41,6 %	43,6 %	41,1 %	38,5 %
Inaptitude santé	12,5 %	11,8 %	13,3 %	14,1 %
Retraite, préretraite	5,7 %	6,4 %	6,9 %	8,4 %
Au foyer, congé maternité	9,7 %	6,4 %	5,5 %	4,8 %
Autre sans emploi	8,6 %	10,9 %	11,4 %	11,1 %
Sous-total Inactivité	38,0 %	36,7 %	39,0 %	41,6 %

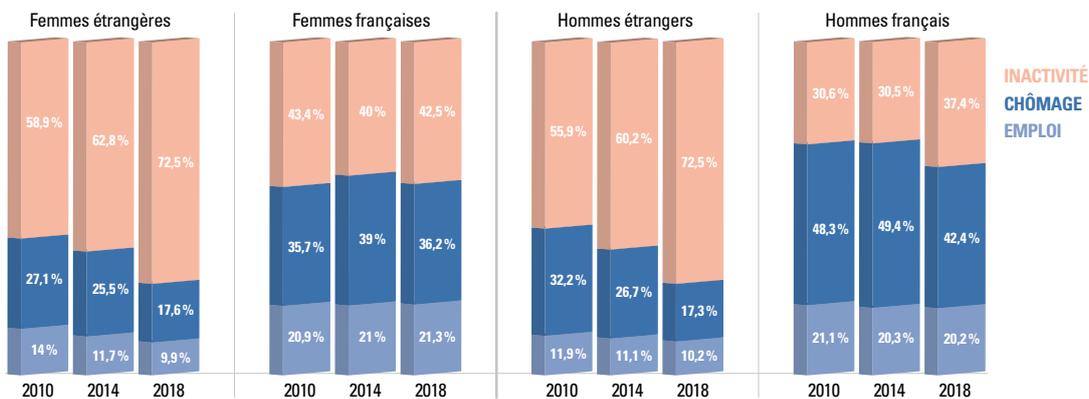
Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des personnes adultes françaises et étrangères en situation stable et régulière des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Les sous-totaux ne correspondent pas aux sommes car seules certaines situations sont indiquées ici.
Lecture : En 2018, 4,8 % des adultes rencontrés français ou étrangers en situation stable et régulière sont en CDI plein temps, ils sont 19,9 % à être en emploi.



Les situations d'inactivité concernent un peu plus de quatre personnes ayant le droit de travailler sur dix. La part de l'inactivité parmi elles a augmenté de 3,6 points entre 2010 et 2018. L'inaptitude pour raison de santé augmente de 0,8 point depuis 2017 et de 2,7 points depuis 2010. Le non-droit au travail lié à l'augmentation de la part d'étrangers sans papiers ou en attente de statut n'est pas la seule explication de l'augmentation de la part d'inactivité.

L'inactivité est plus présente chez les personnes rencontrées par le Secours Catholique, quel que soit leur statut. Cette inactivité augmente pour les hommes et pour les femmes, que ce soit pour les Français ou pour les étrangers.

GRAPHIQUE 11. RÉPARTITION EMPLOI/CHÔMAGE/INACTIVITÉ SELON LE SEXE POUR LES FRANÇAIS ET LES ÉTRANGERS (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 9,9 % des femmes étrangères rencontrées sont en emploi.

Chez les étrangers, pour les deux sexes, la part d'inactivité a fortement augmenté depuis 2010 pour atteindre près des trois quarts en 2018. Les parts d'emploi et de chômage, qui n'étaient pas les mêmes en 2010 pour les hommes étrangers et les femmes étrangères, sont très proches en 2018 : un étranger sur dix rencontrés par le Secours Catholique a un emploi, un sur six est au chômage. En 2010, c'était une proportion plus forte de femmes étrangères en emploi que d'hommes et une proportion plus forte d'hommes que de femmes au chômage.

Chez les femmes françaises, la répartition emploi/chômage/inactivité est relativement stable. En ce qui concerne l'inactivité, il y a désormais une part beaucoup plus faible de femmes au foyer et plus forte de femmes à la retraite. Alors que près de la moitié des hommes français rencontrés étaient au chômage en 2014, c'est un peu plus de quatre sur dix en 2018, l'inactivité ayant augmenté dans le même temps (retraite, inaptitude santé, autre).

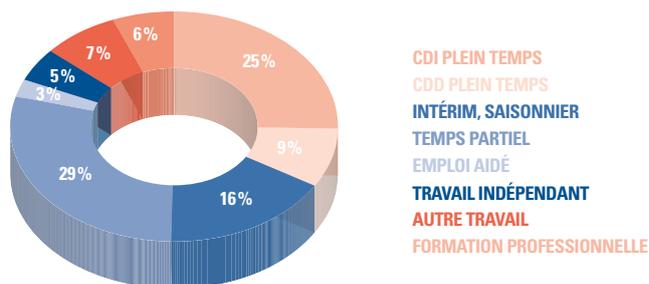
2.2. DES EMPLOIS TOUJOURS PRÉCAIRES

Parmi les personnes ayant le droit de travailler rencontrées par le Secours Catholique, une sur cinq occupe un emploi ou suit une formation. L'emploi, qui devrait être une protection contre la pauvreté, ne l'est pas pour une part non négligeable des personnes rencontrées.

2.2.1. TEMPS PARTIEL ET CDI SONT LES DEUX PREMIERS TYPES D'EMPLOIS OCCUPÉS

Un quart des personnes en emploi sont en CDI temps plein, le type de contrat qui pourrait apparaître comme le plus protecteur. C'est évidemment une part bien plus faible que dans la population générale vivant en France (88 %), mais ces personnes vivent au sein de familles monoparentales pour plus du tiers et en couple avec enfants pour un tiers, avec un conjoint sans emploi ou en emploi précaire également pour la plus grande part. Les salaires peu élevés, combinés à des charges importantes, ne permettent pas de faire face aux dépenses quotidiennes.

GRAPHIQUE 12. RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes adultes actives occupées rencontrées par le Secours Catholique.

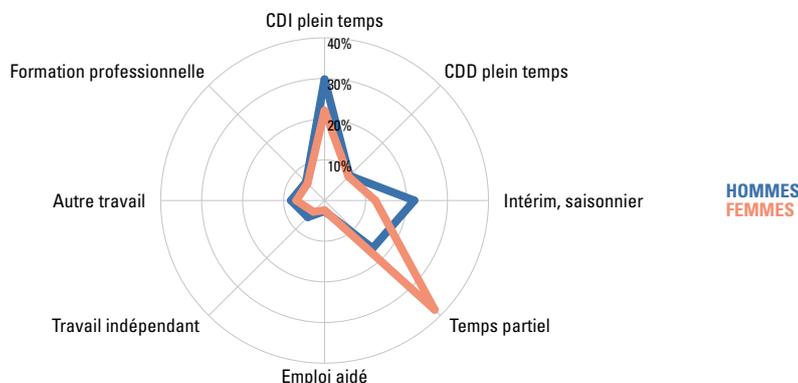
Lecture : En 2018, 29 % des adultes actifs occupés rencontrés par le Secours Catholique travaillent à temps partiel.

Les trois quarts des emplois occupés sont des emplois précaires au sens large, c'est-à-dire hors CDI temps plein. La part des actifs occupés en formation professionnelle est celle qui a le plus diminué entre 2010 et 2018, passant de 8 % en 2010 à 6 % en 2018. Parallèlement, la part des personnes travaillant à temps partiel est passée de 27 % à 29 %. La part des personnes en intérim est passée de 14 % à 16 %.

Comme le souligne l'Observatoire des inégalités dans son dernier rapport¹⁴, la précarité de l'emploi augmente de nouveau ces trois dernières années. Le taux de précarité de l'emploi qui est le nombre de contrats de travail en CDD, intérim et apprentissage rapporté au nombre de personnes de plus de 15 ans qui occupent un emploi, avait principalement augmenté dans la seconde moitié des années 1980 et dans les années 1990, passant de 4,8 % en 1984 à 12 % en 2000. Ce taux était resté stable jusqu'à récemment, mais il était de 13,6 % en 2017. Cette augmentation peut être en grande partie liée au développement structurel des contrats courts, mais également à la récente conjoncture économique incertaine. Quoiqu'il en soit, ces personnes en emploi précaire sont en fragilité et potentiellement en difficulté au quotidien.

14 - « Rapport sur les inégalités en France », Observatoire des inégalités, 2019.

GRAPHIQUE 13. RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS ACCUEILLIS SELON LE SEXE (2018)



Source : Secours Catholique.

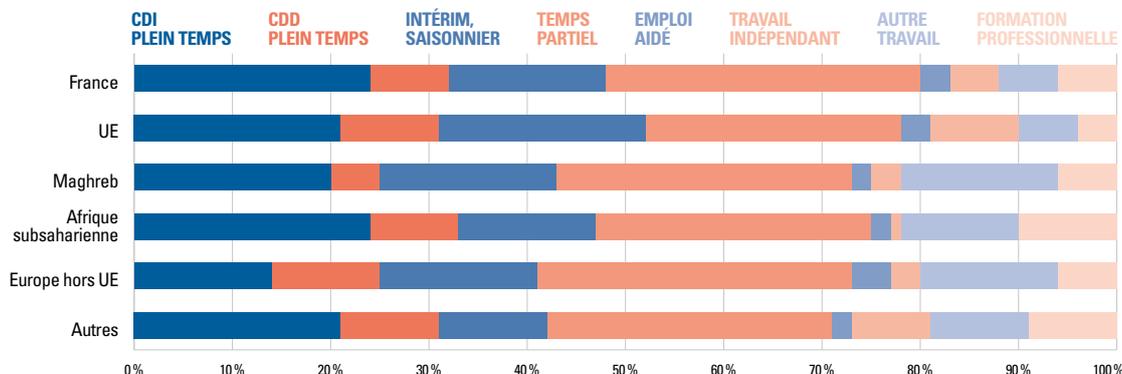
Champ : Ensemble des personnes adultes actives occupées rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2018, 38 % des femmes actives occupées travaillent à temps partiel, ce sont 16,6 % des hommes actifs occupés.

Les emplois occupés ne sont pas les mêmes selon le sexe. Le temps partiel demeure la forme d'emploi la plus souvent occupée par les femmes rencontrées. Et elle est de plus en plus présente pour elles : en 2018, elle

concerne près de quatre femmes sur dix actives occupées, soit 5 points de plus que dix ans auparavant. Ce sont près de 17 % des hommes actifs occupés qui sont en temps partiel, part stable depuis dix ans, mais de 5 points supérieure au début des années 2000. Après avoir légèrement baissé, la part d'hommes en CDI augmente pour atteindre le même niveau que dix ans auparavant, un homme actif occupé sur trois rencontrés par le Secours Catholique occupe un CDI.

GRAPHIQUE 14. RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS SELON L'ORIGINE (2018)



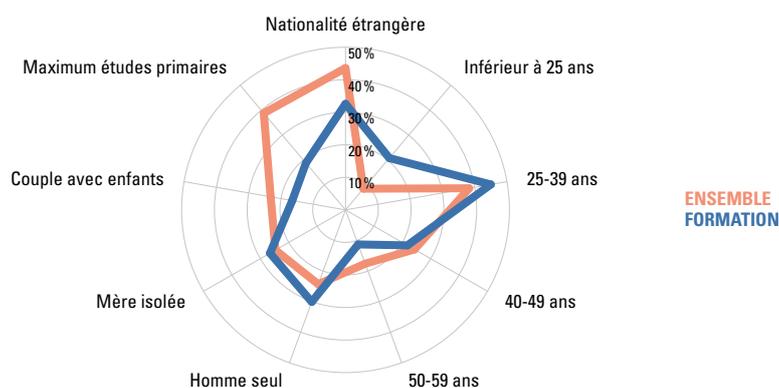
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes de référence des ménages rencontrés actives occupées.

Lecture : En 2018, 24 % des actifs occupés français rencontrés ont un poste en CDI temps plein.

L'intérim/travail saisonnier prend une part plus importante et la part de personnes en CDI augmente chez les personnes de l'UE et celles du Maghreb. Ce sont les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne et les Français qui ont la plus forte part d'actifs occupés en CDI temps plein. Le temps partiel est très présent quelle que soit l'origine. À part pour les ressortissants européens et les Français, la part de « autre emploi », principalement les emplois non déclarés, augmente entre 2010 et 2018, passant de 6 % à 16 % pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, de 10 % à 14 % pour les personnes originaires de l'Europe hors UE, de 10 % à 16 % pour celles originaires du Maghreb. Relativement, les profils dans l'emploi diffèrent moins selon l'origine que les profils d'inactivité, ce qui tend à souligner le facteur d'intégration que représente l'emploi, même en situation de précarité.

GRAPHIQUE 15. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES EN FORMATION (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés.

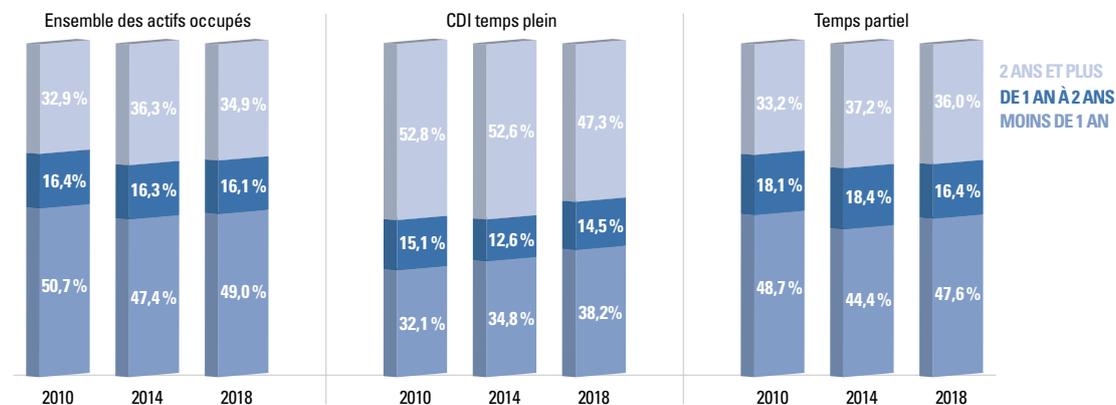
Lecture : En 2018, 45 % des personnes de référence en formation ont entre 25 et 39 ans, c'est le cas de 38 % de l'ensemble des personnes rencontrées.

Pour le public du Secours Catholique, les personnes en formation professionnelle sont principalement celles qui ont un niveau d'études égal ou supérieur au secondaire : brevet, CAP, BEP, bac ou plus. Le graphique 15 montre que les personnes ayant un niveau d'études moins élevé sont plus présentes en proportion pour l'ensemble des personnes rencontrées que pour celles qui sont en formation. En 2018, 61 % de la population accueillie a un niveau d'études égal ou supérieur au secondaire et 81 % des personnes accueillies en formation professionnelle ont ce niveau d'études. Ce sont plus souvent des Français que des étrangers. Alors que les moins de 25 ans représentent seulement 8,5 % de la population accueillie, ils sont 20 % de celle en formation professionnelle, mais cette part est en baisse : elle était de 30 % en 2008. Concernant les 50-59 ans, alors qu'ils représentent 17,6 % de la population accueillie, ils représentent 11,3 % des personnes en formation professionnelle. Cette dernière part a néanmoins presque doublé en dix ans (6,5 % en 2008).

2.2.2. HAUSSE DE LA PART DE PERSONNES QUI SONT EN EMPLOI DEPUIS PLUS DE DEUX ANS

La plupart des personnes rencontrées en emploi le sont depuis peu. Cela peut être lié au fait d'avoir besoin d'un soutien le temps que la situation se stabilise. Mais plus du tiers des personnes en emploi le sont depuis plus de deux ans. Cela montre que, même en emploi, ces personnes ont encore besoin de l'appui d'une association pour pouvoir faire face à une situation de pauvreté.

GRAPHIQUE 16. ÉVOLUTION DES DURÉES DANS L'EMPLOI, ENSEMBLE, CDI TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes de référence actives occupées/en CDI temps plein/en temps partiel.

Lecture : En 2018, 49 % de l'ensemble des actifs occupés sont en emploi depuis moins d'un an.

Par ailleurs, ces durées diffèrent pour les deux types d'emploi les plus occupés par les personnes accompagnées par le Secours Catholique. La part des personnes en temps partiel depuis plus de deux ans est de 36 % en 2018, proche de celle de l'ensemble des actifs occupés accompagnés par le Secours Catholique. La part des personnes en CDI temps plein depuis plus de deux ans est très élevée, même si elle baisse depuis 2014 ; c'est, en 2018, près d'une personne sur deux en CDI qui l'est depuis plus de deux ans. Ce type de contrat à durée indéterminée, plus protecteur que les autres *a priori*, ne l'est pas pour cette population de travailleurs précaires qui viennent, malgré cela, chercher un appui auprès d'associations.

Quand elles viennent dans des accueils du Secours Catholique, les personnes en emploi formulent de plus en plus souvent des demandes en lien avec le paiement de loyer ou de facture d'énergie (19 % en 2010 et 24 % en 2018), ou de mobilité (5 % en 2010 et 11 % en 2018), que leurs salaires et éventuelles autres ressources ne permettent pas d'assurer. Il est possible que ces besoins deviennent de moins en moins ponctuels.

2.3. DES CHÔMEURS EN FRAGILITÉ

Les chômeurs rencontrés par le Secours Catholique perçoivent des allocations chômage ou non. Ceux qui n'en perçoivent pas sont ceux qui indiquent néanmoins chercher un emploi. La part de ces derniers est plus importante que ceux qui sont indemnisés.

2.3.1. UN TAUX DE CHÔMAGE EN LÉGÈRE BAISSÉ

Le taux de chômage (part des chômeurs au sein des actifs) des personnes accueillies par le Secours Catholique est sept fois plus élevé que celui de la population France entière, tel que mesuré au sens du BIT. Il est néanmoins intéressant d'observer le pourcentage d'évolution de ces deux taux au cours du temps. Entre 2010 et 2014, le taux de chômage des personnes accueillies par le Secours Catholique est passé de 66,7 % à 67,3 %, soit une évolution de 0,9 %¹⁵. Dans le même temps, le taux de chômage France entière au sens du BIT est passé de 9,3 % à 10,3 %, soit une évolution de 11,8 %. Quand le taux de chômage France entière baisse entre 2014 et 2018 avec un pourcentage d'évolution de - 11,7 %, celui des personnes accueillies par le Secours Catholique baisse également avec une évolution de - 4,7 %. Le taux de chômage des personnes accueillies par le Secours Catholique est très élevé et traduit des situations où le retour à l'emploi est complexe. Il varie dans le même sens, mais moins vite que le taux de chômage France entière.

15 - Pour calculer l'évolution entre deux valeurs a et b, on divise la différence des deux par la première : $(b - a) \div a$, soit ici : $(67,3 \% - 66,7 \%) \div 66,7 \%$.

GRAPHIQUE 17. ÉVOLUTION DES DEUX COMPOSANTES DU TAUX DE CHÔMAGE AU SECOURS CATHOLIQUE ET DANS LA POPULATION GÉNÉRALE (2010-2018)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population France entière Enquête emploi (BIT), personnes de plus de 15 ans.

Lecture : En 2018, 24,4 % des personnes actives rencontrées sont au chômage indemnisé ou en attente, 40 % sont au chômage non indemnisé, pour un taux de chômage global de 64,4 %. Le taux de chômage France entière au sens du BIT est de 9,1 % en 2018.

Le taux de chômage dans sa composante « non indemnisée » avait fortement augmenté au début des années 2010, mais il baisse récemment quand la composante « indemnisée » augmente ces trois dernières années pour dépasser le niveau de 2010 en 2018.

Tableau 6. Taux de chômage par tranche d'âge (2018)

	15-24 ANS	25-49 ANS	50-64 ANS
Taux de chômage Secours Catholique	69,2 %	64,0 %	63,4 %
Taux de chômage BIT (France entière)	20,8 %	8,5 %	6,6 %
Indice de fragilité	3,33	7,53	9,61

Sources : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi.

Champ : Personnes adultes actives âgées de 15 à 64 ans.

Lecture : En 2018, 69,2 % des actifs de 15 à 24 ans rencontrés par le Secours Catholique sont au chômage. L'indice de fragilité se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population générale issue de l'Enquête emploi.

Le taux de chômage n'est pas le même selon les tranches d'âge. Les moins de 25 ans ont le taux de chômage le plus élevé, même s'il a baissé pour le public du Secours Catholique comme en France dans son ensemble¹⁶, de plus, ces jeunes chômeurs sont trois fois plus nombreux à être non indemnisés qu'à percevoir des allocations chômage. Leur indice de fragilité est néanmoins plus bas que celui des 50-64 ans, pour lesquels le rapport est presque de 10.

2.3.2. DES CHÔMEURS INDEMNISÉS EN SITUATION PRÉCAIRE

Les chômeurs indemnisés, c'est-à-dire percevant des allocations chômage, représentent un peu plus d'un adulte sur dix rencontrés par le Secours Catholique. Ce sont très majoritairement des Français. Ils viennent plus souvent pour la première fois à la rencontre des équipes du Secours Catholique que les autres personnes (29 % sont déjà connus par les équipes contre 33 % pour l'ensemble des personnes rencontrées).

Tableau 7. Quelques caractéristiques des chômeurs indemnisés (2018)

	Chômeurs indemnisés	Ensemble des personnes rencontrées
Personne déjà connue par les équipes du Secours Catholique	28,6 %	33,0 %
Lieu de vie : pôle urbain	65,8 %	74,1 %
Demande d'aide pour loyer, factures énergie, eau	29,8 %	17,3 %
Nationalité française	83,1 %	56,4 %
50-59 ans	24,2 %	17,6 %
Homme seul	21,9 %	24,3 %
Mère isolée	28,6 %	24,7 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs indemnisés rencontrés/Ensemble des personnes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 28,6 % des chômeurs indemnisés sont déjà connus par les équipes du Secours Catholique depuis au moins l'année précédente.

16 - Insee, Enquête emploi, 2018, séries longues sur le marché du travail, www.insee.fr/fr/statistiques/3741241.

La part des 50-59 ans parmi les chômeurs indemnisés a augmenté, elle est passée de 19 % à 24 % entre 2010 et 2018. La part de mères isolées est très importante également : 28,6 % des ménages dont la personne de référence est au chômage indemnisé sont des familles monoparentales dont le parent est une femme. Ces deux populations, qui peuvent se recouper, sont très présentes parmi les chômeurs indemnisés. Le niveau de vie mensuel de ces ménages est de 680 € en 2018, ce qui est nettement sous le seuil de pauvreté à 60 % et également sous le seuil à 50 %.

Tableau 8. Évolution de la durée moyenne en chômage indemnisé (2010-2018)

	2010	2014	2017	2018
Durée moyenne au chômage indemnisé	1,4 an	1,5 an	1,7 an	1,8 an

Source : Secours Catholique.
Champ : Chômeurs indemnisés rencontrés.
Lecture : En 2018, les chômeurs indemnisés le sont en moyenne depuis 1,8 an.

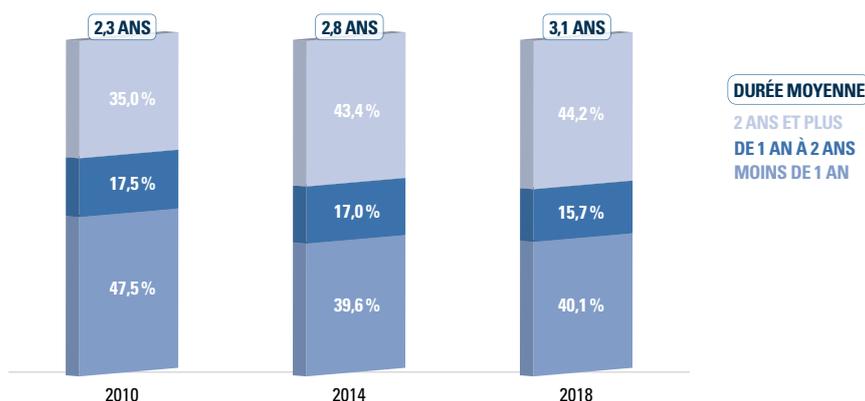
De plus, la durée de cette situation augmente au cours du temps. La durée moyenne était de 1,4 année en 2010 et elle atteint 1,8 année en 2018. La mise en œuvre de la récente réforme de l'assurance chômage risque fort de peser sur la situation de ces personnes et les faire basculer brutalement en chômage non indemnisé. Quand il fallait avoir travaillé 4 mois sur les 28 derniers avant la réforme, ce serait à présent 6 mois sur les 24 derniers. L'augmentation de la durée moyenne pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique montre que cette seule condition peut entraîner rapidement une perte d'allocation chômage. Le changement de la méthode de calcul de l'allocation chômage pourrait également jouer fort négativement sur le niveau de vie de ces personnes, déjà faible. L'évolution principale de cette méthode consiste en le calcul du salaire de référence sur la période entière de travail plutôt que sur les seuls jours travaillés. Il est très probable que le montant de l'allocation des personnes qui ont eu des emplois précaires et des temps partiels avant le chômage baissera fortement. Cette évolution impactera les chômeurs indemnisés rencontrés par le Secours Catholique, mais également les personnes qui occupent des emplois précaires.

2.3.3. DES SITUATIONS DE CHÔMAGE NON INDEMNISÉ QUI SEMBLENT BASCULER VERS L'INACTIVITÉ

D'après l'Insee¹⁷, parmi les 11,5 millions d'inactifs de 15 à 64 ans, 1,6 million souhaitent travailler, mais ne remplissent pas tous les critères pour être considérés comme chômeurs au sens du BIT. Ils forment le « halo autour du chômage » et représentent 3,8 % des 15-64 ans. Stable depuis deux ans, cette part avait augmenté quasi continûment entre 2008 et 2016. Au total, en 2018, en France, en cumulant chômage et halo autour du chômage, 4,2 millions de personnes sont sans emploi et souhaitent travailler, soit 10,4 % des 15-64 ans.

Pour les chômeurs non indemnisés, c'est-à-dire celles et ceux qui sont en recherche d'emploi sans percevoir d'allocation chômage, soit un adulte sur cinq rencontrés par le Secours Catholique, la situation s'installe dans le temps. La durée moyenne de leur situation a augmenté de près de dix mois depuis 2010. Elle atteint 3,1 années en 2018. La part des chômeurs non indemnisés l'étant depuis plus de deux ans a augmenté de 9 points entre 2010 et 2018 pour atteindre 44,2 %.

GRAPHIQUE 18. ÉVOLUTION DES DURÉES EN CHÔMAGE NON INDEMNISÉ (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs non indemnisés.

Lecture : En 2018, les chômeurs non indemnisés le sont en moyenne depuis 3,1 ans ; 44,2 % d'entre eux le sont depuis deux ans ou plus.

Ce qui différencie principalement ces personnes des inactifs, c'est qu'elles déclarent être en recherche d'emploi. Elles peuvent être inscrites ou non à Pôle emploi, avoir déjà travaillé ou non. L'installation de leur situation dans le temps, combinée à la diminution de leur part au sein des accueils du Secours Catholique pendant que la part d'inactifs augmente, risque de les faire passer du statut de chômeurs non indemnisés à inactifs et de les éloigner davantage de l'emploi, et de les faire renoncer, pour une raison ou une autre (découragement, marché de l'emploi tendu...), à rechercher un emploi.

17 - « Une photographie du marché du travail en 2018 », *Insee première*, n° 1740, mars 2019.

L'Observatoire des inégalités, dans son dernier rapport¹⁸, pointe l'importance du « mal-emploi », soulignant le fait que le nombre de chômeurs au sens du BIT ne reflète pas complètement la dégradation du marché du travail. Si on ajoute au nombre des chômeurs les travailleurs précaires et les personnes non comptabilisées comme chômeurs mais souhaitant travailler, le « mal-emploi » concernerait 8 millions de personnes¹⁹, soit un quart des actifs. Le « mal-emploi » ne vient pas seulement du niveau de qualification, il concerne aussi des jeunes n'ayant pas obtenu de diplôme, des femmes souhaitant trouver ou retrouver un emploi après avoir été parent au foyer, des personnes plus âgées. Ces caractéristiques sont celles des personnes au chômage non indemnisé rencontrées par le Secours Catholique. La part de mères isolées au sein des chômeurs non indemnisés est plus importante que dans l'ensemble : trois ménages sur dix dont la personne de référence est au chômage non indemnisé sont des mères isolées. Près d'une personne sur cinq au chômage non indemnisé accueillie par le Secours Catholique a entre 50 et 59 ans.

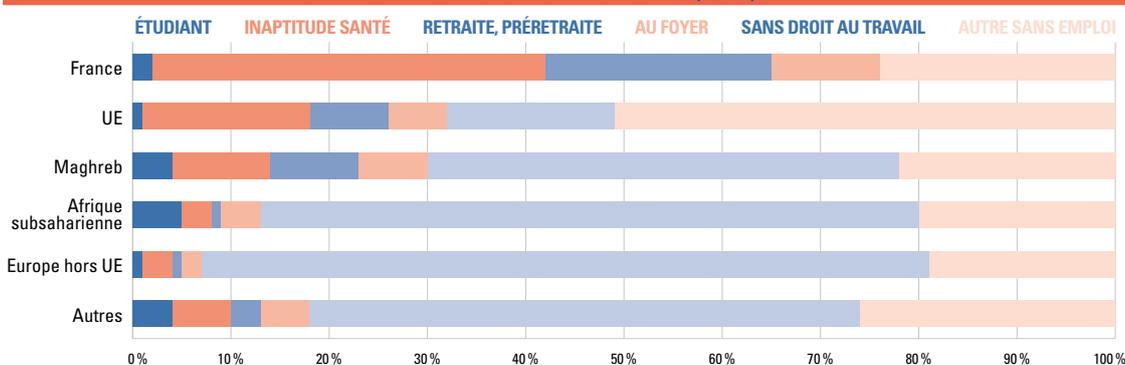
18 - « Rapport sur les inégalités en France », rapport cité.

19 - Ibid. Voir p. 86-87 pour les limites de ce calcul.

2.4. SITUATIONS D'INACTIVITÉ VISIBLES ET INVISIBLES

Les personnes inactives, en situation d'inactivité classique (au sens de l'Insee) ou plus « invisibles », sont désormais majoritaires au sein du public rencontré par le Secours Catholique. Pour les personnes françaises et étrangères ayant un statut légal stable, les situations d'inaptitude santé et de retraite augmentent. Pour l'ensemble des personnes rencontrées, c'est la part de celles qui sont « autres sans emploi », c'est-à-dire qui n'entrent dans aucune autre catégorie d'inactivité, qui augmente également. Cette donnée ajoutée à la part de personnes sans droit au travail fait évoluer le profil des situations d'inactivité et des situations face à l'emploi dans l'ensemble.

GRAPHIQUE 19. RÉPARTITION DES INACTIFS SELON L'ORIGINE (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes de référence des ménages rencontrés inactives.

Lecture : En 2018, 39 % des inactifs français rencontrés ont une inaptitude pour raison de santé.

Comme indiqué dans le graphique 19, le non-droit au travail et l'errance concernent plus des deux tiers des personnes étrangères en inactivité rencontrées par le Secours Catholique. Les situations d'errance et d'inaptitude santé concernent près des deux tiers des personnes françaises.

2.4.1. L'INAPTITUDE POUR RAISON DE SANTÉ CONTINUE À ÊTRE TRÈS PRÉSENTE

Dans le tableau suivant sont reprises les principales situations d'inactivité rencontrées par les Français et étrangers ayant un statut légal stable, soit celles (hors les étudiants, peu nombreux) qui entrent dans la définition de l'inactivité de l'Insee.

Tableau 9. Répartition des principales situations d'inactivité des personnes françaises ou étrangères ayant un statut légal stable (2010-2018)

Personnes de référence françaises ou étrangères en situation stable et régulière				
	2010	2014	2017	2018
Inaptitude santé	32,9 %	32,2 %	34,1 %	33,9 %
Retraite, préretraite	15,0 %	17,4 %	17,7 %	20,2 %
Au foyer, congé maternité	25,5 %	17,4 %	14,1 %	11,5 %
Autre sans emploi	22,6 %	29,7 %	29,2 %	26,7 %

Source : Secours Catholique.
 Champ : Ensemble des personnes de référence françaises ou étrangères inactives, en situation régulière des ménages rencontrés.
 Lecture : En 2018, 33,9 % des inactifs français ou étrangers en situation régulière ont une inaptitude pour raison de santé.

Le vieillissement de la population accueillie au Secours Catholique fait augmenter de 5 points naturellement la part de personnes à la retraite ou en préretraite entre 2010 et 2018. En 2018, un inactif en situation stable et régulière sur cinq accueillis par le Secours Catholique est un retraité. La part de personnes au foyer continue à baisser fortement, ces personnes basculant vers la recherche d'emploi non indemnisée, la retraite ou d'autres formes d'inactivité.

La catégorie « autre sans emploi » a augmenté fortement au début des années 2010. Ce sont souvent des personnes qui vivent en squat ou à la rue, qui sont hébergées, ou encore qui vivent dans des campements ou des caravanes sans entrer dans aucune autre catégorie d'activité ou d'inactivité. Plus du quart des inactifs Français ou étrangers en situation stable et régulière sont dans cette catégorie. Leur niveau de vie médian est seulement de 296 €. Il a fortement baissé ces dernières années.

Le tiers des inactifs le sont pour des raisons d'inaptitude santé. La durée moyenne de cette situation étant de 5,2 ans, il est difficile d'imaginer que ce sont des situations temporaires où un retour à l'activité semble possible. Près de 70 % des personnes en inaptitude santé ont entre 40 ans et 59 ans, contre 42 % pour l'ensemble des personnes rencontrées. Ce sont pour moitié des personnes seules. Parmi les Français, la part d'inactivité pour inaptitude santé a augmenté de 3 points en dix ans, et atteint 38,2 % en 2018. Près de la moitié d'entre eux (49,5 %) perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et une part de plus en plus importante est en attente de la percevoir (38 % des demandes qui sont en attente en 2018 contre 26 % en 2010).

2.4.2. LE NON-DROIT AU TRAVAIL S'INSTALLE DANS LA DURÉE

Les conditions d'autorisation de travail pour les étrangers en France sont basées notamment sur l'état du marché de l'emploi dans le bassin d'emploi concerné. Pour un emploi salarié, la personne étrangère doit détenir une autorisation de travail. La demande d'autorisation de travail est à la charge du futur employeur qui doit vérifier le titre autorisant l'étranger à travailler en France auprès de la préfecture du lieu d'embauche (sauf si l'étranger est inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi). Pour accorder ou refuser l'autorisation de travail, le service de la main-d'œuvre étrangère de la Direccte²⁰ examine un ensemble d'éléments : la situation de l'emploi dans la profession et le bassin d'emploi concernés, les compétences de la personne par rapport au poste, et vérifie les conditions de travail offertes par l'employeur²¹. Les demandeurs d'asile ne peuvent pas obtenir une autorisation de travailler pendant les six premiers mois qui suivent l'enregistrement de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Après les six mois, si la demande est toujours en cours d'examen, lorsqu'est faite la demande de renouvellement de l'attestation arrivée à expiration, il est possible de déposer la demande d'autorisation de travailler auprès de la préfecture. Une promesse d'embauche ou un contrat de travail doit l'accompagner²². Les personnes sans papiers n'ont pas le droit de travailler.

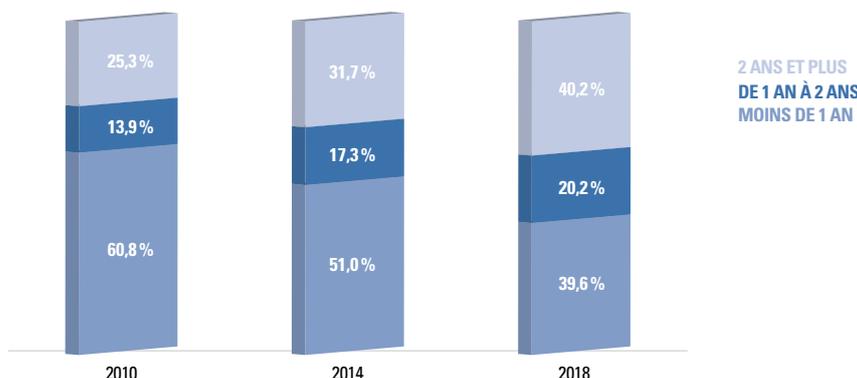
20 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

21 - www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728.

22 - www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2741.

Chez les hommes et les femmes étrangers rencontrés par le Secours Catholique, la part des personnes qui n'ont pas le droit de travailler a fortement augmenté, de 18 points chez les femmes et de 15 points chez les hommes, pour atteindre respectivement 44 % et 48 %. Six étrangers sur dix n'ayant pas droit au travail sont en attente d'une réponse à leur demande de changement de statut.

GRAPHIQUE 20. ÉVOLUTION DES DURÉES DANS UNE SITUATION DE NON-DROIT AU TRAVAIL (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes n'ayant pas le droit de travailler.

Lecture : En 2018, 40,2 % des personnes n'ayant pas le droit de travailler sont dans cette situation depuis deux ans ou plus.

La part de personnes sans droit au travail l'étant depuis plus de deux ans a augmenté de 15 points entre 2010 et 2018 pour atteindre 40,2 %. Pour ces étrangers privés du droit au travail, majoritairement en attente d'une réponse au sujet de leur statut, s'installent dans le temps des situations extrêmement difficiles, que le droit au travail pourrait au moins partiellement améliorer.

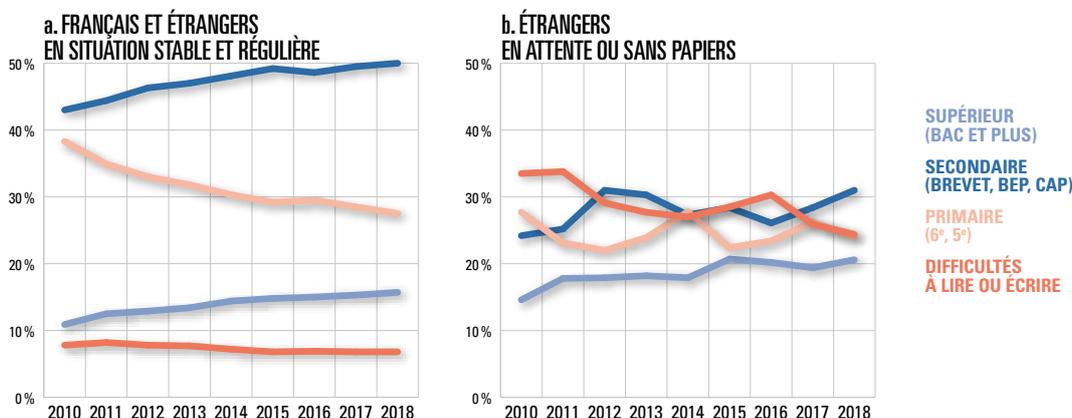
2.5. UN NIVEAU D'ÉTUDES EN HAUSSE

Le niveau d'études des personnes accueillies par le Secours Catholique augmente d'année en année. En 2018, une grande part des personnes accueillies (45 %) a fait des études secondaires (lycée et formation technique), 16,6 % ont un niveau supérieur (baccalauréat et plus), soit une augmentation de 10 points en dix ans pour ces deux catégories rassemblées. Parallèlement, la part des personnes ayant des difficultés à lire ou à écrire baisse régulièrement dans

l'ensemble. En 2018, c'est un peu plus d'une personne rencontrée sur dix qui est dans ce cas. Un peu plus d'un quart ont un niveau d'études primaires (maximum 5^e).

Cette évolution s'explique en partie par l'amélioration du niveau d'études des plus jeunes car le niveau d'études est décroissant avec l'âge, une tendance que l'on retrouve dans la population générale (voir graphique 22). Elle indique également que de plus en plus de personnes ayant un niveau d'études supérieur ont besoin du soutien du Secours Catholique.

GRAPHIQUE 21. ÉVOLUTION DU NIVEAU D'ÉTUDES (2010-2018)



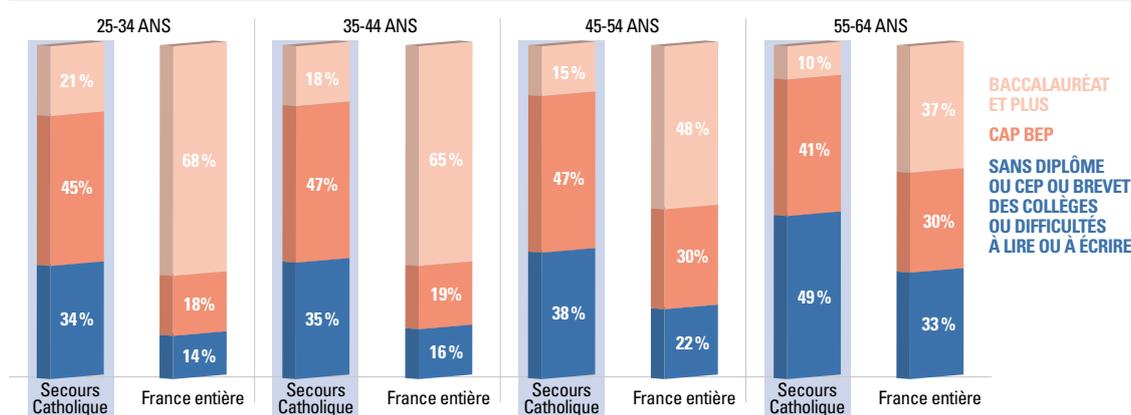
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes de référence des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 6,8 % des Français ou étrangers en situation stable et régulière ont des difficultés à lire ou écrire, c'est le cas de 24,4 % des étrangers en attente de statut ou sans papiers.

La distinction par statut montre des différences d'évolution et de niveau. Parmi les personnes de nationalité française ou étrangères ayant un statut légal stable, les évolutions sont linéaires. Pour les personnes en attente de statut ou sans papiers, elles le sont globalement aussi, mais de façon plus erratique. En 2018, au sein des ménages rencontrés par le Secours Catholique, les niveaux d'éducation sont assez différents selon le statut : les étrangers en attente ou sans papiers sont plus nombreux en proportion à avoir atteint un niveau d'études supérieur (21 % contre 16 % des Français ou étrangers en situation stable et régulière), mais une part plus importante a des difficultés à lire ou à écrire (24 % contre 7 %).

GRAPHIQUE 22. NIVEAU D'ÉTUDES PAR TRANCHE D'ÂGE PARMIS LES MÉNAGES RENCONTRÉS – SECOURS CATHOLIQUE ET POPULATION GÉNÉRALE (2018)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi.

Champ : Ensemble des personnes de référence des ménages rencontrés ayant entre 25 et 64 ans/Population France entière ayant entre 25 et 64 ans.

Lecture : En 2018, 21 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique ont un niveau de formation baccalauréat ou plus, c'est le cas de 68 % de la population générale.

L'enquête Emploi menée par l'Insee permet de comparer les niveaux d'éducation observés dans la population accueillie au Secours Catholique à celle de la population générale vivant en France. Cette comparaison montre que les études assurent encore une protection contre la pauvreté. En effet, les individus avec un faible niveau d'études sont plus présents dans la population accueillie au Secours Catholique que dans la population générale. Au contraire, les

individus d'un niveau d'études supérieur sont sous-représentés quelle que soit la tranche d'âge. Mais, même en ayant un niveau d'études qui augmente, les personnes rencontrées par le Secours Catholique sont désormais majoritairement en situation d'inactivité. Pour les personnes pauvres, sûrement plus que pour les autres, l'élévation du niveau d'études ne suffit pas à accéder à un emploi.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : ADAPTONS LE TRAVAIL ET L'ACTIVITÉ POUR LES RENDRE ACCESSIBLES À TOUS !

MAINTENONS CHACUN DANS L'ACTIVITÉ

Les logiques du marché et de la consommation de masse fonctionnent à la manière d'une centrifugeuse, générant des richesses injustement redistribuées, épuisant les ressources de la planète et les salariés. Au Secours Catholique, nous sommes malheureusement témoins des dégâts que cette situation entraîne. En 2010, les personnes accompagnées par nos bénévoles restaient en moyenne 1,6 an au chômage. En 2018, la moyenne est de 2,6 ans alors que le taux de chômage est redescendu au même niveau qu'en 2010. Cet éloignement significatif du marché du travail crée des difficultés importantes : fragilisation de l'estime de soi, détérioration du capital relationnel et social, fragilisation de la santé, désadaptation au travail... Or, cette désadaptation ne doit pas relever de la seule responsabilité des personnes. Nos statistiques montrent que le nombre de personnes inaptes au travail pour des questions de santé est passé de 12,5 % à 14,1 % entre 2010 et 2018. D'autres études prouvent que le monde actuel du travail fragilise les corps (troubles musculo-squelettiques ; *Dares Résultats*, n°81, 2016) et les esprits (répétition des gestes, manque d'autonomie et accélération des contraintes : 68 % des femmes déclarent « devoir fréquemment abandonner une tâche pour une autre plus urgente » (*Dares Analyses*, n°82, 2017)). Cette accélération de notre monde en transition permanente épuise et exclut les plus vulnérables. Il y a une urgence à maintenir les personnes fragiles en activité et en emploi, dans des logiques d'investissement social, pour stabiliser leurs compétences sociales et professionnelles et les aider à élaborer leur parcours professionnel.

DÉVELOPPONS DES STRUCTURES DE TRAVAIL INCLUSIVES

Il est nécessaire de travailler collectivement à l'évolution de l'activité et de l'emploi. Nous ne pouvons pas chercher à travailler toujours plus et plus vite. Cette course effrénée essore les populations, crée des tensions sociales et des injustices. Nous ne pouvons pas demander aux personnes de s'adapter en permanence à un système dont la visée est l'optimisation des coûts tirée par la transition digitale omniprésente. Nous ne pouvons pas prêcher l'adaptation de chacun au système économique actuel, à bout de souffle, mais au contraire souhaiter l'adaptation du travail et des organisations aux personnes. Cela se fera grâce à la mise en place de structures de travail où les plus fragiles des plus fragiles de notre société trouveront une place. C'est dans ce sens que le Secours Catholique participe au projet Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), soutient quelques structures qui développent des parcours d'insertion de quelques heures par semaine pour les plus éloignés de l'emploi (dispositif Premières heures) et cherchent à développer des espaces collectifs de mise en activité reconnus socialement et favorisant l'ouverture de droits (indemnités, compte formation, reconnaissance de l'activité d'aidant avec des points de retraite...). Cependant, ces formes émergentes de reconnaissance du droit au travail pour tous ne doivent pas aboutir à un sous-droit du travail, au risque de fragmenter définitivement l'emploi entre les postes stables et confortables, les jobs ubérisés, l'intérim définitif, le contrat d'activité conditionnant le RSA, le travail non déclaré obligatoire à la survie...

SOUTENONS LES ÉNERGIES COLLECTIVES DES TERRITOIRES

Depuis quelques années, la méthode pour lever les freins au retour à l'emploi des plus fragiles (mobilité, garde d'enfants, formation, développement des territoires) n'a pas donné de résultats significatifs puisque les termes et défis utilisés sont relativement identiques entre le plan Rebsamen (« Nouvelles solutions face au chômage de longue durée », février 2015) et l'actuelle « Mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique » (lancement le 6 mai 2019). Les logiques visant à détecter les bonnes pratiques puis à financer leur essaimage ne sont pas concluantes. Certainement parce que les logiques du développement territorial ne sont pas industrialisables mais doivent émerger des territoires eux-mêmes. Suivant cette hypothèse, il serait vertueux d'envisager non pas le financement de dispositifs mais de se concentrer sur le financement de projets de territoire à l'instar de TZCLD, des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), des pôles alimentaires territoriaux (PAT), des territoires inclusifs en transition économique, sociale et écologique...



© XAVIER SCHWABEL / SCCF

3. RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

Cette section analyse les situations financières et conditions de vie des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Elle commence par l'étude de la situation financière des ménages accueillis, qui est comparée à celle de la population générale et au taux de pauvreté. Sont ensuite examinées les dépenses, de logement en particulier, et celles conduisant à des impayés. L'accès aux prestations sociales est ensuite analysé, puis sont détaillées les demandes exprimées par les ménages rencontrés, pour finir par la présentation d'une recherche sur les dimensions de la pauvreté, dont le Secours Catholique est partenaire.

3.1. SITUATION FINANCIÈRE DES MÉNAGES

Dans cette première section, sont examinées les ressources financières des ménages, leur revenu par unité de consommation et leur type. L'analyse temporelle met en avant quelques évolutions fortes à court et moyen termes, selon le profil des ménages, en particulier leur statut de résidence, leur nationalité ou leur composition.

3.1.1. UN NIVEAU DE VIE MÉDIAN EN BAISSÉ

Le niveau de vie d'un ménage mesure les ressources disponibles pour chacun de ses membres, et s'obtient en divisant les revenus de l'ensemble des membres par le nombre d'unités de consommation²³. Le niveau de vie médian des ménages accueillis au Secours Catholique atteint 535€ pour l'année 2018, il est en baisse par rapport à 2017, de moins 15€ en euros constants, et de moins 5€ en euros courants (voir tableau 10). L'inflation a été relativement élevée entre 2017 et 2018 (+ 1,85%) par rapport aux années précédentes, mais elle ne peut expliquer seule cette baisse puisqu'elle porte le niveau de vie médian de 2018 à un niveau inférieur à ce qu'il était en 2010.

23 - Voir définitions en Introduction générale.

Une première source d'explication provient de l'accroissement de la part de ménages ne percevant aucune ressource, et parmi eux des ménages sans droit au travail décrits dans la première section de ce profil général. Il ne s'agit cependant pas de la seule source d'évolution. En effet, pour la première fois depuis 2010, le niveau de vie médian des ménages percevant des ressources diminue aussi en euros constants. Les ménages accueillis qui perçoivent des revenus en perçoivent donc sensiblement moins qu'en 2017.

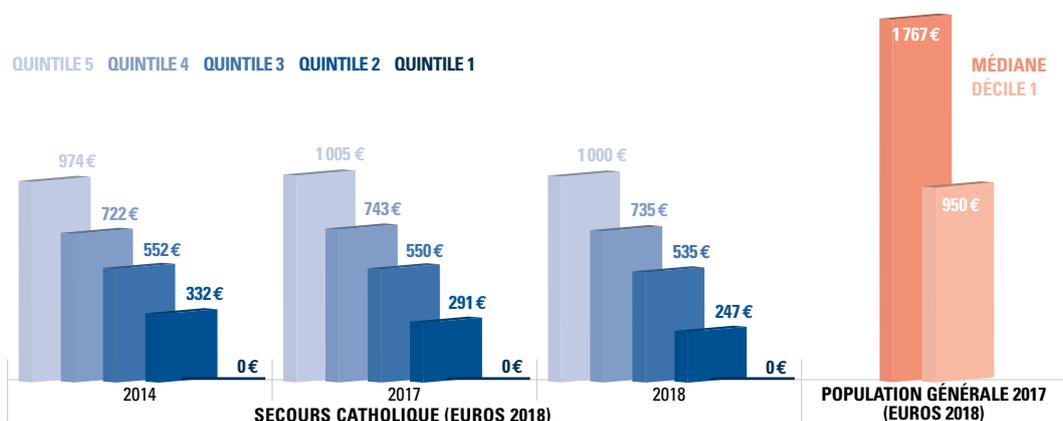
Tableau 10. Niveaux de vie médians des ménages en 2010, 2014, 2017 et 2018 en euros courants et constants

	Niveaux de vie médians				Variation	
	2010	2014	2017	2018	2010-2018	2017-2018
Ensemble des situations rencontrées						
Euros courants	500 €	535 €	540 €	535 €	+ 35 €	- 5 €
Euros constants 2018	542 €	552 €	550 €	535 €	- 7 €	- 15 €
Ménages avec un revenu non nul						
Euros courants	567 €	624 €	651 €	655 €	+ 88 €	+ 4 €
Euros constants 2018	614 €	644 €	663 €	655 €	+ 41 €	- 8 €

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014, 2017 et 2018 pour les personnes ayant renseigné une composition familiale et un montant de ressources.
Lecture : En 2018, le niveau de vie médian des ménages rencontrés par le Secours Catholique est de 535 € courants, il était de 540 € en 2017, ce qui équivaut à 550 € en euros constants en 2018, une fois l'inflation prise en compte.

Cette évolution s'explique, comme l'illustre le graphique 23, par une baisse généralisée des niveaux de vie dans tous les quintiles de niveau de vie, les plus aisés comme les plus modestes, entre 2017 et 2018. Le niveau de vie médian du premier quintile regroupant les ménages les plus modestes reste égal à 0 parmi les personnes accueillies au Secours Catholique. La baisse est plus prononcée dans les quintiles 2 et 3, indiquant une forte dégradation de la situation des ménages des tranches les plus précaires. De même, alors qu'ils avaient augmenté entre 2014 et 2017, les niveaux de vie médians des quatrième et cinquième quintiles diminuent légèrement entre 2017 et 2018. Cette baisse s'explique premièrement par l'inflation des prix entre ces deux années, mais également par une diminution ou stabilisation de la fréquentation des ménages dont les ressources se situent près du seuil de pauvreté à 60 % (estimé à 1 060 € en 2018, d'après le seuil de 2017 défini par l'Insee, ajusté de l'inflation).

GRAPHIQUE 23. DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE EN EUROS CONSTANTS EN 2014, 2017 ET 2018 ET COMPARAISON AVEC LA POPULATION GÉNÉRALE EN 2017



Source : Secours Catholique ; Insee, 2018, fiche thématique « Revenus », calcul basé sur les revenus 2017 ajustés de l'inflation.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2014, 2017 et 2018 pour les personnes ayant renseigné une composition familiale et un montant de ressources.

Lecture : En 2018, le niveau de vie médian du quintile le plus modeste accueilli au Secours Catholique est de 0 €, il est de 247 € pour le deuxième quintile. En 2014, le niveau de vie médian du deuxième quintile s'élevait à 332 € en euros constants de 2018. En 2017, le niveau de vie médian de la population française est de 1 767 € en euros constants de 2018. Le niveau de vie maximum observé dans le décile le plus modeste de la population française est de 950 €.

La diversité des situations financières rencontrées s'explique par la forte hétérogénéité des profils accueillis et la variété de difficultés auxquelles ils font face. En témoigne la diversité des demandes exprimées par les ménages lors de leur accueil (voir « Profil général », section 3.6). Afin de mieux saisir l'évolution des situations financières selon les profils de ménages accueillis, nous examinons l'évolution de la distribution des niveaux de vie selon la nationalité et le statut légal de la personne de référence (voir graphique 24), et la composition de son ménage (voir graphique 25).

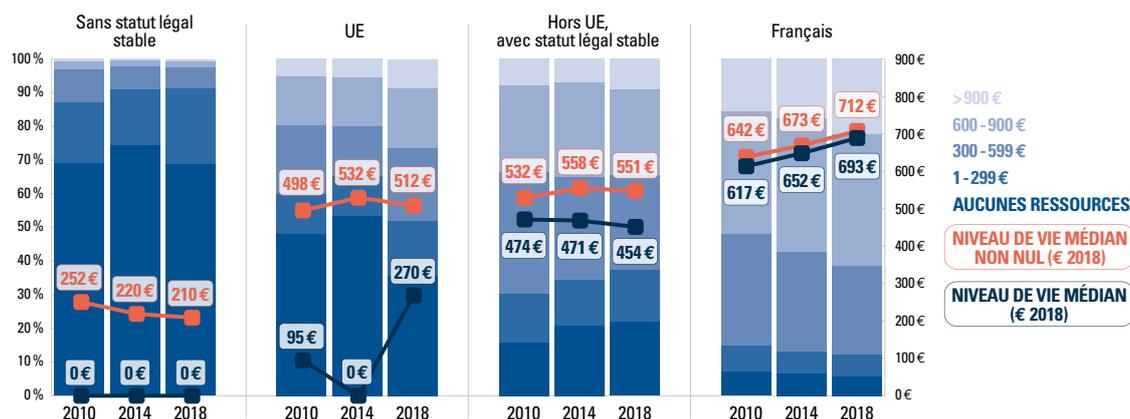
Tout d'abord, le statut légal et la nationalité sont des déterminants majeurs de la situation économique du ménage. Le statut de résidence détermine le droit de travailler et de percevoir des revenus du travail et des aides financières. Sans statut administratif stable, les étrangers ne peuvent percevoir presque aucune ressource en dehors de l'aide aux demandeurs d'asile, alors que les étrangers de l'UE ou ceux qui proviennent d'autres pays mais ont régularisé leur situation de manière stable bénéficient, sous certaines conditions, des mêmes droits que les citoyens de nationalité française. Par ailleurs, même en présence d'un statut légal stable, la nationalité reste un fort prédicteur en France de l'accès à l'emploi et aux aides. Elle est corrélée à la maîtrise du français, à l'accès à l'information, mais aussi à une discrimination à l'emploi vis-à-vis des étrangers²⁴.

Le graphique 24 montre des niveaux de vie qui varient selon les groupes de nationalité considérés depuis 2010. Les ménages qui n'ont pas de statut légal stable se trouvent dans des situations financières extrêmement critiques. Une très grande majorité est sans ressources, et la part de ceux qui parviennent à percevoir des revenus, notamment grâce à l'ADA, a un niveau de vie médian de 210 €. Ce niveau baisse depuis 2010, évolution en partie expliquée par l'augmentation de la taille des ménages de ce groupe (voir « Profil général », section 1), qui génère mécaniquement une diminution du montant de ressource disponible par personne.

La situation des ménages de nationalité de pays de l'Union européenne qui viennent au Secours Catholique est plus polarisée. On trouve d'un côté des ménages ne percevant aucune ou très peu de ressources : ils sont 52 % sous le seuil de 300 € ; et de l'autre, des ménages avec un niveau de vie supérieur à 900 € (leur proportion est passée de 5 % en 2010 à 9 % en 2018). Cette polarité explique le fort écart entre le niveau de vie médian d'ensemble et le niveau de vie non nul. Ce dernier atteint 512 € en 2018, un niveau sensiblement plus faible qu'il ne l'était en 2014.

24 - Voir l'étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares) : « Discrimination à l'embauche selon "l'origine" : que nous apprend le testing auprès de grandes entreprises ? », *Dares analyses*, n° 76, décembre 2016 (accessible ici : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-076.pdf>).

GRAPHIQUE 24. ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE VIE SELON LA NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE EN 2010, 2014 ET 2018



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014, et 2018 pour les personnes ayant renseigné une composition familiale, un statut de résidence, une nationalité et un montant de ressources.

Lecture : En 2018, le niveau de vie médian des ménages étrangers n'ayant pas de statut légal stable est de 0 €. Il atteint 210 € si l'on ne considère que les ménages percevant des ressources.

Les ménages étrangers issus de pays hors UE et disposant d'un statut légal stable sont moins souvent sans ressources que ceux en provenance de l'UE, mais la part de ces derniers augmente, passant de 16 % en 2010 à 22 % en 2018. Il existe dans ce groupe, comme parmi les ménages de l'UE, une polarité dans les situations financières : 9 % de ces ménages ont un niveau de vie supérieur à 900 €, et 25 % un niveau compris entre 600 € et 900 €. Contrairement aux tranches de revenu inférieures, ces parts sont restées stables depuis 2010. Globalement donc, la situation médiane des ménages de ce groupe s'est dégradée, leur revenu médian atteint 454 € en 2018, soit 20 € de moins qu'en 2010.

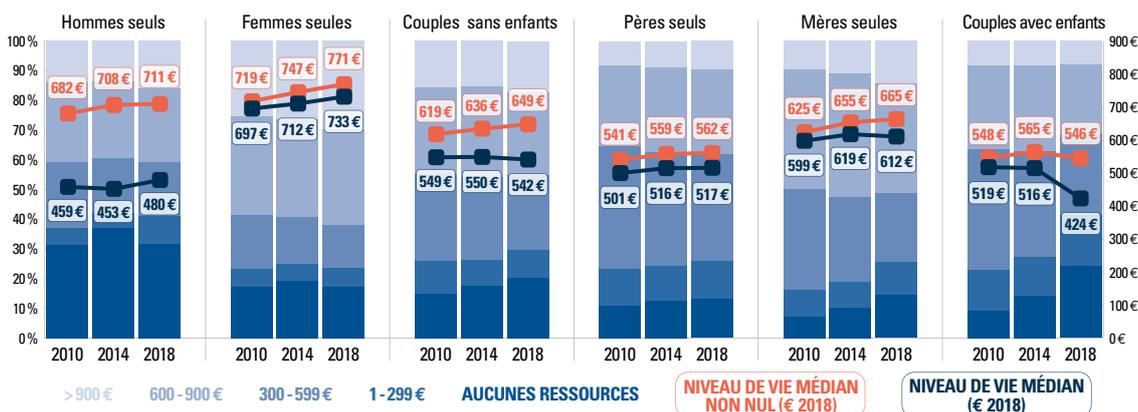
Cette évolution contraste assez nettement avec celle observée dans le dernier groupe, constitué des ménages de nationalité française rencontrés par le Secours Catholique. Dans ce groupe, le revenu médian augmente depuis 2010 et atteint 712 € en 2018. Cette évolution tient à la fois à la diminution de la part de ménages à très faibles ressources – la part des ménages sous le seuil à 300 € est passée de 15 % à 12 % entre 2010 et 2018 – et à l'augmentation de la part des ménages dans les tranches plus élevées – 22 % ont un niveau de vie supérieur à 900 €, soit 7 points de plus qu'en 2010.

Ces évolutions montrent à quel point les situations rencontrées par le Secours Catholique se diversifient, avec des ménages sans aucun droit ni moyen d'existence, d'autres qui ont des droits mais qui peinent à les faire valoir, et enfin des ménages percevant des ressources, mais dont le montant est d'année en année plus insuffisant pour faire face à l'augmentation de leurs dépenses.

3.1.2. UNE FORTE PRÉCARISATION DES FAMILLES AVEC ENFANTS

L'examen des évolutions selon la composition familiale (voir graphique 25) montre également des évolutions contrastées et de fortes polarités. La part des ménages en situation de grande précarité, avec un niveau de vie nul ou inférieur à 300€ par personne, augmente pour presque tous les types de ménages, sauf pour ceux constitués d'hommes seuls, où cette part reste stable (proportion toutefois élevée : 41 %). C'est parmi les couples avec enfants que cette part augmente le plus fortement : les sans ressources représentaient 9 % des couples avec enfants en 2010, ils sont 24 % en 2018. De même, la part des ménages avec des ressources, mais un niveau de vie inférieur à 300€ par mois, est passée de 13 à 17 % en huit ans dans cette catégorie de ménages. À noter que cette précarisation s'observe également dans les familles monoparentales, en particulier celles dirigées par des femmes, reflétant l'augmentation du nombre d'enfants en situation de précarité extrême accueillis au Secours Catholique.

GRAPHIQUE 25. ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE VIE SELON LA COMPOSITION FAMILIALE EN 2010, 2014 ET 2018



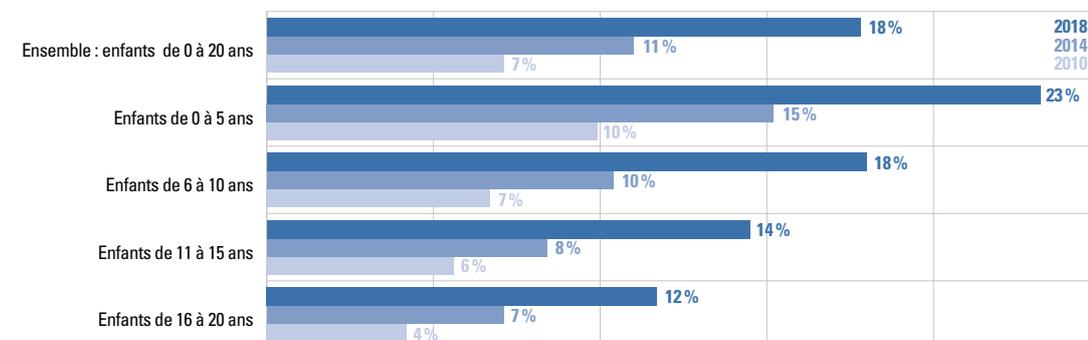
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014 et 2018 pour les personnes ayant renseigné une composition familiale et un montant de ressources.

Lecture : En 2018, 32 % des hommes seuls accueillis par le Secours Catholique ne percevaient aucunes ressources, ils étaient 37 % en 2014 et 31 % en 2010. En 2018, 14 % d'entre eux ont un revenu supérieur à 900€, contre 13 % en 2010. Le niveau de vie médian d'un homme seul reçu au Secours Catholique est de 480€ en 2018, il était de 459€ en 2010.

Le profil familial des ménages sans ressources a nettement évolué depuis 2010. Cette année-là, 30 % de ces ménages avaient des enfants, alors qu'en 2018, ils étaient 47 % à vivre avec des enfants. La situation des enfants (voir graphique 26) s'est fortement précarisée ces huit dernières années. Ainsi, en 2010, 7 % de l'ensemble des enfants âgés de moins de 20 ans renseignés dans les fiches du Secours Catholique vivaient dans un ménage sans ressources. Leur proportion a été multipliée par 2,5 en huit ans, et atteint 18 % en 2018. Cette forte augmentation provient du fait que les ménages sans ressources ont de plus en plus souvent des d'enfants et que le nombre d'enfants est plus élevé dans ces ménages que dans les autres. Enfin, la décomposition par tranche d'âge montre que ce phénomène concerne particulièrement les très jeunes enfants. En 2018, presque un quart des enfants de moins de 5 ans aidés par le Secours Catholique vivaient dans un ménage ne percevant aucunes ressources financières.

GRAPHIQUE 26. PART DES ENFANTS VIVANT DANS DES MÉNAGES SANS RESSOURCES SELON LEUR TRANCHE D'ÂGE EN 2010, 2014 ET 2018



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014 et 2018 pour les personnes ayant renseigné une composition familiale et un montant de ressources.

Lecture : En 2018, 18 % des enfants de 0 à 20 ans accueillis au Secours Catholique vivent dans un ménage ne percevant aucunes ressources. Ils étaient 7 % en 2010 et 11 % en 2014.

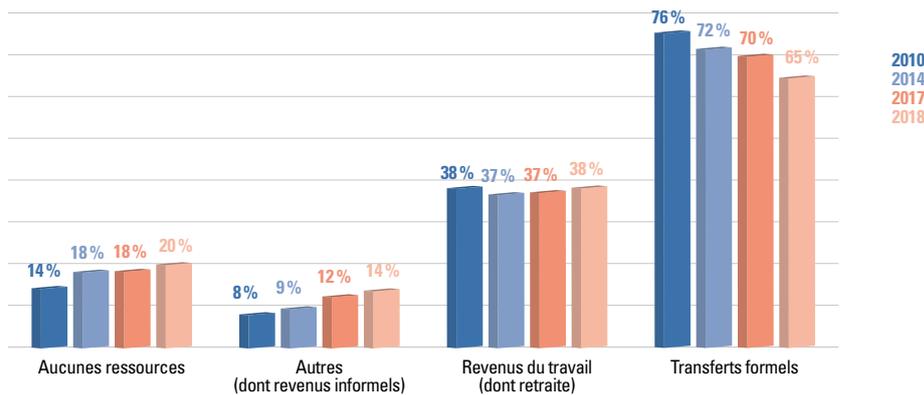
3.1.3. BAISSÉ DES TRANSFERTS FORMELS ET HAUSSE DES REVENUS INFORMELS

Afin de mieux comprendre les raisons des évolutions, nous examinons dans cette section les changements dans les types de revenus perçus par les ménages accueillis au Secours Catholique. Ces derniers perçoivent trois types de ressources : des ressources formelles issues des transferts sociaux, des revenus également dits formels issus du travail ou des retraites, et enfin des ressources dites informelles qui regroupent celles ne correspondant à aucune des deux autres catégories. Ces dernières recouvrent divers types de revenus : transferts de proches, travail informel, mendicité, etc. Dans quelques cas, ils recouvrent des transferts sociaux non listés dans la fiche statistique, comme l'ADA.

La part des ménages percevant différents types de ressources est déclinée pour différentes années depuis 2010 dans le graphique 27. Les données de l'année 2018 confirment plusieurs tendances installées déjà constatées lors des années passées. Premièrement, la proportion de ménages ne percevant aucune ressource s'accroît, elle atteint 20 % cette année-là, soit un ménage sur cinq. À ceux-ci, on peut ajouter 5 % de ménages qui ne perçoivent que des ressources informelles, une proportion qui augmente depuis 2010 où elle atteignait 2 %²⁵. C'est donc un quart des ménages accueillis au Secours Catholique qui ne perçoivent aucune ressource formelle, ni revenu du travail, ni transferts, soit 10 points de plus qu'en 2010.

Ces ménages sont dans une grande majorité des ménages sans droit au travail ni aux transferts, ils représentent 64 % des cas de ménages sans ressources formelles. Les 36 % restants sont des ménages ayant des droits, mais en situation d'exclusion : 21 % des ménages sans ressources formelles sont composés de personnes seules de nationalité française ou étrangère en situation stable et régulière, parmi lesquels on compte 14 % d'hommes.

GRAPHIQUE 27. PART DES MÉNAGES PERCEVANT DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES EN 2010, 2014, 2017 ET 2018



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014, 2017 et 2018 pour les personnes ayant renseigné un type de ressources.

Lecture : En 2018, 20 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne perçoivent aucune ressource. Ils étaient 18 % en 2014 et 14 % en 2010. Les proportions ne s'additionnent pas à 100 % car un ménage peut percevoir plusieurs types de ressources.

S'agissant des ménages percevant des ressources formelles, la proportion de ceux percevant des revenus du travail recouvrant salaire, indemnités de chômage ou retraite est restée stable au cours des huit dernières années, autour de 38 %. Il est plus inquiétant de constater que la part des ménages bénéficiaires d'aides sociales connaît une baisse importante, de 11 points depuis 2010. Cette baisse est particulièrement importante entre 2017 et 2018 (-5 points).

La décomposition des types de ressources par tranche d'âge dans le tableau 11 montre des différences assez nettes entre les populations les plus jeunes et les plus âgées. Les jeunes de moins de 30 ans accueillis par le Secours Catholique sont, dans près d'un tiers des cas, sans ressources. Leur proportion a augmenté de presque 7 points depuis 2010. La proportion de personnes âgées sans ressources augmente elle aussi depuis 2010, elles sont 9 % dans ce cas en 2018.

Une évolution remarquable et commune à toutes les tranches d'âge est la forte baisse de la part de ménages percevant des transferts formels. Ils sont à peine plus de la moitié à percevoir ces aides parmi les moins de 30 ans et les plus de 65 ans. De même, dans toutes les tranches d'âge, l'accès aux revenus liés au travail diminue. En conséquence, la part des ménages recourant à d'autres sources de revenus dites informelles augmente, en particulier chez les plus jeunes.

25 - Sur les 14 % de ménages percevant des ressources informelles en 2018, 9 % cumulent cette ressource avec d'autres ressources formelles, et 5 % ne perçoivent pas d'autres ressources formelles. En 2010, parmi les 8 % déclarant ce type de ressources, 6 % les cumulaient avec d'autres ressources formelles.

Tableau 11. Types de ressources perçues selon l'âge de la personne de référence en 2018 et 2010

	15-30 ans		31-65 ans		Plus de 65 ans	
	2018	Diff. 2010-2018	2018	Diff. 2010-2018	2018	Diff. 2010-2018
Aucunes ressources	31,7 %	+ 6,7	18,0 %	+ 6,6	8,9 %	+ 3,4
Autres (dont revenus informels)	17,2 %	+ 8,8	13,5 %	+ 5,6	6,1 %	+ 0,5
Revenus du travail (dont retraite)	25,2 %	- 2,3	38,2 %	- 1,2	81,3 %	- 4,5
Transferts formels	52,7 %	- 13,5	68,8 %	- 10,7	54,5 %	- 6,9

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010 et 2018 pour les personnes ayant renseigné un type de ressources.

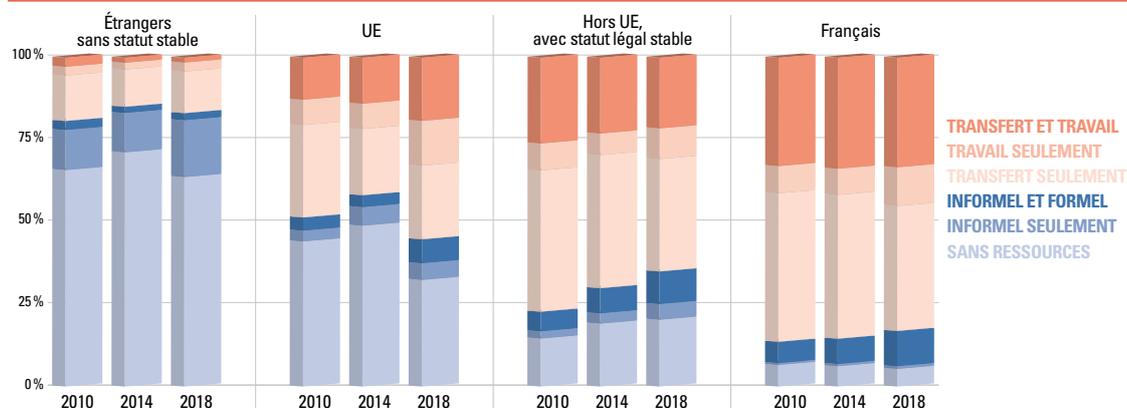
Lecture : En 2018, 31,7 % des ménages dont la personne de référence a entre 15 et 30 ans sont sans ressources. Cette part a augmenté de 6,7 points par rapport à 2010.

Ce sont avant tout des ménages ayant des droits, qu'ils soient français ou non, qui sont concernés par cette baisse, ainsi que le montre le graphique 28 qui décline l'évolution des types de ressources perçues selon le statut de résidence et la nationalité de la personne de référence entre 2010 et 2018.

Les ménages étrangers sans statut légal stable sont majoritairement sans ressources, et lorsqu'ils perçoivent des revenus, ceux-ci proviennent en grande partie de sources informelles. Cette situation n'a guère évolué depuis 2010, et est liée à l'absence d'un statut légal stable de résidence. Elle contraste naturellement avec la situation des ménages ayant un statut de résidence stable, qu'ils soient français, étrangers de l'UE ou d'ailleurs. Néanmoins, même avec des droits reconnus, l'accès à différents types de revenu est très hétérogène.

La part des étrangers de l'UE percevant des ressources s'est accrue au Secours Catholique entre 2014 et 2018. Ce groupe de ménages perçoit maintenant plus fréquemment des revenus du travail (36 %, contre 22 % en 2014), et/ou des transferts (48 % en 2018, contre 38 % en 2014). Beaucoup de ménages de ce groupe (37 %) se trouvent néanmoins dans des situations d'extrême précarité, ne percevant aucunes ressources ou uniquement des revenus informels. Cette précarité s'explique en partie par un accès aux aides sociales loin d'être systématique, ainsi que cela est détaillé dans la section 3.5 de ce rapport. De même, la barrière de la langue peut constituer un obstacle important dans l'accès à l'information et à l'emploi pour ces ménages.

L'examen de l'évolution des niveaux de vie de la section 3.1.1 indiquait une dégradation globale de la situation financière des ménages étrangers de nationalité non-UE avec un statut légal stable, depuis 2010. On observe ici que de moins en moins de ménages issus de ce groupe et accueillis par le Secours Catholique perçoivent des transferts formels : ils étaient 75 % en 2010 et sont 65 % en 2018. Parallèlement, la part de ces ménages ne percevant aucunes ressources a augmenté (passant de 14 à 20 % entre 2010 et 2018), ainsi que celle percevant des ressources formelles (de 8 à 14 %). Sans statistiques nationales sur cette catégorie de ménage, il est difficile de dire si cette évolution provient d'une dégradation générale des conditions de vie des étrangers résidant en France ou si elle est spécifique aux ménages rencontrés par le Secours Catholique. Néanmoins, le nombre de ménages issus de cette catégorie augmentant au Secours Catholique depuis 2012, il semble que les ménages étrangers avec un statut de résidence stable vivant dans des conditions de vies très précaires soient plus nombreux en France.

GRAPHIQUE 28. TYPES DE RESSOURCES PERÇUES PAR LES MÉNAGES SELON LEUR NATIONALITÉ, EN 2010, 2014 ET 2018

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014, et 2018 pour les personnes ayant renseigné le statut de résidence, la nationalité, et le type de ressources.

Lecture : En 2018, 63,7 % des ménages étrangers sans statut stable rencontrés par le Secours Catholique ne perçoivent aucunes ressources. Ils étaient 71 % en 2014 et 66 % en 2010. Le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages étrangers sans statut stable est de 0 € en 2018, et il est de 210 € pour ceux de cette catégorie qui perçoivent des ressources.

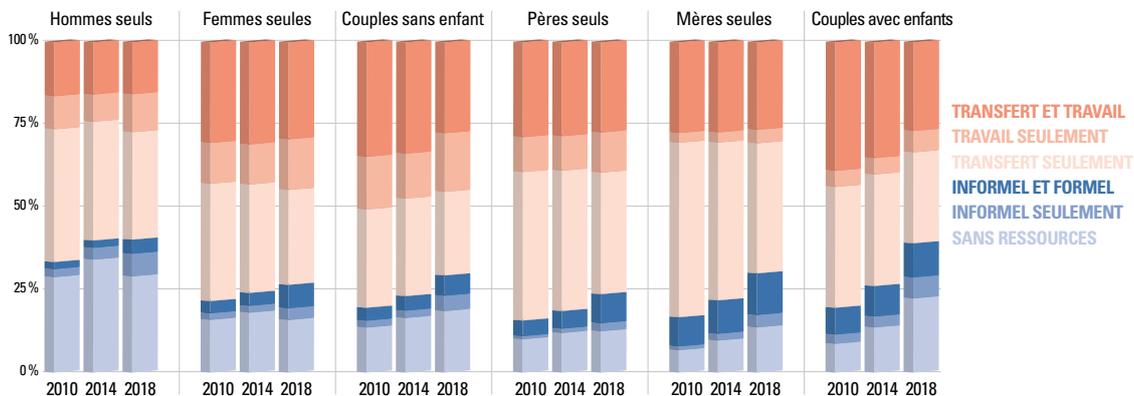
Enfin, pour les ménages de nationalité française, qui sont les plus nombreux, on observe une plus grande stabilité dans les profils de ressources. Néanmoins, on constate, comme pour les étrangers en situation régulière, une diminution de la part de ménages percevant des transferts. Cette évolution est très récente ; entre 2017 et 2018, cette part perd 3,5 points (passant de 84 % à 81 %). Cette diminution est compensée à la fois par un accroissement de la part des ménages percevant des revenus du travail, qui était de 44 % en 2010 et atteint 50 % en 2018 ; et par une proportion grandissante des ménages compensant leurs ressources formelles par des ressources informelles (elle passe de 7 % en 2010 à 11 % en 2018).

En conclusion, sans un statut de résidence légal et stable, et donc sans droit au travail ni transferts, il est quasiment impossible d'assurer des conditions d'existence, même minimales, sans l'appui d'associations. C'est d'ailleurs ce qui explique la surreprésentation de ce type de ménages au Secours Catholique, notamment des familles. Par ailleurs, et de façon inquiétante, les données indiquent que pour les autres ménages dont le statut de résidence est stable et régulier, qu'ils soient français ou non, le statut de résidence ne garantit plus systématiquement un accès aux aides sociales. Le non-recours, documenté dans la section 3.5 de ce rapport, est cette année encore en augmentation.

Le graphique 29 décline l'évolution des profils de ressources, mais cette fois selon le type de ménages, qu'ils soient composés ou non d'enfants, et d'un ou deux parents/adultes. La diminution de la part de bénéficiaires de transferts formels existe dans tous les types de ménages. Cette baisse est particulièrement importante pour les ménages constitués de couples avec enfants dont la part de ceux qui perçoivent des transferts est passée de 83 % en 2010 à 63 % en 2018. L'augmentation du nombre d'étrangers sans droit au travail n'explique pas tout. On observe en effet une baisse de l'accès aux transferts pour les couples avec enfants parmi les étrangers hors UE en situation stable et régulière (-11 points depuis 2010), et parmi les ménages français (-4 points).

En conséquence, la compensation de l'absence de ressources ou de ressources formelles trop faibles par des revenus informels est de plus en plus fréquente, quel que soit le type de ménage. Cette proportion augmente néanmoins de manière plus prononcée pour les mères seules (de 10 à 16 % entre 2010 et 2018) et les couples avec enfants (de 11 à 17 %).

GRAPHIQUE 29. TYPES DE RESSOURCES PERÇUES SELON LE TYPE DE MÉNAGES, EN 2010, 2014 ET 2018



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014, et 2018 pour les personnes ayant renseigné une composition familiale et des types de ressources.

Lecture : En 2018, la part d'hommes seuls ne percevant aucune ressources est de 29 %, et 16 % d'entre eux perçoivent à la fois des transferts et des revenus du travail. En 2014, ils étaient 34 % à ne percevoir aucune ressources, et 16 % à cumuler revenus du travail et transferts.

3.2. TAUX DE PAUVRETÉ ET INTENSITÉ

Dans cette section le niveau de vie des ménages rencontrés au Secours Catholique aux seuils de pauvreté de l'Insee sont comparés. Ces seuils sont définis chaque année dans le but de mesurer la part de la population se trouvant dans une situation financière fragile. Cette comparaison permet de confronter deux définitions de la pauvreté : celle, subjective, des ménages qui poussent la porte de l'association, et une autre, monétaire. Cette analyse permet également de situer la population aidée par l'association par rapport à la population des pauvres en France.

3.2.1. HAUSSE DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ

Il s'agit de seuils relatifs, calculés à partir du niveau de vie médian observé dans la population générale résidant en France, fixés à 60 % de ce montant (indicateur européen, désormais utilisé en France) ; à 50 % (seuil utilisé en France dans le passé) ; et 40 % (seuil d'extrême pauvreté). Les ménages dont les niveaux de vie sont situés sous ce seuil sont les ménages identifiés comme pauvres selon l'Insee, et leur part au sein d'une population d'ensemble constitue le taux de pauvreté.

En 2017, ce taux atteint 14,1 % de la population générale selon le seuil à 60 %, 8 % selon le seuil à 50 %, et 3,5 % selon le seuil d'extrême pauvreté. Au sein des ménages accueillis au Secours Catholique, cette même année, la part de la population dont le niveau de vie se situe sous le premier seuil s'élève à 92 %, à 83 % sous le deuxième seuil (à 50 %), et enfin, à 65 % sous le seuil d'extrême pauvreté. Bien que le seuil de pauvreté ne soit pas disponible en 2018 au moment de la rédaction de ce rapport, nous estimons et actualisons les taux de pauvreté pour cette année en ajustant les seuils 2017 de l'inflation.

Tableau 12. Taux de pauvreté dans la population générale et parmi les ménages rencontrés au Secours Catholique en 2016, 2017 et 2018

	Seuil à 60 %			Seuil à 50 %			Seuil à 40 %		
	2016	2017	2018 ²⁶	2016	2017	2018 ²⁶	2016	2017	2018 ²⁶
Seuil en euros courants	1 026 €	1 041 €	1 060 €	855 €	867 €	883 €	684 €	691 €	704 €
Taux de pauvreté									
Population générale	14,0 %	14,1 %	-	8,0 %	8,0 %	-	3,5 %	3,5 %	-
Au Secours Catholique :	92,3 %	92,2 %	92,4 %	83,9 %	83,5 %	83,7 %	64,5 %	64,8 %	66,0 %
- Étrangers sans statut légal stable	99,7 %	99,7 %	99,6 %	99,3 %	99,4 %	99,2 %	98,3 %	98,2 %	98,3 %
- Étrangers de l'UE	96,9 %	95,7 %	96,6 %	93,4 %	91,5 %	90,8 %	85,3 %	82,4 %	81,5 %
- Étrangers hors UE, situation stable et régulière	96,3 %	95,6 %	95,8 %	91,0 %	89,7 %	90,5 %	75,5 %	73,3 %	76,8 %
- Français	89,5 %	89,1 %	89,0 %	78,3 %	77,3 %	76,4 %	53,4 %	52,8 %	51,9 %

Sources : Secours Catholique ; Insee, population générale.
Champ : Pour le Secours Catholique, ensemble des situations rencontrées par les équipes d'accueil.
Lecture : En 2016, 14 % de la population générale vivait sous le seuil de pauvreté à 60 %. Au Secours Catholique, cette même année, 92,3 % des ménages accueillis avaient un niveau de vie inférieur à ce seuil.

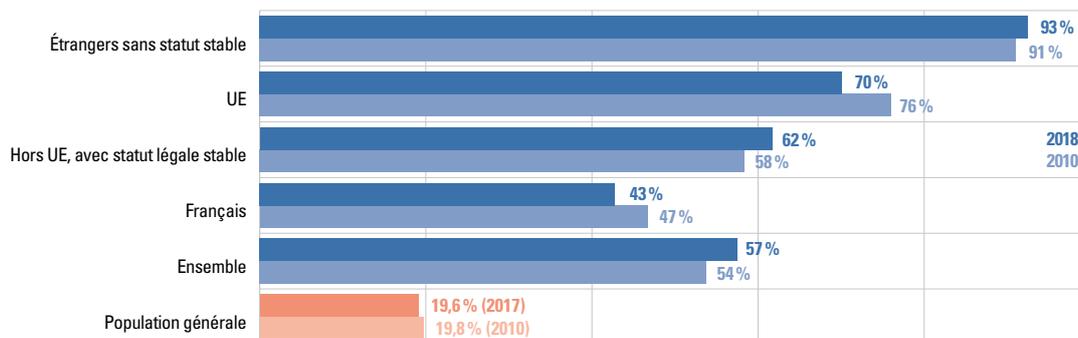
26 - Les seuils 2018 ne sont pas disponibles, car l'Insee utilise les informations sur les revenus fiscaux qui ne sont déclarés que pour l'année précédente. Nous ajustons donc les seuils 2017 du taux d'inflation pour obtenir des seuils pour l'année 2018.

Alors que les taux de pauvreté sous les seuils à 60 % et 50 % sont restés relativement stables depuis 2016 au Secours Catholique, la part des ménages sous le seuil à 40 %, dit d'extrême pauvreté, augmente de 1,5 point depuis l'an dernier. Cette hausse tient à deux évolutions : d'une part, l'augmentation de la part des ménages sans statut légal stable dans la population accueillie, ces ménages se trouvent presque tous sous ce seuil d'extrême pauvreté ; et de l'autre, la dégradation de la situation financière des ménages de nationalité étrangère, hors UE, avec un statut de résidence stable et régulier, commenté plus haut dans ce rapport. Le taux d'extrême pauvreté gagne 3,5 points dans cette sous-population entre 2017 et 2018.

On observe par ailleurs des taux d'extrême pauvreté en baisse parmi les sous-populations des Français et des étrangers en provenance de pays de l'UE, confirmant ce qu'on a pu observer plus haut et dans le graphique 24 : une part grandissante de ménages issus de ces groupes de nationalité, dont le niveau de vie se situe au-dessus du niveau médian, se trouve en fragilité et sollicite l'aide du Secours Catholique. Les dépenses de logement trop élevées, l'existence d'impayés comptent parmi les difficultés les plus fréquentes rencontrées par ces ménages.

En plus du taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté est un indicateur intéressant et complémentaire. Elle mesure l'écart moyen des niveaux de vie situés sous le seuil par rapport à ce seuil. Plus l'intensité est grande, plus les pauvres ont des niveaux de vie qui s'éloignent du seuil, et inversement. Ces intensités sont reportées dans le graphique 30 pour la population générale résidant en France et pour celle rencontrée par le Secours Catholique, déclinées selon le statut de résidence et la nationalité. L'intensité de la pauvreté est trois fois plus importante au Secours Catholique que parmi les personnes pauvres résidant en France. Elle est également plus de deux fois plus importante parmi les ménages accueillis ayant la nationalité française que dans la population générale, confirmant que ce sont les plus pauvres qui sont rencontrés par l'association.

GRAPHIQUE 30. ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ SELON LA NATIONALITÉ ENTRE 2010 ET 2018



Source : Secours Catholique ; Insee.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2014, et 2018.

Lecture : En 2018, l'écart moyen entre le niveau de vie des ménages pauvres accueillis au Secours Catholique et le seuil à 60 % est de 57 %. Il était de 54 % en 2010. En 2017, cet écart était en moyenne de 19,6 % pour les ménages pauvres résidant en France.

3.2.2. PROFILS DES MÉNAGES DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ

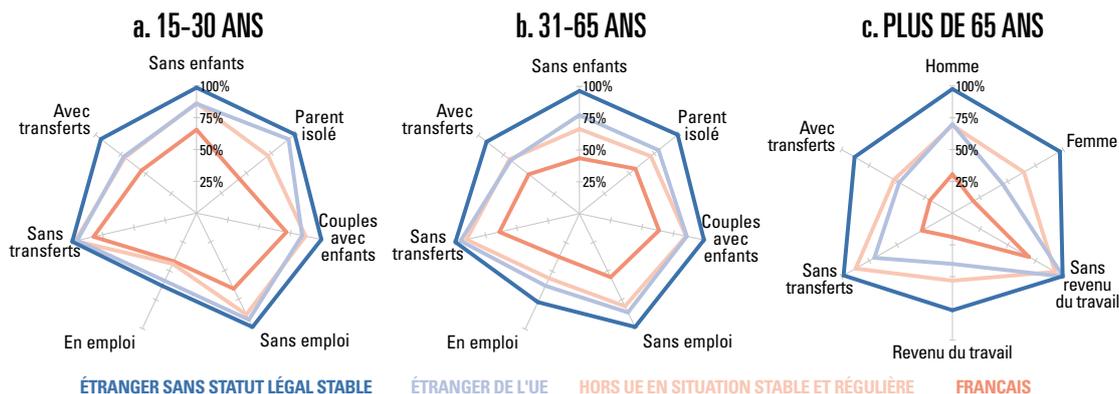
Les statistiques du Secours Catholique permettent donc d'observer de manière détaillée les différents profils de l'extrême pauvreté. Pour ce faire, le graphique 31 décompose les taux d'extrême pauvreté selon différentes caractéristiques des ménages : l'âge de la personne de référence, son statut de résidence et sa nationalité, le type de ressources perçues, et le type de ménage. Cela permet en quelque sorte d'apprécier les « risques », pour les ménages rencontrés par le Secours Catholique, de se trouver dans une situation d'extrême pauvreté.

On peut tout d'abord constater, quel que soit l'âge de la personne de référence, que les ménages sans statut de résidence stable ont une probabilité forte de se trouver sous le seuil à 40 %. Pour les jeunes de moins de 30 ans cependant, le fait d'obtenir un emploi réduit sensiblement ce risque. La composition familiale ou l'accès aux transferts réduisent par contre assez peu le risque d'extrême pauvreté de ces ménages sans statut stable.

La comparaison de la forme des polygones des ménages de nationalité française entre les trois tranches d'âge montre que la probabilité de pauvreté extrême s'amenuise avec l'âge pour les ménages français. Le parallèle n'est pas vrai pour les ménages d'une autre nationalité, leur probabilité de se trouver sous le seuil à 40 % restant élevée à tous les âges. On peut également constater, en comparant ces tranches d'âge, que la régularisation du statut de résidence et la nationalité française sont davantage des facteurs de réduction du risque d'extrême pauvreté pour les ménages âgés de 65 ans et que pour les moins de 30 ans.

Enfin, un dernier enseignement général de ce graphique est que l'accès à un emploi, donnant lieu, pour les ménages plus âgés, à une retraite ou à des indemnités de chômage (revenu du travail dans la tranche C), réduit davantage le risque d'extrême pauvreté que l'accès aux aides sociales. Cela indique que ces aides restent souvent à des montants insuffisants pour extraire les ménages d'une situation de forte précarité.

GRAPHIQUE 31. TAUX DE PAUVRETÉ EXTRÊME SELON L'ÂGE ET LES GROUPES DE NATIONALITÉ (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2018.

Lecture : En 2018, 65 % des ménages sans enfants âgés de 15 à 30 ans, de nationalité française, se trouvent sous le seuil d'extrême pauvreté. Cette proportion atteint 98 % parmi les ménages étrangers sans statut de résidence stable sans enfants et âgés de 15 à 30 ans.

3.3. PRÉCARISATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT ET POIDS DU LOYER

Le logement figure parmi les dépenses les plus importantes auxquelles doivent faire face les ménages aux situations financières fragiles. Sans un niveau de ressources stable, une partie importante des personnes accueillies au Secours Catholique sont contraintes d'être hébergées dans des conditions précaires. Et le montant élevé des loyers pèse lourd dans le budget de celles qui parviennent à se loger dans des conditions stables.

3.3.1. UNE PRÉCARISATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT QUI SE POURSUIT

En 2018, près d'un tiers des ménages accueillis par le Secours Catholique vit en logement précaire. Cette part a augmenté de 1 point par rapport à 2017 (voir tableau 13). Cette hausse reflète surtout la forte augmentation de la part de ménages vivant dans des centres d'hébergement. Elle atteint près de 11 % cette année, contre 6 % en 2010. Selon les données du Secours Catholique, une grande majorité (69 %) des ménages occupant ces centres d'hébergement sont des ménages étrangers sans statut de résidence stable, arrivés récemment sur le territoire. L'absence d'un statut stable n'explique pas à elle seule la fréquentation de ces centres, puisque 15 % d'entre eux sont français en 2018, et que ces derniers représentaient même 32 % des occupants de ce type de logement. Le profil familial des occupants de ces centres a lui aussi fortement évolué depuis 2010. Parmi les ménages hébergés dans ces centres accueillis au Secours Catholique, on trouvait en 2010 un tiers de familles et 45 % d'hommes seuls. En 2018, 49 % des occupants sont des familles monoparentales ou biparentales, et les hommes seuls, eux, constituent 32 % de cette sous-population.

Parmi les ménages habitant des logements stables, on note une baisse de la part de ménages locataires des parcs social ou privé, et également une faible diminution de la part de propriétaires. Au contraire, la part de ménages en habitat collectif (personnes âgées et retraités, en maison de retraite, ou étrangers en foyer) augmente de 2 points par rapport à 2017. Cette évolution correspond bien à l'observation de parts croissantes de personnes âgées ou d'étrangers en situation financière précaire parmi les personnes accompagnées par le Secours Catholique.

Tableau 13. Évolution de la répartition par type de logement (2010-2018)

	2010	2014	2017	2018
Location HLM	40,2 %	39,5 %	37,8 %	36,8 %
Habitat collectif	4,3 %	5,3 %	4,8 %	6,8 %
Location privée	29,1 %	25,3 %	24,5 %	22,8 %
Propriétaire	4,5 %	4,5 %	4,2 %	3,9 %
Total logement stable	78,1 %	74,6 %	71,3 %	70,3 %
Hôtel, pension, garni	2,0 %	2,3 %	3,6 %	3,5 %
Caravane, péniche, mobile-home	1,9 %	1,6 %	1,2 %	1,1 %
Famille, amis	8,2 %	9,5 %	9,2 %	9,6 %
Centre d'hébergement	6,2 %	6,7 %	9,1 %	10,7 %
Squat, abri de fortune, rue	3,6 %	5,3 %	5,6 %	4,8 %
Total logement précaire	21,9 %	25,4 %	28,7 %	29,7 %

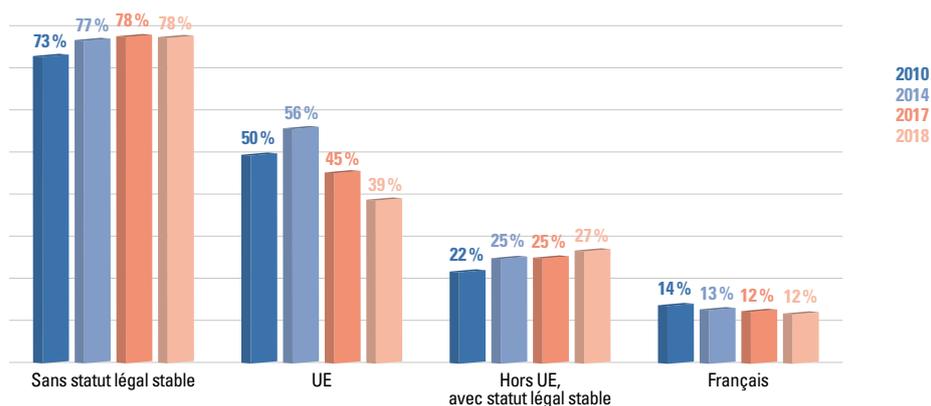
Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2018, 36,8 % des ménages rencontrés au Secours Catholique habitent dans une location HLM.

3.3.2. PRÉCARISATION DU LOGEMENT DES ÉTRANGERS ET DES FAMILLES

La part des étrangers en logement précaire est cinq fois plus importante que chez les Français. Cette part continue d'augmenter parmi les ménages originaires de pays situés en dehors de l'UE depuis 2010. Elle gagne même 2 points parmi ceux qui sont en situation stable et régulière. Cette observation confirme un constat fait précédemment, lors de l'analyse de la situation financière (voir section 3.1), d'une récente précarisation des ménages issus de cette catégorie.

On observe en revanche une forte baisse de la part de ménages de l'UE vivant dans des habitats précaires. Cette évolution est à rapprocher de l'augmentation de la part d'Européens du Sud (Italie, Espagne, Portugal) dans cette catégorie, et de la baisse relative de ménages en provenance de pays d'Europe de l'Est récemment entrés dans l'UE (Roumanie, Bulgarie). Ces derniers incluent notamment des gens du voyage vivant en caravane. Leur proportion diminuant, il est logique d'observer une baisse de la part de logements précaires parmi les ménages de l'UE.

GRAPHIQUE 32. ÉVOLUTION DE LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT PAR NATIONALITÉ (2010-2018)



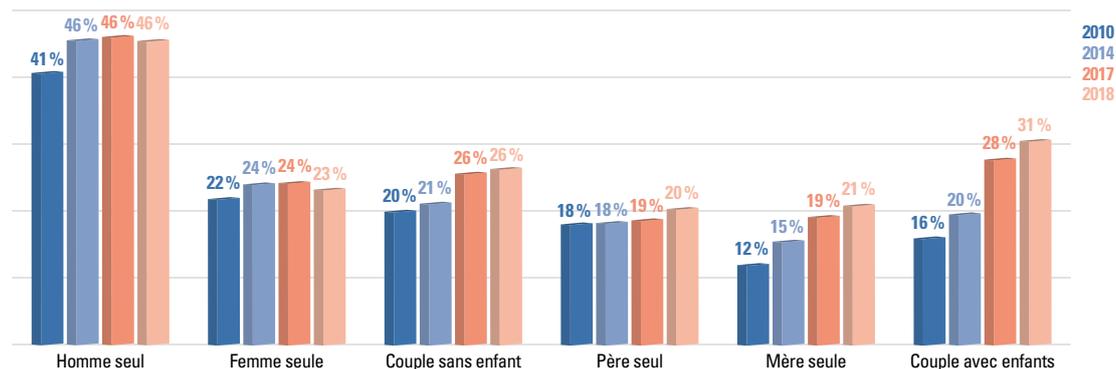
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 78 % des ménages sans statut légal stable vivent dans un logement précaire.

Ce sont toujours les hommes seuls qui font face à la plus grande précarité des conditions de logement. Un peu moins de la moitié d'entre eux (46 %) vit dans un logement précaire, soit chez des proches (14 %), soit dans des centres d'hébergement (15 %), soit dans des abris de fortune incluant les squats ou la rue (14 %).

Les conditions de logement des familles, qu'elles soient monoparentales ou biparentales, se sont fortement précarisées depuis 2010. C'est au sein des centres d'hébergement que l'on trouve de plus en plus de ce type de ménages. En 2010, 4 % des familles du Secours Catholique fréquentaient ces centres contre 10 % en 2018, en lien avec l'augmentation des familles avec enfants parmi les étrangers sans statut stable accueillies par le Secours Catholique.

GRAPHIQUE 33. ÉVOLUTION DE LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT PAR TYPE DE MÉNAGE (2010-2018)

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés, ayant renseigné un logement et une composition familiale.

Lecture : En 2018, 46 % des hommes seuls vivent dans un logement précaire. C'était le cas de 41 % d'entre eux en 2010.

3.3.3. DES LOYERS ET TAUX D'EFFORT NETS EN AUGMENTATION

Pour les ménages en logement stable et versant un loyer, on distingue deux montants de loyer : le loyer brut qui est égal au montant mensuel avant déduction des aides personnalisées au logement (APL), et le montant net qui indique le montant effectivement payé, une fois les APL prises en compte. Les loyers bruts sont en légère diminution en 2018, une baisse équivalente dans les parcs privé et social.

On observe parallèlement une baisse des APL, de 6 % dans le parc privé et de 7 % dans le parc social, plus importante que celle des loyers. En conséquence, les loyers nets ont, quant à eux, augmenté pour une partie de la population, en particulier les locataires du parc social, et pour certains ménages très précaires tels que les hommes seuls et les pères isolés. Seuls les couples sans enfants, en moyenne plus âgés, ont connu une diminution significative de leur loyer net en 2018. Pour les autres types de ménages, le loyer net est resté relativement stable.

Tableau 14. Évolution des loyers par type de logement et type de ménage (2017-2018)

	Loyer brut			Loyer net			APL		
	2017	2018	Var.	2017	2018	Var.	2017	2018	Var.
Type de logement									
Parc privé	497 €	480 €	- 3 %	204 €	190 €	- 7 %	287 €	269 €	- 6 %
Parc social	447 €	435 €	- 3 %	155 €	160 €	+ 3 %	291 €	272 €	- 7 %
Type de ménage									
Homme seul	362 €	356 €	- 2 %	126 €	131 €	+ 4 %	260 €	247 €	- 5 %
Femme seule	407 €	400 €	- 2 %	187 €	188 €	0 %	258 €	240 €	- 7 %
Couple sans enfants	440 €	437 €	- 1 %	182 €	171 €	- 6 %	287 €	273 €	- 5 %
Père isolé	434 €	420 €	- 3 %	156 €	160 €	+ 3 %	275 €	255 €	- 7 %
Mère isolée	509 €	492 €	- 3 %	158 €	155 €	- 2 %	362 €	351 €	- 3 %
Couple avec enfants	530 €	518 €	- 2 %	181 €	180 €	- 1 %	360 €	350 €	- 3 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, le loyer médian non nul des ménages accueillis par le Secours Catholique, avant déduction des APL, est de 480 €. Il était de 190 € une fois les APL déduites. Le montant médian des APL en 2018 atteint 269 €. Note : le loyer médian net n'est pas exactement égal au loyer médian brut moins le montant médian d'APL du fait qu'il s'agit de montants médians et que tous les ménages ne perçoivent pas d'APL.

Pour mieux rendre compte du poids de ces loyers dans les dépenses des ménages, nous calculons un taux d'effort, égal au rapport entre loyer et revenu. Ce taux d'effort peut être brut ou net, selon que l'on considère le loyer brut ou net. Du fait d'une baisse globale des revenus (voir section 3.1) plus importante que celle des loyers, le taux d'effort brut a sensiblement augmenté entre 2017 et 2018 (voir tableau 15). Il atteint 46 % dans le parc privé et 41 % dans le parc social en médiane. Sans aides sociales donc, le loyer pèserait pour près de moitié dans le budget des ménages locataires du parc privé, et de deux cinquièmes pour ceux du parc social.

Étant donné les faibles montants de ressources perçus par ces ménages, les APL sont donc essentielles. En effet, on observe qu'elles divisent le taux d'effort médian par plus de deux. Le taux d'effort net médian atteint 18 % dans le parc privé, et 16 % dans le parc social. Ces taux tendent à converger. Alors qu'il a fortement baissé pour les locations du marché privé entre 2017 et 2018, il augmente sensiblement pour les logements sociaux. En conséquence, le taux d'effort net médian des hommes seuls et des pères seuls augmente légèrement. Ce taux médian baisse en revanche pour les autres types de ménages, en particulier pour les couples sans enfants. Souvent plus âgés, ces ménages ont bénéficié d'une baisse globale des montants de loyer net.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

Tableau 15. Évolution des taux d'effort médians bruts et nets selon le type de logement et le type de ménage (2017-2018)

	Effort brut			Effort net		
	2017	2018	Var.	2017	2018	Var.
Type de logement						
Parc privé	46,5 %	45,7 %	- 0,8	19,7 %	18,2 %	- 1,5
Parc social	42,0 %	41,4 %	- 0,6	15,4 %	15,8 %	+ 0,4
Type de ménage						
Homme seul	46,9 %	46,8 %	- 0,1	18,6 %	18,9 %	+ 0,3
Femme seule	49,1 %	47,8 %	- 1,3	24,3 %	23,7 %	- 0,6
Couple sans enfants	42,3 %	42,0 %	- 0,3	19,3 %	17,7 %	- 1,6
Père isolé	44,2 %	44,9 %	+ 0,7	17,7 %	18,3 %	+ 0,6
Mère isolée	43,3 %	41,6 %	- 1,7	13,9 %	13,6 %	- 0,3
Couple avec enfants	37,6 %	37,0 %	- 0,6	14,0 %	13,5 %	- 0,5

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2018, le taux d'effort brut médian, c'est-à-dire le rapport entre le loyer brut des ménages et leur revenu, des ménages locataires du parc privé, est de 45,7 %. Il était de 46,5 % en 2017 et a donc diminué de 0,8 point.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : RENFORCER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Le Secours Catholique constate cette année encore que l'accès au logement stable est de plus en plus difficile pour les personnes qu'il rencontre. Si, en 2010, près de 22 % des personnes rencontrées indiquaient vivre dans des hôtels, hébergements, abris de fortune ou chez des amis, elles représentent désormais près de 30 % des personnes accompagnées par l'association.

La dégradation de l'accès à l'hébergement se confirme, et avec elle une remise en question du principe d'inconditionnalité de l'accueil, avec pour conséquences un nombre de plus en plus important de personnes, familles avec enfants à la rue, ou ballottées d'un hébergement d'urgence à l'autre, et qui vivent dans des conditions sanitaires et sociales indignes. Le Secours Catholique considère que toute personne a droit à un hébergement, quelle que soit sa situation.

S'agissant de l'accès et du maintien dans le logement, le Secours Catholique considère que, sans une politique préventive pour protéger les plus fragiles afin qu'ils ne glissent pas vers la grande exclusion, les ménages fragilisés seront de plus en plus nombreux. Il convient d'encadrer les loyers dans les métropoles où le marché est le plus tendu, mais aussi de prévenir les expulsions locatives qui génèrent de réels drames familiaux. Enfin, une stratégie de production ambitieuse de logements très sociaux (qui proposent des loyers abordables pour les ménages plus modestes), associée au maintien des APL, sécurisera les centaines de milliers de ménages qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts. En 2018, le gouvernement s'est engagé dans un plan quinquennal « Logement d'abord » qui vise à consacrer l'accès au logement comme le moyen premier pour sortir de la précarité. Le Secours Catholique partage cette vision, mais demande d'allouer davantage de moyens pour la mettre en œuvre, à commencer par la revalorisation des APL, aides cruciales pour permettre aux familles les plus modestes de vivre dignement.

3.4. LA MOITIÉ DES MÉNAGES EN SITUATION D'IMPAYÉS

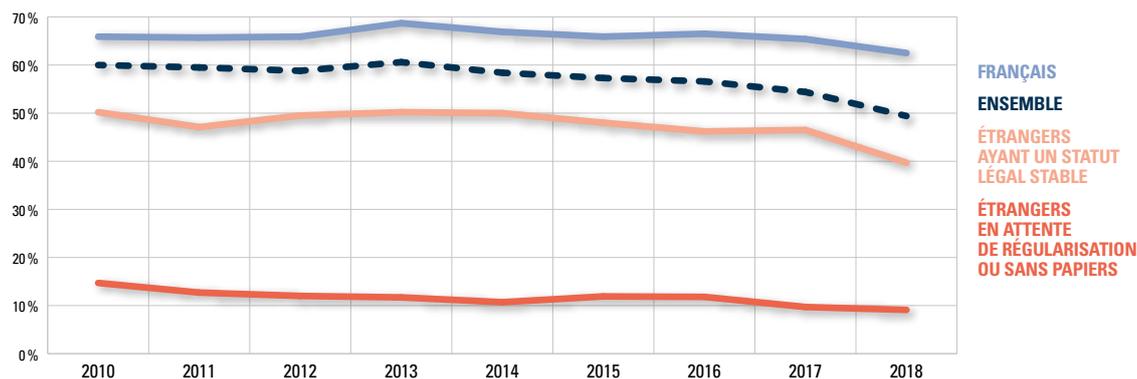
En 2010, les situations d'impayés concernaient six ménages sur dix, en 2018, cela en représente cinq sur dix. Le montant médian des impayés diminue en 2018, il est de 745€ contre près de 800€ en 2017.

3.4.1. DES PROFILS DIFFÉRENTS SELON LA PRÉSENCE OU NON D'IMPAYÉS

Avec un niveau de vie sous le seuil de pauvreté pour la plupart, une baisse de ce niveau de vie, comme vu en section 3.1, et des dépenses contraintes qui pèsent lourd pour les ménages les moins aisés, les situations d'impayés²⁷ semblent inévitables. Elles concernent cependant seulement une partie des personnes rencontrées par le Secours Catholique, les autres étant principalement dans des situations trop précaires pour avoir à payer des factures d'énergie par exemple.

27 - Le terme « impayés » ne recouvre que les factures ou échéances non réglées et non l'ensemble des crédits.

GRAPHIQUE 34. ÉVOLUTION DE L'EXISTENCE D'IMPAYÉS (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

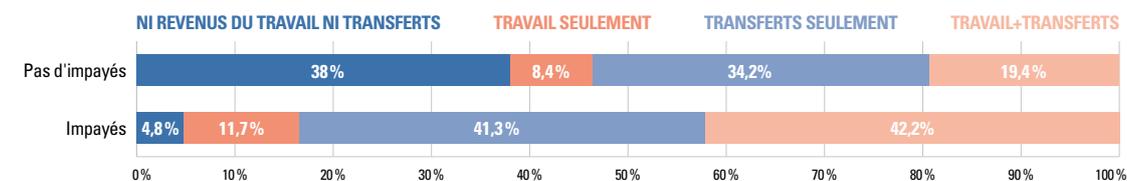
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2018, 49,4% de l'ensemble des ménages rencontrés sont en situation d'impayés, c'est le cas de 62,5% des ménages français rencontrés.

La structure par âge est différente qu'on ait ou pas des impayés : 50% des personnes sans impayés ont moins de 40 ans, contre 39% des personnes avec impayés. Chez ces dernières, la part des plus de 60 ans a presque doublé en huit ans (de 7,4% à 13,2%) et celle des 25-39 ans a perdu 5 points pour atteindre 34% néanmoins.

La structure des ménages est relativement différente également. Ainsi en 2018, un ménage sur quatre sans impayés est un homme seul (25,9%), un sur quatre une mère isolée (23,3%), 16,7% des femmes seules. À l'inverse, parmi les ménages faisant face à des impayés, trois sur dix sont des mères isolées (29,3%), les femmes seules en représentent deux sur dix (21,7%), une part qui a augmenté de 4 points en huit ans.

GRAPHIQUE 35. TYPES DE RESSOURCES PERÇUES SELON LA PRÉSENCE OU NON D'IMPAYÉS (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2018, 4,8% des ménages en situation d'impayés ne perçoivent ni revenus du travail ni transferts.

Près des trois quarts des ménages qui ne sont pas en situation d'impayés ne perçoivent pas de ressources issues du travail. Parmi ceux qui sont en situation d'impayés, une majorité perçoit des ressources issues du travail, ressources néanmoins trop faibles pour leur permettre de ne pas avoir de problèmes financiers.

Une extrême pauvreté en augmentation chez les personnes qui ne sont pas en situation d'impayés

Trois personnes sur dix qui ne sont pas en situation d'impayés ne perçoivent aucune ressource financière (31,6%), soit 9 points de plus qu'en 2010 et 3 points de plus qu'en 2017 (29%). La part de personnes en HLM ou location privée a diminué depuis 2010 (respectivement - 5,3 points et - 6,6 points, soit 29,6% et 19,1%). À l'inverse, la part de personnes logées en centre d'hébergement a augmenté depuis 2014, passant de 10,7% à 16,8%. Les personnes qui ne sont pas en situation d'impayés sont de plus en plus nombreuses à exprimer une demande de conseil et d'écoute (de 60% en 2010 à 70% en 2018). La part de personnes de nationalité française a fortement baissé (-7,3 points

depuis 2010, soit 45,8 % en 2018) alors que ce n'est pas le cas pour les personnes en situation d'impayés. Les personnes sans impayés sont de plus en plus nombreuses à avoir moins de 200 € de ressources mensuelles. Elles étaient 29 % en 2010, 36,3 % en 2014 et 40,8 % en 2018.

Jusqu'à il y a quelques années, les situations d'impayés ou non montraient principalement les choix auxquels sont confrontés les locataires ou propriétaires pauvres pour survivre : privilégier les dépenses alimentaires au risque de ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures, ou faire appel à l'aide alimentaire afin de ne pas s'endetter. C'est-à-dire l'impasse financière dans laquelle se trouvent ces ménages précaires qui, malgré des ajustements ingénieux et nécessaires, ne peuvent subvenir à leurs besoins sans appui. Cela est encore en partie le cas, mais l'évolution des situations de non-impayés met en évidence la part croissante de personnes en situation d'extrême pauvreté et leur profil (voir section 3.2.2).

3.4.2. DES IMPAYÉS TOUJOURS FORTEMENT LIÉS AU LOGEMENT

Parmi les personnes faisant face à des impayés, la part de celles vivant en location privée a diminué de 4,5 points depuis 2010 pour atteindre 31 % en 2018. Une personne sur deux (51,6 %) vit en location HLM, parc social, part qui fluctue peu (49,3 % en 2010).

Les natures d'impayés restent relativement stables, avec une prépondérance de ceux liés au logement : loyer, mensualités d'accession à la propriété et factures d'énergie. On observe une diminution de la part d'impayés liés aux factures d'énergie ou d'eau entre 2017 et 2018, mais la part reste supérieure à celle de 2010. La part d'impayés liés aux assurances habitation, voiture, santé, etc., déjà peu élevée, baisse régulièrement depuis 2010. Un peu plus d'un ménage sur cinq est en situation de découvert bancaire.

Tableau 16. Évolution des parts d'impayés signalées (2010-2018)

	2010	2014	2017	2018
Loyer, mensualités d'accession	42,1 %	41,5 %	41,3 %	41,1 %
Gaz, électricité, combustibles	38,6 %	41,8 %	41,9 %	39,6 %
Eau	15,8 %	16,5 %	18,6 %	17,0 %
Téléphone, téléphone mobile, Internet, TV	8,0 %	6,8 %	6,5 %	6,0 %
Impôts, taxes, amendes, redevances	10,9 %	11,6 %	12,1 %	11,9 %
Crédit (voiture, consommation)	14,2 %	8,9 %	7,9 %	7,3 %
Assurance habitation, voiture, santé	10,2 %	9,7 %	8,9 %	8,4 %
Découvert bancaire	21,2 %	23,6 %	21,6 %	21,6 %
Autre	25,4 %	23,7 %	24,5 %	25,2 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui font face à des situations d'impayés.
Lecture : En 2018, 41,1 % des ménages rencontrés faisant face à des impayés déclarent des impayés de loyer ou d'accession à la propriété. Plusieurs types d'impayés peuvent coexister.

Les personnes ayant des impayés de loyer ou de mensualité d'accession sont les plus nombreuses. Elles se distinguent des autres ménages ayant des impayés par le fait qu'elles sont plus souvent logées dans les grands pôles urbains, dans le parc social (59,8 % d'entre elles), et qu'elles sont un peu moins souvent françaises. Leurs niveaux de vie sont plus bas. Les personnes concernées par des impayés de gaz/électricité ont une part de plus de 60 ans élevée que les autres situations d'impayés, un niveau de vie légèrement plus élevé, perçoivent plus souvent des prestations logement, le RSA, sont moins souvent en situation d'emploi et vivent plus en location privée (36,7 % d'entre elles). À l'inverse, les personnes en situation de découvert bancaire sont plus souvent françaises, ont un niveau de vie moins faible, sont plus souvent en situation d'emploi. Ces informations soulignent, là encore, les différents arbitrages que sont obligés d'opérer les ménages pauvres en fonction de leur situation.

3.5. ACCÈS ET NON-ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le non-recours concerne toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre. Entre non-connaissance, non-orientation, non-proposition, non-réception et non-demande, l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) souligne que les situations de non-recours interrogent l'effectivité et la pertinence de l'offre publique, et représentent un enjeu fondamental pour son évaluation²⁸.

La peur de la stigmatisation sociale, le manque d'information, l'inadéquation de l'aide proposée et la complexité des démarches sont les quatre grandes causes du non-recours citées dans les différents travaux de recherche (Van Oorschot, Warin²⁹) et identifiées par les bénévoles ayant l'expérience de la pauvreté³⁰.

28 - <https://odenore.msh-alpes.fr>.

29 - Wim Van Oorschot, « Les causes du non-recours », *Recherches et prévisions*, n° 43, 1996, p. 33-49 ; Philippe Warin, *Le Non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2016.

30 - Rapport statistique, « État de la pauvreté en France. [Enquête] d'une protection sociale plus juste », Secours Catholique Caritas France, 2018, p. 59.

3.5.1. BAISSÉ DE L'ÉLIGIBILITÉ AU RSA ET HAUSSE DU NON-RECOURS

Dans une première hypothèse, dite restrictive, on ne considère comme éligibles que les ménages pour qui l'information issue des fiches statistiques, est complète et satisfaisant toutes les conditions. L'hypothèse est faite pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les ménages déclarant percevoir le RSA, comme pour les non-bénéficiaires, ceux déclarant ne pas percevoir ce transfert³¹. L'échantillon est alors réduit, et sans doute assez spécifique. On peut en effet s'attendre à ce que les ménages pour lesquels l'ensemble des informations est renseigné soient quelque peu différents de ceux pour qui les informations demeurent partielles. Il est possible en particulier que leur situation soit moins complexe, ou plus « standard », et que leur taux de non-recours soit également plus faible. Dans une deuxième hypothèse, non restrictive, on considère que lorsqu'une ou plusieurs informations manquent (en dehors de certaines, considérées comme réhabilitaires), mais que toutes les autres informations disponibles indiquent une éligibilité, le ménage est considéré comme éligible. L'hypothèse est faite à la fois pour les bénéficiaires et pour les non-bénéficiaires du RSA. En effet, parmi ceux qui déclarent bénéficier du RSA, une partie a également des informations manquantes sur ses conditions d'éligibilité. Cette hypothèse revient donc à considérer que les ménages déclarant ne pas percevoir le RSA, qui sont éligibles sous certaines conditions, mais ont des informations manquantes sur les autres conditions, sont tout aussi éligibles que les bénéficiaires du RSA ayant les mêmes informations manquantes.

31 - Pour maintenir une comparabilité entre éligibles bénéficiaires et éligibles non bénéficiaires, les mêmes hypothèses et restrictions sont faites pour les bénéficiaires.

Les résultats ne sont pas les mêmes selon l'hypothèse prise en compte. En 2018, la part de personnes rencontrées qui, selon l'hypothèse non restrictive, sont éligibles au RSA, est de 29 %. Selon l'hypothèse restrictive en revanche, celle-ci est de 19 %. Parmi ces personnes éligibles, la part de personnes en situation de non-recours est de 42 % selon l'hypothèse non restrictive et de 29 % selon l'hypothèse restrictive. On peut penser que la première hypothèse surestime la réelle part du non-recours au RSA et que la seconde la sous-estime. Le taux de non-recours réel se trouve donc entre ces deux estimations.

L'éligibilité au RSA est définie selon trois critères, qui varient selon la composition du ménage. Le premier est un critère de nationalité et de séjour : il faut être régularisé et sur le territoire depuis un certain temps. Viennent ensuite des conditions d'âge, de ressources, de statut professionnel de la personne en demande d'allocation, mais également de son conjoint. Si l'on retient l'hypothèse restrictive, elle a connu une période de décroissance entre 2010, où elle était de 22 %, et 2013 (20 %), avant de remonter à son niveau initial en 2015. Le taux d'éligibilité connaît, depuis 2015, une nouvelle période de diminution. Il atteint 19 % en 2018.

Tableau 17. Évolution du taux de non-recours au RSA (2010-2018)

Estimation haute (hypothèse non restrictive)				
	2010	2014	2017	2018
Bénéficiaire	61,8 %	64,7 %	56,9 %	55,3 %
En attente	4,6 %	3,8 %	3,8 %	3,0 %
Non-recours	33,6 %	31,5 %	39,3 %	41,7 %
<i>Nombre d'observations</i>	<i>30 772</i>	<i>29 539</i>	<i>26 918</i>	<i>19 558</i>
Estimation basse (hypothèse restrictive)				
	2010	2014	2017	2018
Bénéficiaire	71,5 %	75,6 %	69,8 %	67,5 %
En attente	4,6 %	3,8 %	4,0 %	3,4 %
Non-recours	23,9 %	20,6 %	26,2 %	29,1 %
<i>Nombre d'observations</i>	<i>20 916</i>	<i>19 971</i>	<i>17 391</i>	<i>12 838</i>

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010, 2014, 2017 et 2018 et identifiés comme éligibles au RSA.
Lecture : En 2010, 33,6 % des ménages éligibles au RSA socle, identifiés selon une hypothèse non restrictive, ne percevaient pas le RSA. Cette estimation se base sur un échantillon de 30 772 ménages.

32 - Les logements dits précaires regroupent : les centres d'hébergement, les hôtels, l'hébergement chez la famille ou les amis, les habitats mobiles (caravane, mobile-home), les squats, abris de fortune ou l'absence d'abri. Les logements dits stables regroupent : Les (sous-)locations privées, les locations en HLM/parc social, les habitats collectifs et les propriétés privées.

Si l'on considère que le taux de non-recours des personnes rencontrées par le Secours Catholique se situe entre 29 et 42 %, au moins un ménage éligible sur trois ne perçoit pas le RSA. Cette part est en constante augmentation depuis 2013, où elle était déjà supérieure à 20 % (voir tableau 17, hypothèse restrictive). Elle a encore augmenté de trois points depuis 2017 (26 %, hypothèse restrictive).

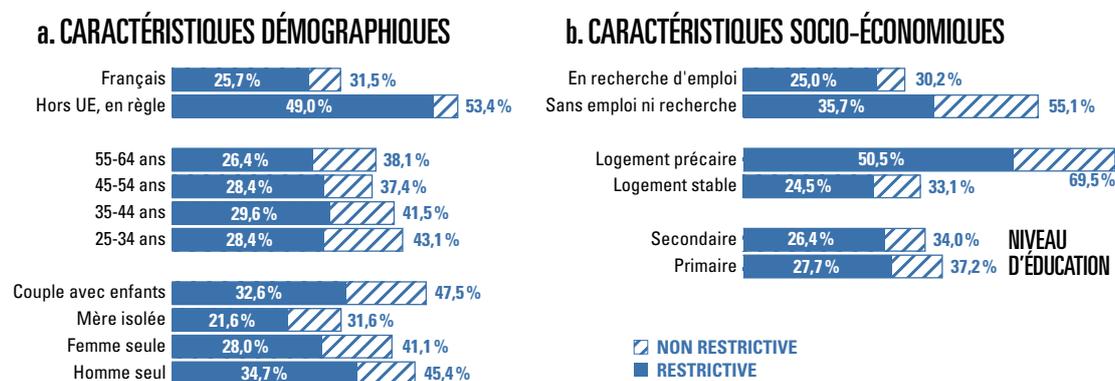
Parmi les ménages éligibles, un ménage vivant dans un logement précaire³² sur deux (50,5 %) est en situation de non-recours (69,5 % selon l'hypothèse non restrictive). C'est la catégorie la plus touchée par le non-recours au RSA. À l'inverse, le non-recours concerne un quart des ménages vivant dans un logement stable (voir graphique 37). Chez les personnes qui, elles, bénéficient du RSA, neuf sur dix vivent dans un logement stable, dont cinq en HLM. Le fait de bénéficier du RSA est lié à l'ouverture d'autres droits. Quatre bénéficiaires du RSA sur cinq perçoivent également des prestations logement alors que c'est le cas de seulement 37 % des personnes en situation de non-recours, soit deux fois moins.

Parmi les étrangers éligibles ayant un statut légal stable et dont la nationalité n'est pas celle d'un pays de l'UE, un sur deux est concerné par le non-recours (voir graphique 36). En comparaison et selon l'hypothèse restrictive, les Français sont deux fois moins nombreux à être concernés, bien que très majoritaires dans la population en situation de non-recours (77 %), et encore plus dans la population de bénéficiaires du RSA. Ils représentent neuf bénéficiaires sur dix. Les types de ménages les plus touchés par le non-recours sont les hommes seuls, puis les femmes seules. Les mères seules sont les moins concernées. Les trois quarts des ménages en situation de non-recours sont des parents ou personnes seuls.

Une personne en situation de non-recours au RSA sur deux est au chômage, dont 30 % de chômeurs indemnisés. Une sur deux est en situation d'inactivité, dont 16 % pour cause d'inaptitude santé. Les ménages inactifs éligibles sont plus touchés par le non-recours que les ménages actifs. Les personnes percevant le RSA sont plus nombreuses à être au chômage (62 %), mais non indemnisées pour la plupart (seules 11 % sont indemnisées).

Si la diminution de la part du nombre de ménages éligibles est en partie due à l'augmentation de la part de personnes accueillies sans statut légal stable, l'augmentation du taux de non-recours est, elle, due en partie à une augmentation parallèle du nombre de personnes étrangères ayant un statut légal stable. En effet, si leur part n'a pas augmenté dans l'ensemble de la population accueillie (en raison de la forte augmentation de la part de personnes sans statut légal stable), elle a néanmoins augmenté dans la population éligible au RSA. De 7 % en 2010, celle-ci est passée à 13 % en 2018. Ces 4 points d'écart peuvent sembler peu, mais un étranger sur deux (hypothèse restrictive) est concerné par le non-recours (voir graphique 36).

GRAPHIQUE 36. TAUX DE NON-RECOURS AU RSA SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES (2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2018 et identifiés comme éligibles au RSA, selon une hypothèse restrictive (estimation basse) ou une hypothèse non restrictive (estimation haute).

Lecture : La part de Français éligibles au RSA mais qui n'y ont pas eu recours en 2018 s'élève, selon une estimation basée sur une hypothèse restrictive, à 25,7 %. Selon une estimation basée sur une hypothèse non restrictive, elle s'élève à 31,5 %.

3.5.2. HAUSSE DU NON-RECOURS AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour pouvoir bénéficier d'allocations familiales, il est nécessaire d'avoir à charge au moins deux enfants de moins de 20 ans (un seul pour les Drom³³ et les Com³⁴). Il faut également, en plus d'avoir un statut légal stable, avoir sa résidence principale en France ou y vivre au moins six mois par an.

La part de ménages éligibles aux allocations familiales diminue progressivement au sein des accueils du Secours Catholique. En 2010, un ménage sur quatre était éligible, et un sur cinq en 2018. Pourtant, la part de ménages avec enfants, comme le nombre d'enfants moyen, est restée relativement stable. C'est principalement l'augmentation de la part de personnes étrangères sans statut légal stable qui a fait diminuer la part de personnes éligibles aux allocations familiales.

Tableau 18. Évolution du taux de non-recours aux allocations familiales (2010-2018)

Éligibilité et non-recours aux allocations familiales				
Année	2010	2014	2017	2018
Éligibles	23,6 %	22,5 %	20,2 %	19,2 %
Non-recours	20,0 %	24,2 %	27,4 %	28,6 %
Nombre d'éligibles	22 836	21 196	17 863	12 961

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010, 2014, 2017 et 2018.

Lecture : En 2018, 19,2 % des ménages étaient éligibles aux allocations familiales. Cette estimation se base sur un échantillon de 12 961 ménages.

33 - Départements et régions d'outre-mer.
34 - Collectivités d'outre-mer.

Le non-recours à cette prestation a, lui, fortement augmenté. De 20 % en 2010, il est passé à 28,6 % en 2018 des ménages accueillis, éligibles aux allocations familiales, qui ne les perçoivent pas. Une fois allocataire, c'est-à-dire une fois que la personne est inscrite à la Caisse des allocations familiales (CAF) et perçoit des prestations sociales (ce qui est le cas d'au moins une personne en situation de non-recours sur deux), le versement est pourtant automatique dès la déclaration d'un second enfant. Il n'est donc pas impossible qu'il y ait des situations de non-recours par non-réception (typologie Odenore³⁵).

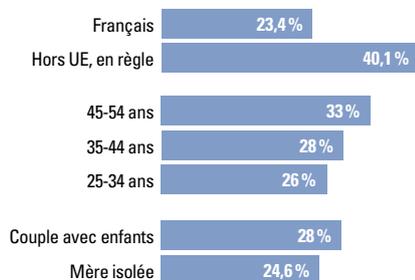
Les ménages vivant dans un logement précaire restent les plus exposés au risque de non-recours. Les deux tiers de ces ménages sont en situation de non-recours (voir graphique 37). Vivre dans un logement stable permet plus facilement l'accès aux prestations sociales et vice versa. Un ménage en situation de non-recours sur cinq est un ménage vivant dans un logement précaire. La proportion est d'un sur dix pour les ménages percevant cette allocation. Le non-recours aux allocations familiales touche 23,4 % des Français éligibles, et 40,1 % des étrangers hors UE ayant un statut légal stable, qui représentent quatre ménages en situation de non-recours sur dix.

Contrairement au RSA, le taux de non-recours aux allocations familiales augmente avec l'âge. Cela concerne 26 % des 25-34 ans et 33 % des 45-54 ans. Les couples sont plus touchés par le non-recours que les mères seules (28 % contre 25 %). Alors qu'ils ne représentent que 4 % des ménages accueillis et 2 % des ménages percevant des allocations familiales, les pères seuls représentent 13 % des personnes en situation de non-recours. Cela est potentiellement dû au fait que les parents séparés ne partagent pas souvent les allocations familiales. En effet, lorsque la garde des enfants est alternée, le plus souvent, seule la mère continue de percevoir les prestations, même s'il est possible de partager les allocations en deux suite à un accord commun.

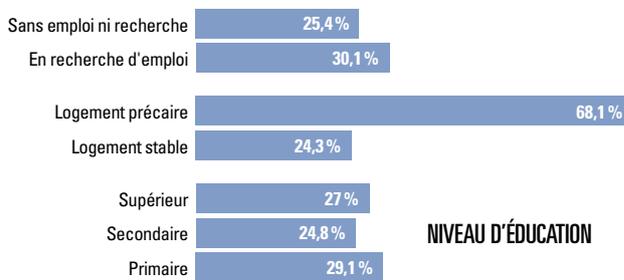
Les personnes rencontrées par le Secours Catholique ne « profitent » pas des allocations familiales pour remplacer un revenu issu du travail. Les personnes qui perçoivent ces allocations sont autant à travailler que celles en situation de non-recours (un quart d'entre elles), et plus que l'ensemble des ménages accueillis (16 %). Parmi les personnes en situation de non-recours et d'emploi, 30 % sont en CDI temps plein, 36 % sont au chômage, dont 23 % non-indemnisées.

GRAPHIQUE 37. TAUX DE NON-RECOURS AUX ALLOCATIONS FAMILIALES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES (2018)

a. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES



b. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2018 et identifiés comme éligibles aux allocations familiales.

Lecture : La part de mères isolées éligibles aux allocations familiales mais qui n'y ont pas eu recours en 2018 s'élève à 24,6 %.

Près d'une personne en situation de non-recours aux allocations familiales (donc y ayant droit) sur deux (46 %) perçoit des prestations logement (contre 84 % des bénéficiaires). Si ce chiffre interpelle, c'est que la perception de prestations logement indique que ces personnes-là sont déjà allocataires de la CAF puisqu'un même formulaire permet d'obtenir les allocations familiales et les prestations logement³⁶. Ainsi, elles ont rempli ce formulaire pour obtenir leurs prestations logement. À ce moment-là, sauf erreur administrative, elles n'étaient pas encore en droit d'obtenir des allocations familiales. Il suffirait donc d'une déclaration de naissance (envoi d'une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance, si c'est ce qui leur a permis de devenir ayant droit) pour mettre à jour leur statut et percevoir les allocations familiales. Pour rappel, les données utilisées dans ce rapport sont des données transversales. Elles présentent la situation des personnes accueillies au Secours Catholique à un moment de l'année 2018. Au moment où les données ont été collectées, les personnes concernées perçoivent des prestations logement grâce à ce dossier, mais pas d'allocations familiales alors qu'elles y sont éligibles. Cela amène de nouveau à la question de l'automatisation des démarches et des mises à jour de statut³⁷.

En 2018, à l'occasion de la thématique du rapport statistique « [Enquête] d'une protection sociale plus juste », les acteurs du Secours Catholique ont réfléchi ensemble à des propositions de solutions pour réduire le non-recours aux

35 - L'Odenore dresse trois formes explicatives de non-recours. Le non-recours par non-connaissance, non-demande et non-réception. Ce dernier concerne les personnes éligibles qui font une demande mais ne reçoivent pas ou qu'une partie de leur prestation pour cause de : abandon de la demande ; non-adhésion à la proposition ; arrangement avec le prestataire ; inattention aux procédures ; dysfonctionnement du service prestataires ; discrimination. Philippe Warin, *Le Non-recours. Définition et typologies*, Paris, Odenore, juin 2010.

36 - Cerfa n° 11423*06.

37 - Rapport statistique, « État de la pauvreté en France [Enquête] d'une protection sociale plus juste », rapport cité, p. 77.

droits sociaux. En 2017, le Laboratoire de l'intervention sociale a produit un rapport proposant des solutions pour lutter contre « la montée des inégalités sociales et les phénomènes de non-recours qui l'accompagnent ». Plusieurs d'entre elles sont directement en lien avec les pistes défendues par le Secours Catholique. Ce rapport propose notamment de « redonner à l'accueil une place centrale dans les services proposés aux personnes ». Cette proposition vise à améliorer le contact avec le personnel d'accueil, souvent différent du personnel qui prend en charge les dossiers, donc également à chercher à éviter la multiplication des interlocuteurs ; améliorer leur formation, lutter contre la non-bienveillance ou encore la violence des préjugés. Le rapport aborde également l'importance de la parole des personnes accompagnées dans l'évaluation des services³⁸.

En 2014, la CAF a mis en place un dispositif physique afin d'aider les personnes à accéder à leurs droits. Sous forme d'entretiens, le rendez-vous des droits est un moyen d'informer et de permettre l'ouverture de démarches administratives pour des potentiels ayants droit. 250 000 entretiens ont été réalisés en 2016. D'après une enquête auprès de 5 000 personnes ayant bénéficié d'un rendez-vous en mars 2016, 39 % avaient vu aboutir au moins une de leurs demandes trois mois plus tard. Parmi les personnes ayant appris qu'elles pouvaient bénéficier d'un droit au moment même du rendez-vous, ce chiffre s'élève à 63 %³⁹. Néanmoins, un bénéficiaire de rendez-vous sur cinq a renoncé à faire une demande de droits après avoir été informé de son éligibilité. Certaines raisons sont différentes de ce que l'on entend chez les personnes accueillies par le Secours Catholique. Tout d'abord, aucune personne ou presque n'évoque la peur et le regard social comme causes du non-recours. Cela s'explique par le simple fait que, pour prendre l'initiative de participer à un rendez-vous des droits, il faut déjà avoir surmonté sa peur de l'échec, de la stigmatisation et du regard des autres. Parmi les personnes qui renoncent à leurs droits, 38 % évoquent une inadéquation de ceux-ci à leurs besoins. C'est une majorité de personnes en situation de transition, des jeunes diplômés du supérieur qui se renseignent mais dont la situation va probablement s'améliorer sous peu. 31 % évoquent la complexité des démarches, dont 12 % le manque de pièces justificatives.

En plus des quatre causes énoncées plus haut, la dématérialisation est pointée dans plusieurs rapports du Secours Catholique, comme l'« [Enquête] d'une protection sociale plus juste⁴⁰ » et, plus récemment, la contribution au Grand Débat national⁴¹ ; mais également le rapport 2019 du défenseur des droits⁴². Cette dématérialisation de l'information, des procédures et du suivi, mise en place depuis plusieurs années, divise. Certains y voient une manière de rendre l'information plus accessible, de simplifier les démarches, et un premier pas vers une automatisation de l'accès aux droits. En revanche, ce nouveau système encore en développement apparaît pour beaucoup comme mis en place « à marche forcée » et s'accompagne de nombreux problèmes techniques issus d'une fracture sociale, territoriale et numérique.

38 - « 20 pistes pour transformer le social », *Hors-circuit*, Bruxelles, Laboratoire de l'intervention sociale, 2019.

39 - Drees, « Lutte contre le non-recours : 63 % des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale y accèdent après un rendez-vous des droits », *Études & résultats*, n° 1058, avril 2018.

40 - Rapport statistique, « État de la pauvreté en France. [Enquête] d'une protection sociale plus juste », rapport cité.

41 - « Tout ce qui se dit là il faut que ça remonte », contribution au Grand Débat national, remontées des débats du Secours Catholique-Caritas France.

42 - Rapport du défenseur des droits, « Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », 2019.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : FAIRE DE L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX UNE RÉALITÉ

L'accès aux droits sociaux est loin d'être garantie partout et pour tous. Comme les années précédentes, les équipes d'accueil constatent un taux élevé de non-recours aux prestations, en particulier pour le RSA et les allocations familiales. Les raisons sont multiples et le Secours Catholique a engagé, avec l'appui de l'Observatoire des non-recours aux droits et services, une étude au sein de son réseau pour mieux en comprendre les origines et la manière dont les bénévoles tentent d'y répondre⁴³.

Par ailleurs, les réponses au questionnaire adressé aux bénévoles du Secours Catholique mandatés dans les conseils d'administration des centres communaux d'action sociale (CCAS)⁴⁴, pour la mandature 2014-2020, et les retours des échanges organisés dans le cadre du Grand Débat national ont pointé le désarroi de nombreux usagers pour accomplir leurs démarches administratives : absence de services publics de proximité, complexité des formalités en particulier liée au numérique. Le caractère dorénavant systématique des démarches en ligne génère du stress (peur de se tromper), de réelles difficultés pour ceux qui ne maîtrisent pas bien Internet (ont été signalés le manque de réseau, d'équipement informatique, de connaissances informatiques, mais aussi l'incompréhension du langage) et conduit à des renoncements.

« Toutes les démarches doivent se faire par Internet maintenant, mais nous, on n'a pas d'ordinateur et on ne sait pas l'utiliser. »

« Le parcours et l'accompagnement des personnes en difficulté est le parcours du combattant. »

« Les dossiers sont soi-disant jamais complets et quand ils perdent les dossiers, c'est nous qui perdons nos droits. »

Ce défi que représente l'accès aux droits sera l'un des enjeux des prochaines élections municipales. Ce sont les communes et les intercommunalités qui sont en capacité de repérer les personnes en difficulté, de les aider ponctuellement (prestations), d'adapter les tarifs des services municipaux (transports, loisirs...), mais aussi de les accompagner vers leurs droits. Elles ont en premier lieu l'obligation de domicilier les personnes ayant un lien avec leur territoire qui n'ont pas d'adresse ou vivent dans des logements précaires. Les dernières études⁴⁵ montrent une augmentation du nombre de domiciliation ainsi que des radiations et des refus. Cette tendance est également confirmée par l'enquête que l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) a réalisée auprès des CCAS, qui fait référence à une augmentation de près de 30 % du nombre de domiciliations assurées.

Les communes et intercommunalités participent à l’instruction des demandes d’aide sociale légales et peuvent aussi faciliter l’accès aux droits par la mise en place de bornes numériques et de médiateurs dans les CCAS ou les mairies, ou contribuer au bon fonctionnement des maisons de services au public (appelées désormais maisons France service) ou leur équivalent sous forme de bus itinérants. L’enjeu est d’obtenir qu’un cahier des charges exigeant soit mis en place : accessibilité en transport en commun, regroupement de tous les services publics nécessaires (CAF, MSA⁴⁶, CPAM⁴⁷, Pôle emploi, délégués des défenseurs des droits...), offre de service claire (horaires d’ouverture suffisants), présence de personnels polyvalents et formés à l’écoute, reliés à des plateformes téléphoniques pour résoudre des questions techniques ou des ouvertures de droits.

Sur le plan national, l’accès aux droits et la lutte contre le non-recours doivent être au cœur des politiques publiques. Ces enjeux s’annonçaient comme des objectifs majeurs de la réforme des minima sociaux en vue de créer le revenu universel d’activité. Les associations de lutte contre la pauvreté, rassemblées au sein du collectif Alerte, appellent de leurs vœux une simplification des démarches, le développement de l’automatisme des versements des prestations et leur couplage, mais aussi un vrai changement de regard envers les personnes concernées pour les reconnaître comme sujets de droit en instaurant un *a priori* de confiance, et non pas comme des bénéficiaires considérés comme à surveiller de près pour limiter les fraudes et les abus. Si une certaine simplification des démarches fait consensus, le changement de regard qui permet une relation de confiance avec les personnes en situation de pauvreté, favorable à l’accès aux droits, reste un défi. Il est pourtant essentiel que chacun puisse bénéficier d’un accompagnement bienveillant et de proximité pour avoir accès à ses droits et participer pleinement à la société.

43 - Les résultats de cette étude engagée dans plusieurs délégations seront disponibles au printemps 2020.

44 - L’enquête portait sur leur mandat et l’action des CCAS.

45 - DGCS, « Enquête nationale sur la domiciliation en France », 2014. Préfecture de région d’Île-de-France, « Synthèse régionale des schémas départementaux de domiciliation en Île-de-France », 2018.

46 - Mutualité sociale agricole.

47 - Caisse primaire d’assurance maladie.

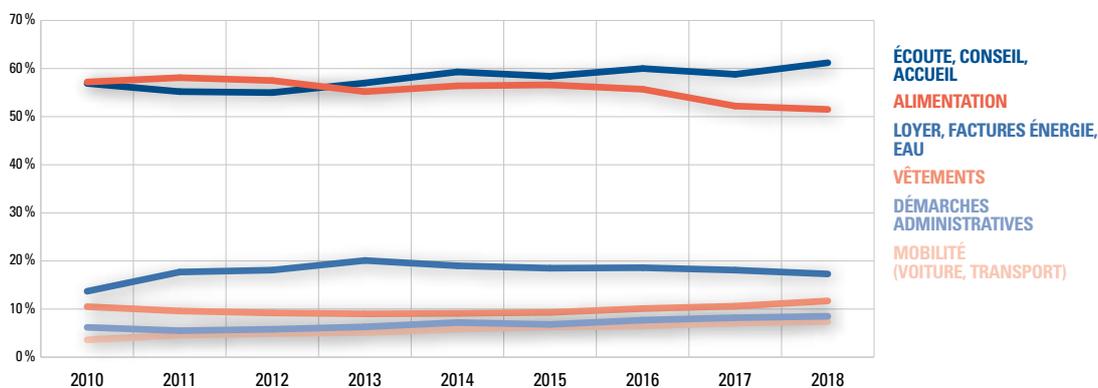
3.6. DES DEMANDES EXPRIMÉES QUI REFLÈTENT DES SITUATIONS DIVERSES

Lors de leur venue dans les accueils du Secours Catholique, les personnes rencontrées font part de leurs besoins : ces demandes sont parfois précises, financières et liées à la couverture de besoins de base, et d’autres fois plus globales et liées à un accompagnement social et humain.

3.6.1. HAUSSE DES DEMANDES D’ÉCOUTE, D’AIDE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET DE MOBILITÉ

Les demandes qui restent très majoritairement formulées sont celles d’écoute et d’aide alimentaire. Cette dernière baisse depuis quelques années, en partie en lien avec l’évolution des pratiques du Secours Catholique qui privilégie d’autres types d’accompagnement que l’aide alimentaire uniquement distributive. Ce qui ne signifie pas que l’association ne reste pas présente dans ce domaine. En 2018, la moitié des ménages rencontrés (51,5 %) formulent ce besoin alimentaire. La demande d’écoute augmente à nouveau entre 2017 et 2018 pour concerner 61 % des ménages en 2018.

GRAPHIQUE 38. ÉVOLUTION DU TYPE DE DEMANDES EXPRIMÉES (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2018, 61,2 % des ménages rencontrés ont exprimé un besoin d’écoute, d’accueil ou de conseil. Ils étaient 56,9 % en 2010.

Bien qu’encore assez minoritaires, certaines demandes liées à des problématiques assez ciblées augmentent : les demandes par rapport à la mobilité concernaient 3,4 % des ménages en 2010 et 7,4 % en 2018. Les demandes d’aide pour des démarches administratives augmentent de 2,3 points entre 2010 et 2018 (passant de 6,2 % à 8,5 %).

Comme l'indique le tableau 19, le statut, l'âge, le fait d'être déjà venu dans les accueils les années précédentes montrent des types de demandes formulées différents. Les personnes dont c'est la première année de recours au Secours Catholique formulent moins souvent des demandes d'écoute ou d'alimentation que les autres, mais plus souvent des demandes d'aide administrative. Les plus jeunes et les étrangers qui sont en attente de statut ou sans papiers ont plus souvent besoin d'écoute et d'aide dans les démarches administratives que les autres.

Tableau 19. Types de demandes exprimées (2018)

	Écoute, conseil, accueil	Alimentation	Loyer, factures énergie, eau	Démarches administratives	Mobilité	Accompagnement global
Français et étrangers ayant un statut légal stable	60,0 %	52,3 %	22,5 %	5,0 %	7,0 %	3,6 %
Étrangers en attente ou sans papiers	71,7 %	50,3 %	2,8 %	20,4 %	9,0 %	13,7 %
Personne déjà connue	66,2 %	60,2 %	13,4 %	8,1 %	7,4 %	5,9 %
Premier contact	59,3 %	47,7 %	19,4 %	8,6 %	7,4 %	5,3 %
15-24 ans	66,1 %	49,7 %	9,8 %	8,3 %	12,8 %	9,6 %
35-44 ans	57,3 %	58,0 %	13,1 %	5,7 %	2,2 %	7,7 %
55-64 ans	58,3 %	49,3 %	25,7 %	5,4 %	3,9 %	6,4 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2018, 60 % des Français et étrangers ayant un statut légal stable ont exprimé un besoin d'écoute, d'accueil ou de conseil. Ce sont 66,2 % des personnes ayant déjà fait appel au Secours Catholique précédemment.

3.6.2. REFLET DES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ

Les demandes uniques sont moins fréquentes que quelques années auparavant, six ménages sur dix rencontrés expriment désormais des besoins dans plusieurs domaines (+ 10 points par rapport à 2010), ce qui traduit une précarité multidimensionnelle chez les ménages rencontrés, et pas seulement monétaire, comme le montre aussi la part de ménages ayant un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté mais qui ont quand même besoin de faire appel à des associations. À des demandes d'aide portant majoritairement sur la couverture des besoins de base est en effet très souvent associé un besoin d'écoute ou tout simplement de lien social.

En France, depuis 2016, le Secours Catholique est partenaire d'une recherche internationale sur les dimensions de la pauvreté entreprise par le Mouvement international ATD Quart Monde et l'université d'Oxford. Dans six pays⁴⁸, des équipes de recherche ont travaillé pendant près de trois ans à l'étude des dimensions de la pauvreté, chacune ayant réalisé un rapport sur ce travail. Un rapport international⁴⁹, croisement de ces travaux, a été présenté à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en mai 2019. L'objectif était de mieux comprendre la pauvreté au-delà de sa dimension monétaire, afin d'ouvrir des pistes de nouvelles mesures complémentaires pour participer à la combattre, à partir de l'expérience des personnes concernées. En France, l'équipe ayant réalisé cette recherche était composée de quatre personnes ayant l'expérience de la pauvreté, quatre personnes travaillant dans des associations ou structures d'accompagnement individuel et collectif et quatre personnes travaillant dans le domaine de la recherche sur la pauvreté. La plupart des membres de l'équipe faisaient partie d'une institution ou d'une association : ATD Quart Monde, Institut catholique de Paris, centres socioculturels, Secours Catholique.

Durant l'ensemble de la recherche, la méthodologie s'est basée sur le Croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté⁵⁰, démarche visant à créer les conditions pour que le savoir venant de l'expérience des personnes en situation de pauvreté puisse se bâtir et entrer en relation avec les savoirs académiques et professionnels afin de produire une connaissance et des méthodes d'action plus complètes et inclusives pour lutter contre la pauvreté. Cette démarche part du constat que le savoir issu de l'expérience de la pauvreté est rarement pris en compte et que de nombreuses asymétries existent entre le savoir des personnes ayant l'expérience de la pauvreté d'une part et le savoir des professionnels et des universitaires d'autre part. Sur la base de ce constat, la démarche du Croisement des savoirs propose une pédagogie visant à permettre à chacun d'exprimer sa pensée et à l'ensemble de mener une réflexion commune⁵⁰.

Les dimensions de la pauvreté identifiées pendant la recherche en France sont :

- **privations matérielles et de droits :** ressources financières insuffisantes, mauvaises conditions matérielles, droits qui manquent, nonaccès aux droits et obstacles que rencontrent les personnes pour avoir accès à leurs droits. C'est l'impact des manques sur la situation de pauvreté (les salaires, les allocations, les retraites, l'éducation, le travail, le logement, etc.) ;

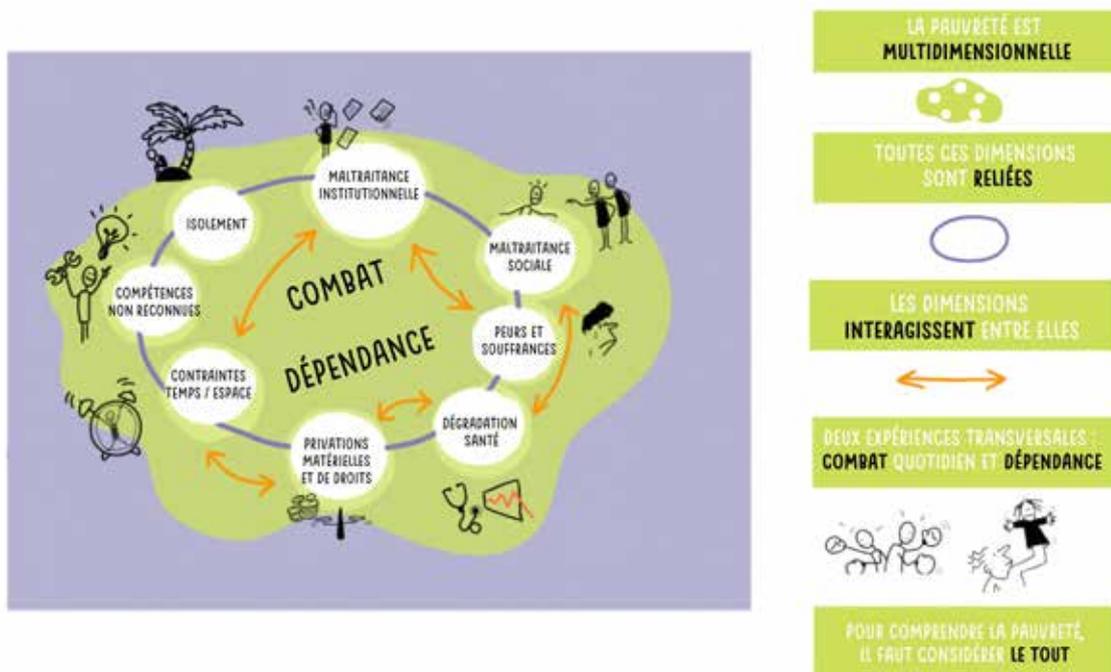
48 - Bangladesh, Bolivie, États-Unis, France, Royaume-Uni, Tanzanie.

49 - www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/05/Dim_Pauvr_fr_FINAL1.pdf.

50 - Pour en savoir plus : www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/action-pour-laces-a-la-parole/le-croisement-des-savoirs-et-des-pratiques-3 et www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/Charte-du-Croisement-des-savoirs-ATD-Quart-Monde.pdf.

- **maltraitance sociale** : manière dont les personnes non pauvres regardent et traitent les personnes en situation de pauvreté ;
- **maltraitance institutionnelle** : comment l'État et les institutions regardent, jugent et traitent les pauvres ;
- **isolement** : rupture des liens entre les personnes en situation de pauvreté et leur entourage. La pauvreté peut casser les relations avec les autres : famille, amis, voisins ;
- **dégradation de la santé physique et mentale** : effets négatifs de la pauvreté sur la santé physique et mentale. La santé ainsi fragilisée maintient encore plus dans la pauvreté ;
- **contraintes de temps et d'espace** : rapport au temps, c'est-à-dire la manière de s'approprier, de se situer dans son passé, son présent et son avenir, et rapport à l'espace, c'est-à-dire la manière de s'approprier, de se situer dans son lieu de vie ;
- **peurs et souffrances** : émotions provoquées par la pauvreté et ce que les personnes en situation de pauvreté ressentent. L'omniprésence potentielle de certaines émotions peut aggraver la pauvreté, produire de nouvelles formes de pauvreté ou encore déterminer le comportement d'une manière négative ou positive ;
- **compétences acquises et non reconnues (issues de l'expérience de pauvreté)** : savoirs et compétences que les personnes en situation de pauvreté ont développés pour survivre et résister à la pauvreté. Ce ne sont pas seulement des compétences individuelles, mais aussi ce qu'elles peuvent apporter à la société et qui n'est pas reconnu aujourd'hui.

FIGURE 1. TOUT EST LIÉ, RIEN N'EST FIGÉ : UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA PAUVRETÉ



Source : « Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs : tout est lié, rien n'est figé⁵¹ ».

Champ : Recherche menée en croisement des savoirs, séances de travail de 22 groupes de pairs.

Lecture : Les cercles représentent les différentes dimensions de la pauvreté. Le combat quotidien et la dépendance sont des expériences transversales, les dimensions sont en interaction les unes avec les autres. Ce schéma représente l'approche systémique de la pauvreté.

51 - <https://www.secours-catholique.org/dimensionspauvrete>

En travaillant à la construction de ces dimensions, s'est imposée à l'équipe de recherche la nécessité de prendre en compte une approche systémique de la pauvreté : les différentes composantes des dimensions de la pauvreté montrent combien ces dimensions sont reliées et interagissent. Il est impossible de comprendre une dimension sans prendre en compte ses liens et interactions avec les autres. Le cumul des dimensions ainsi que leurs liens et interactions donnent lieu à ce que l'équipe de recherche a appelé des expériences transversales. Il s'agit d'expériences qui sont présentes dans quasiment toutes les dimensions et qui les relient : le combat et la dépendance. Pour comprendre la pauvreté, c'est cet ensemble de constituants de l'approche systémique de la pauvreté qui devrait être pris en compte, et qui se dessine en filigrane dans les statistiques du Secours Catholique au fil des ans.

PERSONNES MIGRANTES : UNE MÊME ASPIRATION À VIVRE DIGNEMENT



Depuis plusieurs années, le Secours Catholique constate une augmentation régulière du nombre de personnes étrangères et notamment migrantes dans ses accueils. Une réalité corroborée tant par ses données statistiques collectées localement que par ce que vivent et constatent quotidiennement les bénévoles de l'association. Des données qu'il faut replacer dans un contexte plus large comme le rappelle le démographe François Héran, titulaire de la chaire Migrations et sociétés au Collège de France, dans CNRS Le journal (décembre 2018) : « les immigrés représentent aujourd'hui 3,4 % de la population mondiale, explique-t-il. Cela veut dire que plus de 95% de la population mondiale n'a pas bougé. On est loin du raz-de-marée décrit par certains ».

Toutefois, face à ces réalités et au contexte politique, économique et social particulièrement difficile qui entoure aujourd'hui le sujet des migrations, nous avons souhaité, à l'occasion de la publication de ce nouveau rapport statistique sur l'évolution de la pauvreté, développer une partie thématique spécifique à ce sujet.

Celle-ci fournit dans un premier temps des éléments sur le profil des étrangers accueillis par le Secours Catholique à partir de leur durée de présence en France ainsi qu'une analyse du profil des personnes sans papiers accueillies au Secours Catholique. Le profil des étrangers vivant en France depuis longtemps se rapproche de celui des Français rencontrés ; celui des migrants récents est extrêmement précaire ; la population des personnes sans papiers, certes peu nombreuse, mais en augmentation, a vu ses caractéristiques sociodémographiques évoluer. Ce sont de plus en plus des familles avec enfants.

Le Secours Catholique a proposé à des partenaires étrangers d'apporter leur regard sur la question migratoire à travers leurs constats et actions à l'étranger. Ils œuvrent dans des pays de départ, de transit et/ou de destination : Bangladesh, Espagne, Italie, Mauritanie, Mexique, Russie et Turquie. Caritas Africa apporte un éclairage sur les migrations dans les pays de ce continent. Après un article sur la traite des êtres humains, viennent les regards croisés à partir de différents partenaires qui soulignent les grandes difficultés d'accès aux droits des migrants. Enfin, une réflexion sur les enjeux du changement de regard vis-à-vis des personnes migrantes et sur leur contribution positive à notre société est proposée. Des éléments d'une étude de Caritas Europa closent cette section. En conclusion de ce rapport se trouvent des éléments de plaidoyer du Secours Catholique pour favoriser le changement de regard sur les personnes migrantes.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

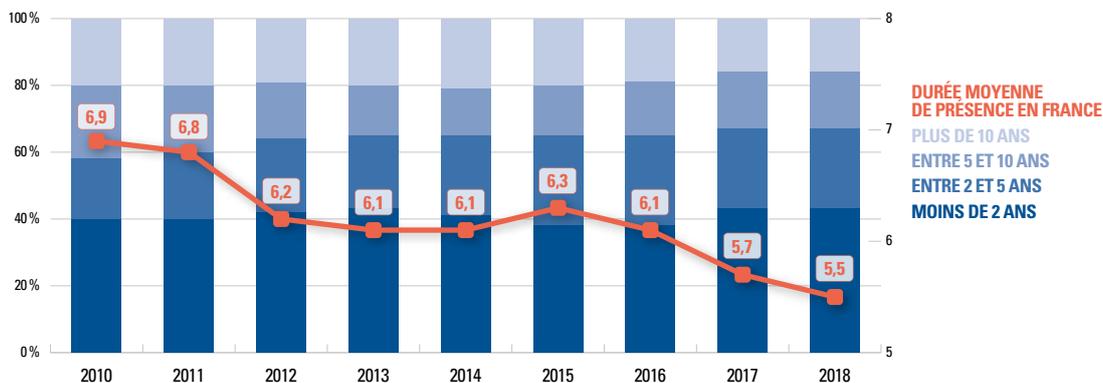
1. LES ÉTRANGERS EN FRANCE : DES PROFILS TRÈS DIVERS

Afin de lever toute ambiguïté dans les analyses qui suivent, il est au préalable important d'apporter une précision sémantique sur la distinction entre population étrangère et population (im)migrante. Alors que c'est la nationalité d'un individu qui définit sa qualité d'étranger, c'est le pays de naissance qui définit sa qualité de migrant. Plus précisément, selon la définition officielle adoptée par le Haut Conseil à l'intégration⁵², un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées parmi les immigrés. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent donc pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers ne sont pas immigrés car nés en France (essentiellement des mineurs).

52 - Source : site de l'Insee, 2019.

Seule la nationalité (et non le pays de naissance) des personnes est reportée dans les données du Secours Catholique. L'ensemble des statistiques présentées portent donc sur la population de nationalité étrangère accueillie, et non sur la population immigrée dans son ensemble, certains immigrés ayant acquis la nationalité française.

GRAPHIQUE 39. ÉVOLUTION DE LA DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE DES ÉTRANGERS (2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2018, 43 % des étrangers rencontrés étaient arrivés en France depuis moins de deux ans, 15 % y étaient installés depuis plus de dix ans. Cette même année, les étrangers rencontrés étaient présents sur le territoire depuis cinq ans et demi en moyenne.

1.1. UNE ANALYSE DU PROFIL DES ÉTRANGERS SELON LEUR DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE

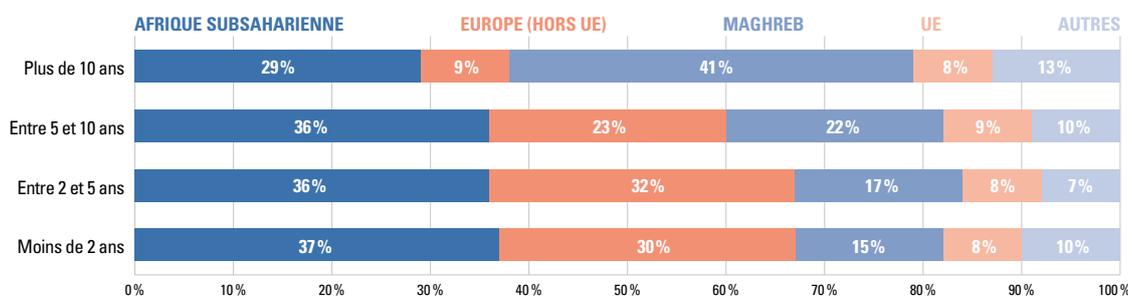
Depuis le début des années 1960 et l'émergence des phénomènes migratoires globalisés au lendemain de la décolonisation et sous l'effet de la mondialisation, l'Europe et la France ont connu diverses phases migratoires. À rebours du mythe de l'invasion, s'il est erroné d'affirmer que les migrations s'intensifient, la part des migrants dans la population mondiale et des principaux pays d'immigration restant en effet relativement stable au cours du temps⁵³, ce sont en revanche les figures de la migration qui changent au rythme de la situation socio-économique des pays d'origine, des différentes crises géopolitiques mondiales et des politiques migratoires et d'intégration des pays d'accueil.

De fait, les caractéristiques de la population étrangère en France changent constamment, en fonction des arrivées successives sur le territoire d'étrangers aux origines, statuts et caractéristiques sociodémographiques distincts. Une constante reste toutefois leur grande vulnérabilité aux situations de pauvreté extrême. Leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique le démontre : les étrangers représentent désormais 43,6 % des personnes rencontrées, soit une proportion aujourd'hui six fois plus élevée que dans la population générale résidant en France. En outre, leur fragilité tend à s'accroître, plus particulièrement au sein des catégories d'étrangers récemment entrés sur le territoire et au statut légal de plus en plus précaire, sans droits reconnus, ou peinant à les faire valoir, dont l'accès à des ressources stables est limité⁵⁴.

53 - Toutefois, le nombre absolu de migrants dans le monde augmente effectivement de manière continue, principalement en raison de la croissance démographique.

54 - Voir « Profil général » pour une description globale des caractéristiques sociodémographiques, des ressources et des conditions de vie de la population étrangère rencontrée.

GRAPHIQUE 40. ORIGINE DES ÉTRANGERS SELON LEUR DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE (PÉRIODE 2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2018, 37 % des étrangers rencontrés et arrivés en France depuis moins de deux ans étaient originaires d'Afrique subsaharienne. 31 % étaient originaires d'Europe (hors UE).

En témoignage une baisse de la durée de présence sur le territoire de près de 1,5 an en moins de dix ans. Après s'être stabilisée entre 2012 et 2015, cette baisse s'est accélérée depuis 2016 sous l'effet probable des récents mouvements migratoires, liés aux conflits armés et à la situation en Afrique notamment. Deux étrangers sur trois accueillis au Secours Catholique sont désormais arrivés en France depuis moins de cinq ans et cette proportion augmente graduellement depuis le début de la décennie (voir graphique 39). 70 % sont issus de phases migratoires récentes originaires d'Afrique subsaharienne et d'Europe (hors UE), et plus marginalement du Maghreb, de pays récemment entrés dans l'UE tels que la Roumanie ou la Bulgarie, ou encore de pays subissant l'effet des conflits tels que la Syrie, la Turquie, l'Afghanistan ou l'Irak (voir graphique 40). À l'inverse, les migrants plus durablement installés sur le territoire sont issus de phases migratoires plus anciennes et des pays d'émigration traditionnels vers la France du Maghreb (Algérie et Maroc principalement), d'Afrique subsaharienne ou d'Europe du Sud (Italie, Portugal et Espagne). Ces populations aujourd'hui plus intégrées et plus insérées au regard de leurs conditions de vie sont de fait proportionnellement moins nombreuses dans les accueils. Elles continuent malgré tout de représenter un tiers des étrangers accueillis.

55 - Les statistiques de cette section sont réalisées sur l'échantillon total des étrangers accueillis au Secours Catholique entre les années 2010 et 2018.

Si ces chiffres reflètent en partie l'histoire de l'immigration en France, ils font avant tout état non seulement d'une vulnérabilité à la pauvreté accrue des étrangers à leur arrivée, mais également de situations de précarité qui, bien qu'atténuées, persistent et évoluent au cours du temps. Cette section se propose ainsi d'analyser les différents visages de la pauvreté des étrangers accueillis en fonction de leur durée de présence sur le territoire⁵⁵.

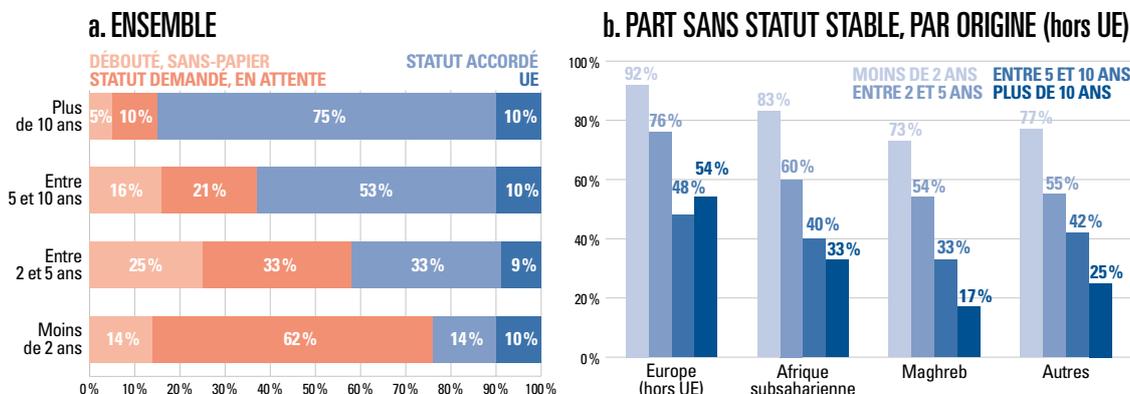
1.1.1. DES MIGRANTS RÉCENTS AU STATUT LÉGAL TRÈS PRÉCAIRE

L'extrême vulnérabilité des migrants récents s'explique principalement par l'instabilité de leur statut légal au moment de l'arrivée sur le territoire (voir graphique 41 [a]). En effet, trois étrangers rencontrés sur quatre arrivés en France depuis moins de deux ans sont sans statut légal stable : la grande majorité (62 %) a déposé une demande de régularisation et

14 % ont vu leur demande déboutée et/ou sont sans papiers. C'est toujours le cas de près de trois étrangers sur cinq rencontrés au bout de cinq ans, la proportion de personnes sans papiers augmentant alors à 25 % en raison d'un taux d'acceptation des demandes relativement faible parmi les nationalités présentes dans les accueils⁵⁶.

56 - Voir « Partie thématique », section 2.2, pour plus de détails sur la population des étrangers sans papiers accueillis.

GRAPHIQUE 41. STATUT LÉGAL DES ÉTRANGERS SELON LA DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE (PÉRIODE 2010-2018)



Source : Secours Catholique.

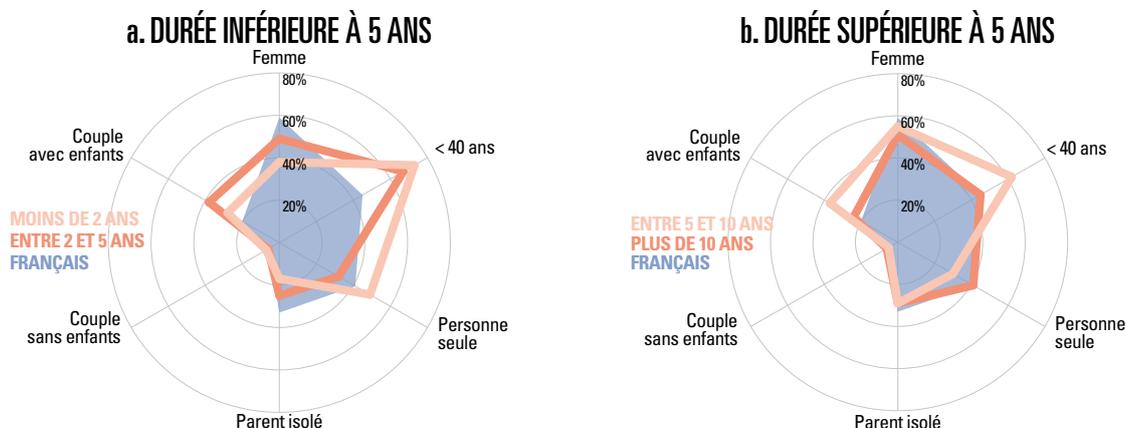
Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2018, 14 % des étrangers rencontrés et arrivés en France depuis moins de deux ans avaient été déboutés de leur demande de régularisation et/ou étaient sans papiers. 62 % avaient déposé une demande et étaient en attente de régularisation. Le graphique (a) représente la proportion d'étrangers par statut légal, toutes origines confondues, en fonction de la durée de présence sur le territoire. Le graphique (b) représente la proportion d'étrangers sans statut légal stable, par origine et en fonction de la durée de présence sur le territoire.

La situation s'inverse au-delà de cinq ans de présence sur le territoire : la plupart des étrangers accueillis bénéficient alors d'un statut de résidence régulier et stable, cette proportion atteignant 85 % au bout de dix ans de résidence. Cela s'explique vraisemblablement par une régularisation progressive des étrangers au fur et à mesure que leur durée de présence s'allonge, mais également par le départ forcé ou volontaire des étrangers en attente de régularisation ou sans papiers, que leur existence difficile amène à quitter le territoire.

Il est intéressant de noter que ces disparités dans le statut légal des étrangers rencontrés en fonction de leur durée de présence ne sont que très marginalement liées à leur origine (voir graphique 41 [b]). En effet, bien que la proportion d'étrangers sans statut légal stable apparaisse plus élevée chez les personnes originaires d'Europe (hors UE), également surreprésentées parmi les migrants récents, une grande majorité des étrangers rencontrés affiche un statut légal très précaire à l'arrivée sur le territoire, quelle que soit leur origine, ce statut tendant à se régulariser progressivement avec la durée de présence.

GRAPHIQUE 42. CARACTÉRISTIQUES DES ÉTRANGERS SELON LA DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE (PÉRIODE 2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2018, 38 % des étrangers rencontrés et arrivés en France depuis moins de deux ans étaient des femmes. C'était le cas de 59 % des Français rencontrés. Les sommets des polygones de couleur indiquent la proportion d'étrangers ayant la caractéristique considérée. Le polygone bleu indique à titre comparatif les caractéristiques des Français. Les graphiques (a) et (b) représentent respectivement les caractéristiques des étrangers arrivés récemment en France (depuis moins de cinq ans) et plus anciennement (depuis plus de cinq ans).

Cette évolution nette du statut légal se traduit par des situations de précarité distinctes en fonction de la durée de présence sur le territoire. En effet, la régularité du statut de résidence conditionne le droit au travail et l'accès à des ressources, aides financières et droits équivalents à ceux des citoyens français, sous certaines conditions. Pour les étrangers dont le statut légal est instable, l'appui des services sociaux et de l'État demeure restreint et les ressources se limitent souvent à la faible allocation aux demandeurs d'asile (ADA), le cas échéant. L'intensité de la pauvreté et le peu d'alternatives auxquelles ils font face conduisent de fait à leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique.

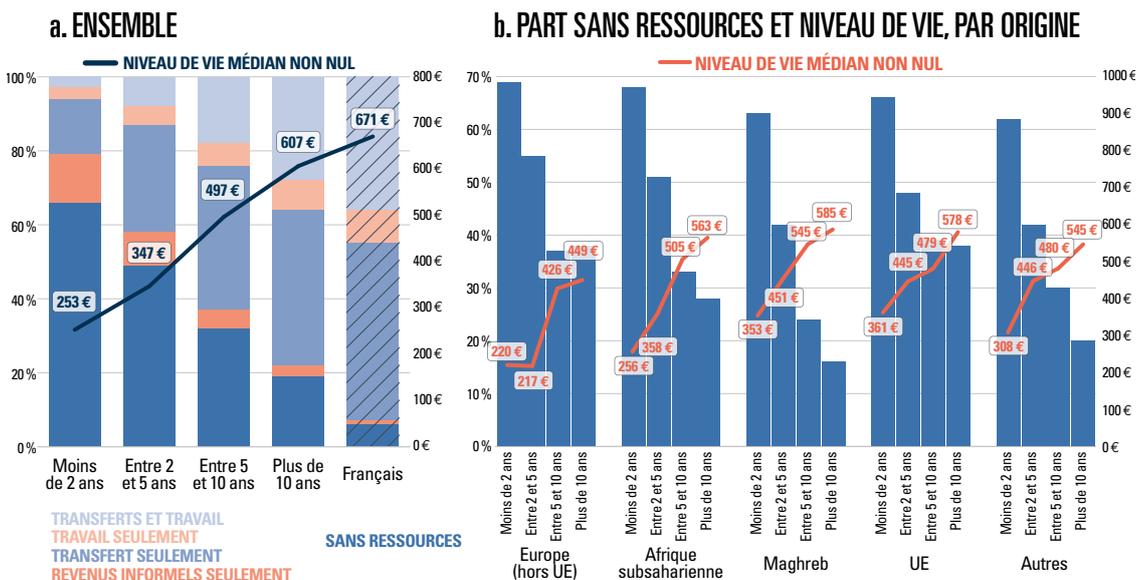
1.1.2. DES PROFILS SIMILAIRES CHEZ LES MIGRANTS PLUS ANCIENS ET LES FRANÇAIS...

Les étrangers arrivés sur le territoire depuis moins de deux ans sont globalement très jeunes : les trois quarts ont moins de 40 ans, pour un âge médian qui se fixe autour de 33 ans (voir graphique 42 [a]). La moitié sont des personnes seules, dont une grande majorité d'hommes (70 %), et plus d'un tiers sont des couples, dont une majorité de familles avec enfants (80 %).

Le profil sociodémographique des étrangers installés sur le territoire plus durablement et qui continuent de se présenter dans les accueils tend quant à lui à se rapprocher du profil des personnes de nationalité française rencontrées (voir graphique 42 [b]). En effet, l'âge médian des étrangers présents en France depuis plus de dix ans est nettement plus élevé et se fixe au niveau de celui des Français rencontrés, soit 42 ans. Près d'un tiers de ces étrangers sont des parents isolés, dont une majorité de mères, et plus de la moitié sont des personnes seules, dont une majorité de femmes également, ou des couples vieillissants sans enfants.

Cette convergence de caractéristiques entre migrants plus anciens et Français accueillis se traduit en outre par une convergence de leurs situations de précarité respectives.

GRAPHIQUE 43. TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU DE VIE DES ÉTRANGERS SELON LA DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE (PÉRIODE 2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2018, 66 % des étrangers rencontrés et arrivés en France depuis moins de deux ans ne disposaient d'aucunes ressources. Le niveau de vie médian de ceux d'entre eux qui en percevaient se fixait à 253 €. Le graphique (a) représente la répartition par type de ressources et le niveau de vie médian (montants non nuls) des étrangers, toutes origines confondues, en fonction de la durée de présence sur le territoire. Le graphique (b) représente la part d'étrangers sans ressources et leur niveau de vie médian (montants non nuls), par origine et en fonction de la durée de présence sur le territoire.

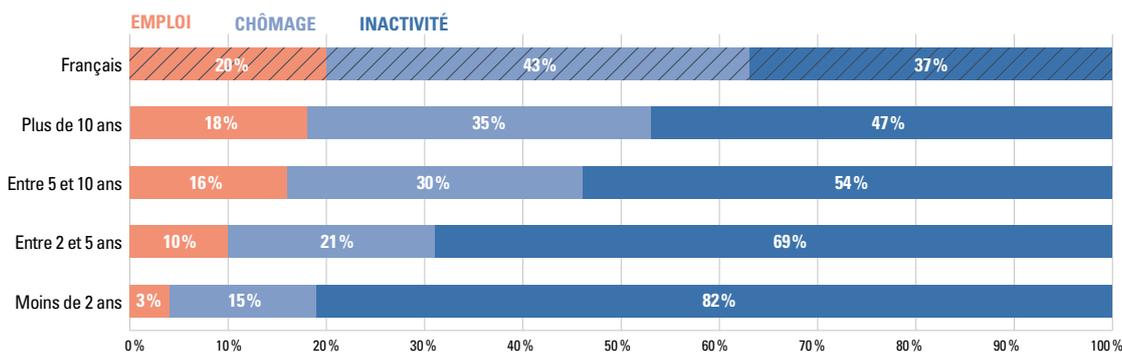
1.1.3. ... QUI SE TRADUISENT PAR UNE CONVERGENCE DU NIVEAU ET DES CONDITIONS DE VIE

La pauvreté des étrangers rencontrés et arrivés récemment en France est principalement liée à l'absence d'activités génératrices de revenus ou d'aides financières disponibles : deux étrangers sur trois entrés sur le territoire depuis moins de deux ans ne disposent d'aucunes ressources (voir graphique 43 [a]). Par conséquent, la quasi-totalité de ces étrangers vit sous le seuil d'extrême pauvreté, situé à 40 % du revenu médian de la population générale. Les maigres ressources dont ils disposent sont issues de petites activités informelles ou des seules prestations sociales qui leur sont accessibles, telles que l'allocation aux demandeurs d'asile le cas échéant. Leur faible montant ne suffit cependant pas à assurer des conditions de vie décentes : le niveau de vie médian des étrangers qui les perçoivent se fixe à 253 €, soit toujours moins de la moitié du seuil à 40 %.

Ces situations d'extrême pauvreté sont une conséquence directe de l'instabilité de leur statut légal et de l'absence de droits qui en résulte : 82 % des étrangers accueillis et présents en France depuis moins de deux ans sont inactifs (voir graphique 44). Mais cette inactivité est majoritairement subie puisque les trois quarts de ces étrangers n'ont tout simplement pas le droit de travailler. Leur accès à des prestations sociales est en parallèle très limité.

De fait, leurs conditions de vie sont très précaires, comme en témoigne la précarité de leur logement : plus des trois quarts de ces étrangers font face à des conditions d'hébergement très instables. Près de la moitié est hébergée temporairement par de la famille ou des amis, près d'un quart est hébergé temporairement dans des logements de passage ou dans des centres d'accueil, et près d'un quart vit à la rue, dans des squats ou des abris de fortune (voir graphique 45).

GRAPHIQUE 44. STATUT D'ACTIVITÉ DES ÉTRANGERS SELON LA DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE (PÉRIODE 2010-2018)



Source : Secours Catholique.

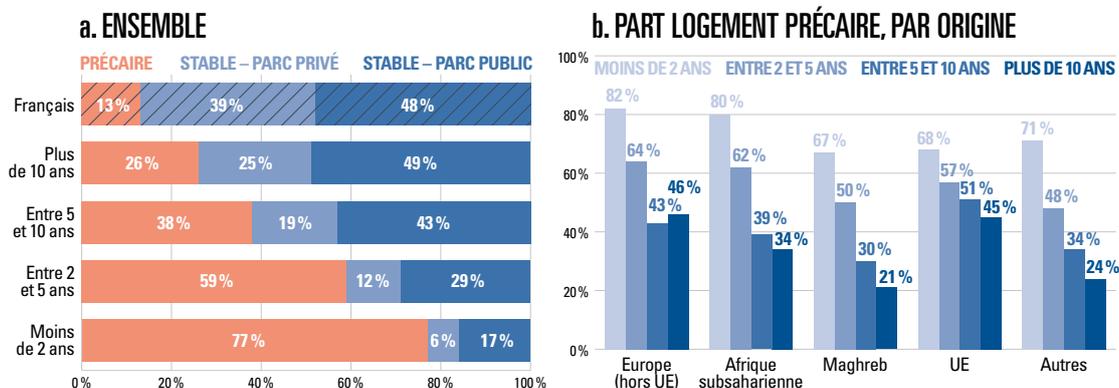
Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2018, 82 % des étrangers rencontrés et arrivés en France depuis moins de deux ans étaient inactifs. 15 % étaient au chômage.

Par la suite, au fur et à mesure que leur présence sur le territoire se prolonge, les ressources et conditions de vie des étrangers rencontrés convergent progressivement vers celles des Français accueillis. La stabilisation de leur statut légal de séjour va en effet de pair avec la possibilité d'occuper un emploi et d'accéder à certaines prestations et aides sociales, et donc avec une diversification de sources de revenus. Par conséquent, plus d'un étranger sur trois présents en France depuis plus de dix ans perçoit des revenus du travail et plus des deux tiers perçoivent des prestations. Plus de la moitié (53 %) sont actifs, bien que majoritairement au chômage ou en emploi précaire, et les situations d'inactivité subie restent minoritaires (9 %). De fait, la part d'étrangers en logement instable diminue fortement avec leur durée de présence, notamment en raison d'un accès accru au logement social. En ce sens, les situations de précarité des étrangers durablement installés sur le territoire deviennent à bien des égards similaires aux situations observées chez les Français rencontrés dans les accueils.

Il est par ailleurs important de souligner que cette convergence des situations de précarité en fonction de la durée de présence en France s'observe chez l'ensemble des étrangers rencontrés, quelle que soit leur origine, malgré une précarité qui reste globalement plus intense chez les étrangers originaires d'Europe, hors UE (voir graphiques 43 [b] et 45 [b]).

GRAPHIQUE 45. TYPE DE LOGEMENT DES ÉTRANGERS SELON LA DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE (PÉRIODE 2010-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : Sur la période 2010-2018, 77 % des étrangers rencontrés et arrivés en France depuis moins de deux ans vivaient en logement précaire. Le graphique (a) représente la répartition par type de logement des étrangers, toutes origines confondues, en fonction de la durée de présence sur le territoire. Le graphique (b) représente la part d'étrangers en logement précaire, par origine et en fonction de la durée de présence sur le territoire.

Il convient enfin de noter que si cette convergence se traduit globalement par un rapprochement des niveaux de vie entre étrangers et Français rencontrés (voir graphique 45 [a]), près de 20 % des étrangers présents en France depuis plus de dix ans demeurent sans ressources (contre 6 % des Français) et 70 % vivent toujours sous le seuil de pauvreté extrême (contre 57 % des Français). Ces disparités tiennent en grande partie à un accès au marché du travail qui reste dégradé chez les étrangers, avec des emplois souvent plus précaires et moins rémunérateurs, et un accès et un niveau de prestations sociales globalement plus faible.

En résumé, l'hétérogénéité de la situation des étrangers rencontrés est avant tout liée à leur durée de présence sur le territoire, bien plus qu'à des divergences d'origine ou de caractéristiques intrinsèques. En effet, l'instabilité du statut légal explique en grande partie l'extrême vulnérabilité des étrangers récemment arrivés sur le territoire. Il est ensuite frappant de constater une forte convergence des situations de précarité entre Français et étrangers, aussi bien au niveau des caractéristiques sociodémographiques que des ressources et des conditions de vie, au fur et à mesure que leur durée de présence sur le territoire s'allonge et que leur statut de résidence tend à se régulariser.

Ce constat met premièrement en évidence le durcissement de la politique d'accueil des étrangers aux situations et statut légaux les plus fragiles, en Europe et plus particulièrement en France, que les récents débats autour de la « crise migratoire » n'ont fait qu'accroître. Leur surreprésentation croissante dans les accueils du Secours Catholique souligne le rôle majeur joué par les associations dans leur accompagnement, la réponse aux besoins de base et un meilleur accès aux droits, là où les moyens et la marge de manœuvre des services sociaux restent très limités.

Par la suite, l'intégration progressive des étrangers dans la société française se traduit non seulement par une certaine normalisation de leur situation et par une moindre présence dans les accueils, mais également, et peut-être paradoxalement, par une assimilation à des formes de précarité plus « standard ». En ce sens, « intégration » semble également signifier « convergence des situations de pauvreté ». Dit autrement, les étrangers durablement installés sur le territoire finissent par devenir des personnes pauvres comme les autres.

1.2. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES SANS PAPIERS

Dans cette section, nous nous concentrons sur une sous-population particulièrement fragile, les ménages sans papiers accueillis par le Secours Catholique depuis 1999. Ces ménages vivent en France mais n'ont pas de statut légal de résidence, et donc pas le droit de travailler ou de percevoir des aides sociales, ce qui rend leurs conditions d'existence extrêmement précaires.

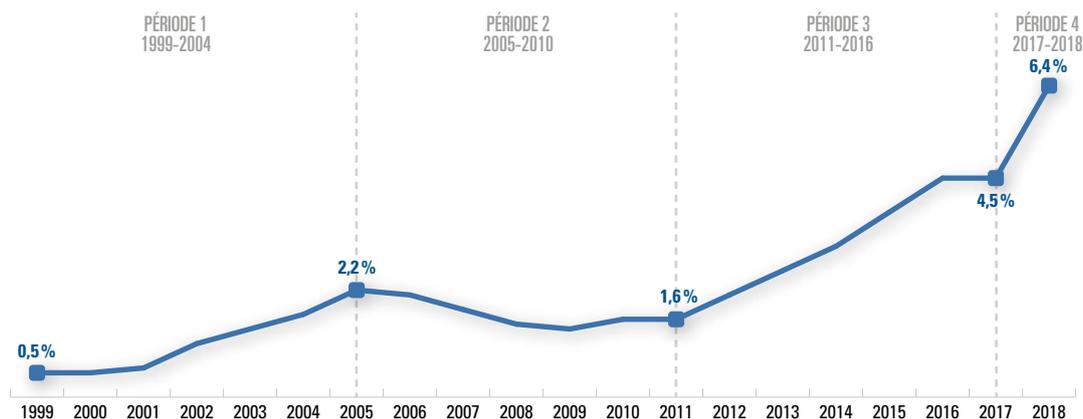
Ce groupe de ménages ne doit pas être confondu avec la catégorie des « Étrangers sans statut légal stable », souvent utilisée dans le profil général. Les personnes sans papiers représentent une partie de cette population, se trouvant en situation irrégulière. Les autres sont en attente de régularisation, soit parce qu'ils ont demandé une reconnaissance de droit d'asile, soit pour un renouvellement de titre de séjour. Cette catégorie de sans-papiers recouvre donc des ménages étrangers de pays hors UE, n'ayant jamais eu d'autorisation de séjour ou bien n'en ayant plus, soit parce qu'ils ont été déboutés de leur demande d'asile, soit pour d'autres raisons liées au non-renouvellement ou au refus de délivrance d'un titre de séjour, quelle qu'en soit la nature.

Face au peu de données qui existent en France sur cette population, les données du Secours Catholique offrent une rare occasion d'étudier dans le détail cette sous-population, d'en examiner les caractéristiques et les évolutions au cours des vingt dernières années.

1.2.1. UN PHÉNOMÈNE MARGINAL MAIS D'AMPLEUR GRANDISSANTE AU SECOURS CATHOLIQUE

Les personnes sans papiers représentaient au début des années 2000 une très petite minorité de situations rencontrées (voir graphique 46), et moins de 1 % des ménages rencontrés en 1999. L'augmentation du nombre de situations entre 1999 et 2005 a été suivie d'une diminution entre 2005 et 2010. Leur proportion n'a ensuite cessé d'augmenter jusqu'à maintenant. Cette amplification s'est de plus accélérée après 2016. Elle atteint 6,4 % en 2018, près de treize fois plus qu'en 1999, même si cette proportion reste faible dans l'ensemble. Le graphique 46 conduit donc à distinguer quatre différentes périodes, au cours desquelles la fréquentation des sans-papiers au Secours Catholique a suivi différentes évolutions.

GRAPHIQUE 46. PART DE MÉNAGES SANS PAPIERS PARMIS LES SITUATIONS RENCONTRÉES AU SECOURS CATHOLIQUE ENTRE 1999 ET 2018



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

Lecture : En 1999, 0,5 % des ménages rencontrés au Secours Catholique étaient sans papiers. En 2018, cette proportion était de 6,4 %.

Pour mieux comprendre ce à quoi ces périodes correspondent, il est utile de se référer aux données nationales sur les demandes d'asile mises à jour par Eurostat⁵⁷. Rappelons toutefois que les déboutés de la demande du droit d'asile ne représentent qu'une partie des ménages sans papiers, mais la seule pour lesquels il existe quelques statistiques au niveau national. Nous les présentons ces données dans le graphique 47, qui indique le nombre de demandes d'asile enregistrées chaque année par l'administration française (Ofpra, préfectures), et le taux de demandes pour lesquelles les instances administratives (Ofpra, CNDA ou préfectures) concernées ont statué positivement.

GRAPHIQUE 47. NOMBRE DE DEMANDES D'ASILE ENREGISTRÉES EN FRANCE ET PART DES DÉCISIONS POSITIVES ÉMISES PAR LES INSTANCES CONCERNÉES D'ASILE ENTRE 1999 ET 2018



Source : Eurostat.

Champ : Ensemble des demandes d'asile déposées en France entre 1999 et 2018.

Lecture : Le nombre de demandes d'asile déposées en France est de 120 425 en 2018, contre 64 310 en 2014. En 2018, 28,4 % des décisions prises par les instances concernées (Ofpra, CNDA, préfecture) étaient positives, ce taux était de 21,6 % en 2014 (voir note 57).

En dépit du recouvrement partiel de la catégorie des ménages sans papier par celle des demandeurs d'asile et de celle des sans papier, il est frappant de constater que l'augmentation du nombre de ménages sans papiers dans les accueils du Secours Catholique suit de peu celle du nombre de demandes d'asile enregistrées par l'administration. Le décalage d'un à deux ans observé dans le départ de ces augmentations entre les statistiques du Secours Catholique et celles d'Eurostat pour la France traduit le temps que doivent attendre les migrants entre leur arrivée sur le territoire, le dépôt d'une demande d'asile, et la prise de décision par les instances.

Les demandeurs d'asile, lorsqu'ils sont déboutés, n'ont accès à aucun moyen d'existence, et n'ont d'autre choix que de s'appuyer sur les associations, et le Secours Catholique en accueille une partie. Lorsque le nombre de déboutés croît sur le territoire, il croît aussi dans les lieux d'accueil de manière presque proportionnelle.

On peut d'ores et déjà anticiper, d'après le graphique 47, que le nombre de personnes sans papiers augmentera pendant encore deux ans au moins au Secours Catholique, puisqu'entre 2016 et 2018, le nombre de demandeurs d'asile a continué d'augmenter en France, alors que le taux de demandes acceptées, lui, a diminué⁵⁸.

57 - Les statistiques d'Eurostat peuvent différer de celles publiées chaque année dans le rapport d'activité de l'Ofpra dans la mesure où, pour des raisons d'harmonisation, elles prennent également en compte les demandes traitées par d'autres administrations que l'Ofpra (par exemple les préfectures). Voir https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_statistics/fr

58 - Le taux d'admission par l'Ofpra et le CNDA publié dans le rapport annuel de l'Ofpra diminue aussi depuis 2016, passant de 37,6% en 2016 à 35,5% en 2018. Il avait, comme dans les données Eurostat, nettement augmenté entre 2015 et 2016.

1.2.2. ÉVOLUTION DES PROFILS MIGRATOIRES DES PERSONNES SANS PAPIERS

Le profil migratoire des ménages sans papiers a nettement évolué au cours des vingt dernières années, ainsi que le tableau 20 le rapporte. La part de Subsahariens et d'Européens de l'Est a augmenté depuis 1999, alors que la proportion de ménages en provenance de la zone du Maghreb, ou d'autres régions, a diminué.

Tableau 20. Régions et pays d'origine des ménages sans papiers (1999-2018)

	Période			
	1999-2004	2005-2010	2011-2016	2017-2018
Afrique subsaharienne	31,9%	39,7%	41,0%	42,4%
Dont : - République démocratique du Congo (RDC)	12,1 %	14,1 %	17,4 %	14,1 %
- Côte d'Ivoire	9,1 %	10,0 %	10,2 %	14,2 %
- Guinée	13,6 %	8,4 %	8,7 %	12,4 %
- République du Congo	12,9 %	11,0 %	8,3 %	5,2 %
- Mali	9,4 %	13,1 %	7,3 %	5,0 %
Europe hors UE	24,4%	21,5%	29,4%	28,1%
Dont : - Albanie	4,1 %	4,0 %	15,0 %	37,7 %
- Arménie	7,6 %	15,8 %	19,6 %	14,5 %
- Kosovo	0,0 %	1,7 %	21,9 %	15,2 %
- Russie	10,6 %	20,1 %	13,8 %	9,0 %
- Géorgie	7,8 %	6,4 %	13,3 %	9,4 %
Maghreb	31,5%	20,8%	19,6%	22,0%
Dont : - Algérie	75,5 %	61,0 %	57,3 %	64,4 %
- Maroc	17,9 %	26,5 %	28,5 %	25,8 %
- Tunisie	6,6 %	12,5 %	14,2 %	9,9 %
Autres	12,2%	18,0%	10,0%	7,5%
Dont : - Haïti	28,2 %	33,5 %	16,5 %	9,6 %
- Turquie	18,5 %	8,2 %	6,1 %	1,5 %
- Mongolie	1,0 %	1,4 %	14,2 %	12,5 %
- Sri Lanka	3,2 %	5,8 %	10,0 %	4,9 %
- Bangladesh	0,7 %	0,9 %	10,1 %	13,6 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.
Lecture : Entre 1999 et 2004, 31,9 % des ménages sans papiers accueillis au Secours Catholique venaient d'Afrique subsaharienne. Parmi ceux-ci, 12,1 % étaient originaires de la République démocratique du Congo, 9,1 % de Côte d'Ivoire, 13,6 % de Guinée, etc.

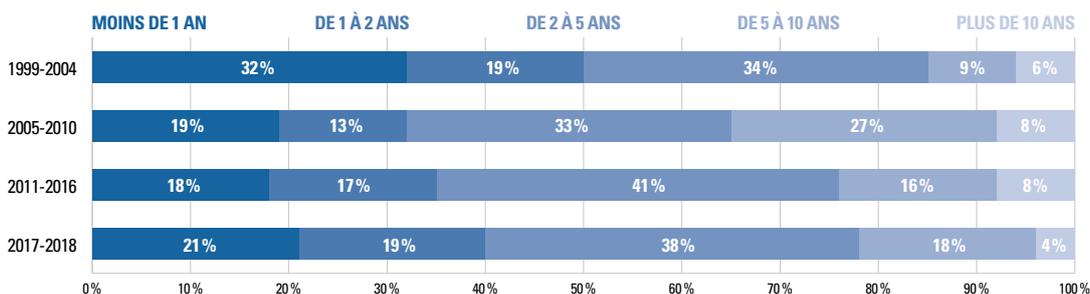
La liste des nationalités les plus fréquemment rencontrées au Secours Catholique parmi les personnes sans papiers recoupe assez largement celle des nationalités des demandeurs d'asile auxquels la France répond le plus souvent par la négative. C'est le cas par exemple des ménages albanais, dont la part parmi les demandeurs d'asile en France a fortement augmenté au cours des dernières années, mais à qui la France a accordé très peu de statuts de résidence. Et logiquement, on observe que leur proportion a fortement augmenté ces dernières années parmi les ménages sans papiers aidés par le Secours Catholique.

Parallèlement à ces évolutions dans l'origine des personnes sans papiers, les données pointent également quelques changements ces dernières années dans la durée de présence sur le territoire des ménages sans papiers au moment de leur accueil. La précarité du statut des sans-papiers rend leurs conditions d'existence extrêmement difficiles, et on observe en moyenne moins de migrants de longue durée parmi ces ménages que parmi les ménages ayant un statut de résidence régularisé (3,6 ans pour les premiers, contre 9,9 ans pour les seconds en 2018).

Au début des années 2000, un tiers des ménages en situation irrégulière était arrivé depuis moins d'un an en France, et une proportion équivalente était constituée de migrants de moyenne durée, présents sur le territoire depuis deux à cinq ans. Les migrants de longue durée (plus de cinq ans) ne représentaient qu'une petite partie des sans-papiers. Lors de la période suivante, la part de personnes sans papiers était en baisse parmi l'ensemble des ménages accueillis au Secours Catholique, ainsi que l'était le nombre de demandeurs d'asile auprès de l'Ofpra. Mécaniquement, puisqu'un nombre inférieur de nouveaux arrivants s'est présenté au cours de ces années, la durée moyenne de présence sur le territoire des sans-papiers était plus élevée : 4,6 ans en moyenne, contre 3 ans à la période précédente. La part de migrants présents depuis plus de cinq ans sur le territoire était alors de 35 %.

Avec l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile déboutés après 2010, la durée moyenne de présence sur le territoire s'est réduite. Par ailleurs, le durcissement en France des conditions d'application du règlement européen « Dublin » a allongé d'un an le temps écoulé entre l'arrivée en France et le dépôt d'une demande. En 2018, 78 % des personnes sans papiers étaient des migrants relativement « récents », arrivés en France depuis moins de cinq ans.

GRAPHIQUE 48. DURÉE DE PRÉSENCE EN FRANCE DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE DES MÉNAGES SANS PAPIERS (1999-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

Lecture : Entre 1999 et 2004, 32 % des sans-papiers accueillis par le Secours Catholique étaient sur le territoire depuis moins d'un an.

1.2.3. FORTE AUGMENTATION DES ENFANTS PARMIS LES SANS-PAPIERS

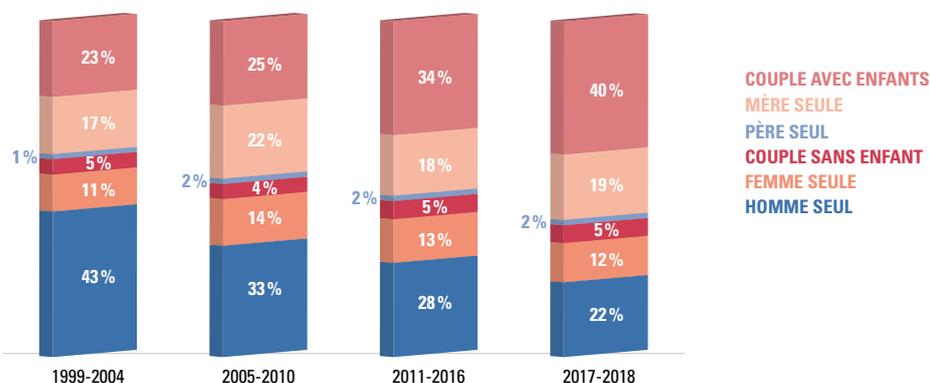
Avec les évolutions des profils migratoires décrites plus haut surviennent des changements dans la démographie des sans-papiers, et dans leur composition familiale. On peut imaginer en effet que les raisons et les conditions de migration varient d'un contexte à l'autre, et qu'avec elles évoluent les caractéristiques des migrants. De plus, l'évolution des conditions d'accueil par l'administration française influe également sur les profils de ménages rencontrés dans les accueils du Secours Catholique. Enfin, les caractéristiques des ménages sans papier évoluent avec leur durée de résidence.

Cette évolution des profils démographiques apparaît clairement dans le graphique 49 qui décompose l'échantillon des ménages sans papiers selon le type de famille pour les quatre périodes. Dans la première période, au début des années 2000, la majorité des personnes sans papiers était constituée d'hommes seuls. Ils étaient alors plus nombreux que les familles monoparentales ou biparentales, un rapport qui s'est inversé au fil des années. En particulier, le nombre de familles biparentales a fortement augmenté, si bien qu'elles constituent en 2017 et 2018 le type de familles le plus fréquemment rencontré parmi les sans-papiers. Si on leur ajoute les familles monoparentales, dont la proportion est restée stable depuis 1999, on voit que près de six ménages sans papiers sur dix accueillis au Secours Catholique sont des familles avec enfants.

L'augmentation de la part des familles est particulièrement marquée parmi les ménages originaires du Maghreb et d'Europe de l'Est. La part de ces derniers a également augmenté parmi l'ensemble des personnes sans papiers au cours des deux dernières périodes, du fait notamment d'une récente migration d'une population albanaise. Ces nouveaux arrivants viennent plus souvent accompagnés d'enfants qu'au cours des précédentes périodes. Dans ces deux régions qui n'ont pas connu de conflit majeur ces dernières décennies⁵⁹, on peut supposer que c'est la dégradation de la situation économique, sociale ou politique qui pousse des familles entières à partir. Cependant, la migration d'une famille peut s'avérer coûteuse. La proximité géographique de ces deux régions avec la France, et sans doute l'accès à quelques moyens financiers, facilite le déplacement de ces familles.

59 - Les migrants issus de zones en conflit ont une plus grande probabilité de se voir accorder le statut de réfugiés et sont donc moins représentés ici.

GRAPHIQUE 49. COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES SANS PAPIERS, ET ÉVOLUTION ENTRE 1999 ET 2018



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages sans papier rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

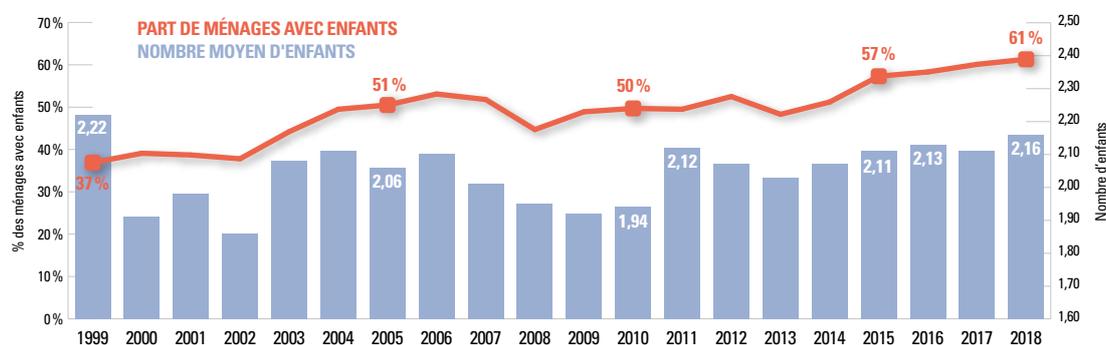
Lecture : Entre 1999 et 2004, 43 % des ménages sans papiers accueillis par le Secours Catholique étaient constitués d'hommes seuls, 11 % étaient des femmes seules et 23 % étaient des familles.



© ELODIE PERRIOT / SCCF

En plus de l'augmentation de la part de ménages avec enfants, le nombre d'enfants moyen des ménages sans papiers augmente régulièrement depuis 2013 (voir graphique 50). Ces deux phénomènes, ajoutés à l'augmentation du nombre de ménages en situation irrégulière accueillis au Secours Catholique, contribuent donc à la forte augmentation du nombre total d'enfants sans papiers reçus par l'association. Cette triple évolution permet de mieux comprendre le constat de la forte augmentation de la part d'enfants accueillis vivant dans des ménages ne percevant aucune ressource financière (voir « Profil général », section 3.1.2, graphique 26).

GRAPHIQUE 50. PART DES MÉNAGES SANS PAPIERS AVEC ENFANTS (1999-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

Lecture : En 1999, 37 % des ménages sans papiers étaient des familles avec enfants. Le nombre moyen d'enfants de ces familles était de 2,2.

Les conditions de vie extrêmement précaires dans lesquelles vivent les ménages sans papiers peuvent faire craindre le pire quant à l'état de santé, physique et psychique, de leurs enfants. Ces ménages sont invisibles des pouvoirs publics. Sans droit au travail ni aux aides sociales, leurs moyens pour subvenir aux besoins primaires d'alimentation, de santé ou d'éducation de leurs enfants sont quasi nuls. Le soutien qu'apportent les associations qui les accueillent, telles que le Secours Catholique, devient alors vital.

1.2.4. LES FEMMES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES PARMIS LES PERSONNES SANS PAPIERS

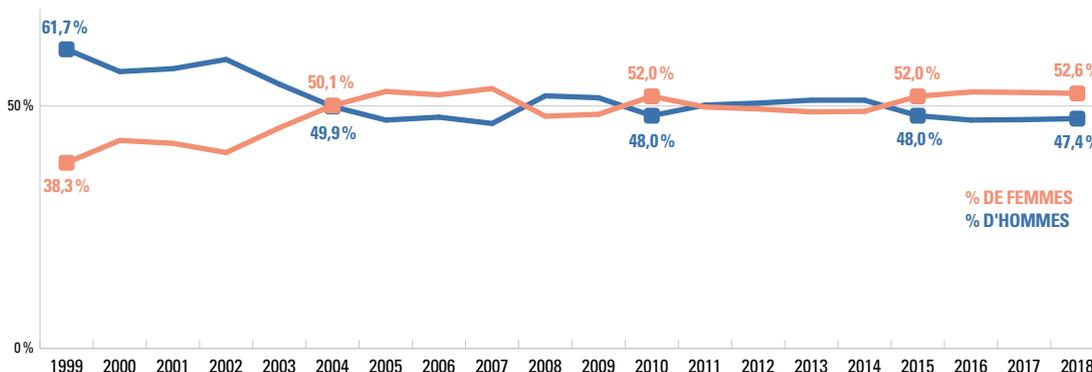
En 1999, les femmes constituaient à peine plus d'un tiers des adultes sans papiers rencontrés au Secours Catholique (voir graphique 51). Ceux-ci étaient essentiellement des hommes seuls sans enfants. Mais avec l'augmentation du nombre de sans-papiers dans les années qui ont suivi, la part de femmes s'est elle aussi accrue. Le nombre de femmes dépassait même celui des hommes entre 2003 et 2007, puis en 2010, et à nouveau depuis 2015.

Tout d'abord, le nombre de femmes seules, avec ou sans enfants, a augmenté, quasiment au même rythme que l'ensemble des ménages sans papiers, ce qui explique que la proportion de ce type de ménages soit restée relativement stable au fil des différentes périodes (voir graphique 49). On note tout de même que la proportion de femmes et de mères seules était plus importante durant la période allant de 2005 à 2010, date à laquelle la proportion de ménages sans papiers baissait au Secours Catholique.

L'augmentation récente du nombre de femmes s'explique donc en grande partie par l'arrivée de familles biparentales parmi les ménages sans papiers. En effet, alors que, durant la première période considérée (1999-2004), 49 % des femmes sans papiers vivaient en couple, elles étaient 59 % entre 2017 et 2018. Pour les hommes, cette proportion est passée de 38 % au début des années 2000 à 65 % actuellement.

Enfin, il est aussi important de constater que les femmes sans papiers sont plus fréquemment accompagnées d'enfants qu'au début des années 2000. En effet, 71 % d'entre elles vivaient avec des enfants à la première période contre 77 % actuellement. Pour les hommes, l'augmentation est encore plus spectaculaire : la proportion d'hommes sans papiers accompagnés d'enfants est passée de 33 % entre 1999 et 2004 à 60 % actuellement.

GRAPHIQUE 51. RÉPARTITION PAR SEXE DES ADULTES SANS PAPIERS (1999-2018)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes (personnes de référence et éventuels conjoints) membres de ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

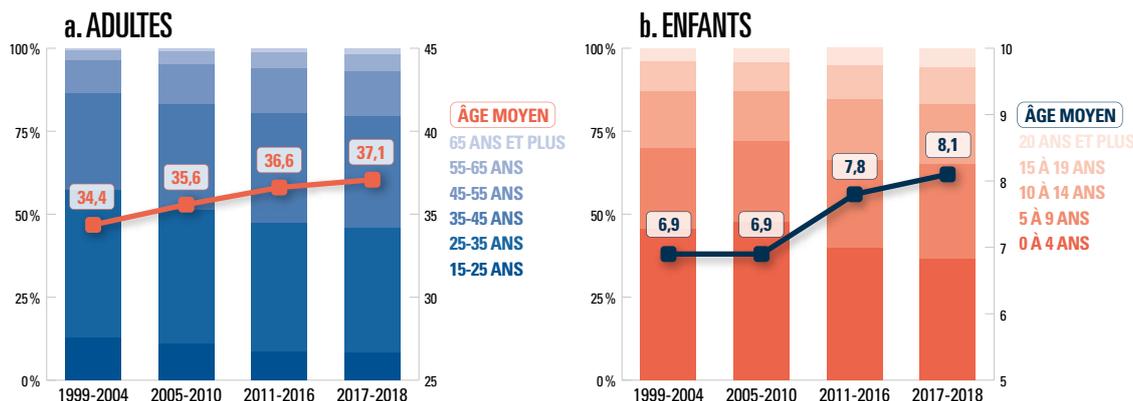
Lecture : En 1999, 61,7 % des adultes membres de ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique étaient des hommes, et 38,3 % étaient des femmes. En 2018, ils étaient 47,4 % d'hommes, et 52,6 % de femmes.

L'évolution du profil des migrants sans papiers s'apprécie également à travers l'évolution de leur âge. Au Secours Catholique, l'âge moyen des adultes sans papiers a augmenté, il a même gagné trois ans depuis le début des années 2000 (voir graphique 52 [a]). Une première explication de cette évolution provient du vieillissement des personnes sans papiers. Cette hypothèse est cohérente avec le constat d'un allongement de la durée moyenne de migration des ménages sans papiers, commentée plus haut (voir graphique 48). Par ailleurs, on note que l'âge moyen des migrants sans papiers arrivés en France depuis deux ans ou moins augmente lui aussi. Il était de 33,6 ans au début des années 2000, et est de 35 ans actuellement.

L'examen de l'âge des enfants montre que celui-ci a aussi augmenté en moyenne depuis 1999, passant de 7 à 8 ans sur la période. Comme pour les adultes, cette évolution tient à deux facteurs : le vieillissement des enfants vivant au sein de ménages sans papiers, et l'arrivée en France d'enfants plus âgés. En comparant l'âge des enfants avec la durée de migration de leur ménage, on peut déterminer pour chacun d'entre eux s'ils étaient nés au moment de la migration de leurs parents ou s'ils sont nés après leur arrivée en France.

On constate que la part d'enfants migrants, c'est-à-dire nés avant la migration de leurs parents, a fortement augmenté parmi les ménages sans papiers ces dernières années. Durant la première période, entre 1999 et 2004, cette proportion était de 29 %. Elle était de 36 % entre 2005 et 2010. C'est durant la troisième période, de 2011 à 2016, qu'elle a le plus augmenté : 54 % des enfants de ménages sans papiers étaient nés avant l'arrivée de leurs parents sur le territoire français. Dans la période la plus récente, cette proportion est de 59 %. Ce constat corrobore celui de l'accroissement du nombre de familles parmi les migrants récents, et parmi les personnes sans papiers en particulier.

GRAPHIQUE 52. RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE, ET ÂGE MOYEN DES MEMBRES DES MÉNAGES SANS PAPIERS (1999-2018)



a. Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes (personnes de référence et éventuels conjoints) membres de ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

Lecture : Entre 1999 et 2004, 12,6 % des adultes sans papiers étaient âgés de 15 à 25 ans, 44,5 % avaient entre 25 et 35 ans, 28,7 % entre 35 et 45 ans, etc. L'âge moyen des adultes sans papiers était de 34,4 ans durant cette période, il est de 37,1 ans durant la période la plus récente.

b. Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des enfants (ou autres membres que personne de référence ou conjoint) membres de ménages sans papiers rencontrés au Secours Catholique entre 1999 et 2018.

Lecture : Entre 1999 et 2004, 45,4 % des enfants sans papiers accueillis au Secours Catholique avaient moins de 5 ans. Cette proportion atteint 36,4 % dans la période la plus récente. L'âge moyen des enfants est passé de 6,9 ans à la première période à 8,1 ans actuellement.

ENCOURAGER LA PAROLE POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX « SERVICES DE BASE » DES PERSONNES MIGRANTES

En septembre 2017, le pape François a lancé un appel à tous les acteurs du réseau Caritas, présents dans plus de 165 pays, leur demandant de s'engager pour promouvoir une véritable culture de la rencontre avec toutes les personnes migrantes sur tous les territoires.

La Campagne globale migrations du Secours Catholique (2017-2020) est la déclinaison nationale de cet appel. Un de ses objectifs est l'accès aux droits pour les personnes migrantes. Il s'inscrit dans la lignée du plaidoyer du Secours Catholique autour du Pacte mondial migrations⁶⁰, texte qui a consacré l'accès aux services de base pour toutes et tous, quel que soit leur statut et à toute étape de leur parcours migratoire. Cependant, le champ de ces « services de bases » n'y est pas précisément défini, laissant place à l'interprétation de chaque État.

Depuis juin 2019, des équipes locales du Secours Catholique se sont emparées de cette question. Ensemble, bénévoles, personnes migrantes, salariés, réfléchissent et s'interrogent sur notre définition des « services de base » et sur notre évaluation de l'accès réel des personnes migrantes à ces services.

Le Secours Catholique souhaite ainsi élaborer une réflexion collective partant des paroles et de l'analyse des personnes directement concernées. Cette démarche a pour but de faire progresser les situations rencontrées au niveau local et de nourrir un travail de plaidoyer pour veiller au respect des engagements pris par les États.

Du Grand Est à l'Occitanie, des groupes locaux du Secours Catholique se sont mobilisés, riches de leur diversité de profils, d'expériences et de nationalités, afin d'échanger et de partager leur vécu sur cette question de l'accès aux services de base.

Ces « services de base » commencent par « manger, un toit, les soins, les papiers, le travail, les études » (groupe d'Alès). Le constat qui remonte rapidement au fil des échanges est qu'« au-delà de l'hébergement et de la nourriture, considérés comme des services vitaux, les services de base sont les services qui, complémentaires les uns des autres, permettent à leurs bénéficiaires de construire un projet de vie et de s'intégrer dans le pays qui les accueille. Ils sont liés à la personne qui doit pouvoir vivre dignement partout où elle se trouve » (groupe de Montpellier).

Cette notion de dignité est régulièrement citée, perçue comme un droit transversal à tous les autres. Autour de cette volonté de vivre dignement, la question de l'autonomie, liée notamment à l'apprentissage du français, émerge.

60 - Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, aussi appelé « pacte de Marrakech » ou « Pacte mondial migrations », signé à Marrakech le 10 décembre 2018.

L'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS – « Je ne parle pas assez bien le français »

L'apprentissage du français est un sujet central. Les témoignages des personnes migrantes mettent en avant la volonté de maîtriser rapidement la langue du pays d'accueil pour devenir autonomes au plus vite : « On a besoin de pouvoir s'exprimer et se faire comprendre au quotidien durant tout le temps des démarches » (groupe de Reims).

Les groupes pointent les difficultés pour apprendre la langue en fonction de son statut. Les conditions pour accéder à des cours de français sont considérées comme trop restrictives : « L'apprentissage du français ne devrait pas être réservé aux seuls réfugiés mais devrait être ouvert aussi aux demandeurs d'asile. Cela les préparerait à une intégration plus rapide dès lors qu'ils auront obtenu leur titre de séjour » (groupe de Montpellier).

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION – « Tout va bien, ma fille a été inscrite facilement à l'école primaire »

L'accès au système éducatif ne semble pas poser trop de difficultés pour les familles migrantes et est même parfois perçu comme un élément de soutien : « J'adore l'école française, on se sent aidé » (groupe d'Alès), « La scolarité a permis à ma fille de reprendre vie » (groupe de Condé-sur-l'Escaut).

La question de l'accès à la cantine est régulièrement soulevée, lors des échanges, et la participation financière des familles est parfois source de disparités d'une ville à une autre : « La situation précaire des parents n'est pas partout prise en considération » (groupe de Montpellier).

L'ACCÈS À LA SANTÉ – « C'est différent de mon pays, où tout est payant et où il n'y a pas beaucoup de services »

Comparé avec la situation dans leur pays d'origine, l'accès aux soins (y compris psychologique et psychiatrique) en France est perçu comme satisfaisant pour les participants : « En Ukraine, c'est très cher. Certains vendent leurs biens pour se soigner », « Au Maroc, les fonctionnaires sont soignés mais les autres font comme ils peuvent » (groupe d'Alès).

Les échanges au sein des groupes ont montré que la plupart semblaient bien informés du système de prise en charge en France : « En tant que migrant, la première étape, c'est l'AME⁶¹, la CMU⁶², c'est la deuxième étape » (groupe de Tarbes).

L'ACCÈS AU TRAVAIL ET À LA FORMATION – « En France, quand on n'a pas de papiers, on ne peut pas travailler »

Les échanges font fortement remonter l'envie de travailler légalement des personnes migrantes arrivées en France : « J'ai demandé à la préfecture il y a trois mois pour un titre de séjour, j'attends la réponse mais en attendant, je ne peux pas travailler, je veux travailler dans n'importe quoi » (groupe de Tarbes). « Je n'ai pas le droit de m'inscrire à Pôle emploi, pas la possibilité de le faire, moi, j'ai envie de travailler » (groupe de Condé-sur-l'Escaut).

Les personnes qui ont été déboutées trouvent des promesses d'embauche auxquelles elles ne peuvent donner suite faute de régularisation de leur statut : « Je suis obligé de travailler au noir ou de travailler avec des chèques emploi service » (groupe de Reims).

La reconnaissance de la formation et des savoirs est extrêmement importante : « Nous avons tous des compétences et des savoirs que nous ne pouvons pas mettre en action car nous n'y sommes pas autorisés. Les associations proposent des fois des actions mais on aimerait pouvoir vivre de notre savoir-faire » (groupe de Reims).

Les études que les plus jeunes ont menées dans leur pays d'origine ne permettent rien en France. Il leur faut recommencer une formation et « c'est la galère pour pouvoir faire des études car il faut des papiers » (groupe de Reims).

L'ACCÈS AU LOGEMENT – « Dans mon pays, j'avais la clé de chez moi et ici, je n'ai pas trouvé la clé »

Le manque de place dans les Cda (centres d'accueil pour les demandeurs d'asile) est rapidement évoqué quand les échanges tournent autour des questions d'hébergement. Les demandeurs d'asile sont orientés vers des hébergements d'urgence déjà saturés : « Normalement, on devrait avoir la possibilité d'être accueilli en Cda mais on n'est pas prioritaires » (groupe de Condé-sur-l'Escaut), « On n'a pas de place. Il faut souvent attendre quelques semaines avant d'être pris en charge par le 115 » (groupe de Reims).

À l'issue de la procédure et en cas de non-obtention d'un titre de séjour, les personnes expriment l'importance de la présence d'associations ou de proches pour les accompagner dans ces périodes de transition : « J'ai été mis dehors du Cda, sans solution, ce sont les bénévoles des associations qui ont permis à ma famille d'avoir un toit » (groupe de Condé-sur-l'Escaut), « Un ami a un appartement HLM alors j'habite chez lui » (groupe de Tarbes).

61 - Aide médicale d'État.

62 - Couverture maladie universelle.



© STEVEN WASSENAAR / SDCF

2. REGARDS SUR L'ACCÈS AUX DROITS DES MIGRANTS DANS LE MONDE

Le Secours Catholique a proposé à plusieurs organisations partenaires de présenter elles-mêmes, avec leur propre regard et leurs propres mots, les situations de leur pays ou continent et les actions qu'elles mettent en place pour permettre aux personnes migrantes d'avoir un meilleur accès à leurs droits sur ces territoires. Il s'agit de Ovbashi Karmi Unnayan Program au Bangladesh, Caritas Italie, Caritas Espagne, Organisation de migrants de Nouadhibou en Mauritanie, Service jésuite aux migrants au Mexique, Tong Jahoni en Russie, Caritas Turquie et Caritas Africa. Autant de regards nourris de données chiffrées et de faits recueillis sur le terrain qui témoignent de l'action menée quotidiennement aux côtés des migrants à travers le monde. À la suite de leurs contributions et d'un éclairage sur la traite des êtres humains, une section détaille les regards croisés sur les problématiques d'accès aux droits.

BANGLADESH, OKUP : ACCOMPAGNER L'ÉMIGRATION DES TRAVAILLEURS BANGLADAIS



La République populaire du Bangladesh est devenue une nation indépendante d'Asie du Sud en 1971. Plus de 3 millions de personnes ont sacrifié leur vie durant les 23 ans du mouvement pour l'indépendance et les neuf mois de la guerre de libération du Pakistan. Aujourd'hui, le Bangladesh est une démocratie parlementaire. La Constitution reconnaît des droits humains fondamentaux à tous les citoyens, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur caste, de leur religion et de leur ethnie. Avec 160 millions de personnes sur un territoire de 147 570 km², la densité de population du Bangladesh est l'une des plus élevées du monde (1 139 hab./km²). 37,2 % des habitants vivent en ville. 97,7 % d'entre eux sont des Bengalis, le reste étant composé de différentes populations autochtones (1,9 %) ⁶³. 88,4 % des citoyens sont musulmans, le reste de la population étant hindou, bouddhiste et chrétien.

La population active bangladaise est de 62,5 millions de personnes, dont 2,75 millions (4,4 %) sont sans emploi et 12,56 millions (20,1 %) sont sous-employés ⁶⁴. Tous les ans, 2 millions de nouvelles personnes entrent sur le marché de l'emploi. Le revenu annuel par habitant s'élève à 1 751 dollars (en 2018) mais 21 % de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté et 8,7 % gagne moins de 1,90 dollar par jour ⁶⁵. Le Bangladesh est un vaste delta débouchant sur le golfe du Bengale. La faible altitude et l'augmentation du niveau de la mer rendent le pays vulnérable aux événements climatiques extrêmes tels que les cyclones, les inondations, l'érosion fluviale, l'augmentation de la salinité, etc.

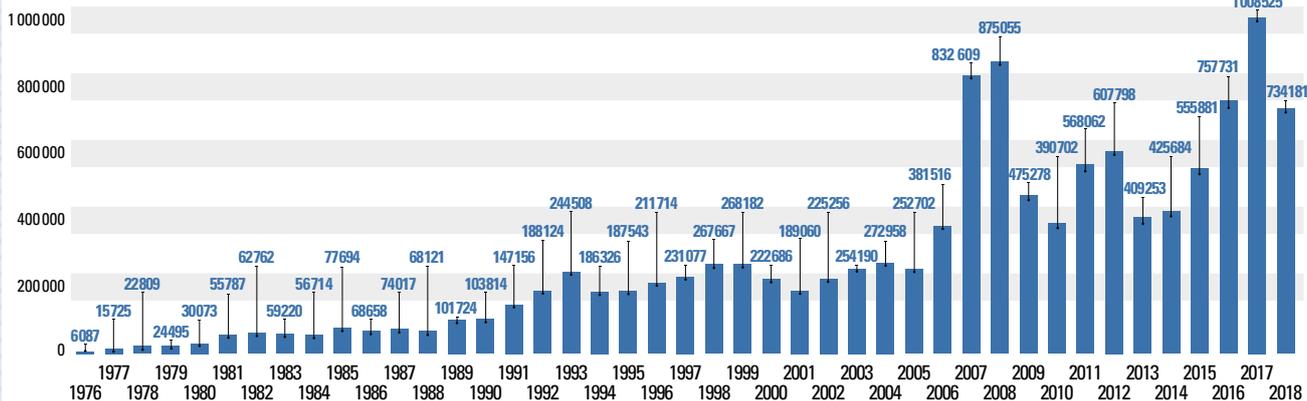
LES MIGRATIONS DANS L'HISTOIRE

L'histoire des migrations depuis le Bangladesh commence au XVIII^e siècle lorsque des marins rejoignent la marine marchande

britannique. Pendant les années 1920, des Bangladais s'installent dans plusieurs pays d'Afrique sous régime colonial britannique ⁶⁶. Dans les années 1950 et 1960, de nombreux Bangladais émigrent vers le Royaume-Uni grâce à un mécanisme législatif de « bons emploi » émis par le gouvernement britannique ⁶⁷. Ils s'installent là-bas et font venir leur famille et leurs proches durant la période allant des années 1960 à 1980 ⁶⁸.

Le Bangladesh envoie des travailleurs à l'étranger depuis 1976. Depuis lors et jusqu'en 2018, au total, 12,1 millions de travailleurs bangladais ont été déployés à l'étranger officiellement ⁶⁹. On estime que, chaque année, le même nombre de personnes quitte le pays *via* des voies non officielles et *via* des voies officielles. On constate également des migrations intérieures considérables liées au climat. Une recherche d'Ovibashi Karmi Unnayam Program (Okup) a montré que, dans 70 % des foyers des districts côtiers du sud-ouest du Bangladesh, au moins un membre a dû migrer pour trouver d'autres moyens de subsistance et de survie, 10 % d'entre eux ayant émigré à l'étranger. Les transferts d'argent des émigrés représentent une source majeure de devises étrangères pour le Bangladesh. Les émigrés bangladais envoient environ 15 milliards de dollars américains par an. Le montant des transferts était 8,2 fois supérieur aux investissements directs à l'étranger (IDE) durant la période de 2012 à 2016, et 5,52 fois supérieur à l'aide publique au développement (APD) entre 2011 et 2015. Ces transferts

NOMBRE DE TRAVAILLEURS MIGRANTS DEPUIS 1976 (source : BMET)



permettent notamment d'améliorer la santé et l'éducation des familles des migrants, ainsi que de stimuler l'économie locale.

La majorité de la migration de travail officielle (environ 80 %) se dirige vers les pays du Moyen-Orient. L'Arabie Saoudite reçoit à elle seule 29,9 % de ces travailleurs. En Asie, la Malaisie est la destination principale des travailleurs Bangladais (1 056 511), suivie par Singapour (732 828).

En Afrique, la Libye était la première destination avant la guerre de 2011. L'île Maurice est la destination principale des travailleurs de l'industrie du textile. Bien que l'Afrique du Sud ne recrute pas officiellement de travailleurs bangladais, nombre d'entre eux y viennent pour travailler, en passant soit par des amis ou des membres de leur famille, soit par des trafiquants d'êtres humains.

Émigrer vers l'Europe et les États-Unis reste un rêve pour beaucoup, le Royaume-Uni étant la destination préférée des Bangladais. Les voies légales d'émigration de travail vers l'Europe étant pratiquement fermées, les Bangladais entrent majoritairement avec des visas étudiants et de regroupement familial. Ils entrent aussi en grand nombre de façon irrégulière *via* des groupes de trafic d'êtres humains transnationaux, soit par la route de la Méditerranée centrale allant de la Libye aux côtes italiennes pendant la période 2013-2017, soit en passant par la route de la mer Noire, *via* la Turquie. 28 090 Bangladais ont été victimes du trafic d'êtres humains sur le littoral italien entre 2013 et 2017⁷⁰, tandis qu'environ 50 000 personnes y sont entrées via les quotas de travailleurs saisonniers entre 2002 et 2012. Le Bangladesh a accueilli 909 774 réfugiés rohingyas, depuis août 2017, suite à ce que les enquêteurs de l'ONU ont qualifié de « nettoyage ethnique » par l'armée birmane. En outre, 500 000 travailleurs étrangers travaillent au Bangladesh, principalement dans l'industrie du vêtement⁷¹.

LE PROFIL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS BANGLADAIS

Plus de 90 % des travailleurs migrants sont des hommes. La majorité d'entre eux a entre 18 et 35 ans. 81 % viennent de régions rurales et ont un faible niveau de formation. Selon le Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation (BMET), les travailleurs migrants bangladais sont largement employés dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, de la production et des services en tant que travailleurs peu qualifiés (47,6 %) ou semi-qualifiés (15,3 %). Néanmoins, 34 % des personnes émigrent en tant

que travailleurs qualifiés et 1,9 % en tant que « professionnels »⁷².

Le nombre de femmes migrantes est faible (6,6 %) comparé aux hommes⁷³, en raison des restrictions imposées sur la migration féminine depuis 1981. Le flux de femmes migrantes augmente depuis que le gouvernement a levé ces interdictions, en 2004. Ces cinq dernières années, environ 100 000 femmes quittent le pays chaque année. Plus de 90 % d'entre elles vont au Moyen-Orient pour effectuer du travail domestique. Le gouvernement autorise uniquement les femmes ayant entre 25 et 45 ans à émigrer pour occuper des emplois domestiques, mais les données de recherche⁷⁴ montrent qu'environ 6 % de filles mineures (âgées de moins de 18 ans) partent en cachant leur âge véritable sur leur passeport.

Les travailleuses migrantes bangladaises viennent habituellement d'un milieu économique pauvre et sont soit sans emploi, soit sous-employées. Les violences familiales entraînent des séparations, abandons, divorces qui, ajoutés aux difficultés économiques, poussent les femmes à émigrer. La plupart d'entre elles vendent leur logement, leurs terres, leur bétail et/ou contractent des crédits à fort taux d'intérêt pour payer les coûts de recrutement dans l'espoir d'accéder à une vie digne.

LES DÉFIS DE LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Le gouvernement a adopté des lois pour réglementer le secteur du recrutement, réduire la traite des êtres humains et protéger les droits et la dignité des travailleurs migrants, mais leur mise en application fait défaut. Les coûts de recrutement des travailleurs bangladais restent élevés et les migrants continuent d'être exploités par les agents, les intermédiaires et les employeurs. Peu d'initiatives visent à rendre réellement responsables les recruteurs. Les employeurs abusifs ne sont pratiquement jamais poursuivis en justice dans les pays d'accueil, et il n'existe presque aucune action juridique visant à garantir des voies de recours et une justice efficace pour les migrants dans le pays et à l'étranger. Les trafiquants d'êtres humains sont rarement poursuivis et condamnés.

Le gouvernement ne propose quasiment aucun programme ni campagne pour promouvoir une migration sûre et équitable. La qualité de la formation avant le départ est controversée. Le soutien aux migrants dans les pays d'accueil est très insuffisant⁷⁵. Les initiatives pour la réinsertion sociale et

économique des travailleurs émigrés rentrant au pays sont rares. Seules quelques mesures sont prises pour arrêter les migrations illégales.

LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Okup est une association de migrants du Bangladesh, créée en 2004, qui se veut une plateforme pour protéger et promouvoir les droits et la dignité des travailleurs émigrés rentrant au pays. Okup croit à la migration par choix. L'organisation déploie une stratégie holistique visant à rendre les migrants et leur communauté plus unis et résilients face aux migrations dangereuses, à la traite et à l'exploitation ; à promouvoir des mesures pour protéger leurs droits ; et à garantir des moyens de subsistance et de bien-être durables pour toutes les personnes en âge de travailler et les personnes de retour. En plus des interventions dans les communautés (campagnes de sensibilisation, orientation avant départ et aide directe au retour et à la réinsertion), Okup mobilise les migrants et leurs familles pour leur donner plus de pouvoir d'agir, mène des recherches et construit un plaidoyer visant à porter la voix des migrants et leurs points de vue dans le débat public sur les questions migratoires. En 2018, Okup a touché 148 302 migrants, leur famille et communautés, ainsi que des acteurs clés, grâce à ses interventions dans neuf sous-districts du Bangladesh. Parmi ces personnes, 115 654 migrants, familles et communautés de migrants potentiels ont été touchés par des activités de sensibilisation ; 8 979 migrants potentiels ont reçu une formation, 5 909 ont bénéficié de services avant départ et 506 personnes de retour en situation de vulnérabilité ont bénéficié d'une aide directe à la réinsertion. De plus, 4 592 épouses et 8 940 travailleurs émigrés de retour ont été mobilisés tandis que 3 722 acteurs clés au niveau local et national ont été sensibilisés *via* différentes actions de plaidoyer.

LES VIOLATIONS DES DROITS SUBIES PAR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Le Bangladesh envoie officiellement plus d'un demi-million de travailleurs à l'étranger chaque année. On estime que le même nombre de personnes quitte chaque année le pays *via* des voies illégales. Aucune donnée n'est disponible actuellement mais on estime à 200 000 le nombre de personnes qui seraient victimes de traite chaque année depuis le Bangladesh.

Bien que le *Bangladesh Migrants Act* de

2013 n'autorise aucun agent non agréé à participer au processus de recrutement, une recherche d'Okup montre que plus de 90 % des migrants bangladais sont recrutés *via* des agents non agréés (appelés *dalals*), en collaboration étroite avec des agents de recrutement agréés. Ces agents peu scrupuleux facturent aux migrants de très grosses sommes d'argent. Par exemple, les frais de migrations fixés par le gouvernement pour des hommes pour l'Arabie Saoudite s'élèvent à environ 2 000 dollars, or les agents prennent plus de 5 000 dollars. Par ailleurs, les frais de migration pour les femmes vers ce pays sont nuls, cependant, les agents reçoivent en réalité de l'argent de nombreuses femmes (de 300 à 1 000 dollars). La plupart des migrants font des crédits ou vendent leurs biens de valeur pour prendre en charge ces coûts. Les agents abusent des migrants de différentes manières et les placent en situation vulnérable dans les pays de destination. De nombreuses plaintes pour abus, exploitation et violation des droits des travailleurs migrants sont signalées dans ces pays. Bon nombre d'entre eux, hommes et femmes, sont par exemple privés de leurs salaires, forcés de faire des heures supplémentaires non rémunérées, ne jouissent pas de conditions de travail et de vie décentes, n'ont pas accès à des traitements de santé adéquats, etc.

Chaque année, de nombreux travailleurs bangladais victimes d'exploitation rentrent au pays gravement malades, voire meurent sur place. Aucune information précise n'est disponible car le gouvernement ne possède pas de base de données sur les personnes de retour, mais différentes sources ont rapporté que, en 2018, 5 000 travailleuses migrantes bangladaises étaient rentrées d'Arabie Saoudite après avoir subi abus et exploitation. Des données collectées auprès de 110 femmes⁷⁶ montrent que 61 % d'entre elles sont rentrées avec des traces de torture physique, et que 14 % ont été abusées sexuellement. 86 % de ces femmes avaient été privées de leur salaire : jamais payées (27 %), retard de paiement allant de 1 à 53 mois (59 %), etc. La majorité des femmes (52 %) ont été forcées à travailler plus de dix-huit heures par jour, avec très peu de jours de repos. La plupart ont été forcées à travailler dans deux à trois maisons en plus de celle de leur employeur. 63 % sont rentrées ou ont été expulsées en étant malades, sans traitement. Les hommes souffrent également de violations du droit du travail : privation de salaire, horaires de travail importants, manque d'accès aux

soins, etc. Selon les données gouvernementales, plus de 3 000 corps sont rapatriés tous les ans. D'après les certificats de décès, 44 % de ces personnes sont mortes de blessures dues à des accidents du travail et 33 % d'arrêt cardiaque⁷⁷.

Par ailleurs, les personnes victimes de traite sont souvent piégées dans des situations précaires dans les pays de transit ou de destination. De nombreux migrants sont employés pour effectuer des tâches ingrates, dangereuses et dégradantes, et exposés à des conditions de vie et de travail fragiles. Nombre d'entre eux finissent par mourir au cours de leur périple pour trouver un avenir meilleur.

Le gouvernement dispose de peu de dispositifs institutionnels pour fournir des informations sur la migration sûre et équitable, tout comme il manque d'agents de recrutement agréés. Seules quelques organisations non gouvernementales travaillent sur ce sujet. C'est pourquoi les travailleurs migrants, leur famille et leurs communautés ont très peu accès à des informations correctes, et dépendent des agents et des sous-agents locaux (en grande partie non agréés) qui leur fournissent de fausses informations et les piègent.

Dans un tel contexte, il est primordial d'entreprendre, sur le terrain, des actions de sensibilisation d'ampleur sur la migration illégale et dangereuse, et sur le trafic d'êtres humains. Il est également vital de mettre en œuvre une campagne mondiale à destination des citoyens et des employeurs des pays de destination pour construire de meilleures garanties et protections des droits des travailleurs migrants.

RECOMMANDATIONS D'OKUP

L'Objectif de développement durable 10.7 énonce clairement l'engagement du gouvernement pour faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. La plupart des États ont ratifié le Pacte mondial migrations ainsi que le Pacte mondial sur les réfugiés, et ont également adopté la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Les États et les gouvernements nationaux n'ont donc plus d'autre choix que de prendre les mesures nécessaires pour tenir leurs engagements.

Conformément à ces faits, les actions suivantes sont recommandées.

Les pays d'origine et de destination doivent prendre les mesures nécessaires pour ga-

rantir un recrutement juste et équitable ainsi que des emplois décents, *via* l'adaptation de politiques, lois et réglementations appropriées. Les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes pour appliquer véritablement les politiques, lois et réglementations.

Les pays d'origine, de transit et de destination doivent prendre les mesures appropriées pour répondre aux besoins des migrants vulnérables, notamment les femmes et les enfants, en garantissant leur accès aux services publics, notamment à une aide juridique, une protection consulaire, une aide humanitaire, une réponse d'urgence, etc.

Les gouvernements doivent prendre des mesures appropriées pour créer des systèmes et des programmes d'information locaux et nationaux visant à éduquer les citoyens et les employeurs, tout autant que les responsables publics et les forces de l'ordre. Ils doivent pour cela investir dans des campagnes de sensibilisation à destination des migrants et des migrants potentiels, les informant sur les risques et les dangers de la traite et leur fournissant des informations sur la prévention et le signalement de la traite.

63 - Rapport https://pages.uoregon.edu/aweiss/intl442_542/2016%20Bangladesh%20Conflict%20report.pdf.

64 - Sous-employé : qui n'a pas la possibilité de travailler, de façon rémunérée, autant qu'il le pourrait.

65 - Source des chiffres : article Wikipédia (en anglais), https://en.wikipedia.org/wiki/Economy_of_Bangladesh, 12 février 2019.

66 - M. N. Islam, *Migration Scenario : Nature, Patterns and Trends*, Dhaka, Bureau of Manpower, Employment and Training (BMET), entité rattachée au Ministry of Expatriate Welfare and Overseas Employment (ministère du Bien-être des expatriés et de l'Emploi à l'étranger), 2008.

67 - Willem Van Schendel, *A History of Bangladesh*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

68 - Shakirul Islam, « Research into the Trend of Migration to the UK from Three Districts in the Sylhet Region of Bangladesh », 2013, <http://okup.org.bd/wp-content/uploads/2015/12/ukresearch.pdf>.

69 - Statistiques tirées du BMET, 2019.

70 - Shakirul Islam, « Gambling on Life: Context and Consequences of Irregular Migration from Bangladesh to Italy », 2018, http://okup.org.bd/wp-content/uploads/2018/05/Gambling%20on%20Life_V2_2018_Okup.pdf.

71 - *The Daily Financial Express*, 26 juin 2018, <https://thefinancialexpress.com.bd/views/need-for-authentic-data-on-foreign-workers-1530029764>.

72 - Statistiques du BMET.

73 - Données du BMET

74 - Shakirul Islam, Abu Shaleh, « Labour Recruitment from Bangladesh: Context and Consequences of Underage Migration » (non publié), 2017.

75 - À titre d'exemple, l'ambassade du Bangladesh en Arabie Saoudite emploie seulement six agents pour s'occuper de plus de 2 millions de travailleurs migrants bangladais présents dans le pays.

76 - Okup a enquêté sur 110 affaires de travailleuses migrantes de retour au pays en 2018.

77 - Okup, « Study on Deceased Migrant Workers: Economic and Psycho-social Costs of the Family » (non publié), 2017.

CARITAS ITALIE ET CARITAS ESPAGNE : AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE AVEC LES MIGRANTS



Toutes deux membres de Caritas Europa, comme l'est également le Secours Catholique, Caritas Espagne et Caritas Italie sont très concernées par l'accueil des personnes étrangères. L'Espagne comme l'Italie ont la particularité d'être non seulement des pays d'émigration, d'immigration, mais également des pays de transit puisqu'ils constituent des voies d'accès importantes au territoire européen. S'y mettent en œuvre, avec l'accord voire le soutien des institutions européennes, des politiques de contrôle des frontières extérieures afin de limiter les arrivées de personnes migrantes dans leur pays et au sein de l'UE. Cette volonté de limiter à tout prix les arrivées de personnes migrantes contrevient aux droits fondamentaux des personnes étrangères : la Caritas espagnole et la Caritas italienne, chacune à leur manière, tentent de défendre malgré cela le droit à chercher asile en sécurité.

CARITAS ESPAGNE

Le xx^e siècle en Espagne a été extrêmement douloureux. L'Espagne a connu une guerre civile de 1936 à 1939 puis la dictature du général Franco qui a conservé le pouvoir jusqu'en 1977. En 1978, une nouvelle Constitution est adoptée, réaffirmant la volonté de se constituer en un État de droit social et démocratique et définissant le régime politique de l'Espagne sous la forme d'une monarchie parlementaire où le peuple est souverain.

L'État a une compétence exclusive dans certains domaines définis par la Constitution, et notamment en matière de politique extérieure, d'immigration, de nationalité ou de droits sociaux des étrangers. Pour autant, les entités territoriales jouissent d'une autonomie importante. Les dix-sept communautés autonomes et les deux villes « autonomes » que sont Ceuta et Melilla (enclaves espagnoles en territoire marocain) sont ainsi compétentes en matière d'intégration des personnes migrantes ou d'accès à l'éducation, à la santé et au logement.

Fin 2018, la population espagnole était vieillissante : elle comptait 46 659 302 personnes dont 19 % de 65 ans ou plus. Après une importante crise économique à partir de 2008, l'Espagne connaît actuellement une période de reprise. Si le taux de chômage a baissé de 11 points entre 2013 et 2018, il restait de 15,3 % en 2018⁷⁸. 8,5 millions de personnes sont en situation d'exclusion sociale⁷⁹ en Espagne, ce qui représente 18,4 % de la population. Dans ce groupe de personnes en situation vulnérable, 1,8 million de personnes sont dans l'exclusion la plus sévère. Cette pauvreté touche davantage les femmes, les jeunes entre 16 et 29 ans, les familles nombreuses ainsi que les personnes étrangères. En effet, 17,7 % des personnes en risque de pauvreté sont étrangères alors qu'elles ne représentent que 9,8 % de la population. Elles sont donc surreprésentées parmi les personnes en

risque de pauvreté par rapport à leur part dans la société espagnole.

PROFIL MIGRATOIRE

Au xix^e siècle, l'Espagne était avant tout un pays d'émigration. Au xx^e siècle, lors de la guerre civile, près de 440 000 Espagnols ont traversé la frontière nord pour atteindre la France et de nombreuses personnes sont parties vers l'Amérique latine à l'instar des 25 000 Espagnols arrivés au Mexique durant ces années. Dans les années 1960, le rationnement, le manque d'opportunité et la dictature génèrent une seconde vague d'exil vers la Suisse, l'Autriche ou le Liechtenstein. Aujourd'hui encore, l'Espagne reste un pays d'émigration : en 2017, 368 860 Espagnols ont quitté le pays⁸¹.

Pourtant, l'arrivée de la démocratie puis l'ouverture à l'UE en 1986 transforment petit à petit l'Espagne en un pays d'immigration. Aujourd'hui, et de manière stable depuis dix ans, près de 10 % de la population est étrangère. En 2017, 532 132 personnes ont immigré en Espagne. Parmi les personnes étrangères, le nombre de demandes d'asile a augmenté récemment : le nombre de nouvelles demandes d'asile est passé de 2 550 en 2010 à 14 600 en 2015 pour atteindre 52 000 personnes en 2018⁸².

Lors de la mal nommée « crise des réfugiés », l'Espagne est aussi devenue un pays de transit. Avec la fermeture des routes de

la Méditerranée centrale mais aussi de l'Europe de l'Est, l'Espagne est devenue la troisième route d'entrée principale dans l'UE alors même que les personnes souhaiteraient rejoindre la France, l'Allemagne, etc. En 2018, 64 298 personnes ont traversé la frontière sud, soit une augmentation de 131 % par rapport à 2017. Cette hausse des passages s'accompagne d'une hausse encore plus importante du nombre de décès sur cette route : ils sont passés, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), de 202 en 2017 à 784 en 2018, soit une augmentation de 288 %. Ce chiffre représente une estimation basse puisque l'Association de droits de l'homme andalouse considère que, sur la même période, 1 064 personnes ont perdu la vie sur cette route.

La majorité des personnes qui arrivent en Espagne par la frontière sud veulent continuer leur parcours parce qu'elles ont comme destination finale un autre pays européen. Pourtant, elles rencontrent là encore de nombreuses difficultés pour poursuivre leur route. À la frontière franco-espagnole, selon la police aux frontières française, les refus d'entrée sont passés de 26 en 2015 à 4 411 en 2017⁸⁴. Cette augmentation résulte du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures depuis 2015 : les autorités ont utilisé une procédure pensée pour l'identification de potentiels terroristes afin de repousser les personnes migrantes. Cette situation se concentre surtout dans la région des Pyrénées et a eu comme conséquence une augmentation du nombre de migrants très vulnérables sur la région espagnole du Pays basque (principalement Bilbao et San Sebastián).

LES ACTIVITÉS DE CARITAS ESPAGNE AUX FRONTIÈRES

Présente sur l'ensemble du territoire, Caritas Espagne accompagne les personnes les plus vulnérables ou exclues de la société, quelle que soit leur origine, leur religion, leur situation administrative ou leur nationalité. En 2018, 3,08 millions de personnes ont été accompagnées socialement ou administrativement par les 5 000 salariés et les 84 000 bénévoles de Caritas Espagne. Si la part des personnes migrantes accueillies par Caritas Espagne est importante, notamment celles des personnes déboutées de l'asile, sans papiers ou victimes de traite, elle n'est pas majoritaire. Outre les missions d'accompagnement, Caritas Espagne mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer sur la base des difficultés administratives et juridiques qu'elle constate chaque jour au

côté des personnes migrantes, notamment aux frontières avec le Maroc.

Aux frontières maritimes et terrestres du sud de l'Espagne, l'augmentation des arrivées s'est accompagnée d'une augmentation des violations des droits, notamment du droit à demander l'asile et de la protection des enfants, ainsi que de décès. 6 800 personnes ont tenté de rejoindre l'UE *via* les enclaves de Ceuta et Mellila en 2018, et nombre d'entre elles ont été refoulées collectivement sans examen de leur situation. Depuis la loi sur la sécurité des citoyens en 2015, les enregistrements vidéo de la frontière sont interdits, ce qui rend difficile la collecte de preuves pour défendre les droits des personnes migrantes. En conséquence, Caritas Espagne a engagé un travail de recueil de témoignages des personnes qui ont subi des refoulements, parmi lesquelles celui d'Ibrahima, refoulé à la frontière puis battu par la police marocaine alors qu'âgé de 15 ans.

Caritas Espagne mène également, avec d'autres organisations d'Église réunies sous le nom « Migrants avec des droits », un plaidoyer pour changer cette loi qui, à leurs yeux, est illégale puisqu'elle permet des expulsions collectives sans identification possible des mineurs ou des potentiels demandeurs d'asile.

CARITAS ITALIE

L'Italie que l'on connaît aujourd'hui est l'aboutissement, en 1870, de l'unification de différents territoires. Elle est composée du continent mais aussi d'une multitude d'îles situées dans la mer Méditerranée et notamment à proximité des côtes tunisiennes. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'actuelle république parlementaire dirigée par le Premier ministre est instaurée et la fin de l'empire colonial italien, qui comprenait notamment la Libye, la Somalie et l'Érythrée, officiellement actée.

Pendant près de cinquante ans, la démocratie chrétienne, alliée à d'autres partis du centre et de gauche, gouverne la République italienne. L'alternance qui prévalait alors a pris fin au printemps 2018 avec la constitution d'un gouvernement de coalition composé du populiste Mouvement 5 étoiles et du parti xénophobe de droite, la Ligue⁸⁵.

En matière économique, depuis plusieurs décennies, et d'autant plus depuis 2008, l'économie italienne est en berne. En 2018, la croissance du produit intérieur brut (PIB)

italien était la plus faible de l'ensemble des pays de l'UE. Un cinquième de la population italienne vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 60 % du revenu médian du pays.

POLITIQUE MIGRATOIRE

Selon les données de résidence collectées par les municipalités (Istat, 2018), l'Italie comptait 5 144 440 ressortissants étrangers résidant au 1^{er} janvier 2018, soit 8,5 % de la population totale du pays. Ironiquement, mais sans surprise, le nombre d'Italiens à l'étranger, au 31 décembre 2017, correspond presque parfaitement à ce chiffre, soit 5 114 469 personnes, un nombre qui a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie en raison de la persistance de la crise économique. Fait inquiétant, 65 % des nouveaux émigrants ont entre 18 et 49 ans (Istat, 2017).

Selon le rapport annuel sur les étrangers dans le marché du travail publié par le ministère italien du Travail (2018), « sur les dernières années, la composante étrangère est devenue la clé de l'économie italienne, non seulement à cause de l'importance que les travailleurs étrangers ont eue et continuent d'avoir dans l'exécution de tâches spécifiques, mais aussi par vertu de l'effet compensatoire qu'ils représentent [...]. Jusqu'en 2015, tant la main-d'œuvre de l'UE que celle hors UE a été en mesure de compenser la contraction de l'emploi qui caractérise l'économie italienne ». En 2017, la population étrangère en âge de travailler en Italie représentait une part équivalant à 10,5 % de l'emploi total, soit un peu moins de 4 millions de personnes.

La majorité des travailleurs migrants occupe des emplois de travail domestique ou d'assistance, dans l'agriculture ou la construction, généralement en deçà de leurs compétences et qualifications. Selon le ministère du Travail, 70 % des étrangers occupent des métiers manuels et selon la Fondazione Moressa, les travailleurs étrangers composent 74 % de la main-d'œuvre domestique et 51,6 % des vendeurs de rue alors qu'ils représentent moins de 1 % des postes de managers, de professeurs ou d'ingénieurs. Selon la Banque d'Italie, plus de 5 milliards d'euros ont été envoyés par des travailleurs étrangers en Italie vers leur pays d'origine en 2017.

En 2016, les entrées légales pour l'emploi ne représentaient que 5,7 % du total tan-



dis que les raisons familiales étaient les moteurs principaux d'entrée avec 45,1 % des entrées. Les mêmes données montrent également une augmentation spectaculaire des permis humanitaires puisqu'ils représentaient alors un tiers des entrées. En effet, en 2016, l'Italie a enregistré 126 500 demandes d'asile, faisant du pays le troisième de l'UE accueillant le plus de personnes exilées. Pourtant, depuis 2018, le nombre de personnes demandant asile en Italie ne cesse de baisser sous l'effet des mesures italo-libyennes communes visant à bloquer les départs de migrants d'Afrique du Nord, la fermeture des ports italiens par le ministère de l'Intérieur ainsi que les décrets Salvini aboutissant à la suppression presque totale de la protection humanitaire. Ainsi, moins de 60 000 personnes ont déposé une demande d'asile en Italie en 2018.

Conséquence de l'émigration, du vieillissement démographique et de la faible fécondité ainsi que du ralentissement de la population étrangère, la population italienne diminue ces dernières années.

L'ACTION DE CARITAS ITALIE POUR PERMETTRE UN ACCÈS À L'ASILE AUX PERSONNES RÉFUGIÉES

Dans ce contexte, Caritas Italie s'est engagée dès 2017 aux côtés d'autres associations, dans la mise en œuvre d'un programme permettant l'accès sûr des personnes réfugiées au territoire italien :

programme dit de « couloirs humanitaires ». Ce programme permet le transfert sécurisé, car en possession de visa, de personnes vulnérables ayant besoin de protection internationale d'un premier pays tiers vers un pays de destination où elles seront accueillies par des acteurs de la société civile. Les personnes sont accueillies dans des structures identifiées, financées par le parrainage privé et les associations, dont Caritas Italie, qui garantissent également l'intégration socioculturelle.

Près de 500 personnes sont arrivées par ce biais depuis 2017 en provenance d'Éthiopie et de Turquie. Elles sont accueillies dans plus de 47 diocèses répartis au sein de 17 régions, sur l'ensemble du territoire italien. Concernant la situation des personnes accueillies, si l'on s'attache aux 476 personnes arrivées depuis l'Éthiopie, 70 % d'entre elles étaient de nationalité érythréenne, 13 % de nationalité sud-soudanaise, 11 % de nationalité somalienne et les autres personnes de nationalité yéménite ou éthiopienne. 42 % des personnes accueillies sont des enfants, parmi lesquels la majorité (58 %) a moins de 10 ans. Seules 90 personnes sont arrivées seules, les autres avec les membres de leurs familles. Au total, 56 % des personnes accueillies sont des hommes et 44 % des femmes.

Au côté de ce programme, un autre mécanisme d'entrée est la mise en place de

programmes de parrainage d'étudiants réfugiés. Un projet pilote a été créé pour donner aux étudiants réfugiés d'Éthiopie la possibilité de poursuivre leur cursus universitaire à l'université de Bologne. Les cinq premiers étudiants réfugiés entreront en Italie avec un visa d'études à partir de septembre 2019 et seront pris en charge pour la durée des cours avec une bourse mise à disposition par les partenaires du projet.

Si ces voies d'accès à l'asile sont essentielles dans le contexte actuel, elles ne sauraient remplacer, pour Caritas Italie, la responsabilité de l'État à reconnaître le droit des personnes à demander l'asile aux frontières.

78 - Eurostat, « Taux de chômage », données annuelles, 2018.

79 - L'exclusion sociale ne révèle pas seulement la pauvreté monétaire mais résulte du calcul de 35 indicateurs, divisés en huit axes. Foessa, 2019, https://caritas-web.s3.amazonaws.com/main-files/uploads/sites/16/2019/06/Informe-FOESSA-2019_web-completo.pdf.

80 - <https://eacnur.org/es/actualidad/noticias/historias-de-vida/el-exilio-espanol-cuando-fuimos-refugiados-espanoles>.

81 - Eurostat, « Émigration par âge et sexe », 2018.

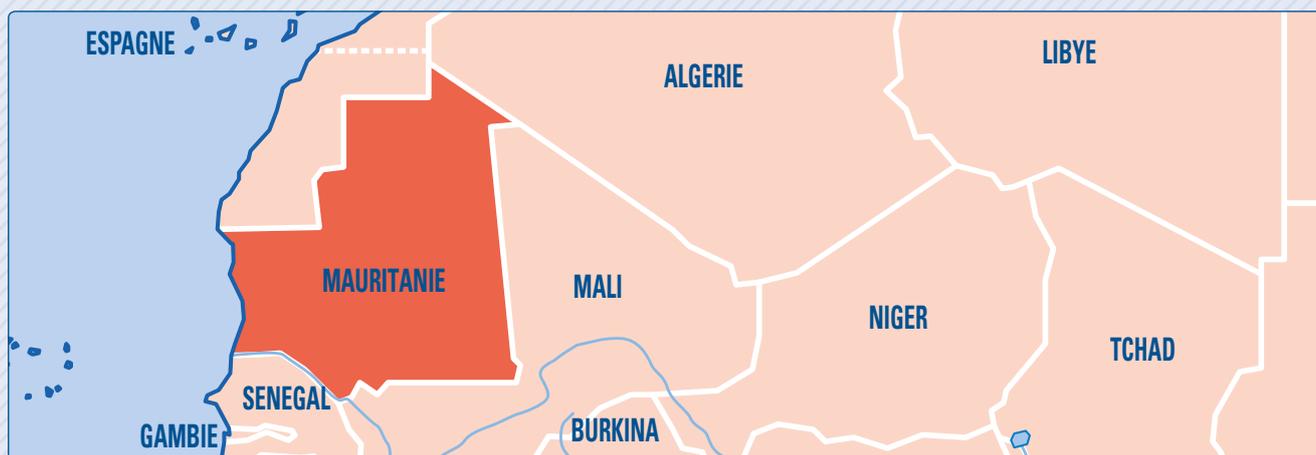
82 - Eurostat, « Asylum and First Time Asylum Applicants by Citizenship, Age and Sex : Annual Aggregated Data (Rounded) », dernière mise à jour le 8 mai 2019.

83 - <https://data2.unhcr.org/fr/country/esp>.

84 - Cimade, « Dedans, dehors : une Europe qui s'enferme », observations des dispositifs de surveillance et de tri aux frontières de la France, de la Hongrie et en Méditerranée, juin 2018.

85 - Cette contribution a été écrite par Caritas Italie en juillet 2019 en amont de la dissolution de cette coalition et de la constitution d'un gouvernement composé du Mouvement 5 étoiles et du Parti démocrate début septembre 2019.

MAURITANIE, OMN : FAVORISER LES LIENS ENTRE ASSOCIATIONS DE MIGRANTS ET POPULATION LOCALE



La Mauritanie est historiquement un pays à mobilité constante entre les pays subsahariens de l'Afrique, les pays du Maghreb et les pays arabes. Les principales sortes de flux migratoires vers le pays sont une migration traditionnelle en provenance de pays limitrophes et caractérisée par des liens aussi bien familiaux que culturels, religieux et linguistiques ; une migration des personnes fuyant les conflits dans les années 1990 (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone...) et, plus récemment, une migration de transit vers l'Europe *via* l'Afrique du Nord et des îles des Canaries.

CONTEXTE À NOUADHIBOU – ZONE À FORTE MIGRATION – ET ESSOUFFLEMENT DE L'IMMIGRATION DE TRANSIT

Nouadhibou, la capitale de la *wilaya* (région) de Dakhlet Nouadhibou, se situe au nord-ouest de la Mauritanie et constitue la deuxième ville la plus peuplée du pays (114 000 habitants). Elle est également la principale localité avec une population migrante en Mauritanie. Depuis plus d'un siècle, Nouadhibou s'est forgée à mesure des vagues d'immigration interne et internationale et a toujours attiré de nombreux Mauritaniens et Africains.

La ville est considérée comme la capitale économique, en concentrant les activités

formelles comme l'industrie minière et la pêche maritime. Si elle fut durant toute la seconde moitié du ^{xx}e siècle une ville d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance des autres wilayas du pays, Nouadhibou est devenue, depuis, une ville de transit pour des migrants subsahariens principalement à destination des pays de l'UE.

En effet, de par sa situation géographique au nord du pays – Nouadhibou se situe à quelque 800 kilomètres des îles Canaries (Espagne) –, la ville constitue un point de transit principal vers l'Europe. En raison de la proximité géographique avec le Maroc, une partie des migrants empruntent également cette voie terrestre vers le nord.

Durant le début des années 2000, Nouadhibou était un point de départ vers les îles Canaries, avec tous les drames humains et situations d'urgence inhérents. Un renforcement des contrôles aux frontières et sur les mers dans la seconde moitié des années 2000 a fortement ralenti les départs, rendant ce phénomène marginal.

Il n'en reste pas moins que la ville reste très fréquentée par des migrants subsahariens résidents et/ou en transit.

La population migrante à Nouadhibou est estimée à un total de 32 384 individus vivant dans dix quartiers, ayant des attentes diverses : retour vers le pays d'origine, recherche de stabilité à travers la recherche de travail, migration *via* le Sahara occidental. À défaut de situations d'urgence massives, ce sont d'autres besoins qui émergent : santé, papiers (visa ou carte de résident), travail, obtention de revenus, contact avec les familles, contact avec la communauté d'origine dans la ville...

LES ACTIONS DE L'OMN POUR L'ACCÈS AUX DROITS ET LA COHÉSION SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'Organisation de migrants de Nouadhibou (OMN), partenaire mauritanien du Secours Catholique, est une union d'associations de migrants pour les populations locales aussi bien que migrantes, qui regroupe 24 de ces structures composées de 17 nationalités. Elle est implantée à Nouadhibou, capitale économique du pays située sur la côte à 70 kilomètres de la frontière marocaine. Les représentants de chacune des communautés siègent au bureau exécutif. Dans une ville où les immigrants ont tendance à s'organiser en de multiples associations pour répondre aux besoins de leurs ressortissants, l'OMN améliore la coordination entre ces structures et joue ainsi un rôle déterminant et déjà



© STEVEN WASSENAAR / SCCF

ancien dans la commune, dans l'animation de son tissu associatif et le lien avec les communautés mauritaniennes locales. Elle se donne comme objectifs l'amélioration de la prise en charge des migrants ainsi que leur accès aux droits. Elle intervient également pour favoriser leur intégration socio-économique à Nouadhibou, à travers des actions communes avec les populations locales.

Ainsi, en matière de santé, l'OMN propose une assistance aux malades *via* un accompagnement et une orientation dans les structures de santé adéquates. De même dans le domaine de la justice, elle accompagne les détenus migrants dans les procédures administratives et organise des visites en prison.

L'OMN favorise aussi l'accès à l'éducation et à la formation. Elle assure l'animation d'un centre d'accueil pour les enfants migrants (accueil, alphabétisation, encadrement des enfants n'ayant pas la possibilité d'aller à l'école) et propose des formations (bureautique, maintenance informatique, teinture, pâtisserie, cours de langue) aux ressortissants migrants mais également mauritaniens résidant à Nouadhibou. Dans ce même domaine, l'OMN travaille à l'ouverture d'un centre

d'accueil, d'encadrement et de formation professionnelle des enfants et jeunes en mobilité.

Enfin, pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, les associations membres de l'OMN travaillent à l'ouverture et à la gestion d'une caisse sociale pour l'achat de médicaments et assurent le financement et l'accompagnement d'activités génératrices de revenus.

Une autre partie importante de l'engagement de ces associations est de défendre les droits des migrants à travers des initiatives de plaidoyer et sensibilisation. Ainsi, l'OMN relaie les difficultés auxquelles font face les migrants auprès des autorités de la ville et des organisations internationales qui travaillent sur les droits des migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Terre des hommes, Save the Children). Pour cela, elle est régulièrement représentée dans les enceintes de plaidoyer pour l'accès des migrants à leurs droits et aux services de base, à Nouadhibou (éducation, santé, emploi et insertion, accès à la justice, violence et discrimination). Des démarches nourries à partir d'une méthodologie participative impliquant l'ensemble des personnes concernées

issues des communautés migrantes, qui identifient elles-mêmes les besoins réels et nourrissent ainsi le travail de plaidoyer.

Bien que le projet cible essentiellement des migrants comme bénéficiaires finaux ou indirects, la population locale est aussi bénéficiaire de certaines activités spécifiques, afin de favoriser la cohésion socio-économique et l'intégration des migrants dans le tissu social de la ville. Ainsi, des activités culturelles et sportives – tournoi annuel de football entre migrants et populations locales ; soirées culturelles ; journées récréatives – sont programmées, réalisées et même évaluées avec la participation effective des populations mauritaniennes. Toutes ces actions communes favorisent les contacts et facilitent l'instauration d'échanges, de compréhension et d'acceptation de l'autre malgré les différences de religion, de coutume, etc. Cette démarche d'intégration économique et sociale des migrants au sein des populations locales est d'autant plus importante que Nouadhibou est passée pour les migrants d'un statut de ville de transit à celui de ville de destination. La circulation migratoire apparaît ainsi à Nouadhibou comme un véritable facteur de développement durable.

MEXIQUE, SJM : UN RÉSEAU DE VINGT-TROIS REFUGES POUR ACCOMPAGNER ET DOCUMENTER LA MIGRATION À TRAVERS LE PAYS



Le Mexique est une république fédérale. L'exercice du pouvoir souverain se divise en trois grands groupes d'organes d'État qui définissent le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Le pays est présidé depuis le 1^{er} décembre 2018 par Andrés Manuel López Obrador, du Mouvement de régénération nationale (Morena), premier parti à tendance progressiste à occuper la première magistrature du pouvoir exécutif.

En matière de sécurité, la situation est critique depuis au moins dix ans. Fin 2016⁸⁶, selon le gouvernement, 29 917 personnes étaient portées disparues⁸⁷. Depuis le début de la guerre contre le narcotrafic, on estime que plus de 150 000 personnes ont été assassinées. Les menaces, le harcèlement, l'intimidation, les agressions et les homicides contre des journalistes et des défenseurs et défenseuses des droits humains sont devenus des pratiques systématiques utilisées par les groupes de pouvoir. Au moins onze journalistes ont été victimes d'homicide au cours de l'année 2016⁸⁸. Le Mexique est le pays qui compte le plus

d'exécutions de prêtres catholiques au monde, avec quatorze morts violentes recensées en quatre ans, et un total de cinquante-six meurtres en 25 ans⁸⁹.

En matière de migration, les politiques publiques ont privilégié une vision répressive et de détention des migrants, ainsi qu'un langage ambigu dépeignant une situation souvent éloignée de la réalité et contribuant à nier les violations des droits humains. On parle par exemple de « saisie » et de « sauvetage » pour décrire les arrestations et les captures, on appelle les centres de détention de migrants des « centres d'accueil migratoires », on appelle les détenus des « hôtes » et on parle des expulsions comme de « retours » ou de « rapatriements ».

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES MIGRANTES AIDÉES PAR LE SJM

Depuis au moins dix ans, on assiste à des changements dans la composition et les caractéristiques des flux migratoires irréguliers qui entrent au Mexique. Le pays se transforme en un pays de destination,

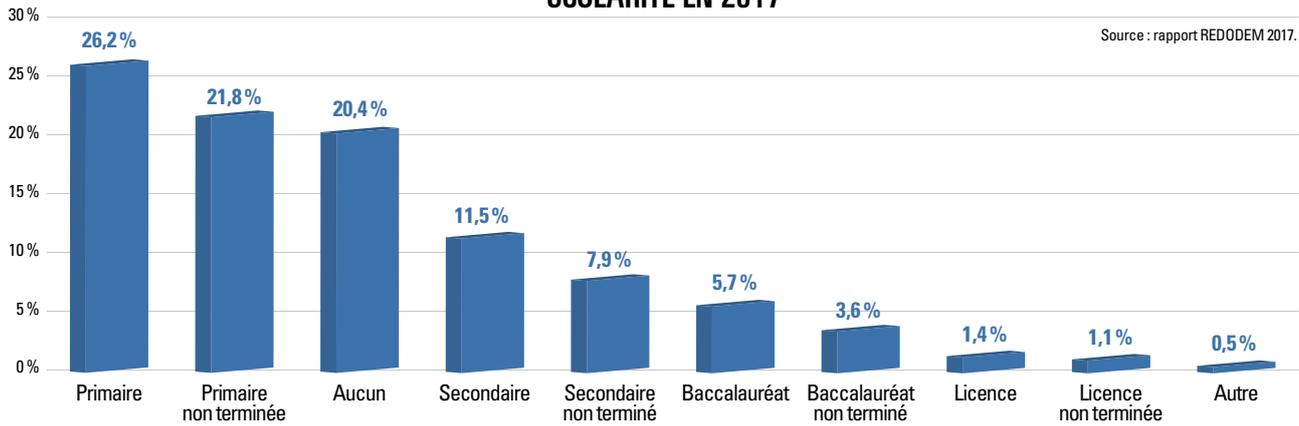
en plus d'être un pays de transit pour les migrants, comme le montre l'augmentation du nombre de demandes du statut de réfugié, qui a connu une très forte augmentation de 578 % selon des chiffres de 2017 de la Commission nationale des droits humains (CNDH, recommandation 35/2017). En 2017 également, la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (Comar) a signalé que 14 603 personnes ont demandé la protection internationale au Mexique. En 2018, 29 600 personnes ont demandé le statut de réfugié dans le pays (Comar, 2018), ce qui corrobore cette tendance. Il convient de préciser que, à l'instar des migrants en transit, la majeure partie des personnes ayant demandé le statut de réfugié provient du triangle du nord de l'Amérique centrale (tout particulièrement du Honduras et du Salvador), ainsi que du Venezuela.

Le Service jésuite aux migrants du Mexique (SJM-Mexique) note la même tendance. Le rapport 2017 du Redodem (Red de documentación de las organizaciones defensoras de migrantes, ou Réseau de documentation des organisations de défense des migrants) mentionne que, pour l'année 2017, on a enregistré le passage de 28 288 personnes migrantes dans les refuges, cantines et organisations faisant partie de ce réseau, dont 26 101 hommes (92,3 %), 2 118 femmes (7,5 %) et 69 personnes transgenres (0,2 %).

Parmi ces personnes, 69 % venaient du Honduras, 10,3 % du Salvador, 10 % du Guatemala et 8,3 % du Mexique. Les jeunes entre 18 et 30 ans représentent plus de la majorité du flux de migrants enregistré (57 %). Viennent ensuite les personnes âgées de 31 à 40 ans (22,9 % du total), puis les personnes âgées de 41 à

SCOLARITÉ EN 2017

Source : rapport REDODEM 2017.



50 ans (8,8 %), les personnes âgées de 0 à 17 ans (8,1 %), les personnes âgées de 51 ans et plus représentant seulement 3,1 % du total.

En ce qui concerne les enfants et les adolescents, 46 % voyageaient non accompagnés, tandis que 54 % étaient accompagnés. Les filles mineures sont plus vulnérables que les garçons mineurs lorsqu'elles se déplacent, car elles se déplacent majoritairement seules (72 % des filles mineures voyageaient seules, contre seulement 39 % des garçons mineurs).

Du point de vue de l'état civil, les personnes migrantes enregistrées en 2017 se déclaraient célibataires à 54,5 %, 26,4 % se déclaraient en union libre, 9,9 % se déclaraient mariées, 6,5 % n'ont pas répondu, 1,9 % étaient divorcées et 0,6 % se déclaraient veuff(ve)s.

26,2 % des personnes enregistrées en 2017 avaient terminé l'école primaire sans poursuivre leur scolarité au-delà, 21,8 % des personnes n'avaient pas terminé l'école primaire, 20,4 % ne présentaient aucune instruction scolaire, 11,5 % avaient été jusqu'à la fin du collège, 7,9 % n'avaient pas terminé le collège, 5,7 % ont eu le baccalauréat, 5,7 % n'ont pas terminé leur lycée, 1,4 % avaient une licence, 1,1 % n'avaient pas terminé leur licence et 0,5 % déclaraient d'autres niveaux d'éducation.

En ce qui concerne leur profession, sur les chiffres de janvier à avril 2017⁹⁰, 37,1 % des personnes n'ont donné aucune information, 25,7 % ont déclaré travailler dans le secteur primaire, 21,6 % dans le secondaire, 10,8 % dans le secteur tertiaire et 4,9 % faisaient partie de la population économiquement inactive. De

mai à décembre, 38,1 % des personnes enregistrées travaillaient dans le secteur primaire, 26,4 % déclaraient avoir un métier, 16,9 % travaillaient dans l'industrie des services, 11,9 % déclaraient se consacrer à d'autres activités, 2,9 % se consacraient à des activités artisanales et artistiques, 1,6 % travaillaient dans des activités de sécurité et de surveillance et 2,3 % dans des emplois administratifs et de direction.

On trouve parmi les causes principales de départ les facteurs économiques (peu d'opportunités d'avoir un emploi digne, recherche d'une meilleure qualité de vie, emploi mal rémunéré, dettes) à hauteur de 68,8 % ; la violence (contexte de violence généralisé dans le triangle du nord de l'Amérique centrale, violences du crime organisé, violence domestique, et persécution politique et discrimination en raison de l'orientation et/ou de l'identité sexuelle) à hauteur de 11 % et, enfin, les facteurs familiaux (réunification et recherche d'un membre de la famille) à hauteur de 2,9 %.

Les moyens de transport les plus utilisés étaient : la marche (33,9 %), le train (26,2 %), le camion/l'autobus (19,2 %), le

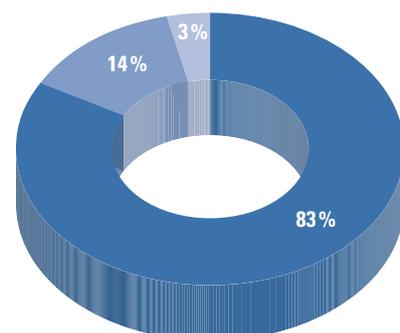
minibus (15,7 %), et les barques, le taxi et d'autres moyens de transport (4,9 %).

De la même façon, sur le total des personnes enregistrées, 2 724 (9,6 %) ont été victimes d'un crime au cours de leur transit par le Mexique. Parmi elles, 94,3 % étaient des hommes, 5,6 % des femmes et 0,3 % des personnes transgenres. Les principaux crimes commis contre les migrants étaient le vol (76,1 %), les violences physiques⁹¹ (5,1 %), l'extorsion (4 %), l'enlèvement (3,8 %), l'abus de pouvoir (2,9 %), l'intimidation (1,7 %) et d'autres crimes (6,3 %). Les principaux crimes commis directement contre les hommes étaient le vol à hauteur de 72,7 %, les violences physiques à hauteur de 6,1 %, l'extorsion à hauteur de 5,1 %, l'enlèvement à hauteur de 3,9 % et l'abus de pouvoir à hauteur de 3,7 %. Les femmes quant à elles ont été victimes de vol pour 67 % d'entre elles, d'enlèvement pour 8,5 % d'entre elles, d'intimidation et de violences physiques pour 4,7 % et de viol et abus sexuel pour 2,8 %. Sur l'ensemble des délits commis envers les personnes transgenres, 83,3 % sont des vols, tandis que 16,7 % sont des viols.

Ces chiffres pointent les régions du sud et du sud-est du pays comme les plus violentes en nombre de crimes et délits. En effet, en

FACTEURS DE DÉPART

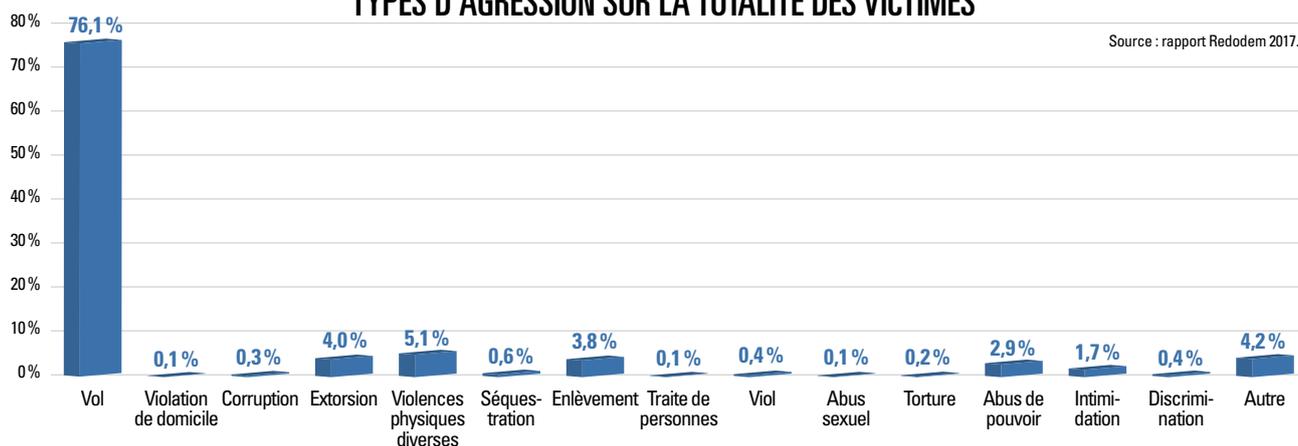
FACTEURS ÉCONOMIQUES
FACTEURS DE VIOLENCE
FACTEURS FAMILIAUX



Source : rapport Redodem 2017.

TYPES D'AGRESSION SUR LA TOTALITÉ DES VICTIMES

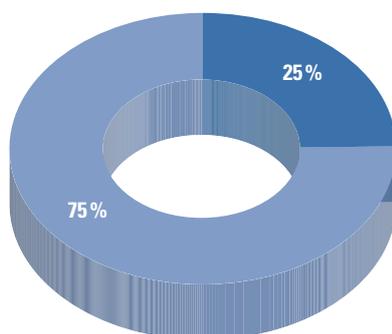
Source : rapport Redodem 2017.



AUTEURS DES DÉLITS AU TOTAL EN 2017

ÉTAT
PARTICULIERS

Source : rapport REDODEM 2017.



2017, 29,2% d'entre eux ont été commis dans le Chiapas, 16,8% dans l'État de Veracruz, 16% dans l'État d'Oaxaca et 9,2% dans le Tabasco.

En 2017, les auteurs de délits ou agresseurs étaient à 75% des particuliers et à 25% les autorités. Parmi les 75% de délits commis par les particuliers, on trouve trois principaux types d'auteurs : des petits délinquants, à hauteur de 48,8%, des individus isolés (une à deux personnes) à hauteur de 39% et le crime organisé à hauteur de 7,5%. Parmi les 25% de délits commis par les autorités, le principal auteur de violences contre les personnes migrantes était la sécurité privée des trains à hauteur de 23,3%, suivie de la police municipale (17,2%), d'autres auteurs (15,5%), des agents de l'Institut national des migrations (15,1%), de la police fédérale (13,5%), de la police d'État (10,3%), d'un groupe policier non clairement identifié (2,8%), de l'armée (1,9%) et de la marine (0,4%).

LE SJM FACE AUX DÉFIS DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE

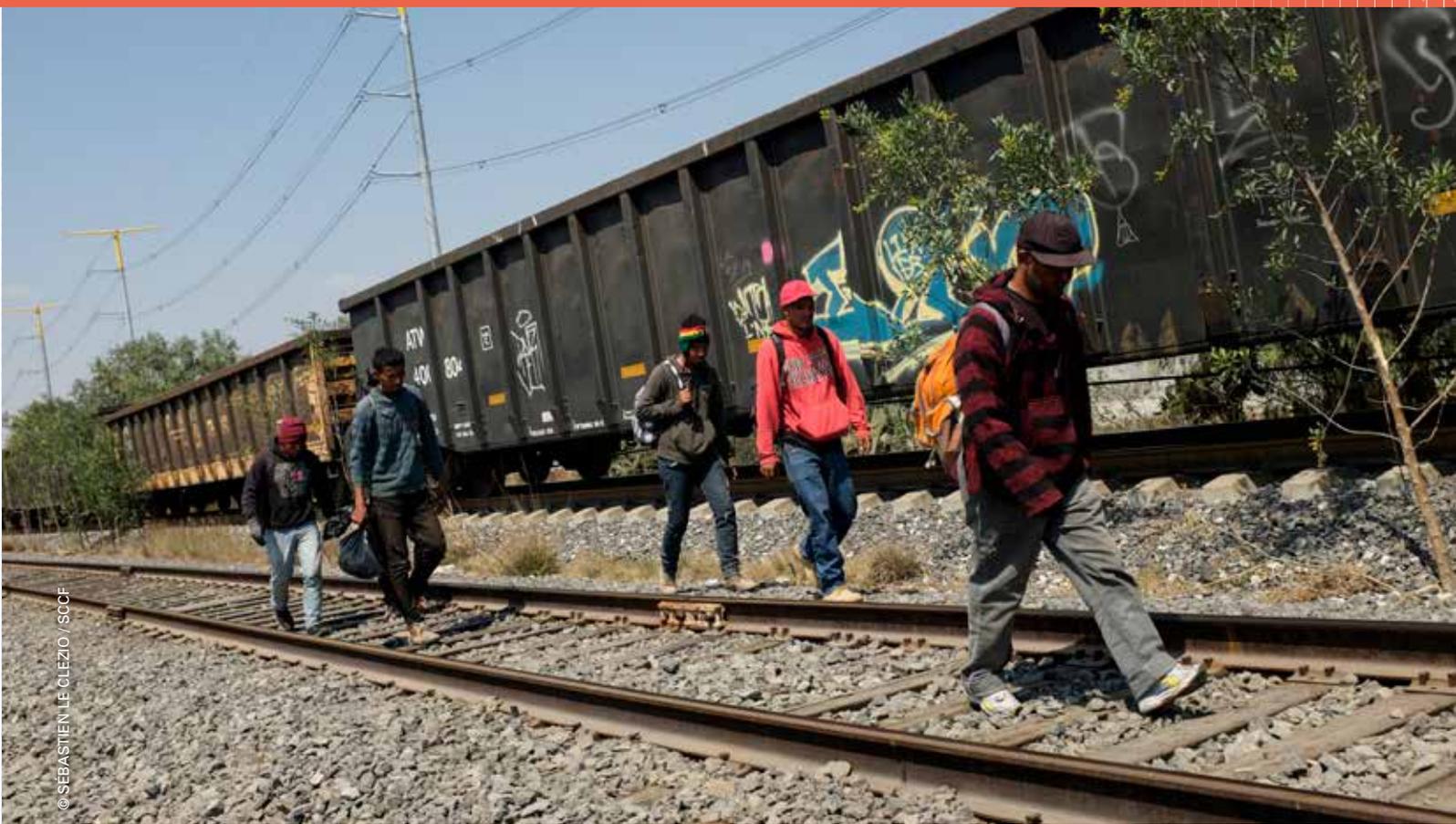
Le SJM-Mexique est une organisation de la société civile issue de la Compagnie de Jésus, créée en 2001 pour répondre à l'augmentation du flux migratoire et à la

à transiter jusqu'à leur destination d'une manière plus sûre.

L'accompagnement des personnes accompagnantes se fait à travers des formations et des actions de sensibilisation ayant pour but de faire comprendre aux communautés l'impact et le rôle qu'elles jouent dans le phénomène migratoire, ainsi que de les aider à accueillir au mieux les migrantes et les migrants. Parmi les activités emblématiques menées dans ce but, on peut mentionner une formation de longue durée certifiante à destination des bénévoles investis dans la pastorale des migrants, des activités interculturelles pour favoriser l'insertion ainsi que des ateliers de sensibilisation à destination des communautés, et de la formation pour les écoles et les autorités.

Le travail avec les réseaux et organisations alliées s'effectue *via* la coordination d'actions et d'objectifs communs, comme la constitution du Redodem, rassemblant vingt-trois refuges défendant les droits humains des personnes migrantes. Depuis sa création en 2013, ce réseau a enregistré 117 235 cas au total. De plus, il a réalisé des activités comme la publication de rapports annuels sur la situation de la migration au Mexique depuis 2014 jusqu'à nos jours, et il a établi un système de collecte d'informations afin d'enregistrer les personnes migrantes qui passent par chacun des refuges et foyers faisant partie du réseau.

Le travail de plaidoyer, enfin, vise d'une part à rendre visible la situation des migrants et, d'autre part, à dénoncer auprès des organisations nationales ou internationales les problématiques principales auxquelles font face les personnes migrantes.



© SÉBASTIEN LE CLEZIO / SCCF

LA CRÉATION DU REDODEM, ACTION EMBLÉMATIQUE DU SJM-MEXIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES MIGRANTES

L'une des actions les plus remarquables lancées par SJM-Mexique fut sans aucun doute la création du Redodem en 2013. La création d'un réseau articulé autour de la documentation du phénomène migratoire fut une véritable victoire pour les organisations de défense des personnes migrantes. Le réseau est composé de vingt-trois refuges accueillant la population migrante, ainsi que de SJM-Mexique. Ces refuges sont la plupart du temps de toutes petites associations locales principalement composées de bénévoles, situées tout le long de la route migratoire ferroviaire du parcours sud-nord et sont répartis dans treize des États mexicains : Chiapas, Chihuahua, Coahuila, Guanajuato, Hidalgo, Jalisco, Mexico-City, Nayarit, Nuevo León, Oaxaca, Querétaro, San Luis Potosí et Veracruz.

Le système de documentation du Redodem prend en compte de nombreuses variables parmi lesquelles les potentiels délits, la nationalité, les causes qui ont motivé la migration ou les violations des droits humains, entre autres. Tous ces renseignements sont centralisés dans

une base de données qui permet ensuite d'élaborer un rapport annuel sur la migration. Ce rapport sert aux membres du réseau pour mener un travail de plaidoyer au niveau national et concevoir des projets sur les problématiques spécifiques qui ont été identifiées.

Le rapport du Redodem permet au SJM-Mexique d'avoir des informations de terrain détaillées sur les situations concrètes rencontrées par les personnes en migration. Cela se traduit en actions de plaidoyer plus ciblées sur des problématiques identifiées, et en messages de sensibilisation mieux adaptés. Le travail du Redodem a permis de pointer non seulement la manière dont les politiques migratoires du Mexique et des États-Unis ont influencé le flux, les routes et le profil des migrants, mais également de visualiser les changements du phénomène migratoire entre 2013, date du premier rapport, et 2017. Les actions de plaidoyer entreprises sur ce sujet sont les suivantes : 1) pour les victimes de délits, des documents ont été élaborés à destination des personnes migrantes pour leur expliquer leurs droits ainsi que les actions à effectuer pour porter plainte ; 2) un accès a été obtenu pour certaines associations dans les centres de détention pour observer les conditions dans lesquelles sont détenus

les migrants arrêtés afin de dénoncer les mauvaises pratiques repérées ; 3) des actions de plaidoyer sont menées envers les consulats des pays d'origine (principalement d'Amérique centrale) pour que ceux-ci fournissent un soutien consulaire effectif à leurs ressortissants ; 4) une collaboration étroite avec les différents diocèses et communautés pastorales est assurée pour s'adapter aux changements de route migratoire afin d'être en mesure de répondre aux besoins des migrants les plus démunis ; et 5) la connaissance de la situation migratoire a permis d'adapter et de spécialiser l'accompagnement en fonction des besoins des personnes rencontrées.

86 - Rapport d'Amnesty International, 2016-2017, www.amnesty.org/es/countries/americas/mexico/report-mexico.

87 - Les chiffres du Registre national des personnes perdues ou disparues (RNPED) n'incluent pas les affaires fédérales antérieures à 2014, ni les affaires classées comme autres délits, comme les enlèvements ou la traite d'êtres humains. Ils n'incluent pas non plus les migrants en situation irrégulière.

88 - Rapport d'Amnesty International, 2016-2017.

89 - « México, país donde asesinan a más sacerdotes en el mundo » (Le Mexique, le pays qui assassine le plus de prêtres au monde), *Zócalo*, 2017, www.zocalo.com.mx/seccion/articulo/mexico-pais-donde-asesinan-a-mas-sacerdotes-en-el-mundo-1474415945.

90 - En mai 2018, une nouvelle base de données du Redodem a été élaborée, avec des modifications dans le questionnaire.

91 - Hors torture, viol et abus sexuel, qui sont recensés à part.

RUSSIE, TONG JAHONI : ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX DROITS DES MIGRANTS



Dans sa forme finale, entre 1954 et 1991, l'Union soviétique se constituait des quinze républiques suivantes : Russie, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Lituanie, Lettonie, Estonie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizistan et Tadjikistan. En raison de sa surface géographique et de son poids politique et culturel (le russe étant la langue officielle de communication entre tous les États), la Russie affirmait sa domination sous toutes ses formes. En 1991, l'URSS s'est effondrée avec en parallèle la montée du nationalisme dans plusieurs républiques. Un par un, les quinze États ont annoncé leur indépendance. La Russie a hérité de son territoire d'avant la Seconde Guerre mondiale, représentant les trois quarts du territoire de l'ancienne URSS. Le pays a également hérité des deux tiers de l'industrie de l'ex-URSS, de la moitié de sa production agricole et de ses obligations financières.

ÉLÉMENTS POLITIQUES

Selon la Constitution russe de 1993, la Russie est une fédération et une république présidentielle, dans laquelle le président est le chef d'État qui dirige la nation. Le gouvernement et le pouvoir exécutif sont représentés par le Premier ministre mais, *de facto*, le président dirige le pays.

Le pouvoir législatif est représenté par le Conseil de la Fédération, formé de 170 représentants des divisions administratives de la fédération de Russie et de la Douma – une chambre basse avec 450 députés élus au suffrage universel direct pour cinq ans.

Bien qu'en théorie, le pouvoir judiciaire soit indépendant, il est considéré que des éléments essentiels du pouvoir judiciaire – comme la police et le bureau de procureur – sont sujets au contrôle politique du Kremlin.

DÉMOGRAPHIE⁹²

Bien que les Russes constituent plus de 80 % de la population totale du pays, la Russie est une société diverse et multiethnique. Plus de 120 groupes ethniques, dont beaucoup ont leur propre territoire national et parlent une centaine de langues, habitent la Russie. Un grand nombre de ces groupes comptent parfois moins d'un millier d'individus. Depuis les années 1990, les enjeux ethniques sont l'une des raisons de nombreux conflits, notamment au Caucase du Nord (Tchéchénie, Daghestan).

Avec l'annexion de la Crimée, la population de la Russie en 2018 est de 146,88 millions d'habitants. Pour la première fois depuis la dissolution de l'URSS, le pays a connu en 2018 une croissance de sa population,

après avoir connu un déclin démographique d'environ 0,5 % par an depuis les années 1990. Le vieillissement de la population et la baisse du taux de fécondité ont conduit à un manque de main-d'œuvre à long terme. Dans ces conditions, la migration de travailleurs venant des pays d'Asie centrale, d'Ukraine, de Biélorussie et de Moldavie, comble ce besoin.

ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La Russie est le troisième producteur mondial de pétrole et le premier de gaz naturel. Les revenus des hydrocarbures représentent 30 % du PIB et 50 % du budget de l'État. La dépendance au marché énergétique a causé une première crise économique en 2008 et puis une deuxième récession en 2015, avec une chute du PIB de près de 2,8 %. Le ralentissement s'est poursuivi jusqu'en 2016, le PIB ayant encore reculé de 0,2 %, mais s'est inversé en 2017 en raison de la reprise de la demande mondiale.

En réalité, la population a continué de subir de plein fouet les effets cumulés de la crise, avec une nouvelle baisse des revenus réels de 1,3 % sur les dix premiers mois en 2017, tandis que le nombre d'habitants vivant avec un revenu inférieur au minimum

vital (estimé à 146 € par mois) a encore augmenté : ils étaient ainsi 21,1 millions dans cette situation fin 2017, soit 14,4 % de la population. Ce contexte difficile s'accompagne d'un régime autoritaire : la Russie est un pays fermé où les médias et les informations sont contrôlés. La situation en ce qui concerne les libertés est de plus en plus alarmante.

LE CONTEXTE MIGRATOIRE RUSSE

La Russie est le premier pays d'accueil de migrants de l'ex-URSS, et le troisième dans le monde après les États-Unis et l'Allemagne, avec près de 11 millions de migrants présents dans le pays en 2017, soit plus de 8 % de la population totale selon le rapport sur la migration internationale 2018 des Nations unies⁹³. Cette migration s'explique par les liens historiques entretenus avec ses anciennes républiques soviétiques. La situation économique plus développée, l'histoire commune, ainsi que le régime simplifié de séjour pour les pays de l'ex-URSS, font de la Russie l'un des pays d'accueil les plus importants dans la région.

Depuis quelques années, la Russie se trouve dans une situation socio-économique paradoxale. Sa démographie décroissante la rend très dépendante des travailleurs migrants employés dans les secteurs des BTP, dans les services d'aide à la personne et dans l'agriculture. Cependant elle poursuit une politique d'immigration ambiguë, qui ne cesse de se durcir depuis 2013, notamment pour les visas et séjours de travail. Selon les statistiques officielles, 17 764 489 personnes étrangères ont été enregistrées en Russie, dont 5 047 788 enregistrées comme travailleurs de janvier à décembre 2018⁹⁴. Les ressortissants des anciennes républiques soviétiques représentent le plus grand nombre de migrants. Cependant, ces chiffres ne reflètent pas le nombre réel de travailleurs migrants d'Asie centrale, nombre estimé par les experts comme deux fois plus important que les statistiques officielles existantes. L'ampleur de la migration de travail se perçoit dans le volume des envois de fonds qui, pour certains pays, peut représenter jusqu'à 30 % du PIB (2016) comme au Tadjikistan et au Kirghizistan.

Comme dans la plupart des pays d'accueil, la politique migratoire russe n'est pas favorable aux migrants, et particulièrement aux travailleurs migrants. La politique publique migratoire la plus récente date de juillet 2018, avec l'adoption de la

stratégie nationale sur les questions liées à la migration. Adoptée de façon peu transparente, cette stratégie remplace la stratégie initialement élaborée pour la période 2012-2025 avec la participation des experts et de la société civile. Selon les défenseurs des droits des migrants, la dernière version de la politique migratoire se caractérise par une approche nationaliste et antimigrants. Dans la pratique, l'obligation récente pour les propriétaires d'enregistrer leurs locataires travailleurs migrants pose de nombreux problèmes à ces travailleurs migrants pour trouver du travail et avoir accès aux soins et à d'autres droits.

En dépit de son passé soviétique multiculturel, la Russie vit un retour en arrière avec un nationalisme propagé par l'État. Les travailleurs étrangers, en particulier ceux qui ont l'apparence non slave, ne sont pas toujours bien accueillis par la population. Face à la crise économique et aux conditions de séjour très rigoureuses, les travailleurs migrants, notamment d'Asie centrale, sont les premières victimes de discrimination et de violence. Selon les données de Tong Jahoni, association qui défend les droits de travailleurs migrants en Russie, les trois problèmes principaux mentionnés par les personnes demandant un soutien sont : 1) la détention illégale par la police (plus de 50 %) ; 2) les expulsions illégales (12 %) ; et 3) le non-paiement de salaires (11 %).

Le manque d'accès à l'information des travailleurs migrants sur leurs droits et sur la législation sur l'immigration constitue aussi un problème. Dans les pays de départ, les populations des régions reculées font face à une absence totale d'information. Il ne leur est pas possible d'obtenir des informations détaillées et à jour sur la législation sur la migration émanant de sources officielles de l'État.

VULNÉRABILITÉS DES MIGRANTS ET ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX

Les travailleurs migrants font aujourd'hui face à des difficultés de séjour légal en Russie, celui-ci étant conditionné par l'enregistrement obligatoire auprès des services des migrations. En juillet 2018, une loi a été promulguée, qui restreint les possibilités d'enregistrement des migrants, celui-ci ne pouvant être fait auprès de l'administration que par le propriétaire du logement et non pas par

la personne migrante elle-même. Dans ce cadre, le propriétaire peut demander à l'administration, à tout moment et sans en informer son locataire, la résiliation de l'enregistrement. Des personnes migrantes pourraient ainsi être désinscrites des registres sans en être informées, risquant donc sans le savoir à tout moment l'expulsion malgré leurs documents apparemment en règle.

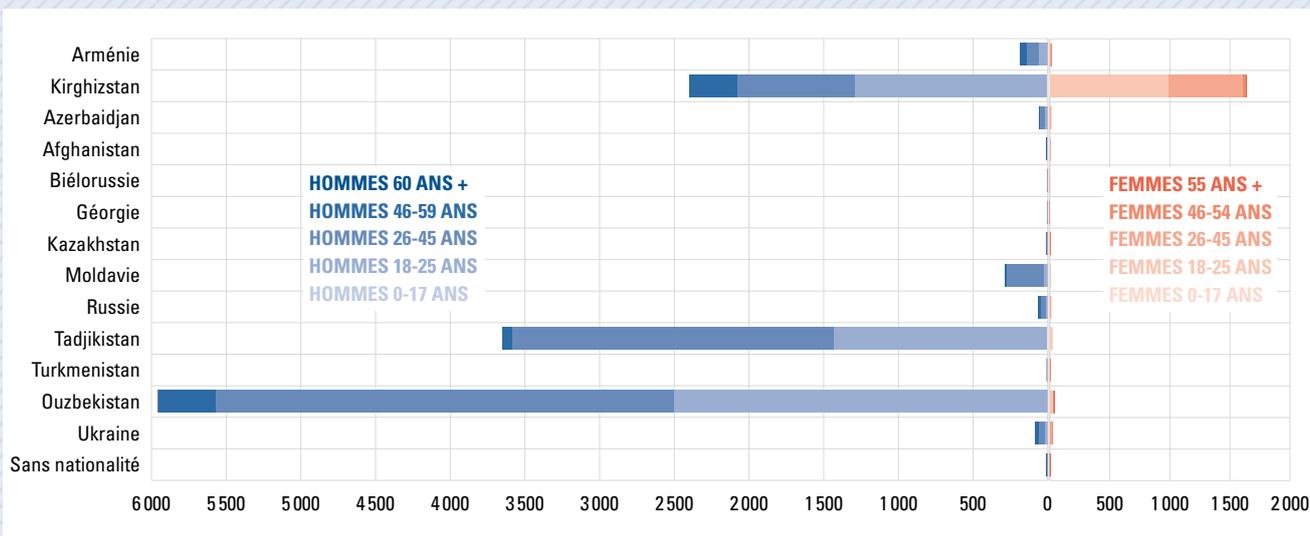
Pour le moment, l'application de cette loi est inégale d'une région à l'autre de Russie, l'application stricte de la loi consistant à ne pas reconnaître comme valide l'enregistrement de travailleurs migrants à l'adresse légale de leur employeur, ou à engager la responsabilité des migrants quand ils travaillent sans contrat légal. Si cette application stricte est généralisée, on peut s'attendre à une augmentation drastique du nombre des migrants semi-légaux ou illégaux en Russie, et à une hausse des prix des services juridiques et à une corruption grandissante de la police. En outre, un projet de loi concernant l'expulsion de migrants pour « comportement indésirable » est en train d'être élaboré, qui est extrêmement préoccupant. S'il est adopté, il permettra, pour toute action ou omission d'un migrant, sous menace d'expulsion, de lui extorquer de l'argent simplement parce qu'il n'a pas la citoyenneté russe. Ces évolutions récentes du cadre légal ont exacerbé la vulnérabilité des travailleurs migrants. Il est toujours difficile pour ceux-ci de se faire enregistrer sur leur lieu de résidence, de faire légaliser leur emploi, d'enregistrer leurs enfants et de leur assurer l'accès aux soins, à l'éducation, etc.

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Sur 14 530 personnes qui ont eu recours à l'aide de Tong Jahoni en 2018, 12 749 sont des hommes, parmi lesquels 2 ont moins de 18 ans, 5 357 ont entre 18 et 25 ans, 6 482 ont entre 26 et 45 ans, 900 ont entre 46 et 59 ans, et 8 ont 60 ans ou plus.

Parmi les 1 781 femmes, 2 sont âgées de moins de 18 ans, 1 037 ont entre 18 et 25 ans, 644 ont entre 26 et 45 ans, 86 ont entre 46 et 54 ans, et 12 ont 55 ans ou plus.

La plupart des migrants accueillis par Tong Jahoni sont âgés de 18 à 45 ans. 87,7 % d'entre eux sont des hommes et 12,3 % des femmes. Parmi les 3 362 travailleurs



migrants accueillis en 2018, la plupart ont un niveau d'études secondaire, voire universitaire : 2 080 ont poursuivi leur éducation jusqu'au lycée ; 1 014 ont suivi un cursus d'enseignement professionnel (jusqu'à 16 ans environ) ; 32 ont arrêté un cursus universitaire en cours de route, 223 ont validé des études universitaires et 9 sont en possession d'un doctorat.

PRÉSENTATION DE TONG JAHONI

Fondée en 2005 en Ouzbékistan, Tong Jahoni dispose d'un réseau de partenaires en Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Ouzbékistan, et maintenant au Kirghizistan. Son bureau principal est à Moscou et compte quatre employés. L'organisation non gouvernementale (ONG) a pour but d'apporter une aide juridique et/ou sociale à tout individu ou groupe vulnérable, ainsi qu'aux organisations travaillant avec elle. Dans les faits, l'essentiel du travail de l'ONG consiste à apporter une aide gratuite aux travailleurs migrants. L'aide se décline en différentes catégories : aide juridique (dont la défense au tribunal ou face à la police), administrative (documents d'identité, permis de séjour, demande de nationalité, etc.), consultations sur le droit du travail et le droit des migrants. L'ONG n'est financée que grâce à des dons.

Chaque année, au moins 15 000 migrants de plus de 40 pays se tournent vers Tong Jahoni pour un soutien. À l'heure actuelle, l'organisation dispose de cinq lignes téléphoniques permanentes (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) pour les migrants : en russe, en anglais, en tadjik, en ouzbek et en kirghize. L'accueil physique se fait cinq jours par semaine. Des formations gratuites sont organisées tous les mois pour apprendre

comment entrer en Russie en toute sécurité ; comment préparer ses documents et s'enregistrer pour éviter les escroqueries ; comment louer un logement sans être trompé et expulsé ; comment obtenir un travail légal ; comment défendre ses droits en cas de non-paiement de salaire, comment communiquer avec la police sans payer de pots-de-vin ; comment se comporter lors des inspections à la maison et au travail, etc. L'organisation coopère avec divers organismes publics et des leaders de la diaspora, avocats et diplomates pour la protection de leurs ressortissants, ainsi qu'avec des journalistes pour la publication d'articles sur des questions liées à la migration.

De janvier à décembre 2018, Tong Jahoni a reçu 24 754 demandes d'aide de migrants originaires de 43 pays. Les six pays avec le plus grand nombre de migrants ayant subi des violations de leurs droits sont l'Ouzbékistan (9 879 personnes), le Tadjikistan (8 051), le Kirghizistan (4 676), la Moldavie (732), l'Arménie (361) et l'Ukraine (285). Des chiffres qui montrent l'ampleur de la problématique liée à la violation des droits.

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ONG SPÉCIALISÉES SUR LES MIGRATIONS LIÉES AU TRAVAIL

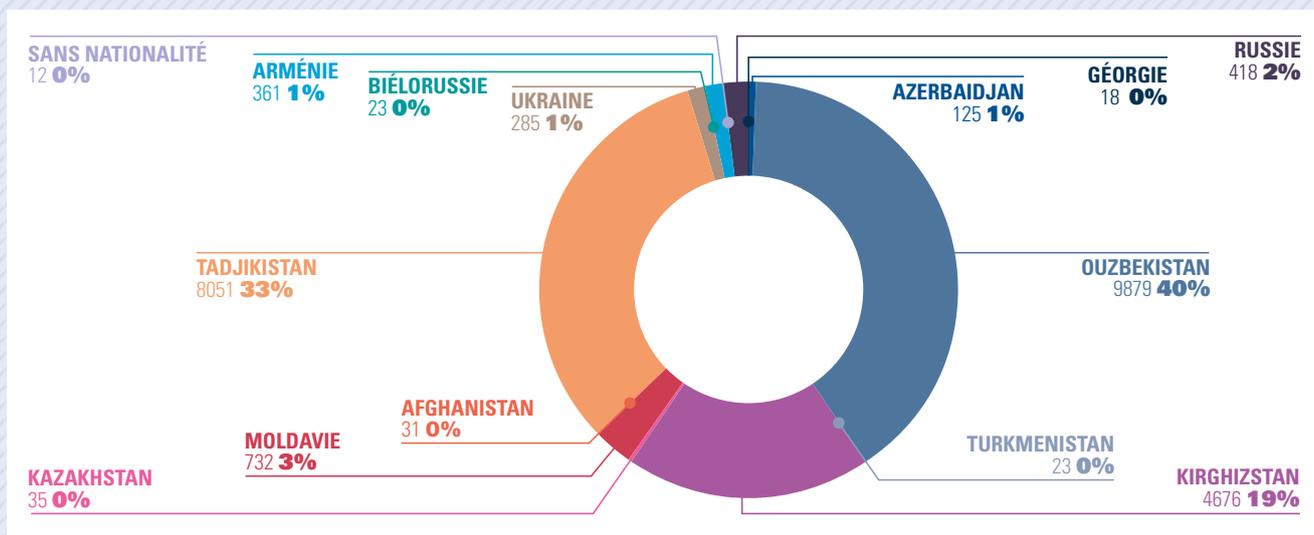
Un projet régional réunissant les efforts des ONG de trois pays – Russie, Arménie et Kirghizistan – a vu le jour en 2017, pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs principaux du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Malgré le caractère non contraignant du pacte, les associations s'engagent pour faire respecter des obligations strictes par les gouvernements de ces pays. L'un des objectifs du projet est de mobiliser les migrants pour faire valoir leurs droits et l'autre objectif, plus

ambitieux, est de développer un plaidoyer régional et surtout national en Russie en utilisant les mécanismes décrits ci-dessous. Plus spécifiquement, les partenaires des trois pays répondent en partie à la réalisation de l'objectif 6 du pacte, « favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent », par leurs activités de défense des droits des travailleurs migrants. Ils agissent aussi pour promouvoir la signature des accords régionaux/bilatéraux et garantir une migration plus sûre et informée dès les pays de départ. En outre, Tong Jahoni se bat au quotidien en agissant contre la discrimination raciale et tous les actes de violence et xénophobie visant les travailleurs migrants en Russie, ce qui correspond à l'objectif 17, « éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues ».

Afin de protéger les droits des travailleurs migrants et de réformer la politique de migration de la Fédération de Russie, les cibles de plaidoyer suivantes sont visées par les membres du réseau :

- la Douma ;
- l'administration du président de la Fédération de Russie – par le biais des conseils des droits de l'homme et des affaires nationales ;
- les conseils consultatifs de divers ministères et du gouvernement de la Fédération de Russie.

Les recommandations visant à modifier la loi sont formulées par un groupe de travail comprenant des représentants de la société civile, des membres du Parlement



et des départements ministériels, des représentants des ambassades des pays de départ et en Russie. Les décisions/actes approuvés sont soumis à la Douma pour des auditions à l'issue desquelles ils sont approuvés ou non.

RECOMMANDATIONS DE TONG JAHONI

Tant que la Russie continue sa politique contradictoire qui est à la fois de faire des efforts pour limiter la migration vers son territoire dans l'intérêt de la sécurité nationale et de tenter d'augmenter son attractivité, comme noté dans sa stratégie nationale sur les questions migratoires jusqu'à 2025, la situation ne s'améliorera pas pour les travailleurs migrants. Dans ces conditions, les recommandations sont les suivantes :

- faire un plaidoyer auprès de différentes instances nationales et internationales, pour faire évoluer la législation sur la migration et notamment obtenir des accords supplémentaires sur les questions sociales (retraite, accès aux services sociaux et médicaux, éducation) dans le cadre de conventions de l'Union économique eurasiatique, et pour obtenir l'abolition du décret russe sur l'enregistrement des migrants uniquement selon leur lieu de résidence et uniquement par les propriétaires du logement ;
- renforcer le réseau d'organisations de la société civile œuvrant dans l'intérêt de travailleurs migrants ;
- renforcer le partenariat entre les pays (la Russie, les pays d'Asie centrale : des pays d'origine et les pays d'accueil) et l'échange d'informations sur les

- modifications apportées à la législation et aux autres conditions de séjour pour les travailleurs migrants ;
- à travers les ONG, renforcer l'interaction des missions diplomatiques et des missions des services de la migration des pays de départ en Russie ;
- promouvoir la création et le renforcement de communautés de migrants réunies non pas sur une base nationale ou professionnelle, mais sur le principe de la solidarité et des intérêts communs (protection des droits, entraide, soutien mutuel des mères migrantes, etc.).

92 - www.britannica.com/place/Russia#ref38573.

93 - www.un.org/development/desa/publications/international-migration-report-2017.htm.

94 - <https://мвд.рф/Deljatelnost/statistics/migracionnaya>.

TURQUIE, CARITAS TURQUIE : IMMIGRATION : L'IMPACT DU CONFLIT SYRIEN



La Turquie est une démocratie au régime parlementaire. Depuis la création de la République en 1923, la Turquie a développé une tradition laïque. Le pouvoir exécutif est dévolu au Premier ministre et au Conseil des ministres constituant le gouvernement du pays, tandis que le pouvoir législatif appartient au Parlement. Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Jusqu'en 2014, le président de la République était élu par le Parlement. En 2014, ce dernier a été élu pour la première fois au suffrage universel. Au 31 décembre 2018, la population de Turquie était de 82 003 882 habitants. La province la plus peuplée de la Turquie est Istanbul où réside 18,4 % de la population totale du pays.

Selon les données gouvernementales, 99 % de la population est de confession musulmane, dont 77 % de confession hanéfite/sunnite.

LE CADRE LÉGAL RELATIF AUX ÉTRANGERS ET AUX RÉFUGIÉS EN TURQUIE

La Turquie a émis des réserves concernant certains articles de la convention de Genève de 1951, dont la portée a été élargie par le protocole de 1967 et d'autres conventions internationales ultérieurement signées. Le plus important de ces articles est celui relatif à la réserve dite « géographique ». Du fait de cette réserve, seules les personnes

provenant des pays membres du Conseil de l'Europe peuvent se voir reconnaître le statut de réfugié. Cette réserve, qui vise à limiter un afflux migratoire dépassant les capacités du pays, n'est plus réellement effective car depuis 2014, la Turquie est le pays au monde qui accueille le plus grand nombre de réfugiés⁹⁵. Le besoin croissant de la Turquie et les demandes émanant à la fois de l'UE et des autres institutions internationales ont incité les autorités publiques à élaborer un cadre légal relatif au statut des réfugiés. La loi relative aux étrangers et à la protection internationale (YUKK), entrée en vigueur en 2013, préserve la réserve dite géographique de la convention de Genève. Cette loi définit ainsi les statuts de « réfugié », de « réfugié conditionnel », la « protection subsidiaire » et la « protection temporaire ».

Depuis 2011, la Turquie a accueilli environ 3 millions de Syriens et a développé des politiques publiques pour que ces derniers puissent bénéficier des droits fondamentaux, comme l'accès au logement, au travail, à l'éducation et à la santé. En 2013, les Syriens se sont vus reconnaître le statut de bénéficiaires de la protection temporaire. Il appartient au Conseil des ministres de déterminer quand cette protection temporaire prendra fin.

LES STATISTIQUES DE MIGRATION EN TURQUIE

Lorsque l'on prend en considération ceux qui se sont rendus en Turquie par des moyens ir-

réguliers et ceux qui ne disposent pas d'une autorisation de séjour pour y résider, il est estimé que près de 4 millions de réfugiés vivent actuellement en Turquie.

Selon les données statistiques du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) de fin 2018, la Turquie accueille environ 3,6 millions de Syriens, 170 000 Afghans, 142 000 Irakiens, 39 000 Iraniens, 5 700 Somaliens et 11 700 personnes d'une nationalité autre. 91 % des réfugiés vivant en Turquie sont originaires de Syrie. Les réfugiés vivent principalement dans les régions frontalières de la Syrie et à Istanbul. Du fait de la guerre en Syrie, déclenchée au début de l'année 2011, les Syriens ont commencé à fuir vers les pays frontaliers pour préserver leur vie. Au mois d'avril 2011, la Turquie a ouvert ses frontières à l'afflux massif des Syriens et a adopté une « politique de portes ouvertes ».

LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉS SYRIENS

Afin de pouvoir répartir la population dans le pays de façon équilibrée, les migrants syriens ont été séparés des autres migrants et deux systèmes distincts ont été créés. La procédure d'enregistrement pour les migrants syriens a été suspendue dans les villes ayant une haute densité de population telles qu'Istanbul, Izmir et Ankara, et les migrants ont reçu le conseil de déménager dans d'autres villes. Les non-Syriens bénéficiaires du statut de protection internationale sont, eux, soumis au système de « ville-satellite ». Ces personnes, sous le contrôle de l'administration de l'Immigration, sont orientées vers les villes où l'enregistrement est encore possible.

Dans l'enquête de terrain réalisée par l'Agence turque de gestion des situations d'urgence (Afad) en 2017, 80 % des Syriens ont déclaré avoir quitté leur pays pour sauver leur vie, tandis que 12 % déclarent l'avoir quitté pour des raisons politiques. 54 % des réfugiés déclarent avoir choisi la Turquie comme pays d'asile du fait de la proximité géographique, 27 % ont déclaré avoir choisi la Turquie car ils disent avoir plus confiance en ce pays que dans les autres. 30 % des Syriens

qui ont participé à l'enquête ont déclaré avoir au moins une personne dans leur famille qui est endettée, cette dette étant utilisée pour couvrir les besoins quotidiens comme le loyer ou la nourriture. Ils ont déclaré avoir dépensé 64 % de cette dette pour payer leur loyer. 75 % des réfugiés expliquent qu'ils n'ont pas d'information sur le marché de travail en Turquie et qu'ils ne savent pas où ils peuvent travailler. 43 % des enquêtés ont déclaré ne pas avoir suffisamment de nourriture, 45 % de fournitures, 57 % de meubles, 41 % de vêtements. Par ailleurs, 43 % des enquêtés déclarent ne pas avoir suffisamment d'argent pour se procurer de la nourriture. Enfin, 49 % des enquêtés déclarent vouloir migrer vers un pays où les conditions économiques sont meilleures (Afad, 2017).

CARITAS TURQUIE

Caritas Turquie s'efforce de garantir aux réfugiés et demandeurs d'asile les droits fondamentaux institués par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la convention de Genève. Par ses différents projets avec ses partenaires et par un travail régulier de plaidoyer auprès du gouvernement, Caritas Turquie joue un rôle important dans le domaine de l'aide aux réfugiés. Caritas Turquie effectue un travail de terrain et des visites à domicile pour répondre aux besoins des migrants. Les migrants ont des difficultés à accéder aux services de santé et à payer les frais de traitement. Ils n'arrivent pas à profiter de leurs droits fondamentaux et n'ont pas accès aux informations concernant les procédures. Par ailleurs, certains groupes vulnérables ont des besoins particuliers : les victimes de violence fondée sur le genre, les personnes handicapées, les mineurs non accompagnés, les femmes seules ou celles vivant seules avec des enfants mineurs, les enfants qui travaillent, les victimes de mariages précoces, les victimes de la traite des personnes. Caritas Turquie, dans ses activités, prend en compte la vulnérabilité de ces groupes.

PROJET BRIDGE

Caritas Turquie et son partenaire Sevgi ve Kardeslik Vakfi (Sevkar⁹⁶) disposent d'un centre d'information à Istanbul qui offre des séminaires et des séances de réponses à des questions fréquemment posées sur les services offerts par le gouvernement et les autres acteurs de la société civile. En 2018, 7 200 personnes se sont rendues au centre et ont reçu des informations. Au mois de juillet 2018, Sevkar a signé un protocole avec le ministère de l'Éducation nationale pour offrir

des cours de langue turque et des cours de formation professionnelle dans le cadre de ce partenariat. Depuis, les cours de langue turque de différents niveaux dispensés auprès plus de 250 enfants, adolescents et adultes syriens continuent.

Une autre activité du projet Bridge mise en œuvre à Kirikhan Hatay, frontière avec la Syrie, est le Self Help Center (SHC). À partir du constat selon lequel les familles ont rarement accès aux outils de base pour faire des réparations simples dans leur maison, un Self Help Center a été fondé à Kirikhan pour fournir des outils tels que machines à coudre, perceuses, outils de peinture, planches à repasser, etc. Les bénéficiaires empruntent ces outils pour un temps limité afin de s'en servir à domicile. Entre décembre 2017 et décembre 2018, 84 personnes ont visité le SHC pour un total de 207 visites.

Entre 2014 et 2018, à Hatay, Caritas et ses partenaires ont aussi fourni des espaces adaptés à 1 000 à 1 500 enfants par an.

PROJET DE FORMATION POUR ADULTES

L'objet du projet de formation pour adultes est d'offrir aux demandeurs d'asile et aux réfugiés des compétences de base et des compétences professionnelles qui les aideront dans un processus d'intégration et également pour leur développement personnel. Le projet a été mis en œuvre à Istanbul pour les réfugiés et les migrants non syriens depuis 2009. Il a pour population cible les réfugiés adultes, les migrants et les demandeurs d'asile.

L'objectif de ce projet est d'améliorer les compétences en langue des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile. Caritas Turquie a travaillé avec le centre de langue de l'université d'Istanbul. Depuis août 2018, 208 personnes ont reçu des cours de langue turque avec le soutien de Caritas, dont 60 ont obtenu leur certificat.

LE CENTRE DE KUMKAPI

Le centre pour femmes migrantes de Kumkapi a été ouvert dans le quartier de Kumkapi, à Istanbul. L'objectif du centre est de développer une solidarité entre les femmes migrantes du quartier et d'aider à leur autonomisation. Dans ce cadre, en 2018, des ateliers d'artisanat ont été organisés deux fois par semaine. Après ces ateliers, les femmes créent leur propre production et la vendent avec le soutien de Caritas. Par ailleurs, des séminaires d'information destinés aux femmes réfugiées sont organisés au centre.

Il existe un réseau de solidarité composé de femmes turques et migrantes construit autour de ce centre. Chaque année, environ 150 à 200 femmes bénéficient directement des activités du centre.

PROJET : SERVICES POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS (RMS)

Dans le cadre du projet RMS, après une évaluation de vulnérabilité, Caritas offre aux migrants des coupons de supermarché, prend en charge leurs frais hospitaliers, leurs médicaments et fournit des aides adaptées aux besoins identifiés. En cas d'urgence, Caritas offre une assistance importante pour que les personnes bénéficient des services de santé, de même pour les soins de santé non couverts par l'assurance maladie de ceux qui disposent du statut de réfugié/migrant.

En 2018, 1 336 dossiers ont été ouverts et 6 722 réfugiés et migrants ont ainsi été accompagnés par ce projet. La plus grande partie des personnes accueillies arrive de Syrie, d'Afghanistan et de pays d'Afrique. Le programme RMS vise principalement les Syriens, car c'est le groupe de réfugiés le plus important à Istanbul. Les ONG et les autorités ouvrent de plus en plus de programmes d'aide, mais ceux-ci restent très insuffisants par rapport à l'ensemble des besoins de cette population. Dans le cadre du projet, les bénéficiaires reçoivent un service de conseil sur la santé, l'éducation et les démarches légales. En 2018, 2 295 séances de conseil ont ainsi été réalisées. Le nombre de dossiers ouverts a beaucoup baissé entre 2017 et 2018. Cette diminution du nombre de personnes atteintes s'explique tant par la baisse des effectifs travaillant sur le terrain que par le fait que les besoins changent et que le suivi des cas prend plus de temps. Les migrants qui se sont rendus en Turquie pendant la crise syrienne avaient, au début, besoin d'un logement, de nourriture, de meubles. Les Syriens se sont vu reconnaître le statut de bénéficiaires de protection temporaire en 2013 et, après leur enregistrement, ont pu bénéficier de l'assurance maladie. Dans le cadre d'un partenariat entre le Croissant-Rouge, le Programme alimentaire mondial et le gouvernement de Turquie, les familles qui remplissent les critères ont obtenu une aide en espèces (le programme ESSN – plan d'aide sociale d'urgence), la procédure d'inscription scolaire de leurs enfants a été facilitée et les familles ont reçu une allocation pour chaque enfant scolarisé. Avec ces mécanismes, la situation

des réfugiés syriens s'est améliorée. Par ailleurs, les problèmes qu'ils rencontraient ont évolué vers des problèmes juridiques qui nécessitent plus de temps pour être résolus. De ce fait, bien que le nombre de dossiers ouverts par Caritas ait baissé par rapport à 2017, le nombre de séances de conseil proposées a augmenté.

Les retours des bénéficiaires de Caritas Turquie montrent qu'une partie des migrants préfère rester vivre à Istanbul au risque de ne pas obtenir de statut légal, car il leur est plus facile de vivre dans les grandes villes où l'accès au marché du travail est plus facile et l'inclusion sociale plus élevée. Ces personnes, se trouvant en situation irrégulière, n'arrivent pas à bénéficier des services du système de santé et d'éducation, n'ont pas accès aux mécanismes d'assistance, risquent de se faire expulser du pays et ont des difficultés pour organiser une vie stable.

L'AIDE DES DIOCÈSES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN TURQUIE

L'Église catholique latine a trois diocèses (Izmir, Istanbul et Anatolie) en Turquie. En 2018, ces diocèses ont commencé à fournir une assistance de base aux réfugiés dans leurs régions respectives. Ils aident à répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés dans leurs paroisses et des réfugiés qui leur sont envoyés par d'autres organisations. Ils fournissent une aide alimentaire de base, un soutien médical, un soutien financier et un soutien à des groupes de bénévoles locaux pour leurs activités de solidarité sociale.

REGARD SUR LA SITUATION DES MIGRANTS EN TURQUIE

Le profil des bénéficiaires de Caritas en Turquie est celui de personnes en sous-alimentation et n'ayant pas un emploi leur permettant d'obtenir un revenu régulier. La quasi-totalité d'entre eux a un emploi précaire, sans protection sociale. Ceux qui occupaient un emploi qualifié dans leur pays d'origine (médecin, ingénieur, enseignant, académicien etc.) occupent en Turquie des emplois sans lien avec leur formation, et non déclarés. L'obtention du permis de travail en Turquie est onéreuse et relève de la responsabilité de l'employeur. Dans la plupart des cas, les employeurs ne veulent pas en faire la demande. Lorsque des migrants exerçant une activité salariée sans permis de travail font l'objet d'exploitation ou de traitements injustes, ils n'arrivent pas à faire valoir leurs droits. Caritas Turquie offre aux bénéficiaires des informations sur

le droit du travail et des conseils sur les démarches à entreprendre.

L'un des problèmes fondamentaux des réfugiés provenant des pays non membres du Conseil de l'Europe est le fait que la Turquie ne leur reconnaît pas le statut de réfugiés. Pour les réfugiés, la Turquie n'est qu'un pays d'asile temporaire où ils vivent en attendant leur installation dans un pays tiers. Mais la réinstallation prend beaucoup de temps du fait de la faiblesse des quotas disponibles. Les migrants vivant en Turquie avec le statut de bénéficiaires de la protection temporaire et de la protection internationale ont le droit de bénéficier des services de santé et d'éducation. Cependant, du fait de comportements discriminatoires et du manque de connaissance de la langue turque, de nombreux migrants ont des difficultés pour accéder aux services auxquels ils ont droit. Par ailleurs, beaucoup d'enfants déclarent ne pas vouloir poursuivre leurs études du fait de la discrimination subie à l'école.

Pour la liberté de circulation, désignée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme comme un droit fondamental, les migrants rencontrent de sérieux problèmes en Turquie. Selon la procédure en vigueur, le document d'identité ne peut être utilisé que dans la ville où le réfugié s'est enregistré. Les réfugiés ne peuvent donc pas voyager dans une autre ville sans obtenir une autorisation auprès de l'administration de l'immigration, et cette autorisation de voyage est octroyée seulement dans les cas jugés urgents, comme une maladie grave ou un décès.

Un autre problème rencontré par les réfugiés non syriens qui vivent à Istanbul est la difficulté qu'ils ont à se rendre dans la ville où ils doivent s'enregistrer. Nombre d'entre eux arrivent à Istanbul par des voies irrégulières et comme ils ne disposent pas de document d'identité, ils ne peuvent s'acheter un billet de bus ou d'avion pour se rendre dans la ville où ils sont tenus de procéder à leur enregistrement. Cette situation les empêche de bénéficier de la protection internationale. De plus, même pour les personnes qui ne sont pas en mesure de voyager du fait d'une maladie grave, les personnes âgées et les personnes handicapées, il est devenu quasiment impossible de s'enregistrer à Istanbul. Par conséquent, nous constatons que les réfugiés n'arrivent pas à s'intégrer dans le système, n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins et rencontrent d'importants problèmes dans l'accès aux soins de santé. Malgré ces problèmes, l'État turc a amélioré la réponse qu'il apporte aux réfugiés. Les méthodes sont devenues plus systématiques et

l'État a développé une collaboration avec les organisations de la société civile. Certains ministères offrent des formations spécifiques aux employés des organisations de la société civile et ont permis à celles-ci d'utiliser les moyens existants des ministères. Par exemple, dans les procès concernant les cas de violences faites aux femmes et d'abus sur les enfants, le ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux a mobilisé ses propres avocats et psychologues. Certaines municipalités, en invitant des organisations telles que l'UNHCR et Sevkar, ont travaillé pour la résolution des problèmes rencontrés. Dans les deux dernières années, la coopération entre les organisations de la société civile qui travaillent pour les réfugiés s'est intensifiée. De façon régulière, des réunions portant sur les besoins de protection et les besoins fondamentaux des réfugiés sont organisées, des réunions communes d'information sont tenues et, dans la gestion des cas individuels, une coordination avec les autres organisations se met en place.

RECOMMANDATIONS DE CARITAS TURQUIE

Tout processus d'enregistrement des demandeurs d'asile devrait être moins bureaucratique et un document d'identité devrait leur être fourni plus rapidement. Une attention particulière devrait être accordée à ne pas enfreindre leur droit au non-refoulement.

L'administration de l'Immigration devrait accélérer la procédure d'obtention de documents d'identité pour ceux ayant un besoin médical urgent.

Une partie importante des mécanismes de soutien pour les réfugiés en Turquie est liée à l'UE et à d'autres organisations gouvernementales. Dans ce contexte, il devrait y avoir plus de ressources européennes et mondiales pour les réfugiés et les migrants en Turquie.

En plus des Syriens en Turquie, il y a un nombre important de migrants et de réfugiés d'autres pays ayant des problèmes d'accès aux besoins essentiels. Les besoins des migrants non syriens ne doivent pas être ignorés. Les pays européens devraient accorder plus de quotas aux réfugiés candidats à la réinstallation. Il ne faut pas oublier que la Turquie est un pays de migration temporaire et ne reconnaît pas le statut de réfugié aux nationaux des pays non membres du Conseil de l'Europe.

95 - Source : HCR.

96 - Fondation pour la charité et la solidarité.

AFRIQUE, CARITAS AFRICA : AVEC DIGNITÉ. LES VISAGES DE LA MOBILITÉ HUMAINE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



En mai 2019, Caritas Africa, regroupement de quarante-six Caritas d'Afrique subsaharienne⁹⁷, a publié un rapport intitulé « Avec dignité. Les visages de la mobilité humaine en Afrique subsaharienne ». Ce rapport mêle réflexion théorique, analyse chiffrée et état des lieux des actions menées par les Caritas pour accompagner les dynamiques migratoires du continent. Le rapport rappelle que les migrations sont des phénomènes complexes où s'imbriquent de nombreux déterminants conduisant au départ des personnes.

Chiffres à l'appui, le rapport bat en brèche un certain nombre de préjugés – au premier rang desquels le fait que la majorité des migrants africains ont pour destination l'Europe – et dessine de grandes tendances migratoires intracontinentales.

En 2017, 53 % des migrants africains ont migré au sein du seul continent africain et la moitié d'entre eux est restée dans sa sous-région d'origine. 26 % ont émigré vers l'Europe et 12 % vers l'Asie. Les migrations sont donc avant tout intra-africaines.

Ainsi, 70 % des migrations ouest-africaines se font à l'intérieur même de cette sous-région. C'est l'une des zones les plus « mobiles » au monde, les déplacements y étant facilités notamment par l'espace de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ainsi que par

les proximités ethniques et linguistiques des groupes.

En 2015, environ 16 millions d'Africains, soit 1,6 % de la population totale d'Afrique subsaharienne, vivaient dans un autre pays africain que le leur, tandis que 16 autres millions étaient établis en dehors du continent. La proportion de migrants africains cherchant à atteindre l'Occident est donc à relativiser et à mettre en lien avec la globalité des migrations africaines.

Aujourd'hui, 80 % des réfugiés africains sont accueillis dans un autre pays du continent. L'Afrique subsaharienne accueille ainsi 6,3 millions de réfugiés, soit le tiers des réfugiés dans le monde.

Le nombre de mineurs, isolés ou accompagnés, est en forte hausse sur les routes migratoires depuis cinq ans, représentant près d'un tiers des migrants africains. Toutefois, de manière globale, l'Afrique se révèle le continent ayant le taux de migration de mineurs le plus bas du monde avec seulement 1 enfant sur 90 vivant en dehors de son pays d'origine.

L'Afrique représente à elle seule 40 % des déplacements associés à un conflit dans le monde.

Elle est donc un continent de forte mobilité et les causes de ces déplacements, vers un autre pays de la région ou vers un autre continent, sont multiples. C'est pourquoi le rapport de Caritas Africa s'attelle à dresser le portrait des « visages de la migration ». Comme le rapportent les Caritas, la décision de quitter son pays est généralement l'aboutissement d'un processus de réflexion où s'entremêlent des facteurs liés aux contextes locaux et régionaux des personnes (économiques, politiques, sociaux, historiques...) et à des déterminants d'ordre individuel. La décision de migrer est ainsi le fruit d'une combinaison unique de facteurs propres à chaque individu.

« Nous devons garder à l'esprit que la migration africaine est essentiellement Sud-

Sud [...]. Les migrations internes et sous-régionales peuvent parfois être un premier pas vers la migration internationale. L'Afrique de l'Ouest (membres de la Cedeao en particulier) est un espace caractérisé par une forte mobilité des personnes. Par exemple, de nombreux migrants sénégalais s'installent dans des pays de la sous-région ou d'autres régions africaines » (Caritas Sénégal).

À partir des données recueillies, peuvent néanmoins être déterminées trois causes principales de départ, souvent combinées dans le choix des migrants : 1) politiques, pour 27 des 28 Caritas africaines interrogées ; 2) économiques, pour 26 des 28 Caritas ayant répondu ; 3) environnementales, pour 17 Caritas africaines.

De nombreux pays africains souffrent d'une instabilité politique qui pousse les personnes à quitter le territoire national. Les contextes électoraux conduisent à des montées de violence comme ce fut le cas récemment au Kenya, au Burundi ou encore en RDC lors des dernières élections présidentielles. L'instabilité politique et les conflits armés qui meurtrissent le Soudan, la Somalie, le Mali ou le Cameroun sont aussi des déterminants forts du départ forcé de migrants. Enfin, les persécutions et violations des droits humains contre des groupes sociaux, politiques, des acteurs de la société civile ou des minorités sexuelles ou ethniques poussent également les populations à émigrer, comme en Érythrée. Ces facteurs politiques conduisent souvent, dans un premier temps, à un départ vers un pays limitrophe qui se veut temporaire, mais qui peut se prolonger en raison du caractère chronique de certaines crises (en 2016, la RDC et le Nigeria ont ainsi contribué respectivement à 30 % et 25 % des déplacements du continent). Ces situations « prolongées » posent la question de l'accès aux droits des migrants contraints de séjourner dans des camps de réfugiés ou des campements urbains. Ils se trouvent alors confrontés tout

à la fois à l'impossibilité de rentrer chez eux et à l'incapacité des gouvernements d'accueil à les intégrer et à leur fournir des conditions de vie décentes.

Les enquêtes auprès des Caritas ont systématiquement pointé la situation socio-économique de leurs pays comme une cause majeure de migration : inégalités sociales, niveaux de pauvreté élevés, chômage des jeunes, réduction des terres agricoles sont autant de facteurs qui poussent les populations à migrer en quête d'opportunités économiques offertes par les pays voisins (industries minières, exploitation des ressources naturelles, agriculture – cacao et palmiers à huile en Côte d'Ivoire et au Ghana par exemple) ou à choisir l'Europe et l'Asie comme destination.

Bien que le lien direct entre le changement climatique et la migration soit parfois difficile à établir sur le plan scientifique, les Caritas relèvent que les catastrophes environnementales (sécheresses, inondations) et leurs impacts sur les conditions de vie (diminution de la fertilité des sols, désertification) sont aussi des facteurs importants de départ des populations. L'inaction des États (par manque de volonté et/ou de moyens) face à cette question globale amplifie encore ce mouvement. Ces dernières années, plusieurs pays africains comme la RDC, l'Éthiopie, le Nigeria ou le Soudan ont vécu des mouvements de migration issus d'une combinaison entre un conflit armé et une dégradation de l'environnement.

MIGRATIONS, PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT

D'autres raisons, telles que le déficit de formation scolaire ou professionnelle, des conflits familiaux ou l'accentuation de l'urbanisation et des conflits fonciers, expliquent également une partie des migrations africaines⁹⁸.

Face à cette situation, **Caritas Kenya**, par exemple, encourage l'adoption d'une « approche axée sur le développement » afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Une stratégie clé pour empêcher les enfants d'entreprendre trop tôt un voyage migratoire risqué consiste à assurer un meilleur accès à tous les niveaux de l'école (du primaire au secondaire) dans les zones rurales. Selon Caritas, l'objectif des actions ne devrait pas être de stopper la migration. Une partie du rapport s'intéresse aux liens entre migration, pauvreté et développement. Il rappelle, à juste titre, que la réduction de la pauvreté n'est pas en soi une solution à la migration. Le rapport ne nie pas que la

pauvreté soit une cause de départ, mais se focaliser uniquement sur cet aspect revient à nier la complexité du phénomène migratoire. Il n'y a, par ailleurs, pas de corrélation directe avérée entre réduction de la pauvreté et réduction des flux migratoires. La traversée du Sahara vers l'Europe peut ainsi coûter jusqu'à 30 000 €. En outre, et à rebours d'une vision misérabiliste de la migration, nos partenaires Caritas soulignent que la mobilité est aussi une partie intégrante de la vie et de la construction de soi, l'histoire et la culture de la mobilité étant fortement développées en Afrique de l'Ouest par exemple (la migration y est à la fois facilitée par l'espace de la Cedeao et perçue comme une forme d'éducation). Loin de minimiser la vulnérabilité des migrants avant, pendant et après leurs trajets, les Caritas rappellent que les migrants sont aussi acteurs de leur destin et peuvent être des agents de changement social dans les pays de transit comme dans les pays d'accueil.

Les actions mises en œuvre par les Caritas visent donc à réagir aux causes ayant conduit au départ et à y apporter une réponse adéquate en lien avec les besoins de base des populations, mais également à adopter une approche globale, prenant en compte l'ensemble des facteurs externes et internes à la personne. Ainsi, les Caritas proposent principalement un appui aux moyens de subsistance, une assistance matérielle aux personnes déplacées et retournées, mais aussi des activités visant à renforcer la cohésion sociale avec les communautés hôtes (intégration et aide au retour), ainsi que des plaidoyers, des travaux de sensibilisation et des formations pour les migrants.

Caritas Niger s'emploie à renforcer la résilience des communautés d'accueil, des personnes déplacées à l'intérieur du territoire ainsi que des réfugiés vivant en dehors des camps dans les municipalités de Diffa, Chétimari et Mainé Soroa. Les projets comprennent des transferts monétaires inconditionnels aux ménages déplacés et aux communautés hôtes déplacées, la construction d'un centre pour enfants et le soutien aux activités génératrices de revenus pour les femmes.

Caritas Côte d'Ivoire aide les rapatriés à obtenir des documents administratifs et juridiques, des documents d'identité et à inscrire les enfants à l'école.

Caritas Burundi a axé ses activités sur la promotion de la cohésion sociale et de la solidarité. À l'occasion de la campagne « Partager le chemin », les réfugiés chrétiens et les communautés d'accueil sont allés à

la messe ensemble et d'autres activités sociales ont été organisées dans les camps, telles que la danse, le chant, le partage de poèmes et de témoignages.

Afin de prévenir le manque d'accès à l'information, **Caritas Mali** organise chaque année une journée de sensibilisation à la migration, associant les acteurs concernés tels que les autorités religieuses, les passeurs, les forces de police et les responsables gouvernementaux (justice, services administratifs, etc.). Elle organise également des talk-shows à la radio et des débats sur la migration ainsi que, dans les écoles, des activités de sensibilisation aux dangers liés à la migration et aux mesures sécuritaires à adopter.

FAVORISER UNE APPROCHE PAR LES DROITS POUR LES MIGRANTS

Les vingt-huit Caritas qui ont participé à la rédaction de ce rapport insistent sur une approche par les droits, visant à redonner de la dignité aux personnes migrantes. Le défi majeur est alors d'assurer la protection des personnes tout au long de leur parcours migratoire (sur l'ensemble des phases du voyage) mais également à travers des projets adaptés à la diversité des profils des migrants. Certes, la vulnérabilité des migrants est incontestable de par leur statut même (absence de pièce d'identité, persécutions policières, conditions de vie dangereuses, etc.), mais les témoignages des Caritas insistent sur l'importance d'adopter une approche globale qui permette de renforcer la capacité des migrants à faire face aux risques et à les réduire. Il est important de mettre les personnes migrantes au centre des programmes, en leur donnant la parole pour réclamer leurs droits, assurer leur propre protection et vivre dans la dignité. Les Caritas africaines sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la construction de la résilience et du pouvoir d'agir des personnes migrantes.

97 - Caritas Africa, membre de Caritas Internationalis, est la structure de coordination des quarante-six Caritas nationales implantées en Afrique subsaharienne et dans les îles adjacentes des océans Atlantique et Indien. Elle dispose d'un secrétariat exécutif basé à Lomé, au Togo, et d'un sous-bureau à Nairobi, au Kenya. Les membres de Caritas Africa se concentrent sur le développement humain, la consolidation de la paix et la justice économique, tout en répondant de façon pratique à certaines des plus graves et complexes urgences humanitaires du monde.

98 - Les Caritas ont cité par ordre décroissant les causes suivantes : la migration comme partie intégrante de la trajectoire de vie (pour 6 d'entre elles) ; raisons liées à l'éducation (5) ; l'accapement des terres et l'urbanisation massive (5) ; la faiblesse de l'État et le manque de services sociaux (4) ; les raisons familiales (4) ; les épidémies et crises sanitaires (3) ; l'influence des médias et le contact avec la diaspora (2).

MIGRATIONS ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Le lien est fréquemment établi entre trafic de migrants et traite des êtres humains. Les migrations irrégulières créent de fait un contexte propice à l'exploitation de la vulnérabilité des personnes. Mais pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains et protéger les victimes, il est impératif de regarder chacune de ces réalités de manière distincte.

Trop souvent, la lutte contre le trafic des migrants est utilisée dans le cadre de politiques migratoires restrictives pour empêcher l'immigration au détriment de la prise en compte des victimes de traite des êtres humains. Or, si le trafic de migrants est le fait de faciliter le passage d'une personne d'un pays à un autre, la traite des êtres humains est le fait de recruter une personne dans le but de l'exploiter.

Depuis quelques années, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) collectent et présentent des données (non nominatives) transmises par des associations sur les victimes de traite. L'enquête⁹⁹ a été élaborée avec les associations du collectif « Ensemble contre

la traite des êtres humains » coordonné par le Secours Catholique. Elle a été envoyée à l'ensemble des associations identifiées comme étant potentiellement en lien avec des victimes de traite : associations spécialisées sur la traite des êtres humains, luttant contre la prostitution, accueillant des migrants, accompagnant les personnes en situation de précarité, ou encore associations de solidarité nationale et internationale.

Ses principaux objectifs : s'appuyer sur les données des associations pour mieux faire connaître le phénomène de la traite des êtres humains et poser un regard différent sur celui-ci, loin des idées reçues ; rendre visible la diversité des profils des victimes et des formes d'exploitation ; montrer les mécanismes de l'emprise des exploitants sur les victimes ; obtenir une meilleure mobilisation sur le sujet de la part des pouvoirs publics à travers la prise de conscience du phénomène ; servir de ressource aux professionnels et bénévoles (police, acteurs sociaux, associations...) pouvant être en lien avec des victimes.

Les résultats de l'enquête sont donc aussi le reflet du travail de ces associations. Cependant, bien que celui-ci soit déterminant pour comprendre et

appréhender la réalité de la traite, il ne peut représenter de manière exhaustive l'ensemble du phénomène.

L'idée de cette enquête est née en 2015, suite à la publication du premier plan national de la lutte contre la traite des êtres humains 2014-2016. Celui-ci préconisait l'amélioration de la connaissance statistique du phénomène. En effet, s'il existe déjà des rapports d'enquête sur les victimes, on constate que la majorité d'entre elles ne portent pas plainte et sont donc invisibles des services de police.

Les résultats, tributaires de l'activité et des spécificités des associations répondantes, ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de l'ensemble du phénomène en France, mais l'objectif est de porter un autre regard sur la traite des êtres humains et de permettre aux acteurs publics et associatifs d'adapter leur mobilisation pour une meilleure efficacité, tant dans la prévention de la traite que dans l'accompagnement des victimes.

La seconde édition de cette enquête, qui porte sur les victimes suivies au cours de l'année 2016, vient confirmer les tendances observées dans la première. En 2016, 1 857 victimes de traite des êtres

CONDITIONS D'EXPLOITATION ET DÉMARCHES DES VICTIMES

69%
des victimes étaient toujours
en situation d'exploitation lors de la prise
en charge par l'association



(données fournies pour 540 victimes suivies
par 10 associations)

Pour **83%** des victimes
le transfert vers le lieu d'exploitation a été
organisé par l'exploiteur ou l'un
de ses intermédiaires



(données fournies pour 451 victimes suivies
par 9 associations)

31%
des victimes se sont
déplacées à la police ou
à la gendarmerie



(données fournies pour 946 victimes suivies
par 10 associations)

26%
des victimes ont
un titre de séjour
(article L. 316-1 du CESEDA, protection
internationale, autres motifs)



(données fournies pour 652 victimes suivies
par 8 associations)

Source : questionnaire "Les victimes de traite des êtres humains", Miprof.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

humains ont été suivies par les vingt-quatre associations ayant répondu à l'enquête. Parmi elles, près des trois quarts (74 %) étaient victimes d'exploitation sexuelle, 15 % ont subi des faits d'exploitation par le travail, principalement dans le cadre domestique, 7 % ont été exploitées à des fins de contrainte à commettre des délits, et 2 % à des fins de mendicité forcée. Pour 2 % des victimes, la forme d'exploitation n'a pas été identifiée par l'association.

Des victimes de près de soixante-dix nationalités différentes ont été accompagnées en 2016 par les associations. Derrière cette diversité, près de huit victimes sur dix sont originaires de seulement cinq pays : le Nigeria, la Roumanie, le Maroc, l'Algérie et la Bulgarie. Les formes d'exploitation rencontrées diffèrent selon l'origine des victimes. Les victimes nigérianes, qui à elles seules représentent

la moitié des victimes, sont dans leur quasi-totalité exploitées sexuellement.

L'enquête confirme ainsi l'ampleur de l'activité des réseaux nigériens de traite prostitutionnelle en France. Les réseaux originaires des pays de l'Europe de l'Est et du Sud sont, eux, actifs sur plusieurs formes d'exploitation, principalement l'exploitation sexuelle, la contrainte à commettre des délits et la mendicité forcée. Concernant les victimes originaires d'Afrique du Nord, elles sont exploitées à des fins sexuelles et par le travail, y compris domestique. L'exploitation par le travail, y compris domestique, concerne trois victimes sur quatre originaires d'Afrique de l'Ouest (hors Nigeria) et six victimes sur dix originaires d'Asie.

L'analyse des résultats selon les types d'exploitation permet également de

dégager des profils particuliers, notamment selon le sexe, le genre, l'origine et les conditions d'exploitation des victimes. L'une des spécificités de cette forme de criminalité est le faible recours aux forces de sécurité : seules un tiers des victimes se sont déplacées dans les locaux de la police ou de la gendarmerie, qu'elles aient déposé plainte ou non.

On trouve également dans cette enquête la présentation des profils de victimes suivies par les associations classées selon les formes d'exploitation, un focus sur les victimes présentes dans des lieux de privation de liberté (centres de détention, zones d'attente, détention administrative), dont certaines sont d'abord considérées comme auteurs de délit.

REGARDS CROISÉS SUR L'ACCÈS AUX DROITS EN FRANCE ET DANS LE MONDE : ENCORE LOIN DU COMPTE !

Si le droit international entérine l'universalité et l'inaliénabilité des droits fondamentaux, les politiques migratoires, à différentes échelles, garantissent peu le respect de ces droits, voire vont à leur rencontre. De fait, les conditions de vie des personnes migrantes dont sont témoins nos équipes en France et nos partenaires dans le monde attestent d'une forte tension entre le respect des droits fondamentaux et les politiques ou pratiques des États. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (aussi appelé « Pacte de Marrakech » ou « Pacte mondial migrations »), adopté en décembre 2018 par 152 États membres des Nations unies, rappelle pourtant l'inconditionnalité de ces droits, indifféremment de la situation administrative des personnes¹⁰⁰.

Un des impératifs pour les personnes migrantes est d'accéder aux services essentiels : soins, logement, éducation, formation, travail... Notre expertise de terrain, conjuguée à celle de nos partenaires, montre que si l'impératif de l'accès aux droits est commun à toutes les situations, les façons les plus adaptées de mettre en place des services pour les personnes migrantes diffèrent selon l'étape de leur parcours (départ, transit, arrivée), mais aussi selon leur situation personnelle et leur vulnérabilité. Elle montre aussi que la lutte contre les causes structurelles des violations des droits des personnes migrantes demeure essentielle.

Aussi, malgré de nombreux obstacles, un grand nombre d'actions et d'approches existent, qui tentent de permettre aux personnes migrantes d'accéder à leurs droits : accompagnement individuel et/ou collectif, campagne de sensibilisation, actions d'interpellation, ou encore de plaider permettant d'infléchir les politiques publiques.

LES ENJEUX DE L'ACCÈS AUX DROITS EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Garantir l'accès à la santé

Un rapport de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la santé publié en décembre 2017¹⁰¹ estime que la moitié au moins de la population de la planète n'a pas accès aux services de santé. Un constat que l'on peut étendre à une large majorité de personnes migrantes pour qui ce service de base est une vraie gageure. Le pacte mondial migrations entend « créer et renforcer, au niveau local, des espaces de services multiples facilement accessibles, qui soient ouverts aux migrants et offrent des informations utiles sur les services de base ». Dans ce cadre, il invite les États à « tenir compte des besoins de santé des migrants dans les politiques et plans de santé nationaux et locaux, en renforçant par exemple les capacités en matière de prestation de services, en rendant ces services abordables et non discriminatoires, en réduisant les obstacles liés à la langue et en formant comme il se doit les prestataires de soins de santé pour qu'ils fassent cas des spécificités culturelles dans le cadre de leur pratique ». Cela implique un véritable changement d'approche et de politiques publiques.

En Russie, les politiques migratoires sont largement hostiles et restrictives à l'égard des travailleurs migrants. Les discriminations et les violences qu'ils subissent nuisent à leur santé physique et mentale. De plus, l'accès aux services de santé des personnes migrantes demeure incertain. Dans le cadre de son engagement aux côtés d'autres acteurs de la société civile, l'organisation Tong Jahoni développe un plaidoyer auprès de différentes instances nationales et internationales pour faire évoluer la législation de la fédération de Russie sur la migration et notamment pour obtenir des accords supplémentaires sur

les questions sociales (retraite, accès aux services sociaux et médicaux, éducation) dans le cadre de conventions de l'Union économique eurasiatique. De telles réformes permettraient d'assurer l'effectivité de l'accès aux soins. Au Mexique, le Service jésuite aux migrants (SJM), en lien avec d'autres acteurs de la société civile au sein du Redodem (Réseau de documentation des organisations de défense des migrants), montre comment la dureté et les violences subies par les personnes le long de leur parcours migratoire impactent gravement leur santé, et de façon exacerbée pour les plus vulnérables d'entre elles. Ainsi, parmi les 28 288 personnes migrantes ayant fréquenté les refuges du SJM, 2 724 (9,6 %) ont été victimes d'un crime. Parmi ces victimes, près de 94 % étaient des hommes, dont plus de 5 % ont subi des violences physiques, avec un impact plus ou moins grave sur leur santé ; 5,6 % étaient des femmes, dont plus de 7 % ont connu des dommages similaires, mais également des viols et abus sexuels.

En France aussi, la réalité de l'accès aux soins pour les personnes migrantes est encore loin de ce que prévoit le Pacte mondial migrations. En 2017, sur les 25 000 personnes reçues par Médecins du monde (MDM), association avec laquelle nous collaborons régulièrement, 97 % étaient des personnes étrangères et 87 % d'entre elles ne disposaient pas de couverture maladie leur permettant d'accéder aux soins gratuitement. 16 % des personnes rencontrées par l'association évoquaient la barrière linguistique comme principal obstacle à l'accès aux soins et à une couverture maladie. Ces difficultés ont des conséquences importantes sur la santé des personnes migrantes : d'après MDM, « près de la moitié (49,4 %) des patients reçus en consultation médicale présentaient, selon les médecins, un retard de recours aux soins et 38,6 % nécessitaient des soins urgents ou assez urgents¹⁰² ».

Faire respecter le droit à un travail décent et favoriser la reconnaissance des compétences

Le Pacte mondial migrations se réfère à plusieurs conventions internationales protégeant le droit du travail, telle que la Déclaration universelle des droits de l'homme qui prévoit des conditions de travail dignes, un salaire égal et un travail assurant une existence conforme à la dignité humaine. Plus précisément, le pacte se donne pour objectif n°6 de « favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et [d'] assurer les conditions d'un travail décent ». Il entend notamment protéger les travailleurs migrants de toute forme d'exploitation et de maltraitance.

En France, les étrangers qui sont en attente de statut ou sans papiers, représentant plus de la moitié des étrangers rencontrés par le Secours Catholique, n'ont, pour la plupart (92 % en 2018), pas le droit de travailler. Plus de huit de ces étrangers sur dix ont un niveau de vie inférieur à 200€ par mois. Le fait d'être sans droit au travail, avec, au mieux, une allocation de subsistance d'environ 200€ par mois (pour une personne seule en demande d'asile hébergée), place les personnes migrantes dans des situations de grande précarité, voire les pousse à se mettre en danger en acceptant de travailler dans des cadres précaires et non sécurisés.

Au Bangladesh, sur 62,5 millions de personnes en âge de travailler, plus d'un demi-million de travailleurs partent officiellement à l'étranger chaque année. L'ONG Okup estime que le même nombre de personnes quitte le pays pour trouver un emploi à l'étranger *via* des voies non officielles. Cette migration se dirige surtout vers les pays du Moyen-Orient où de nombreux migrants se retrouvent dans des situations d'exploitation qui commencent dès le recrutement des candidats à l'émigration. Bien qu'une loi promulguée en 2013 l'interdise, des *dalals*, ou agents non agréés, imposent un prix extrêmement élevé pour émigrer. S'ajoutent, une fois sur place, une série d'exploitations : heures supplémentaires non payées, salaires confisqués, absence de jour de repos, etc.

Si les femmes ne représentent que 6,6 % des personnes émigrées du Bangladesh¹⁰³, du fait de nombreuses interdictions limitant leur migration, elles sont particulièrement vulnérables. Une enquête d'Okup auprès de 110 femmes migrantes fait ressortir des violations massives de leurs droits : 61%

montrent des traces de tortures physiques, 86% ont subi des privations de salaire, notamment. Un travail colossal reste donc à mener pour aligner les conditions de travail des travailleurs migrants sur les conventions internationales.

La plupart du temps, les travailleurs migrants occupent des emplois très peu qualifiés, quel que soit leur niveau de compétences. En Russie, ils sont employés dans les secteurs de la construction, de la voirie, dans les services d'aide à la personne et dans l'agriculture. De nombreux Bangladais sont employés pour effectuer des tâches dangereuses et dégradantes (également appelées les « *3D Jobs* » pour « *dirty, dangerous and demeaning* »¹⁰⁴). En Italie, le modèle d'immigration par le travail est aussi celui d'une immigration *low cost*. En effet, la majorité des travailleurs migrants occupe des emplois de travail domestique ou d'assistance, dans l'agriculture ou la construction. Selon le ministère du Travail, 70 % des étrangers occupent des métiers manuels et selon la Fondazione Moressa, les travailleurs étrangers composent 74 % de la main-d'œuvre domestique et 51,6 % des vendeurs de rue alors qu'ils représentent moins de 1 % des postes de managers, de professeurs ou d'ingénieurs. En France, selon un récent rapport de l'Insee, 36 % des immigrés en France considèrent être surqualifiés pour le métier qu'ils occupent¹⁰⁵. De fait, par manque de reconnaissance, les compétences des travailleurs étrangers sont souvent gâchées, ce qui freine à la fois leur intégration dans le pays d'accueil et le développement dudit pays.

Pourtant, la migration est source de richesse, tant pour les pays d'accueil que de départ. Les émigrés bangladais par exemple envoient environ 15 milliards de dollars américains par an à leurs proches. Le montant des transferts d'épargne des migrants vers le Bangladesh était 5,5 fois supérieur à l'Aide publique au développement (APD) entre 2011 et 2015. Les envois de fonds des travailleurs étrangers en Russie représentaient 30 % du PIB du Tadjikistan et du Kirghizistan en 2016. Selon la Banque d'Italie, plus de 5 milliards d'euros ont été envoyés par des travailleurs étrangers vers leur pays d'origine en 2017. Ces transferts, s'ils ne permettent pas de lancer des programmes structurels en matière de développement, permettent, entre autres, d'améliorer la santé et l'éducation des familles des personnes migrantes ainsi que de stimuler l'économie locale.

Analyser les violences générées par les frontières

La Déclaration universelle des droits de l'homme protège le droit à la vie (article 3) et proscrit la torture, les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 5). Le Pacte mondial migrations s'y réfère et se donne pour objectif n°7 de « s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire ». Plus précisément, il prévoit que les États signataires du pacte s'engagent à « répondre aux besoins des migrants qui risquent de se retrouver dans des situations de vulnérabilité en raison des circonstances de leur voyage ou des situations qu'ils rencontrent dans les pays d'origine, de transit ou de destination, en les assistant et en protégeant leurs droits de l'homme, conformément aux obligations que nous impose le droit international ».

Cette violence est en partie générée par la volonté de contrôler et de limiter à tout prix les migrations. Le Pacte mondial, sans en supprimer le principe, entoure la gestion des frontières de garanties visant à protéger les droits fondamentaux des personnes migrantes. L'objectif n°8, « sauver des vies », du pacte enjoint aux États d'« élaborer des procédures et des accords relatifs à la recherche et au sauvetage des migrants dont l'objectif premier soit de protéger le droit à la vie et qui fassent respecter l'interdiction des expulsions collectives, assurent une procédure régulière et des évaluations individuelles, améliorent les capacités d'accueil et d'assistance, et garantissent que la fourniture d'une aide de nature exclusivement humanitaire ne puisse être considérée comme illégale ».

Au Mexique, le gouvernement a adopté en 2014 le plan Frontera Sur qui, sous couvert d'une plus grande protection des personnes migrantes, se traduit par une politique de sécurisation des frontières. Celle-ci passe notamment par l'endiguement de l'émigration vers les États-Unis avec, entre autres mesures, l'interdiction de traverser le pays dans un train de marchandises, appliquée *via* des opérations massives de police et l'installation de services de sécurité privée à certains points de passage. Parmi les personnes migrantes recensées par le Redodem comme ayant été victimes d'un crime au cours de leur transit par le Mexique, plus des trois quarts ont été victimes de vol, 5 % de violences physiques, 4 % d'extorsion ou d'enlèvement¹⁰⁶.

En Méditerranée, l'Union européenne et ses États membres ont progressivement remplacé les opérations de sauvetage en mer par des



© SÉBASTIEN LE CLEZIO / SCOF

missions de sécurisation des frontières au détriment des droits fondamentaux, et notamment du droit à la vie, des personnes migrantes. Après avoir prescrit un « code de conduite » aux ONG de sauvetage en mer leur imposant notamment de ne plus opérer de missions de sauvetage dans les eaux libyennes, le gouvernement en place en Italie depuis juin 2018 a refusé à plusieurs reprises l'accès à ses ports aux ONG de sauvetage. Ce fut le cas pour l'*Aquarius* et ses 600 passagers à l'été 2018, ou en juin 2019, pour le *Sea Watch* conduit par Carola Rackete alors même que 42 personnes rescapées étaient à son bord. Conséquence de ces politiques, de nombreuses personnes sont maintenues en Libye où les traitements inhumains et dégradants à l'encontre des personnes migrantes sont largement répandus. Et le risque de perdre la vie en traversant la Méditerranée augmente : il était d'un décès sur seize personnes traversant la Méditerranée entre juin et juillet 2018, taux de mortalité le plus élevé enregistré ces dernières années⁰⁷.

La fermeture des routes vers l'Italie a engendré une augmentation des passages vers l'Espagne : en 2018, 64 298 personnes

ont traversé la frontière sud, soit une augmentation de 131 % par rapport à 2017. Cette hausse des passages s'accompagne d'une hausse encore plus importante du nombre de décès sur cette route, puisqu'ils sont passés, selon le HCR, de 202 en 2017 à 784 en 2018⁰⁸, soit une augmentation de 288 %. Ce chiffre représente une estimation basse puisque l'Association de droits de l'homme andalouse considère que, sur la même période, 1 064 personnes ont perdu la vie sur cette route⁰⁹.

Aux frontières intérieures de l'UE également, et notamment aux frontières françaises, le non-respect des droits fondamentaux des personnes migrantes augmente de fait la mortalité. À la frontière franco-italienne, les droits des personnes migrantes, le droit à demander l'asile en particulier, ne sont pas respectés. Lors d'une action d'observation interassociative organisée entre les 24 et 26 juin 2018, 156 personnes ont été refoulées depuis la France vers l'Italie sans prise en compte de leur souhait de demander l'asile, 76 ont été privées de liberté en dehors de tout cadre légal et 11 se déclarant mineures ont été refoulées sans prise en compte de leur minorité¹⁰.

Garantir le droit à l'éducation

L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme rappelle que « toute personne a droit à l'éducation ». Ce droit est un outil essentiel pour la liberté et la dignité. Pourtant, il est largement malmené pour les personnes migrantes. Le pacte mondial pour des migrations sûres ordonnées et régulières promeut l'accès à l'éducation pour les personnes migrantes. Son préambule cite de nombreux textes internationaux qui prônent un accès inconditionnel à l'éducation pour les personnes migrantes, telle la convention relative aux droits de l'enfant.

Nos partenaires internationaux constatent que de nombreux migrants n'ont pas accès à l'éducation au cours de leur parcours migratoire. Dans un rapport de 2018, le HCR rappelle ainsi que « quatre millions d'enfants réfugiés ne vont pas à l'école ». En France, si l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, un grand nombre d'enfants migrants n'ont pas accès à l'éducation, par exemple lorsque leur minorité n'est pas reconnue ou encore lorsqu'ils vivent dans des habitats précaires et instables (bidonvilles, squats, hôtels, etc.). Une étude menée par le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE) en 2017 conclut

que le taux de scolarisation des jeunes de 12 à 18 ans vivant en bidonville sur l'ensemble du territoire français n'est que de 47 %¹¹¹.

Dans un contexte où les politiques migratoires à l'échelle mondiale s'inscrivent dans une dynamique restrictive, la mise en œuvre du droit à l'éducation des personnes migrantes se heurte à de nombreux obstacles. Ces personnes se voient là privées d'un droit fondamental, ce qui renforce leur vulnérabilité et leur exclusion et rend de fait leur intégration dans le pays de destination plus difficile. En Turquie, Caritas Turquie soutient des projets d'enseignement du turc aux personnes migrantes. En 2018, plus de 250 enfants, adolescents et adultes réfugiés syriens en ont bénéficié. L'objectif est de promouvoir leur intégration dans la société par l'apprentissage de la langue. Dans la plupart des pays, de nombreux acteurs de la société civile doivent pallier l'inaction des États et tenter d'améliorer l'accès à l'éducation des personnes migrantes.

LES ACTIONS QUI FAVORISENT L'ACCÈS AUX DROITS EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Accompagnement juridique et social

L'accompagnement juridique et social des personnes migrantes favorise l'accès aux droits et renforce les liens de solidarité entre les acteurs de la société civile, les citoyens et les personnes migrantes. En France, nombre de nos équipes apportent une assistance aux personnes – notamment migrantes – qui les sollicitent pour faire valoir leurs droits sociaux et les accompagner dans leurs démarches administratives. Cette assistance peut prendre la forme d'un accompagnement individuel ou collectif, réalisé en propre ou à travers une orientation vers des services sociaux dédiés. Elle peut également se traduire par des actions contentieuses devant les tribunaux lorsque les droits des personnes sont bafoués. Un ménage en attente de statut ou sans papiers sur cinq franchit les portes de nos accueils pour demander un accompagnement dans les démarches administratives.

De manière similaire, en Turquie, Caritas Turquie accorde à chaque personne migrante l'assistance de deux conseillers juridiques pour l'accompagner dans la procédure juridique et administrative, en collaboration avec son organisation partenaire, SEVKAR. Caritas dispense aussi une formation sur les droits des étrangers (comprenant la question de l'obtention de papiers).

En Russie, l'essentiel du travail de l'association Tong Jahoni consiste à proposer aux travailleurs migrants différents types d'appui : aide juridique, aide pour obtenir ou refaire des documents d'identité, aide pour obtenir un permis de résidence ou la nationalité russe, défense au tribunal ou face à la police, consultations sur le droit du travail et le droit des migrants.

Au Mexique, l'accompagnement du SJM s'effectue à travers une assistance juridique, mais aussi psychologique : aide à la régularisation, prévention et dénonciation des crimes et, le cas échéant, aide à transiter d'une manière plus sûre.

Prévention des risques et sensibilisation

Conséquences des politiques migratoires menées actuellement, nos partenaires et nous constatons que l'expérience de la migration peut altérer l'estime de soi et pousser, voire contraindre, à la prise de risques. Pour minimiser ces derniers et tenter de sécuriser les parcours, la prévention et l'information des personnes migrantes sont indispensables.

Au Mexique, véritable carrefour migratoire, le SJM a créé le Redodem, un réseau d'organisation de défense des migrants. Vingt-trois refuges accueillant des personnes migrantes sont répartis tout le long de la route ferroviaire traversant, du Sud au Nord, treize des États mexicains. Le Redodem assure un travail de coordination pour informer et protéger les personnes migrantes tout en offrant une aide humanitaire. Au-delà de ces actions, un des buts du Redodem est de faire du plaidoyer et de travailler au changement de regard de la population mexicaine pour rendre les parcours plus sûrs, réduire les risques pour les migrants et faciliter leur acceptation par les populations locales.

Au Bangladesh, pays de départ, Okup a pour objectif principal de réduire les risques liés à la migration pour les travailleurs migrants. L'organisation prépare les candidats au départ : à travers des campagnes de sensibilisation, des séances d'information pour l'aide à la décision et des formations au départ. Un travail analogue est effectué dans le cadre du réseau régional de nos partenaires d'Arménie, du Kirghizistan et de Russie : des formations dispensées à des associations et à des personnes migrantes leur apprennent comment entrer en Russie de façon sécurisée, comment préparer les documents afin d'éviter les escroqueries, comment louer un logement pour ne pas être trompé et expulsé, comment

obtenir un travail et défendre ses droits en cas d'abus et non-paiement de salaire par les employeurs...

En France, au sein de nos accueils, et en particulier au sein de nos permanences juridiques, les équipes informent les personnes migrantes de leurs droits administratifs et sociaux ainsi que du cadre juridique du séjour, du travail et de l'asile. Ces personnes peuvent ainsi décider en connaissance de cause de la suite de leur parcours.

Approche communautaire

Les attentes des personnes migrantes en termes d'accompagnement et de soutien psychologique sont étroitement liées au contexte d'arrivée qui leur est propre. L'approche communautaire prend en compte l'appartenance de l'individu à un groupe culturel singulier ou à une communauté. Cette approche permet d'apporter un soutien plus ciblé, répondant mieux aux besoins spécifiques de la personne, tout en tenant compte de son environnement social dans le pays concerné. En outre, les communautés disposent de différentes ressources, sociales et économiques, qui leur permettent d'être actrices d'une entraide et de mobilisation collective. Celles-ci, par l'action locale et/ou nationale, peuvent aussi contribuer au changement des politiques publiques.

Au Bangladesh, on peut noter la création et l'accompagnement de groupes d'anciens migrants afin de favoriser leur implication dans la sensibilisation des pouvoirs publics et de la société civile. En Russie, Tong Jahoni est composée d'anciens migrants. L'organisation anime des groupes d'entraide de travailleurs migrants sur les réseaux sociaux ainsi qu'un journal pour les migrants. Elle organise de plus des fêtes culturelles dans les quartiers, notamment pour les enfants de personnes migrantes.

Recueil d'informations

Le recueil d'informations sur les phénomènes migratoires, au plus près des personnes migrantes, contribue à l'élaboration d'une solide base de données pouvant être utilisée par la société civile. Cette collecte de données permet d'envisager une analyse concrète des actions menées auprès des personnes migrantes et de mieux appréhender leur impact. Ce recueil d'informations peut ainsi être utilisé comme référence par d'autres acteurs de la société civile et se révèle un réel outil dans la mise en œuvre d'une action de plaidoyer.

Au Mexique, la création du Redodem a notamment permis un travail de coordination entre tous les membres du réseau pour enregistrer et documenter le parcours des personnes migrantes. Tous les renseignements obtenus sont centralisés sur une base de données. Il est dès lors possible de concevoir des projets ciblés sur certaines problématiques migratoires précises. Ces renseignements permettent également de faire du plaidoyer car les données peuvent contraster avec le discours officiel des autorités.

En France, les données recueillies sur les ménages rencontrés par le Secours Catholique permettent de disposer d'informations concernant les étrangers sans papiers notamment. Ces derniers ne sont pas pris en compte dans les statistiques publiques et indicateurs sociaux nationaux (taux de pauvreté, mal-logement, etc.). Leurs conditions de vie sont méconnues. Les associations comme le Secours Catholique, qui recueillent anonymement des informations *via* ses équipes locales, permettent de rendre compte des situations de grande précarité de ces migrants. En outre, les actions d'observation et de recueil d'informations menées à la frontière franco-italienne dans un cadre interassociatif permettent de documenter les violations des droits fondamentaux, et notamment du droit des personnes migrantes à chercher asile. Elles permettent aux associations d'interpeller les autorités pour tenter de faire cesser les violations des droits.

CONCLUSION

Nos partenaires internationaux sont amenés à répondre aux situations d'urgence qu'ils rencontrent ou à demander des mesures de protection, y compris à travers l'observation des conditions de détention. Difficultés d'accès aux soins, travail sous-qualifié quand il ne mène pas à des situations

d'exploitation, violences aux frontières, enfants n'ayant pas accès à l'école... Dans les pays où sont présents nos partenaires internationaux ainsi qu'en France, le chemin est encore long avant que soient respectés les droits fondamentaux des personnes migrantes rappelés par le Pacte mondial migrations.

Le Secours Catholique et ses partenaires sont déjà fortement engagés dans ce chemin. Cet engagement se traduit par des actions d'accompagnement social et juridique, notamment dans un but d'information et de limitation des risques. Cet engagement prend aussi les traits d'une plus grande documentation sur les situations des personnes migrantes. Ce recueil d'information permet de mettre en œuvre des actions de plaidoyer. Au Mexique, le Redodem, qui mène ce travail, est ainsi devenu un acteur clé de la défense des droits des personnes migrantes, reconnu comme une source indépendante offrant des données sur les migrations. Il a contribué à un « changement de paradigme » de la nouvelle administration mexicaine sur la question migratoire. Ce travail de plaidoyer gagne à être mené en réseau. C'est ce que nous prouve l'exemple de Tong Jahoni, en Russie, où se développe un plaidoyer auprès des instances nationales et internationales, permettant de mettre en lien missions diplomatiques et services de la migration, de mieux connaître et faire connaître l'évolution des cadres juridiques à terme, de mieux défendre les intérêts des travailleurs migrants.

À l'issue du présent travail de mise en commun des informations relatives à la situation des personnes migrantes par le Secours Catholique et ses partenaires, au moins deux demandes peuvent être dégagées. Le développement des voies sûres et légales de migration, d'une part. Il peut s'agir

d'étendre les dispositifs de réinstallation pour les réfugiés, comme le demande Caritas Turquie. Okup, au Bangladesh, voit des bases possibles à celles-ci dans les objectifs de développement durable (objectif 10.7 sur la mobilité ordonnée, sans danger, régulière et responsable) et dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le développement de telles voies est complémentaire du renforcement des droits des personnes exilées aux frontières, et notamment du droit de demander asile, qui doit être respecté à l'ensemble des frontières intérieures et extérieures, notamment de l'UE. D'autre part, il semble nécessaire de permettre aux personnes migrantes de bénéficier d'un accompagnement juridique et social de qualité pour qu'elles puissent accéder à leurs droits et notamment aux soins, à la régularisation et à la justice. Plus spécifiquement, il peut s'agir de mettre en place des mesures juridiques ou des accords entre pays de départ et pays d'accueil garantissant des conditions de travail décentes, l'accès à la Sécurité sociale, à l'information et à la sensibilisation, comme le recommandent nos partenaires du Bangladesh ou de Russie.

Souvent, une révision des politiques migratoires en profondeur semble nécessaire afin qu'elles se fondent non plus sur une vision « sécuritaire » ou restrictive, mais sur le respect des droits soulignés par le Pacte mondial migrations. Le travail en réseau est indispensable pour mener ce travail à bien.

100 - Voir dans son préambule notamment : « Le Pacte mondial est fondé sur le droit international des droits de l'homme et respecte les principes de non-régression et de non-discrimination. En appliquant le Pacte mondial, nous veillons au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, à tous les stades de la migration. »

101 - <http://documents.worldbank.org/curated/en/640121513095868125/Tracking-universal-health-coverage-2017-global-monitoring-report>.

102 - Rapport de Médecins du monde, « Observatoire de l'accès aux droits et aux soins dans les programmes de Médecins du monde en France », 2017.

103 - Données du BMET.

104 - « Sale, dangereux et humiliant ».

105 - Jérôme Lè (Insee), Mahrez Okba (Dares), « L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi », *Insee première*, n° 1717, novembre 2018.

106 - Ces 28 288 personnes enregistrées par le Redodem représentent environ 7 % du total de migrants irréguliers au Mexique. Le HCR estime à 400 000 le nombre personnes migrantes irrégulières qui arrivent au Mexique ou le traversent chaque année.

107 - Amnesty International, « Between the Devil and the Deep Blue Sea », 8 août 2018.

108 - <https://data2.unhcr.org/fr/country/esp>.

109 - www.apdha.org/frontera-sur-19.

110 - Amnesty International, MSF, MDM, Cimade, Secours Catholique, « Frontière franco-italienne : Les associations françaises et italiennes travaillent ensemble, de façon solidaire, pour le respect des droits fondamentaux des migrants et demandent aux gouvernements français et italien d'en faire autant ! », 27 juin 2018.

111 - CDERE, « Ados en bidonville et en squats : l'école impossible ? Étude sur la scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans », 2017.



3. FAVORISER LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LES PERSONNES MIGRANTES ET RECONNAÎTRE LEUR CONTRIBUTION À NOTRE SOCIÉTÉ

Parmi toutes les personnes accueillies par les équipes du Secours Catholique, la proportion de personnes étrangères, « migrantes », a progressé de façon régulière depuis le début des années 2000. En 2010, elle approchait les 30 %, elle atteint 43,6 % des personnes de référence en 2018.

Alors que la proportion d'étrangers en France est globalement stable¹¹², cette évolution incite le Secours Catholique à prendre la question à bras-le-corps, dans toutes ses dimensions ; car si « l'accueil de l'étranger » est un engagement majeur pour les chrétiens, le Secours Catholique ne veut pas ignorer les multiples questions que pose la présence de personnes migrantes pour la société, comme pour tous les acteurs de solidarité.

Deux problématiques fortes traversent les équipes et les délégations dans l'aide et l'accompagnement des personnes migrantes en précarité.

En premier lieu, il est indispensable de prendre en compte les peurs ou les crispations qui s'expriment autour de la présence de personnes migrantes. Les dizaines de milliers d'acteurs du Secours Catholique, comme ceux qui les entourent, ne vivent pas en dehors de la société, et une partie d'entre eux est, aussi, saisie par ces inquiétudes et parfois ces attitudes de refus.

En second lieu, si la précarité vécue par les personnes migrantes renvoie aux mêmes questions que celle de toutes les personnes accueillies – accès aux besoins essentiels, aux droits sociaux, au logement, au travail, etc. –, il existe une différence de taille : la situation de non-droit ou de sous-droit propre au statut des étrangers.

Au quotidien, les équipes se confrontent à l'impossible : comment développer une action d'accompagnement global « généraliste » avec toutes les personnes accueillies, quand une partie d'entre elles ne peuvent pas s'appuyer sur les mêmes

112 - Moins de 7 % de la population vivant en France est de nationalité étrangère, selon l'Insee.

droits que les autres ? Comment leur permettre de sortir de la précarité et de devenir autonomes quand elles n'ont pas droit au travail, ou quand l'accès aux droits sociaux est limité selon les statuts et la durée de présence en France ?

Face à ces deux enjeux, le Secours Catholique construit et met en œuvre une démarche reposant sur plusieurs axes. L'un, essentiel, consiste à aider la société française – et en premier lieu les chrétiens – à surmonter les peurs et les phénomènes de rejet à l'égard des personnes migrantes. Il s'agit ensuite d'aider l'ensemble des acteurs du Secours Catholique – donateurs, bénévoles, salariés, personnes accueillies – à penser la façon dont l'accueil et l'intégration des personnes migrantes peuvent apporter du positif pour tous, sans nier les difficultés et les questions délicates que pose l'émergence d'une société de plus en plus diverse.

Cette compréhension et cette construction collective se déclinent à différents niveaux.

Une vision commune de la réalité du fait migratoire, et de ce qui est souhaitable comme politique, s'élabore pas à pas. Des textes de « positionnement » sont discutés, actés et évoluent pour aller vers un cadre commun des aspirations que souhaite porter le Secours Catholique, avec le réseau Caritas, en Europe comme au niveau international. Le plaidoyer qui se développe vise à articuler une perspective de long terme – l'élaboration d'un droit à la migration – et une nécessité de pragmatisme, pour accompagner, au quotidien, l'évolution des politiques, des lois et des pratiques.

Ce décalage entre une vision idéale et la réalité des petites évolutions quotidiennes peut étonner. Il témoigne en fait d'une certaine humilité face à la complexité d'un des principaux défis du monde actuel, et de la volonté d'avancer, pas à pas, dans la construction d'une société plus juste en s'appuyant d'abord sur les réalités de terrain, sur ce qui est vécu par les acteurs du Secours Catholique, accueillants et accueillis, comme par les partenaires internationaux de l'association.

Au quotidien, dans ses actions d'aide et d'accompagnement, le Secours Catholique privilégie donc une posture visant à réduire, voire à supprimer toutes les inégalités de droits génératrices de précarités, de discriminations, d'incompréhensions. Cette aspiration à l'universel doit évidemment tenir compte des distinctions liées aux statuts (droit au séjour, nationalité, protection au titre de l'asile ou pour d'autres motifs), mais en interrogeant systématiquement le bien-fondé ou non de ces distinctions.

Le Secours Catholique invite ses équipes à ne pas créer elles-mêmes de dispositif d'accueil spécifique sans raison solidement justifiée : l'accueil inconditionnel, c'est d'abord reconnaître que « chaque personne est sacrée » et que l'attention portée au respect des droits et de l'intégrité de chaque personne doit être la même pour toutes et tous.

AIDER À SURMONTER LES PEURS : UN ENGAGEMENT SUR LE LONG TERME

Comment comprendre les réactions diverses qui expriment dans la population une inquiétude autour de la question des migrants ? Comment entrer dans un dialogue qui aide chacun à porter un regard neuf sur les personnes en migration ? Comment faire pour que ce dialogue permette que les migrations ne soient plus un sujet de confrontations caricaturales ? Comment décrier, apaiser, vivre ensemble ?

C'est à ce défi que le Secours Catholique s'est attelé en 2017, en lien avec plusieurs partenaires du groupe Migration¹¹³ du Conseil national pour la solidarité de la Conférence des évêques de France.

Avant toute chose, il semblait essentiel de comprendre les facteurs qui alimentent les phénomènes de rejet ou au contraire favorisent l'accueil. Il fallait se mettre à l'écoute. Sans renoncer à toucher toute la société, le Secours Catholique a souhaité mieux entendre son « socle » sociétal, les chrétiens. Pour cela, un partenariat a été conclu avec l'association More in Common¹¹⁴ et, avec l'aide de l'Ifop, une enquête a été menée sur l'opinion et l'attitude des catholiques vis-à-vis des migrants. Les résultats, publiés en mai 2018, ont été croisés avec ceux d'un travail interne mené parallèlement dans nos réseaux associatifs, destiné à analyser les effets de nombreuses actions de sensibilisation déjà conduites.

Ces travaux donnent à voir un paysage plus diversifié qu'il n'y paraît. Une minorité, qui sait se faire entendre, les « catholiques nationalistes » (15 %), est notablement opposée à l'accueil des migrants. Quant aux « nationalistes sécularisés » (18 %), ils considèrent avec regret qu'on en fait plus pour les migrants que pour eux. À l'opposé, les « catholiques multiculturalistes » (21 %) sont très favorables à l'accueil des migrants et les « catholiques libéraux » (24 %) y sont tout à fait ouverts. Les « catholiques en insécurité culturelle » (22 %), eux, sont partagés entre des réactions de fermeture et une inclinaison à l'ouverture.

Mais au total, tant les « libéraux », les « insécurisés culturels » que les « nationalistes sécularisés » se caractérisent par leur « ambivalence », selon la terminologie de More in Common. Pour eux, les fractures sociales, les inégalités, la

113 - Secours Catholique Caritas France, CCFD-Terre solidaire, Pastorale des migrants, Service jésuite des réfugiés.

114 - La volonté de comprendre et d'agir face à la réticence de nos démocraties à offrir leur hospitalité aux réfugiés est à l'origine de More in Common. L'initiative a vu le jour en 2015 dans le cadre de travaux de recherche destinés à mieux comprendre les raisons expliquant cette réticence. Aujourd'hui, More in Common est une initiative internationale, présente en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Son ambition est d'immuniser nos sociétés contre la tentation du repli social, identitaire et culturel en promouvant ce qui nous est commun.

mondialisation sans règle, la crainte de la dilution de leur identité – religieuse ou nationale – incitent à la prudence, à l'expression de fortes réticences ou interrogations sur les politiques d'immigration. Mais dans le même temps, leurs valeurs, leur inclinaison naturelle, leur foi et la parole de l'Église les incitent à garder un état d'esprit accueillant, solidaire, ouvert. Et pour beaucoup, cela se traduit par des actes : un accueil, un don, une participation à une activité bénévole dans une association de solidarité, des rencontres spirituelles, etc.

L'information majeure est là : même si une partie importante des chrétiens et de l'opinion publique exprime réserves ou craintes à l'égard des migrations¹¹⁵, celles-ci sont mesurées, modérées, loin de promouvoir des mesures outrancières et des solutions à l'emporte-pièce. Ainsi, 61 % des catholiques sont opposés à l'idée de fermer complètement les frontières aux migrants. Le même pourcentage se dit en accord avec l'appel du pape à « accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés ».

Les catholiques ont compris que les nouveaux arrivants resteront durablement sur le territoire : ils sont donc préoccupés par leur intégration, notamment par le travail. Là aussi, la bienveillance est plutôt de mise : 66 % d'entre eux considèrent que les migrants exercent souvent des métiers nécessaires que les Français ne veulent pas exercer. Ils sont aussi largement favorables à ce que les niveaux d'éducation et de qualification des migrants soient reconnus en France, et à ce qu'ils soient aidés et encouragés à trouver un emploi approprié (71 % des catholiques y sont favorables, contre 44 % pour l'ensemble de la population). On notera en revanche que l'immigration choisie (« accueillir prioritairement les migrants ayant des niveaux d'éducation et de qualification supérieure ») ne recueille l'assentiment que de 28 % des catholiques.

Cette démarche de fond a rassuré et appris tout à la fois. Rassuré car, loin des clichés, l'accueil de l'étranger reste bien dans les faits une valeur cardinale et majeure de la foi chrétienne ; appris, car une meilleure compréhension des facteurs de crispation aidera à agir plus efficacement pour aider les uns et les autres à dépasser les peurs et à faire le pari de la rencontre.

C'est à ce travail au long cours que les réseaux catholiques s'emploient désormais, tout en appelant toutes les bonnes volontés à s'y associer. Des documents pédagogiques d'animation ont été finalisés, des formations régionales seront proposées au cours des prochaines années aux réseaux chrétiens et au-delà pour que chacun puisse s'approprier repères et méthodologie dans la conception des actions.

Contrairement à un certain pessimisme ambiant, il y a donc bien un réel « espace » pour contrecarrer la tendance au repli sur soi !

La démarche prendra du temps mais elle est claire : encourager la mise en actes concrets de cet attachement aux valeurs chrétiennes d'accueil et de fraternité, en incitant les uns et les autres à ne pas en rester aux idées et aux discours, mais en suscitant l'action, la rencontre et toutes les formes de partage.

ACCUEILLIR ET PRÉPARER LES CONDITIONS D'UN VIVRE-ENSEMBLE HARMONIEUX

Par sa dimension et sa couverture territoriale, le Secours Catholique représente l'un des espaces où peut se construire une société juste et solidaire. C'est là que se côtoient et se rencontrent, s'allient, riches et pauvres, et pauvres entre eux, de toutes origines et de toutes croyances, que l'on peut ou non participer à faire tomber les barrières de l'indifférence, que l'on peut ou non « faire société ».

Les espaces d'entraide inconditionnels (accueil quels que soient la nationalité ou le statut) étant de moins en moins nombreux dans la société, les personnes migrantes viennent naturellement au Secours Catholique.

Mais la proportion importante de personnes migrantes dans nos accueils a aussi d'autres explications. La posture associative et les multiples formes d'activité développées au Secours Catholique rencontrent un écho important chez des migrants désireux de devenir membres à part entière de la société. Il en va ainsi de la participation des personnes en précarité, devenue l'un des principes d'action majeur du Secours Catholique. Force est de constater que les personnes migrantes sont en phase avec cette posture associative et répondent très largement « présent ». D'où un investissement fort dans des actions et des fonctions de bénévoles, dans différentes activités associatives ou dans des démarches d'intégration par la formation et l'activité économique.

Le désir des personnes migrantes de participer et de s'inscrire dans une démarche socialisante et collective, dans une forme de citoyenneté, trouve au Secours Catholique mille façons de s'incarner.

ENGAGEMENT DANS LE BÉNÉVOLAT

De nombreuses personnes migrantes venues pour une aide et un accompagnement ont exprimé leur souhait d'agir et de contribuer aux diverses formes d'aide et d'actions collectives. Ces personnes étant souvent en attente d'un statut

115 - Enquête complète : www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rapport-mic-0606-bd_0.pdf.

stable leur permettant une intégration dans la société, cet engagement dans le bénévolat leur offre la possibilité de créer des liens, de rompre l'isolement, de connaître des Français. Le bénévolat est également pour elles le moyen d'exercer un rôle utile, de partager leurs compétences et savoir-faire : nombre d'exilés qui ont dû quitter leur pays pour fuir une situation de conflit disposaient d'un métier, d'une formation, d'une expérience.

LES PERSONNES MIGRANTES SONT DES PERSONNES COMME LES AUTRES : DES ACTEURS DE SOLIDARITÉ

Pour beaucoup, enfin, il s'agit de « servir » comme tout un chacun, de participer à une activité altruiste en venant en aide à d'autres personnes en difficulté.

« Je suis arrivé dans un pays que j'ai ressenti comme accueillant. Je me suis alors dit qu'à mon tour, au sein du Secours Catholique, mon devoir était de servir, comme moi aussi j'ai été servi » (Richard, dans la revue *L'Apostrophe*, n° 5¹⁶).

116 - *L'Apostrophe*
cahier n° 5.

LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT AU CEDRE

Le Centre d'entraide des demandeurs d'asile et des réfugiés (Cedre), principal lieu d'accueil du Secours Catholique pour les exilés en région parisienne, a vu son bénévolat se diversifier. Dès 2016, des personnes exilées, elles-mêmes accueillies au Cedre pour leurs démarches administratives, avaient peu à peu rejoint l'équipe bénévole. Un tournant a eu lieu lorsque le Cedre a mis au cœur de ses missions le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées.

Sur la centaine de bénévoles qui agissent auprès des personnes migrantes accueillies au Cedre, la moitié sont désormais des personnes ayant vécu la migration plus ou moins récemment. Ces bénévoles viennent principalement d'Afrique subsaharienne (Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Congo...), mais aussi du Bangladesh ou d'Afghanistan. Ce sont pour beaucoup des hommes jeunes, dont certains vivent dans des conditions très précaires. Malgré cela, ils partagent une vision du bénévolat comme leur permettant de se rendre utiles, de s'occuper pour ne pas penser aux démarches en cours ou à la précarité de leur situation et de rendre quelque chose à la « maison » qui les a accueillis.

« On se sent bien grâce au bénévolat. Cela nous permet de mettre à profit notre temps libre, sinon on serait là, à ne rien faire. Grâce au bénévolat, on apprend des choses. Tout ça, c'est bénéfique pour nous », dit un bénévole ivoirien, engagé au Cedre depuis un an.

« Quand tu es seul dans la rue, tu risques de devenir fou mais quand tu es ici, tu es en famille et tu es prêt à partager tes expériences », dit un autre bénévole, d'origine congolaise.

Leur présence est un atout. Connaissant bien les problématiques des personnes accueillies pour les avoir eux-mêmes traversées ou parce qu'ils les vivent encore, ces bénévoles sont déterminés à les aider du mieux qu'ils peuvent en partageant leur expérience et en leur donnant des conseils avisés.

Les bénévoles non exilés considèrent que la mixité des équipes est une vraie richesse, pour les personnes accueillies comme pour eux. Cela rend leur connaissance des situations plus concrète.

Pour autant, il ne faut pas éluder les questions. Chez ces bénévoles, la culture du bénévolat n'existe pas toujours. En Afrique par exemple, le bénévolat tel que nous le connaissons n'existe pas vraiment, alors même que la solidarité est présente au quotidien. Ainsi, il convient de faire partager l'idée que le bénévolat n'est pas du travail, qu'il n'y a pas de relation hiérarchique entre salariés et bénévoles. Et bien sûr que le temps investi ne sera pas rétribué financièrement.

Minkoro, bénévole au Cedre : « Je pense que, forcément, le fait d'être bénévole t'amène à avoir un regard particulier sur toi, sur ta personne. Le bénévolat, c'est en quelque sorte le don de soi, donc donner de son temps pour aider les autres amène les gens à te regarder sous un autre angle, ça, c'est sûr.

Le bénévolat m'a personnellement apporté beaucoup de choses dans la vie. Au lieu de rester sans rien faire, de s'ennuyer et de rester dans l'oisiveté, je suis tout le temps en contact avec de nouvelles personnes, ça change les idées et j'ai une nouvelle famille ici, au Cedre. Le fait d'aider les autres a un impact sur mon quotidien.

Lorsqu'une personne vient nous solliciter pour un problème et qu'on réussit à lui apporter la réponse qu'il faut, ou à l'orienter là où il faut, ou à l'aider à obtenir ce qu'elle cherche, il y a forcément une satisfaction morale que l'on a en retour. Par exemple, si vous arrivez à orienter vers la structure adéquate quelqu'un qui a un problème de santé sans avoir de Sécurité sociale et qui se demande ce qu'il doit faire et où il doit aller, si cette personne a gain de cause dans ces endroits, cela a un impact.

Avant de venir au Cedre, je faisais déjà du bénévolat ailleurs. Plutôt que d'attendre la régularisation de ma situation et de rester sans rien faire, ne sachant pas où aller, j'ai préféré mettre à profit mon temps auprès des associations et autres, apprendre à rencontrer d'autres personnes. Pour moi, le bénévolat, c'est donner de mon temps, mais en retour, échanger avec les gens, c'est déjà beaucoup pour moi. »

Par ailleurs, l'animation d'équipes composées en partie de bénévoles exilés demande davantage de temps. Il faut adapter les formats de réunion, la façon de communiquer aussi, car ces bénévoles n'ont pas les mêmes codes que les salariés.

L'implication des personnes migrantes dans des actions collectives d'entraide est encore plus nette chez les jeunes, traduisant une volonté de dépasser les clivages « Français-migrants », ou « personnes aidantes-personnes aidées ». L'action des Young Caritas, mouvement de jeunes intégré dans les délégations du Secours Catholique (et à l'étranger dans le réseau Caritas), en est l'illustration la plus marquante.

Aujourd'hui, plus de la moitié d'entre eux a vécu ou vit toujours une situation d'exil. Ils sont dans des situations administratives et sociales diverses, certains sont à la rue, d'autres chez des proches ou en famille... Leur point commun : vivre des moments forts ensemble, s'entraider... « Parce qu'un jeune est un jeune, d'où qu'il vienne, le reste ce serait quoi ?! » (Boubacar, bénévole).

Ils sont pris par leur vie quotidienne, leurs études, leur famille à aider, leur survie. Et pourtant ils donnent de leur temps aux plus fragiles : cafés de rue, soutien scolaire, visites aux personnes âgées, équipes de foot conviviales, sensibilisation à l'exil ou à la pauvreté, repas partagés, débats, ciné-débats, échanges interreligieux.

ENGAGEMENT DANS LES ACTIONS COLLECTIVES : SPORTIVES, CULTURELLES, FESTIVES

Bien au-delà des engagements liés à des actions d'entraide, les personnes migrantes aspirent à une vie sociale, culturelle, festive, et s'investissent dans la vie associative.

Fortes du bagage culturel qu'elles ont emporté dans leur exil, elles sont souvent des moteurs pour le développement d'initiatives favorisant les échanges et la rencontre, que ce soit sur le registre sportif, culturel ou festif. La musique est souvent l'une des formes particulièrement recherchées pour l'expression et l'échange. Ainsi, d'un lieu d'accueil à Annecy est née une fanfare !

Tout commence en 2018 quand sont entrepris des travaux pour donner un coup de jeune aux locaux du café-bar, le lieu d'accueil du Secours Catholique à Annecy, où se croisent chaque jour toutes les nationalités et conditions sociales... Avant la réouverture, tous les acteurs décident de se réunir pour réfléchir aux activités qu'ils souhaitent y réaliser. À partir des envies et des talents de chacun, c'est rapidement l'idée de monter un groupe de musique qui émerge. La dynamique est impulsée par Moktar, chanteur algérien, arrivé en France en 2015, qui a fréquenté le café avant de devenir bénévole de l'accueil café du matin et traducteur auprès des demandeurs d'asile soudanais présents à Annecy. Moktar monte un groupe et réunit le matériel nécessaire (sono, instruments de musique, etc.). Cinq personnes sont aujourd'hui membres de ce petit orchestre. Lors de l'inauguration du désormais Café du monde, c'est évidemment le groupe qui s'occupe des animations musicales avec des chansons de tous les horizons en anglais, en russe ou encore en arabe.

Les membres de cette fanfare veulent avant tout continuer à vivre la passion pour la musique qu'ils avaient développée dans leur pays d'origine, se retrouver autour de cette passion et la pratiquer à plusieurs. Deux fois par semaine, le groupe se réunit pour travailler son répertoire, mais aussi pour partager des temps de convivialité.

Le groupe est rapidement devenu autonome, développant ses contacts auprès d'autres associations, de la MJC, de divers cafés, pour jouer autour d'Annecy. Ces concerts sont un moyen d'aller à la rencontre des habitants de la région, de faire des rencontres, de partager ses savoirs et ses talents.

LE FOOTBALL, OUTIL D'INTÉGRATION

Le sport est aussi une activité forte pour l'intégration des personnes étrangères : le brassage de populations y est naturel. Les barrières de langue, d'origine, de culture s'effacent, les gens apprennent à se connaître à travers un plaisir et un jeu communs. Un peu partout en France, on joue au football dans les délégations du Secours Catholique. Ces équipes solidaires mêlent salariés, bénévoles et personnes accueillies et font le pari que le sport peut créer des espaces de rencontre et ouvrir des perspectives d'insertion.

Au Secours Catholique de Paris, c'est une femme algérienne qui est coach de l'équipe de football depuis trois ans. « Ce que j'aime avec cette équipe, c'est qu'on ne voit pas la différence entre un bénévole, un migrant, un salarié... », explique Khadija.

Tous les samedis matin, elle retrouve les joueurs de l'équipe de Paris, « ses joueurs ». Bénévoles, salariés ou personnes en difficulté, tout le monde s'entraîne sous les encouragements de Khadija qui a appris à jouer au foot en Algérie,

son pays natal, où elle a même été appelée en sélection nationale en 1995. Après des études de sport, elle a décidé de venir en France en 2014, sans se douter que le chemin de la migration serait semé d'embûches. Elle a rencontré le Secours Catholique au détour d'une rue ou presque : « À un arrêt de bus, j'ai aidé une femme ; elle m'a parlé du Secours Catholique, me disant que je pourrais y faire du bénévolat. » Khadija est restée comme coach de l'équipe parce que, dans le parcours de migration, « le plus dur, c'est la solitude ». Comme le dit Happy, joueur voisin du Val-de-Marne, lors du tournoi annuel : « Être dans cet espace où l'on partage sa passion, ça aide à ce que les gens ne ressassent pas trop le passé. C'est un temps qui nous régale, donc c'est vraiment une activité importante. On essaie de créer de l'amitié, de la solidarité. Ça devient comme une nouvelle famille ! »

DANS L'ACTION : S'INTERROGER SUR SES PROPRES CODES CULTURELS ET NE PAS SE MÉPRENDRE SUR CEUX DES AUTRES

L'engagement et la participation des personnes migrantes dans les actions du Secours Catholique sont importants. Pour autant, vivre et agir ensemble, pour des personnes de cultures différentes, ce n'est pas toujours évident. Le rapport au temps, les gestes, les codes et signaux du quotidien auxquels on ne fait plus attention peuvent être, même dans le partage et l'action commune, des sources d'incompréhension. Apprendre à comprendre l'autre, c'est un véritable axe de travail interne complémentaire du Secours Catholique.

« Savez-vous que dire merci est malpoli ? » Les participants à une journée de sensibilisation au dialogue interculturel ne s'attendaient pas à une telle question. De fait, repères bousculés, situations d'incompréhension, contresens sont quotidiens dans les relations avec les personnes migrantes. D'autant que, prise dans des situations administratives inextricables, elles développent parfois des stratégies qui peuvent heurter. Avec la barrière de la langue en plus, le dialogue peut s'avérer vraiment difficile. Entre révolte face à des situations humaines parfois terribles et colère face à des comportements qui peuvent choquer, les sentiments sont soumis à rude épreuve... Raccourcis et incompréhensions se développent.

Développer le dialogue interculturel s'avère donc nécessaire. Inviter chacun à définir et à comprendre ce qui est important pour soi (valeurs, modes de vie, etc.) permet d'anticiper ce qui pourrait être remis en question de manière généralement non intentionnelle par « l'autre ». Prendre conscience de ses propres préjugés aide à ne pas se laisser prendre au piège du rejet *a priori*. Apprendre à aborder sans crainte ce qui nous différencie ouvre à l'accueil de l'altérité.

Depuis deux ans, des sessions de formation de « sensibilisateurs » sont proposées. Et les retombées vont bien au-delà de l'engagement au Secours Catholique ! Ce travail de proximité participe du changement de regard sur toute forme de différence.

RELIRE UNE EXPÉRIENCE D'ACCUEIL DE PERSONNES RÉFUGIÉES

Les « couloirs humanitaires » sont une des réponses apportées à l'exode de civils dû à la guerre en Syrie. En Franche-Comté, en lien avec le Secours Catholique, plusieurs collectifs locaux se sont mobilisés pour accueillir des familles. Au bout de quelques mois, les bénévoles ont exprimé le besoin de revenir sur l'expérience en cours, d'oser (se) poser certaines questions. En effet, passé l'euphorie des premières semaines, les différences culturelles semblent plus apparentes, voire « gênantes ». Une trentaine de bénévoles ainsi que les familles accueillies ont donc participé à un week-end de relecture de cette expérience. Ils ont fait le constat que ces familles syriennes étaient différentes les unes des autres, tant dans leur vie de couple, dans leur manière de vivre leur foi que dans le regard qu'elles portaient sur la société qui les accueillait. Mais toutes exprimaient la même inquiétude : être perçues comme incompetentes parce qu'elles ne maîtrisent pas parfaitement le français, ou comme des terroristes ! Les accueillants ont aussi observé que la plupart du temps – et pas seulement pour des questions de langue ! –, elles n'osaient pas poser les questions qui les taraudaient. Ce temps partagé, dans un climat de respect, de confiance, en simplicité, a été l'occasion d'évoquer tout cela et de ressentir que le désaccord n'est pas forcément grave, au contraire : « Nous ne craignons plus de poser des questions et d'oser une parole. » S'ouvrir ainsi à d'autres possibles, c'est aussi s'ouvrir à l'universel.

L'ENGAGEMENT DANS LES DÉMARCHES D'INTÉGRATION

Les personnes migrantes sont comme les autres : elles veulent se former, travailler, contribuer à l'activité du pays dans lequel elles vivent, sans oublier de participer au développement de leur pays d'origine.

Le premier pas, pour des non-francophones, est de maîtriser la langue. L'envie et le besoin de parler français contribuent depuis de nombreuses années au développement fort des activités linguistiques : en 2019, avec près de 3 000 bénévoles répartis dans 300 équipes locales, c'est la première activité du Secours Catholique avec les personnes migrantes. Tous les ans, les bénévoles accueillent près de 20 000 personnes qui souhaitent apprendre le français.

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, UN SÉSAME POUR ÊTRE CITOYEN !

Le Secours Catholique s'interroge sur ses actions linguistiques afin de permettre aux apprenants un gain en autonomie sociale. L'apprentissage du français n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour permettre à la personne migrante de s'émanciper. Ainsi, les équipes adaptent leurs méthodes, se forment et mettent en place des ateliers sociolinguistiques (ASL), comme dans les équipes de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Paris, Dijon, Béthune (Pas-de-Calais), Nîmes...

Il s'agit d'apprendre le français à partir du rôle social des apprenants : parents d'élèves, usagers de services publics, patients d'un médecin... Les bénévoles construisent alors des ateliers de français à partir de ces situations et de documents authentiques. Ils préparent aussi des mises en situation en nouant des partenariats avec la Poste, des commerçants, des services publics.

À NÎMES (GARD), CEREGARD RASSEMBLE LES ASSOCIATIONS

La démarche date d'une dizaine d'années. À l'époque, le Secours Catholique et les autres associations nîmoises se réunissent et se mettent d'accord sur un mode d'accueil commun et un référentiel pédagogique. En 2012 est créée l'association Ceregard (Centre de ressources gardois pour la maîtrise des savoirs de base). Le Secours Catholique devient membre de son conseil d'administration. Ceregard est aujourd'hui un réseau associatif, un centre de ressources et de formation pour les bénévoles et un centre d'information sur l'offre linguistique pour les travailleurs sociaux de la métropole. C'est aussi un lieu d'impulsion de nouvelles actions. Ainsi, fin 2017, est lancé le projet « S'aider à lire » dans une médiathèque de la ville. Les objectifs sont multiples : faciliter la venue à la médiathèque de personnes maîtrisant peu le français, développer leur goût pour la lecture, leur apprendre à donner leur avis et à s'exprimer devant d'autres.

À BÉTHUNE (PAS-DE-CALAIS), APPRENDRE LE FRANÇAIS POUR PASSER SON PERMIS DE CONDUIRE

Le code de la route est difficile à obtenir quand on ne maîtrise pas toutes les bases du repérage dans l'espace et dans le temps, ni tous les codes de la lecture et le vocabulaire spécifique demandé. Or, avoir son permis de conduire est souvent une condition *sine qua non* pour trouver un emploi et s'intégrer. Partant de ce constat, l'équipe du Secours Catholique de Béthune propose aux personnes qui apprennent le français des ateliers spécifiques : les ASL « Code de la route ». En plus des heures de code qu'ils suivent dans leur auto-école, les apprenants sont accompagnés dans un stage intensif au Secours Catholique. Les bénévoles les initient à la signalétique, au vocabulaire de la conduite et à la sécurité routière. Ils les entraînent aux conditions de l'examen en leur faisant comprendre les diapositives et les questions. Et les participants sont aidés financièrement par la ville, qui prend en charge 80 % du coût du permis de conduire. En contrepartie, ils effectuent un stage d'« engagement citoyen » de 50 heures auprès d'une association de la commune.

Antonio, Sri-Lankais : « Le français, c'est la cinquième langue que j'apprends. Elle est un peu plus compliquée que les autres. J'apprends le français pour comprendre et pouvoir dialoguer avec les personnes que je rencontre. J'ai passé le Delf A2 l'année dernière, je l'ai obtenu. C'est bien, ce diplôme, c'est une forme de reconnaissance. Face à un employeur, cela atteste d'un bon niveau de français. C'est un plus pour moi.

Bien parler le français, ça me donne confiance pour rencontrer de nouvelles personnes, me faire des amis. Même si je parle bien français maintenant, je continue toujours à apprendre car les langues sont une fenêtre pour découvrir une nouvelle culture, une façon de penser. »

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS : UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS !

Constatant d'importants dysfonctionnements dans l'accès à des cours de français, le Secours Catholique participe activement, depuis 2016, au collectif Le Français pour tous, aux côtés d'autres associations œuvrant dans le champ social et de l'apprentissage du français, notamment la Cimade, la Fédération des centres sociaux, le Radya¹¹⁷, le Germae¹¹⁸ ou la Fasti¹¹⁹. Les objectifs sont de :

- promouvoir l'accès à l'apprentissage du français pour tout adulte migrant qui le souhaite sans condition de niveau, de durée, de parcours ni de statut ;
- regrouper les acteurs de l'apprentissage du français pour mener ensemble des mobilisations collectives : un manifeste a récolté le soutien de plus de 380 structures, des actions publiques ont été organisées, comme la journée « On fait cours dans la rue », le 18 octobre 2018, dans une trentaine de villes (Bourg-en-Bresse, Paris, Bobigny, Lyon, Marseille, Angoulême, Poitiers, Dijon, Perpignan...);
- rencontrer les décideurs politiques (députés, maires, délégués interministériels) pour faire évoluer les politiques publiques.

117 - Réseau des acteurs de la dynamique des ASL.

118 - Groupe d'entraide régional pour mieux apprendre ensemble.

119 - Féministe, anticapitaliste, et tiers-mondiste.

LE TRAVAIL ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

« Je suis venu en France, mais j'ai l'impression que je n'existe pas ; pas encore. J'attends des papiers pour pouvoir travailler, pour exister » (Brahim).

« J'ai l'habitude de me prendre en charge, de travailler. Ici, je suis hébergé dans un foyer, on me donne à manger, mais je n'ai pas le droit de travailler. Ça me rend malade ! Donnez-moi la possibilité de me prendre en charge moi-même, de subvenir à mes besoins ! » (texte collectif pour *L'Apostrophe*, cahier n°5, 2018).

Lancinante question pour de très nombreux exilés : qu'elles soient en demande d'asile ou déboutées et/ou sans papiers, l'absence de droit au travail constitue une fragilisation majeure pour des centaines de milliers de personnes. Elle affecte tous les aspects de la vie. Privées de leur capacité à « gagner » leur vie, à être autonomes, un grand nombre de personnes sont condamnées à la précarité. Mais c'est aussi l'inactivité qui les mine, avec comme corollaire la fragilisation du lien social, la mise à l'écart de la vie et du monde qui les entoure. S'il y a un sujet qui provoque des réactions d'incompréhension largement partagées, c'est bien la décision des pouvoirs publics de laisser sciemment des milliers de personnes dans l'inactivité professionnelle forcée, depuis des années, quel que soit le gouvernement.

Le droit au travail, le droit de vivre de sa propre contribution au fonctionnement de la société, est perçu au Secours Catholique comme un élément constitutif du respect de l'intégrité de la personne. En attendant l'évolution souhaitée, le Secours Catholique et ses partenaires ne restent pas inertes et tentent de contourner ces blocages par des initiatives diverses : formation et préparation à l'emploi, développement d'activités génératrices de revenus.

Préparation à l'emploi par des visites d'entreprises

À Tours, le Secours Catholique accompagne des personnes migrantes éloignées de l'emploi dans les coulisses des entreprises : elles y découvrent des métiers insoupçonnés et renouent avec le monde du travail. Ces visites commencées en 2017 ont permis à une centaine de personnes de découvrir des entreprises de secteurs d'activité très variés : les métiers de l'hôtellerie-restauration dans les locaux d'un hôtel Mercure, l'éventail des métiers nécessaires pour faire tourner un journal (les personnes ont passé une journée au siège de *La Nouvelle République*), ou encore Geodis, une entreprise de livraison et de transport.

Ces visites permettent de se sentir porté par tout un groupe de bénévoles accompagnateurs et de personnes à la recherche d'un emploi. Un groupe riche de sa diversité, avec des personnes aux parcours professionnels variés et aux origines multiples. Pour les personnes migrantes, souvent en attente de régularisation, ces visites permettent de se projeter dans l'avenir et d'appréhender les caractéristiques de l'économie locale. Elles peuvent alors mieux se situer par rapport à leurs compétences et aux postes disponibles dans la région.

L'aspect collectif de ces visites permet de rompre l'isolement. D'où une reprise de confiance en soi : « Je ne suis pas le seul dans cette situation », « L'entreprise est plus accessible que je ne le pensais », « Les entrepreneurs ont répondu cordialement à mes questions ».

Innover pour rendre active et constructive la procédure de demande d'asile

Les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler pendant la durée de leur procédure qui peut s'étaler sur de longs mois. C'est à partir de la volonté que cette période ne soit pas synonyme d'inactivité que le projet La Terre en partage (association indépendante du Secours Catholique) a vu le jour. Pour Clémence et Boris Skierkowski, les deux cofondateurs, il s'agit de prouver que, quelle que soit l'issue de la procédure, ce temps d'attente peut être un tremplin. C'est aussi un moyen de répondre au manque de propositions d'hébergement pour les demandeurs d'asile.

Cette initiative s'est construite autour d'une ferme, située dans le village de Saint-Just-le-Martel à 11 kilomètres de Limoges, transformée en une « maison partage » où peuvent loger jusqu'à dix-neuf demandeurs d'asile (durant toute la durée de leur procédure). Les résidents sont amenés à y participer à des activités de maraîchage, à suivre des cours de français, à préparer leur avenir professionnel et à prendre part à la vie communautaire.

Chaque résident passe d'abord une journée d'immersion au sein de la ferme pour en comprendre le fonctionnement et s'assurer qu'il y trouvera sa place. Le demandeur d'asile signe alors un contrat d'engagement par lequel il accepte les conditions de ce lieu d'accueil : quinze heures par semaine d'activités dans le jardin, une implication dans la vie communautaire, etc.

Pour rendre ce projet possible malgré l'interdiction de travail imposée aux demandeurs d'asile, il a fallu innover et utiliser l'agrément Oacas (Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires). Ce qui, assorti d'un partenariat avec l'Ofii (Office français de l'immigration et l'intégration), permet à ces demandeurs d'asile de mener

des activités comme le maraîchage tout en continuant à recevoir l'ADA à laquelle ils ont droit durant la totalité de la procédure. Ce cadre légal leur permet également d'avoir accès à un accompagnement social individuel, à des cours de français, à des ateliers pratiques (électricité, couture, etc.).

Les premiers occupants de la ferme sont arrivés en décembre 2018. Ils sont désormais une quinzaine. Afghans, Guinéens, Irakiens... les origines et nationalités se croisent et se mélangent. Le profil et les parcours également : si certains résidents évoluaient dans le monde rural dans leur pays d'origine, où ils étaient éleveurs ou agriculteurs, d'autres n'avaient jamais cultivé le moindre légume.

LES CONTRIBUTIONS DES PERSONNES MIGRANTES À LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL... ET À LEUR PAYS D'ORIGINE : UNE ÉTUDE DE CARITAS EUROPA

Dans le cadre du programme européen Common Home¹²⁰, Caritas Europa coordonne la publication de onze rapports nationaux¹²¹ et d'un rapport européen étudiant le lien entre migration et développement humain. Ces rapports sont issus de contextes nationaux variés : de pays d'immigration récente et limitée tels la Bulgarie ou la République tchèque ; de pays d'immigration de longue date et/ou substantielle tels l'Allemagne ou l'Autriche ; ou encore de pays à forte population immigrée mais aussi émigrée à l'instar de l'Italie ou du Portugal.

Ils confirment que les personnes migrantes contribuent au bien-être des sociétés européennes dans divers domaines. En ce qui concerne l'économie, dans tous les pays, les migrants jouent un rôle crucial en matière de création d'emplois et d'innovation. En Belgique, par exemple, les personnes migrantes sont plus souvent entrepreneures que les nationaux. Dans la plupart des pays, les migrants sont majoritairement présents dans les secteurs peu qualifiés (agriculture, construction, fabrication, petits commerces), mais leur présence dans les domaines hautement qualifiés et de haute technologie (recherche, informatique, professions médicales) se développe. En Allemagne, les travailleurs étrangers représentent près d'un quart des travailleurs du pays. En ce qui concerne le bien-être social, toutes les études soulignent que les migrants contribuent généralement plus que ce qu'ils perçoivent aux systèmes de protection sociale, défiant ainsi le préjugé selon lequel les migrants « profiteraient » des systèmes de soins ou de retraite.

Les rapports nationaux montrent également les différentes manières dont les migrants contribuent au développement de leurs pays d'origine. Cette contribution est extrêmement visible dans le flux croissant des envois de fonds. Par exemple, les transferts des personnes migrantes depuis les Pays-Bas vers leur pays d'origine s'élèvent à plus de 8 milliards d'euros en 2017, soit plus du triple de l'aide publique au développement de ce pays. Les personnes migrantes favorisent également le développement des pays d'origine par le biais des « transferts sociaux » que sont les transferts de compétences et de connaissances, mais aussi des « transferts politiques » contribuant au renforcement de systèmes démocratiques par exemple. En République tchèque, la communauté ukrainienne a ainsi joué un rôle important lors de la révolution ukrainienne de 2014. Elle a collecté de l'argent pour soutenir les manifestants de la place Maidan, sensibilisé la population tchèque à la situation ukrainienne et facilité la prise en charge par les services de santé tchèques des personnes blessées lors des conflits.

Plusieurs obstacles freinent cet apport. Ces études montrent que le non-respect des droits des personnes migrantes ou encore les défiances vis-à-vis des travailleurs étrangers empêchent les personnes migrantes de contribuer autant qu'elles le pourraient au pays d'accueil. De même, le coût élevé des transferts d'argent, les déficiences structurelles des pays d'origine (corruption, absence d'État de droit...) ou encore l'absence de soutien suffisant aux associations de la diaspora freinent la contribution des personnes migrantes à leur pays d'origine. Caritas Europa formule des recommandations précises à destination des pouvoirs publics pour que le lien entre migration et développement humain puisse être déployé au mieux.

120 - Common Home fait partie du projet Mind (Migration, Interconnexion, Développement). Mind est un projet européen de sensibilisation qui vise à promouvoir un regard positif et la participation active de la société européenne sur les questions de développement.

121 - Les onze rapports couvrent les migrations et le développement dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie et Suède.



© STEVEN WASSENAAR / SCCF

ENCOURAGER

UNE VISION POSITIVE DES MIGRATIONS

Le plaidoyer du Secours Catholique vise à articuler une perspective de long terme – l'élaboration d'un droit à migrer – et une exigence de pragmatisme, pour accompagner, au quotidien, l'évolution des politiques, des lois et des pratiques¹²².

Ce décalage entre une vision de long terme et la réalité des petites évolutions quotidiennes peut étonner. Il témoigne en fait d'une certaine humilité face à la complexité d'un des principaux enjeux du monde actuel, et de la volonté d'avancer, pas à pas, dans la construction d'une société plus juste et plus fraternelle.

Plusieurs principes guident et motivent les axes de plaidoyer du Secours Catholique.

UNIVERSALITÉ DUE AU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX : CHAQUE PERSONNE EST SACRÉE

Diverses conventions et textes internationaux définissent et encadrent les droits et libertés fondamentaux dont nul être humain ne devrait être privé¹²³. Le respect de la dignité de chaque personne passe nécessairement par le respect de ces droits. À l'égard des personnes migrantes, les violations sont malheureusement multiples.

Tout en visant à terme le respect complet de ces conventions, le Secours Catholique exhorte les politiques nationales et internationales à instaurer dès à présent les dispositifs et les lois permettant de faire en sorte que toute personne puisse, durant tout son parcours migratoire, bénéficier sans condition des « services de base » – pour reprendre

122 - Le père Christian Mellon rappelle d'ailleurs que « la liberté d'émigrer et d'immigrer est un droit de la personne humaine que les autorités publiques ont le devoir de respecter, à moins que cela soit exigé par des motifs graves et objectivement fondés, relevant du bien commun » (« Pastoralis migratorum cura », *La Documentation catholique*, n° 1555, 1970, p. 58-72).

les termes du pacte de Marrakech¹²⁴ –, c'est-à-dire accéder à ses besoins essentiels protégeant et préservant son intégrité physique, sociale, morale et spirituelle.

PRIORITÉ ABSOLUE À LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Durant leur parcours de migration, de nombreuses personnes se retrouvent dans une extrême vulnérabilité du fait de conflits, d'une situation de violences généralisées ou de politiques répressives.

À leur égard, le principe d'hospitalité et de secours doit l'emporter sur toute autre considération. Les politiques européennes actuelles, qui abandonnent des dizaines de milliers de personnes migrantes à la mort en Méditerranée ou aux violences et tortures perpétrées dans des États en conflit, relèvent de la non-assistance à personne en danger et constituent un reniement majeur pour notre civilisation.

Le Secours Catholique souhaite que les États comme les instances internationales consacrent dans leurs politiques migratoires une priorité absolue à la protection des personnes en situation de vulnérabilité : réfugiés et personnes déplacées, femmes, enfants et jeunes migrants, personnes en situation de danger, personnes victimes d'exploitation et de traite, etc.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET ENTRE ÉTATS EUROPÉENS

Le fait migratoire est par nature transnational (bien que de nombreuses migrations restent intra-étatiques). Malgré les actions des organismes internationaux – ONU, UNHCR, etc. –, force est de constater que les politiques développées par nombre d'États sont avant tout sécuritaires, autoprotectrices, autocentrées et dépourvues de la solidarité internationale nécessaire pour organiser et partager l'accueil et la protection des personnes migrantes.

En sous-traitant par la contrainte le contrôle des migrations aux pays jouxtant l'espace européen, quel que soit le sort – parfois terrible – qui y est réservé aux personnes migrantes, en maintenant et en renforçant la logique du « règlement Dublin » qui encourage les égoïsmes nationaux, l'Europe tourne le dos à ses valeurs fondatrices et sape la possibilité de protéger les droits fondamentaux des personnes migrantes.

Le Secours Catholique demande aux États de l'UE de transformer radicalement les orientations actuelles de fermeture de l'Europe, de développer des voies sûres et légales de migration et de promouvoir une logique de solidarité entre États, dans et hors de l'UE.

VISER L'ÉGALITÉ DES DROITS

Dans les pays d'accueil, les personnes migrantes sont généralement soumises à des dispositifs sociaux et juridiques qui conditionnent, limitent voire interdisent l'accès à certains droits. Cette situation de sous-droits entrave l'intégration et la participation de ces personnes à la vie sociale et économique du pays d'accueil. Elle génère une précarité durable qui les enferme dans la pauvreté et handicape leur avenir et celui de leur famille.

Tout en prenant en compte les équilibres nécessaires au bien de tous¹²⁵, le Secours Catholique aspire à ce que le principe d'égalité, qui confère à chaque être humain des droits inaliénables, quelle que soit sa situation, soit véritablement le socle de l'ensemble des politiques publiques.

En France, les dispositifs sociaux spécifiques et les conditions qui restreignent l'accès des personnes migrantes à la santé, à l'hébergement, aux droits sociaux, à l'éducation, à la formation, au travail doivent être réexaminés au regard de leur pertinence et de leurs effets. Le Secours Catholique souhaite que le principe d'égalité soit étendu et appliqué dès lors qu'aucune justification sérieuse pour le bien-être général ne s'y oppose.

PRAGMATISME ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les peurs et les crispations qui se répandent au sein des opinions publiques occidentales ont pour effet d'inciter les gouvernements à durcir leurs politiques migratoires respectives, et à refuser de prendre et d'assumer des décisions qui seraient positives, tant pour les personnes migrantes que pour l'intérêt général.

Le Secours Catholique appelle les pouvoirs publics à faire preuve de pragmatisme et de courage politique en réglant les situations qui peuvent l'être. Nul n'a intérêt au maintien par la contrainte de dizaines de milliers de personnes dans une marginalité sociale et juridique destructrice.

123 - Déclaration universelle des droits de l'homme (et ses pactes : Pacte international sur les droits civils et politiques ; Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels) ; Convention européenne des droits de l'homme ; conventions de Genève, etc.

124 - Pacte global pour des migrations sûres ordonnées et régulières, signé à Marrakech le 10 décembre 2018.

125 - Allusion aux limitations prévues par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou par la Convention européenne des droits de l'homme.



© STEVEN WASSENAAR / SCGF

Pour la France, le Secours Catholique demande notamment : que toutes les personnes migrantes sans papiers qui ont entamé leur insertion dans la société puissent bénéficier d'une régularisation et d'un titre de séjour et de travail ; que le droit au travail soit rétabli sans condition aux demandeurs d'asile ; que l'application du règlement Dublin soit suspendue dans l'attente d'une refonte en profondeur de la politique européenne de l'asile ; que toute personne dans le besoin puisse bénéficier sans condition d'un hébergement et des « services de base » pour préserver son intégrité et sa dignité.

POUR UNE VISION POSITIVE DES MIGRATIONS : CHANGER LE REGARD, ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ

Ces craintes qui traversent les sociétés européennes s'alimentent aussi des discours et de la tonalité générale des débats relatifs aux questions migratoires. Responsables politiques comme médias se répandent en expressions anxiogènes, répétant à l'envi que les migrations sont un « problème » qu'il convient de « contrôler et de maîtriser », que l'Europe ne sait comment « gérer la crise migratoire », etc. Les tensions et les phénomènes de rejet en sont avivés.

Pour dépasser ce climat d'inquiétude, le Secours Catholique invite chacun à « changer de regard » et à se libérer des préjugés et des attitudes discriminatoires envers les personnes migrantes. Il appelle les pouvoirs publics à porter un discours positif, encourageant les échanges, les rencontres et la coexistence harmonieuse de cultures et religions diverses plutôt que le repli sur une prétendue identité en péril. Le Secours Catholique attend notamment des gouvernements qu'ils encouragent les actes de solidarité plutôt que de les dissuader, voire de les criminaliser.

LISTE DES TABLEAUX

T1. Évolution de la proportion de femmes par nationalité (2010-2018)	8
T2. Évolution de la structure des ménages avec enfants (2010-2018)	12
T3. Évolution de la structure des ménages sans enfants (2010-2018)	12
T4. Évolution de la situation par rapport à l'emploi de l'ensemble des adultes rencontrés (2010-2018)	20
T5. Évolution de la situation par rapport à l'emploi des Français et étrangers ayant un statut légal stable (2010-2018)	20
T6. Taux de chômage par tranche d'âge (2018)	25
T7. Quelques caractéristiques des chômeurs indemnisés (2018)	25
T8. Évolution de la durée moyenne en chômage indemnisé (2010-2018)	26
T9. Répartition des principales situations d'inactivité des personnes françaises ou étrangères ayant un statut légal stable (2010-2018)	27
T10. Niveaux de vie médians des ménages en 2010, 2014, 2017 et 2018 en euros courants et constants	32
T11. Types de ressources perçues selon l'âge de la personne de référence en 2018 et 2010	36
T12. Taux de pauvreté dans la population générale et parmi les ménages rencontrés au Secours Catholique en 2016, 2017 et 2018	38
T13. Évolution de la répartition par type de logement (2010-2018)	40
T14. Évolution des loyers par type de logement et type de ménage (2017-2018)	41
T15. Évolution des taux d'effort médians bruts et nets selon le type de logement et le type de ménage (2017-2018)	42
T16. Évolution des parts d'impayés signalées (2010-2018)	44
T17. Évolution du taux de non-recours au RSA (2010-2018)	45
T18. Évolution du taux de non-recours aux allocations familiales (2010-2018)	46
T19. Types de demandes exprimées (2018)	50
T20. Régions et pays d'origine des ménages sans papiers (1999-2018)	61

LISTE DES GRAPHIQUES

G1. Structure des ménages selon le sexe et la nationalité (2018)	9
G2. Distribution par âge : adultes et enfants des ménages rencontrés et population générale (2018)	10
G3. Évolution des indices de fragilité par sexe et catégorie d'âge (2010-2018)	11
G4. Proportion d'étrangers par catégorie d'âge (2017-2018)	11
G5. Évolution de la structure des ménages selon la nationalité (2010-2018)	13
G6. Évolution de la proportion d'étrangers parmi les adultes et les enfants (2010-2018)	14
G7. Évolution du statut légal des étrangers (2010-2018)	15
G8. Origine des étrangers (hors UE) selon le statut légal (2018)	16
G9. Caractéristiques sociodémographiques des étrangers selon le statut légal (2018)	16
G10. Répartition emploi/chômage/inactivité pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique et pour la population générale (2018)	19
G11. Répartition emploi/chômage/inactivité selon le sexe pour les Français et les étrangers (2018)	21
G12. Répartition des actifs occupés (2018)	22
G13. Répartition des actifs occupés accueillis selon le sexe (2018)	22
G14. Répartition des actifs occupés selon l'origine (2018)	23
G15. Quelques caractéristiques des personnes en formation (2018)	23
G16. Évolution des durées dans l'emploi, ensemble, CDI temps plein et temps partiel (2010-2018)	24
G17. Évolution des deux composantes du taux de chômage au Secours Catholique et dans la population générale (2010-2018)	25
G18. Évolution des durées en chômage non indemnisé (2010-2018)	26
G19. Répartition des inactifs selon l'origine (2018)	27

G20. Évolution des durées dans une situation de non-droit au travail (2010-2018)	28
G21. Évolution du niveau d'études (2010-2018)	29
G22. Niveau d'études par tranche d'âge parmi les ménages rencontrés – Secours Catholique et population générale (2018)	29
G23. Distribution des niveaux de vie en euros constants en 2014, 2017 et 2018 et comparaison avec la population générale en 2017	32
G24. Évolution des niveaux de vie selon la nationalité de la personne de référence en 2010, 2014 et 2018	33
G25. Évolution des niveaux de vie selon la composition familiale en 2010, 2014 et 2018	34
G26. Part des enfants vivant dans des ménages sans ressources selon leur tranche d'âge en 2010, 2014 et 2018	34
G27. Part des ménages percevant différents types de ressources en 2010, 2014, 2017 et 2018	35
G28. Types de ressources perçues par les ménages selon leur nationalité, en 2010, 2014 et 2018	36
G29. Types de ressources perçues selon le type de ménages, en 2010, 2014 et 2018	37
G30. Évolution de l'intensité de la pauvreté selon la nationalité entre 2010 et 2018	38
G31. Taux de pauvreté extrême selon l'âge et les groupes de nationalité (2018)	39
G32. Évolution de la précarité du logement par nationalité (2010-2018)	40
G33. Évolution de la précarité du logement par type de ménage (2010-2018)	41
G34. Évolution de l'existence d'impayés (2010-2018)	43
G35. Types de ressources perçues selon la présence ou non d'impayés (2018)	43
G36. Taux de non-recours au RSA selon les caractéristiques des ménages (2018)	46
G37. Taux de non-recours aux allocations familiales selon les caractéristiques des ménages (2018)	47
G38. Évolution du type de demandes exprimées (2010-2018)	49
G39. Évolution de la durée de présence en France des étrangers (2010-2018)	54
G40. Origine des étrangers selon leur durée de présence en France (période 2010-2018)	55
G41. Statut légal des étrangers selon la durée de présence en France (période 2010-2018)	56
G42. Caractéristiques des étrangers selon la durée de présence en France (période 2010-2018)	56
G43. Type de ressources et niveau de vie des étrangers selon la durée de présence en France (période 2010-2018)	57
G44. Statut d'activité des étrangers selon la durée de présence en France (période 2010-2018)	58
G45. Type de logement des étrangers selon la durée de présence en France (période 2010-2018)	58
G46. Part de ménages sans papiers parmi les situations rencontrées au Secours Catholique entre 1999 et 2018	60
G47. Nombre de demandes d'asile enregistrées en France et part des décisions positives émises par les instances d'accueil des demandeurs d'asile entre 1999 et 2018	60
G48. Durée de présence en France des personnes de référence des ménages sans papiers (1999-2018)	62
G49. Composition familiale des ménages sans papiers, et évolution entre 1999 et 2018	62
G50. Part des ménages sans papiers avec enfants (1999-2018)	63
G51. Répartition par sexe des adultes sans papiers (1999-2018)	64
G52. Répartition par tranche d'âge, et âge moyen des membres des ménages sans papiers (1999-2018)	65

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Tout est lié, rien n'est figé : une approche systémique de la pauvreté . . . 51

secours-catholique.org

Département enquêtes et analyses statistiques

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)